



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS
de
L'ONTARIO**

2013–2014

**ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT**

Volume 2a



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS
de
L'ONTARIO

2013–2014**

**ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT**

Volume 2a

TABLE DES MATIÈRES

Volume 2a

	Page
Généralités	
Ministère responsable pour les agences gouvernementales	ii
Guide d'interprétation des comptes publics	iv

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement

Action Cancer Ontario.....	31 mars 2014.....	1-1
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2014.....	1-21
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario).....	31 mars 2014.....	1-37
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2013.....	1-55
AgriCorp.....	31 mars 2014.....	1-71
Aide juridique Ontario	31 mars 2014.....	1-91
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario).....	31 mars 2014.....	1-113
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)....	31 mars 2014.....	1-115
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2014.....	1-133
Commission de transport Ontario Northland	31 mars 2014.....	1-149
Commission des courses de l'Ontario.....	31 mars 2014.....	1-151
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2013.....	1-169
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2014.....	1-189
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	31 mars 2014.....	1-215
cyberSanté Ontario	31 mars 2014.....	1-237
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2014.....	1-251
Fonds de reboisement	31 mars 2014.....	1-265
Gestionnaire indépendant du réseau électrique.....	31 décembre 2013.....	1-267
Institut de recherche agricole de l'Ontario.....	31 mars 2014.....	1-289
Metrolinx	31 mars 2014.....	1-303
Musée royal de l'Ontario	31 mars 2014.....	1-327
Office de l'électricité de l'Ontario.....	31 décembre 2013.....	1-349
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2014.....	1-367
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario).....	31 mars 2014.....	1-379
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario	31 mars 2014.....	1-397
Office ontarien de financement	31 mars 2014.....	1-421

Suite des états financiers des organismes du gouvernement dans le volume 2b.

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
AgriCorp
Commission des courses de l'Ontario
Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation
Société ontarienne de financement de la croissance
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Ministère de l'Énergie
Commission de l'énergie de l'Ontario
Gestionnaire indépendant du réseau électrique
Hydro One Inc.
Office de l'électricité de l'Ontario
Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Régie des alcools de l'Ontario
Remises de revenus
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère de l'Infrastructure
Portefeuille immobilier général
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère du Procureur général
Aide juridique Ontario
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles
Agence de foresterie du parc Algonquin
Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Action Cancer Ontario
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)
cyberSanté Ontario
Ornge
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services gouvernementaux
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)
Commission des parcs du Niagara
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Société d'exploitation de la Place Ontario
Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
Metrolinx

Ministère du Travail
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2013-2014 comprennent le Rapport annuel et états financiers consolidés et sont présentés en trois volumes :

- Le volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.
- Le volume 2** contient les états financiers des organismes de services du gouvernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.
- Le volume 3** contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

Cancer Care Ontario

Action Cancer Ontario

620 University Avenue, Toronto ON, M5G 2L7

tel: 416.971.9800 fax: 416.971.6888

www.cancercare.on.ca

Le 19 juin, 2014

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,



Michael Sherar, PhD

Le vice-président et chef des finances,



Elham Roushani, BSc, CPA, CA



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Action Cancer Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Action Cancer Ontario au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2014

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Action Cancer Ontario

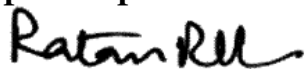
État de la situation financière

Au 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014 \$	2013 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	75 124	91 164
Placements (note 4)	93 962	102 921
Créances clients et charges payées d'avance (note 5)	31 171	54 989
	200 257	249 074
Immobilisations (note 6)	152 437	160 147
	352 694	409 221
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	144 931	189 624
Passif à long terme		
Apports reportés pour immobilisations (note 8)	153 393	169 278
Charges complémentaires de retraite [note 9 b)]	2 371	2 380
	155 764	171 658
Soldes des fonds		
Dotation (note 2)	1 288	1 288
Affectations d'origine interne (note 2)	1 012	1 550
Affectations d'origine externe (note 2)	1 749	2 469
Administration générale – non grevé d'affectations (note 2)	44 666	37 543
Investissement en immobilisations (note 10)	3 284	5 089
	51 999	47 939
	352 694	409 221
Engagements (note 15)		
Passifs éventuels (note 16)		
Garanties (note 17)		

Approuvé par le conseil d'administration,



, administrateur



, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario**État des résultats****Pour l'exercice clos le 31 mars 2014**

(en milliers de dollars)

	Fonds affectés		Fonds d'administration générale		Total	
	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	-	-	1 479 491	959 244	1 479 491	959 244
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 8)	-	-	39 115	34 687	39 115	34 687
Apports en capital du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour les programmes intégrés de cancérologie	-	-	7 569	8 125	7 569	8 125
Produits de placement (note 11)	18	17	2 730	2 626	2 748	2 643
Autres produits (note 12)	1 915	2 293	5 634	8 611	7 549	10 904
	1 933	2 310	1 534 539	1 013 293	1 536 472	1 015 603
Charges						
Services relatifs aux maladies rénales chroniques	-	-	573 605	174 861	573 605	174 861
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de cancérologie	-	7	310 497	300 191	310 497	300 198
Médicaments	-	-	281 370	232 323	281 370	232 323
Salaires et avantages sociaux	1 902	1 772	79 100	68 124	81 002	69 896
Services chirurgicaux – hôpitaux	-	-	78 401	70 955	78 401	70 955
Amortissement des immobilisations	-	-	41 064	36 037	41 064	36 037
Services médicaux	32	6	35 472	28 232	35 504	28 238
Services acquis	857	937	27 102	22 642	27 959	23 579
Financement du matériel de mammographie	-	-	24 624	-	24 624	-
Services de dépistage	-	-	18 476	17 588	18 476	17 588
Services hospitaliers de traitement systémique	-	-	16 123	17 761	16 123	17 761
Apports en capital pour les programmes intégrés de cancérologie	-	-	12 897	13 712	12 897	13 712
Charges de retraite [note 9 a)]	-	-	6 536	5 679	6 536	5 679
Coûts d'occupation	1	-	4 273	4 554	4 274	4 554
Services de consultation	27	17	3 898	4 893	3 925	4 910
Honoraires professionnels	-	-	797	608	797	608
Charges complémentaires de retraite [note 9 b)]	-	-	221	141	221	141
Perte nette sur la sortie d'immobilisations	-	-	415	-	415	-
Autres charges de fonctionnement (note 13)	301	194	14 421	12 641	14 722	12 835
	3 120	2 933	1 529 292	1 010 942	1 532 412	1 013 875
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 187)	(623)	5 247	2 351	4 060	1 728

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État de l'évolution des soldes des fonds

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	Fonds affectés			Adminis- tration générale – non grevé d'affecta- tions \$	Investis- sement en immobi- lisations \$	Total \$
	Dotation \$	Origine interne \$	Origine externe \$			
Soldes des fonds, au 31 mars 2013	1 288	1 550	2 469	37 543	5 089	47 939
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	(484)	(703)	5 247	-	4 060
Variation nette de l'investissement en immobilisations (note 10)	-	-	-	1 805	(1 805)	-
Virements interfonds (note 14)	-	(54)	(17)	71	-	-
Soldes des fonds, au 31 mars 2014	1 288	1 012	1 749	44 666	3 284	51 999

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	4 060	1 728
Amortissement des immobilisations	41 064	36 037
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(39 115)	(34 687)
Perte nette sur la sortie d'immobilisations	415	-
Charge au titre des prestations constituées relative aux avantages complémentaires de retraite	221	141
Avantages complémentaires de retraite payés	(230)	(273)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients et charges payées d'avance	23 818	(26 111)
Créditeurs et charges à payer	(44 693)	(23 810)
	<u>(14 460)</u>	<u>(46 975)</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(33 857)	(62 036)
Produit sur la sortie d'immobilisations	88	-
	<u>(33 769)</u>	<u>(62 036)</u>
Activités de placement		
Produit des placements échus	102 096	91 428
Acquisition de placements	(93 137)	(72 238)
	<u>8 959</u>	<u>19 190</u>
Activités de financement		
Montants reçus liés aux immobilisations	23 230	63 501
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(16 040)	(26 320)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	91 164	117 484
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>75 124</u>	<u>91 164</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

1 Nature des activités

Action Cancer Ontario (l'« organisme ») est un organisme gouvernemental provincial qui a la responsabilité d'assurer l'amélioration du rendement des systèmes de santé de cancérologie et de traitement des maladies rénales chroniques de l'Ontario. L'organisme soutient aussi la réalisation des stratégies sur les temps d'attente, sur les services d'urgence et sur les autres niveaux de soins grâce à la collecte et à la diffusion d'informations qui permettront au gouvernement d'évaluer, de gérer et d'améliorer l'accès à des soins de qualité et efficaces. Il a également le mandat de trouver le financement permettant d'améliorer constamment le rendement du système de santé afin de s'assurer que les patients reçoivent les soins appropriés, au moment opportun, au bon endroit, à chacune des étapes de leur lutte contre le cancer.

Le rôle de l'organisme est aussi de collaborer avec les prestataires de soins de santé dans chaque région de la province afin de planifier les services qui répondront aux besoins actuels et futurs des patients; de soutenir les prestataires dans la prestation de soins de la plus haute qualité conformément aux normes et aux lignes directrices fondées sur des données éprouvées; et de travailler de concert avec les administrateurs, les médecins et autres prestataires de soins pour améliorer l'efficacité et l'efficacé du système.

Il agit aussi à titre de leader dans la création et la mise en œuvre de modèles innovateurs de paiement, il met sur pied des programmes provinciaux conçus pour hausser le taux de participation aux examens de dépistage, il transpose les données issues des recherches en normes et lignes directrices, il transmet l'information aux décideurs provinciaux et il s'assure que les Ontariens peuvent compter sur des systèmes en cancérologie et en traitement des maladies rénales efficaces et de la plus haute qualité en évaluant le rendement des services et en communiquant les résultats.

L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, est exonéré d'impôt, à condition de satisfaire à certaines exigences de la Loi. Les membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration sont des bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés. L'organisme et le ministère de la Santé et des soins de longue durée (« MSSLD ») ont conclu un protocole d'entente en vigueur le 31 décembre 2009. L'organisme est principalement financé par la province de l'Ontario, par l'entremise du MSSLD.

Au cours de l'exercice 2013/2014, dans le cadre du projet de réforme visant le financement du système de santé du MSSLD, le mandat de l'organisme à l'égard du système de santé relatif au traitement des maladies rénales chroniques a été élargi afin d'englober la gestion de tous les services liés aux maladies rénales en Ontario. De plus, l'organisme a obtenu du financement de la part du MSSLD, que celui-ci a accordé à divers fournisseurs de soins de santé, en vue du remplacement des appareils de radiographie assistée par ordinateur par des appareils de radiographie plein champ, qui permettent de détecter une plus grande variété de cancers.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2 Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être spécifiquement soustraites par le donateur. Les produits de placement affecté provenant des ressources du fonds de dotation sont comptabilisés comme produits du fonds grevé d'affectations d'origine externe.

Le fonds grevé d'affectations d'origine interne présente les fonds qui ont fait l'objet d'une affectation interne établie par le conseil d'administration en matière d'éducation, de recherche ou d'autres fins particulières.

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe présente les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions par le donateur. Ces ressources servent principalement à la recherche. Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, l'organisme s'assure que tous les fonds grevés d'affectations sont bien utilisés aux fins établies.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes de l'organisme et d'autres programmes qui sont financés par le MSSLD. Ce fonds présente les ressources non affectées, les subventions affectées reçues du MSSLD et les subventions affectées reçues d'autres organismes pour lesquelles l'organisme n'a aucun fonds affecté correspondant.

Apports

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les apports affectés pour lesquels il n'existe aucun fonds affecté correspondant (y compris les programmes financés par le MSSLD et les autres programmes financés) sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds d'administration générale selon la méthode du report.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est probable.

Les apports non affectés destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés pour immobilisations et sont amortis selon la même méthode que celles des immobilisations connexes.

Les apports pour dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires, de certificats de dépôt et de placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Au cours des périodes subséquentes, les instruments financiers (y compris les placements) sont comptabilisés au coût ou au coût amorti après dépréciation, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation s'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, le placement est déprécié et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Quant aux créances clients, lorsqu'une perte est considérée comme probable, la créance client est comptabilisée au montant déprécié estimatif selon le moindre du coût et du montant recouvrable estimatif net, la perte étant comptabilisée dans l'état des résultats. Les coûts d'opération d'une acquisition, d'une vente ou d'une émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges pour ces éléments qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur et comptabilisés dans l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts associés à la main-d'œuvre interne et de tiers sont inscrits à l'actif dans les logiciels en lien avec le développement de projets de technologie de l'information.

Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés en fonction de la durée de vie estimative des actifs.

Le matériel thérapeutique et autre matériel technique sont amortis sur des périodes allant de quatre à neuf ans; le mobilier de bureau et le matériel sont amortis sur des périodes allant de trois à cinq ans; et les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de location. Les logiciels sont amortis sur des périodes allant de trois à quatre ans.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur nominale, car leur juste valeur n'a pu être déterminée au prix d'un effort raisonnable au moment où le don a été reçu.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en gain ou en perte, selon le cas, dans l'état des résultats.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite et avantages complémentaires de retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées. Les cotisations de l'organisme sont donc comptabilisées comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, au moment où elles deviennent exigibles.

ii) Avantages complémentaires de retraite

Les charges complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus. Les ajustements à ces charges découlant des changements d'estimations et les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés concernés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation de la dépréciation de la valeur comptable des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que les charges à payer et les créances clients relatives aux médicaments. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3 Trésorerie et équivalents de trésorerie – grevés d'affectations

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 416 \$ (412 \$ en 2013) grevé d'affectations puisqu'il s'agit de sommes liées à un régime de retraite qui a été dissous et elles sont détenues par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande. Ces sommes sont assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation à des fins générales.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

4 Placements

	2014 \$	2013 \$
Certificats de placement garanti comme suit :		
au taux d'intérêt de 1,95 %, échéant le 5 septembre 2014	43 259	-
au taux d'intérêt de 1,80 %, remboursable à vue, échéant le 11 mai 2015	20 142	-
au taux d'intérêt de 1,80 %, échéant le 2 octobre 2014	10 443	-
au taux d'intérêt de 1,80 %, échéant le 30 octobre 2014	10 076	-
au taux d'intérêt de 1,80 %, échéant le 7 janvier 2015	10 042	-
au taux d'intérêt de 1,50 %, échéant le 5 septembre 2013	-	42 516
au taux d'intérêt de 1,89 %, remboursable à vue, échéant le 5 septembre 2013	-	30 041
au taux d'intérêt de 1,75 %, échéant le 2 octobre 2013	-	10 262
au taux d'intérêt de 1,35 %, échéant le 9 mai 2013	-	10 053
au taux d'intérêt de 1,75 %, échéant le 14 mars 2014	-	10 049
	<u>93 962</u>	<u>102 921</u>

Les certificats de placement garanti qui ont une échéance de plus de un an et qui sont remboursables à vue ont été inclus dans le passif à court terme.

5 Créances clients et charges payées d'avance

	2014 \$	2013 \$
Créances clients	13 138	12 639
À recevoir du MSSLD	16 100	39 817
Charges payées d'avance	<u>1 933</u>	<u>2 533</u>
	<u>31 171</u>	<u>54 989</u>

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

6 Immobilisations

	2014		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	308 520	173 498	135 022
Mobilier de bureau et matériel	6 146	4 748	1 398
Améliorations locatives	4 415	4 148	267
Terrain et bâtiments	1	-	1
Logiciels	51 352	35 603	15 749
	370 434	217 997	152 437
	2013		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	322 480	189 761	132 719
Mobilier de bureau et matériel	6 097	3 630	2 467
Améliorations locatives	4 284	3 802	482
Terrain et bâtiments	1	-	1
Logiciels	44 990	20 512	24 478
	377 852	217 705	160 147

Le coût des immobilisations comprend les logiciels en développement de 997 \$ (3 112 \$ en 2013) et les dépôts pour du matériel et des améliorations locatives de 24 281 \$ (36 526 \$ en 2013). Ces montants seront amortis dès que le matériel sera prêt à être mis en service.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

7 Créditeurs et charges à payer

	2014	2013
	\$	\$
Comptes fournisseurs	69 182	125 340
Charges à payer	53 724	46 208
Somme due au MSSLD	21 609	17 664
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite (note 3)	416	412
	<u>144 931</u>	<u>189 624</u>

8 Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous.

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	169 278	140 464
Sommes reçues relativement à des immobilisations	23 230	63 501
Sommes comptabilisées à titre de produits	(39 115)	(34 687)
Solde à la fin de l'exercice	<u>153 393</u>	<u>169 278</u>

Le solde des apports en capital reportés pour immobilisations est constitué des éléments ci-dessous :

	2014	2013
	\$	\$
Apports en capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	149 153	155 058
Apports non dépensés	4 240	14 220
	<u>153 393</u>	<u>169 278</u>

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

9 Avantages de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

a) Régime de retraite

Les salariés de l'organisme participent au HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations fondées sur le nombre de leurs années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été le mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de l'exercice, pour les salariés, se sont établies à 6 403 \$ (5 679 \$ en 2013) et sont incluses dans les charges de retraite dans l'état des résultats, ce qui rend compte de la totalité des montants exigibles pour l'exercice.

b) Avantages complémentaires de retraite

Avant le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offrait à ses salariés actifs et retraités des avantages complémentaires de retraite couvrant les soins médicaux et dentaires. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offre des avantages complémentaires de retraite uniquement à ses salariés retraités avant le 1^{er} janvier 2006. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 230 \$ (273 \$ en 2013). L'évaluation actuarielle des avantages complémentaires de retraite est datée du 1^{er} avril 2013 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2014.

Les renseignements relatifs aux avantages complémentaires de retraite de l'organisme figurent ci-dessous.

	2014 \$	2013 \$
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	3 388	2 754
Actifs du régime à la fin de l'exercice	-	-
Déficit du régime	3 388	2 754
Charges nettes à payer non amorties	(1 017)	(374)
Charges à payer à la fin de l'exercice	2 371	2 380
	2014 \$	2013 \$
Coût financier	122	122
Amortissement des pertes actuarielles	99	19
Charge au titre des avantages	221	141

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture économique et les lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	2014	2013
Taux d'actualisation	4,36 % 7,5 % en 2014 à 5 % en 2018 et par la suite	3,94 % 7,5 % en 2013 à 5 % en 2018 et par la suite
Taux de croissance des frais de médicaments		
Taux de croissance des frais hospitaliers, des frais dentaires et d'autres frais médicaux	4 % par année	4 % par année
Durée moyenne résiduelle de vie d'un salarié (années)	11,22	10,21

10 Investissement en immobilisations

	2014 \$	2013 \$
Immobilisations	152 437	160 147
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations (note 8)	(149 153)	(155 058)
	<u>3 284</u>	<u>5 089</u>

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous.

	2014 \$	2013 \$
Acquisition d'immobilisations	33 857	62 036
Augmentation des apports reportés pour immobilisations	(33 210)	(59 216)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	39 115	34 687
Amortissement des immobilisations	(41 064)	(36 037)
Sortie d'immobilisations	(503)	-
	<u>(1 805)</u>	<u>1 470</u>

11 Produits nets de placement

Des produits nets de placement de 18 \$ (17 \$ en 2013) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

12 Autres produits

	2014 \$	2013 \$
Fonds d'administration générale	1 355	4 080
cyberSanté Ontario	2 366	2 319
Santé publique Ontario	131	171
Recouvrement de salaires	1 782	2 041
Autres produits	5 634	8 611
Fonds affecté		
Subventions	1 915	2 293

13 Autres charges de fonctionnement

	2014 \$	2013 \$
Fonds affecté		
Déplacements	119	71
Formation et publications	71	42
Charges générales de bureau	61	44
Matériel	49	37
Autres charges	1	-
	301	194
Fonds d'administration générale		
Matériel	5 528	6 095
Formation et publications	2 607	2 465
Charges générales de bureau	4 082	2 077
Déplacements	1 207	948
Service aux patients	800	800
Autres charges	197	256
	14 421	12 641

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

14 Virements interfonds

	2014 \$	2013 \$
Virement du fonds affecté (affectations d'origine interne) au fonds d'administration générale (du fonds d'administration générale au fonds affecté [affectations d'origine interne])	54	(133)
Virement du fonds affecté (affectations d'origine externe) au fonds d'administration générale (du fonds d'administration générale au fonds affecté [affectations d'origine externe])	17	(24)
	<u>71</u>	<u>(157)</u>

Les virements du fonds de dotation et du fonds affecté au fonds d'administration générale découlent du déblocage de réserves grevées d'affectations d'origines externe et interne qui a été approuvé par le donneur ou par le conseil d'administration de l'organisme, respectivement.

15 Engagements

- a) Les paiements minimaux au titre de la location de locaux, de matériel informatique et de matériel de bureau qui sont exigibles aux termes des contrats de location-exploitation sont estimés comme suit pour les exercices clos les 31 mars :

	\$
2015	7 250
2016	5 639
2017	4 799
2018	<u>2 451</u>
	<u>20 139</u>

- b) L'organisme a conclu des engagements d'environ 5 087 \$ (6 180 \$ en 2013) pour l'acquisition de matériel, après déduction des dépôts présentés à la note 6.

16 Passifs éventuels

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), le régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas pour régler les réclamations, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves et des charges pour réclamations et des charges de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont le montant des primes, majoré des produits de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves et des charges pour réclamations et des charges de fonctionnement, peut avoir le droit de recevoir des

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution n'a été déclarée par le HIROC au 31 mars 2014.

17 Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des actions en justice, poursuites et autres litiges découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient avoir engagés dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas à l'égard des frais qui résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer au prix d'un effort raisonnable le montant maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour pallier à des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès du HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris l'indemnisation des propriétaires des locaux loués par l'organisme; l'indemnisation du MSSLD en cas de réclamations, actions en justice, poursuites et autres litiges fondés sur des actes ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes, gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et l'indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de cancérologie en cas de réclamations, d'actions en justice, de coûts, de dommages-intérêts et de charges résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, l'accord ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

18 Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Il n'y a eu aucun changement important relatif à l'exposition à ces risques ou aux méthodes utilisées pour évaluer ces risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements détenus auprès d'institutions financières et de l'exposition au risque lié aux créances clients non réglées. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont détenus auprès de grandes institutions financières qui affichent des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation, ce qui réduit l'exposition au risque de crédit. L'organisme évalue la solvabilité des contreparties en tenant compte de leur situation financière et d'autres facteurs. La direction est d'avis que le risque lié aux créances clients est minime, car la plupart des créances clients sont à recevoir des gouvernements fédéral et provincial ou d'organismes contrôlés par ceux-ci.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'organisme relativement aux créances clients en fin d'exercice se détaille comme suit :

	0 à 30 jours \$	31 à 60 jours \$	61 à 90 jours \$	91 jours et plus \$	Total \$
Créances clients	13 112	21	5	-	13 138
À recevoir du MSSLD	16 100	-	-	-	16 100
Montant à recevoir	29 212	21	5	-	29 238

Aucune provision pour perte de valeur n'a été comptabilisée puisque rien n'indique que l'organisme ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'organisme n'est exposé au risque de taux d'intérêt qu'à l'égard de ses placements. L'organisme ne s'attend pas à ce que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence importante sur sa performance financière et il n'utilise aucun instrument dérivé. L'organisme atténue son exposition au risque de taux d'intérêt à l'égard de ses placements en achetant des certificats de placement garanti assortis de courtes échéances et pouvant être rachetés à vue.

Au 31 mars 2014, une variation de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant stables, aurait eu une incidence estimative variant de (437 \$) à 441 \$ sur la valeur des placements.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ses obligations en matière de flux de trésorerie lorsqu'elles deviendront exigibles. L'organisme atténue son exposition au risque en ne conservant aucune dette, en surveillant ses activités financières et ses sorties de trésorerie au moyen d'un budget, et en effectuant des placements qui peuvent être convertis en trésorerie à court terme advenant des sorties de trésorerie imprévues. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers :

	0 à 30 jours \$	31 à 60 jours \$	61 à 90 jours \$	91 jours et plus \$	Total \$
Comptes fournisseurs	69 529	12	(3)	(356)	69 182
Charges à payer	53 587	-	137	-	53 724
Somme due au MSSLD	-	-	21 609	-	21 609
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite	-	-	-	416	416
Montant à payer	123 116	12	21 743	60	144 931

Agence de foresterie du parc Algonquin

Responsabilité de la direction pour les états financiers au 31 mars 2014

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des auditeurs indépendants indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.



Tim Doyle
Trésorier



Jeff W. Leavey
Directeur général



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin
et au ministre des Richesses naturelles et des Forêts

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence de foresterie du parc Algonquin, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 21 juillet 2014

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

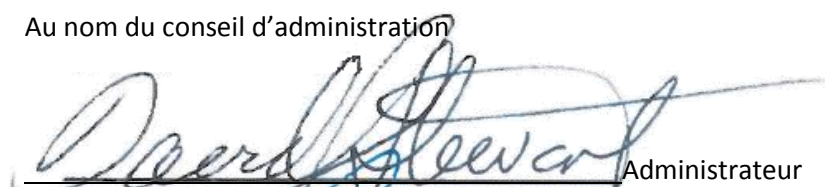
États de la situation financière

Au 31 mars 2014, avec l'information comparative de 2013

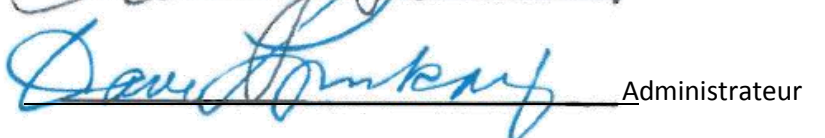
	<u>2014 (\$)</u>	<u>2013 (\$)</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 032 342	1 523 614
Débiteurs (note 2)	10 351 267	7 543 495
Stocks détenus en vue de la vente	324 938	376 230
Charges payées d'avance	<u>1 962</u>	<u>1 962</u>
	11 710 509	9 445 301
Immobilisations (note 3)	<u>304 263</u>	<u>334 458</u>
	<u>12 014 772</u>	<u>9 779 759</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme:		
Un prêt de demande (note 13)	1 000 000	-
Créditeurs et charges à payer	1 892 721	1 537 628
Retenues de garantie des entrepreneurs	94 609	75 931
Montant dû au Fonds de produits consolidés (note 14)	374 519	375 967
Apports reportés (note 4)	<u>146 069</u>	<u>274 636</u>
	3 507 918	2 264 162
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (note 5)	398 779	436 356
Les apports de capital reportés (note 6)	<u>60 025</u>	<u>115 591</u>
	3 966 722	2 816 109
Actif net:		
Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier (notes 7 et 9)	2 665 010	2 500 000
Actif net investi en immobilisations (note 8)	244 239	218 867
Actif net non affecté – Fonds général	<u>5 138 801</u>	<u>4 244 783</u>
	8 048 050	6 963 650
	<u>12 014 772</u>	<u>9 779 759</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

États des résultats

Au 31 mars 2014, avec l'information comparative de 2013

	Fonds général (\$)	Fonds de reboisement forestier (\$)	Total 2014 (\$)	Total 2013 (\$)
Produits:				
Ventes d'articles	20 012 778	-	20 012 778	15 619 773
Activités de reboisement forestier	-	1 583 053	1 583 053	1 255 078
Vente de bois sur pied	186 238	-	186 238	242 860
Autres (note 10)	<u>2 348 951</u>	<u>263 571</u>	<u>2 612 522</u>	<u>2 662 993</u>
	22 547 967	1 846 624	24 394 591	19 780 704
Charges:				
Coûts direct liés à des programmes	17 167 249	1 431 626	18 598 875	15 745 928
Droits de coupe du bois de la Couronne	2 451 932	-	2 451 932	1 895 588
Entretien des chemins d'accès public	428 567	-	428 567	440 590
Planification des activités forestières	146 745	-	146 745	128 972
Mesurage du bois	<u>37 558</u>	<u>-</u>	<u>37 558</u>	<u>32 672</u>
	20 232 051	1 431 626	21 663 677	18 243 750
Bénéfice d'exploitation	2 315 916	414 998	2 730 914	1 536 954
Frais d'administration et autres frais:				
Salaires et prestations	1 295 487	214 431	1 509 918	1 535 530
Amortissement des immobilisations	138 258	15 926	154 184	168 286
Fournitures et dépenses de bureau	98 718	252	98 970	91 766
Loyer des bureaux	43 443	11 918	55 361	54 532
Indemnités des administrateurs	53 560	-	53 560	27 409
Assurances	16 519	6 255	22 774	22 269
Frais de déplacement et de formation du personnel	24 149	1 206	25 355	17 555
Relations publiques	22 006	-	22 006	10 509
Expert-conseils, frais juridiques et frais divers	6 231	-	6 231	1 318
Les frais d'intérêt	<u>7 031</u>	<u>-</u>	<u>7 031</u>	<u>-</u>
	1 705 402	249 988	1 955 390	1 929 174
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants	610 514	165 010	775 524	(392 220)
L'accord du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	<u>308 876</u>	<u>-</u>	<u>308 876</u>	<u>-</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>919 390</u>	<u>165 010</u>	<u>1 084 400</u>	<u>(392 220)</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états
financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

États de l'évolution de l'actif net

Au 31 mars 2014, avec l'information comparative de 2013

<u>En 2014</u>	<u>Actif net investi en immobilisations (\$)</u>	<u>Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier (\$)</u>	<u>Actif net non affecté – Fonds Général (\$)</u>	<u>Total 2014 (\$)</u>
Solde au début de l'exercice	218 867	2 500 000	4 244 783	6 963 650
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (note 8)	(98 618)	165 010	1 018 008	1 084 400
Investissement en immobilisations (note 8)	<u>123 990</u>	<u>-</u>	<u>(123 990)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>244 239</u>	<u>2 665 010</u>	<u>5 138 801</u>	<u>8 048 050</u>

<u>En 2013</u>	<u>Actif net investi en immobilisations (\$)</u>	<u>Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier (\$)</u>	<u>Actif net non affecté – Fonds Général (\$)</u>	<u>Total 2013 (\$)</u>
Solde au début de l'exercice	210 309	2 500 000	4 645 561	7 355 870
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (note 8)	(105 151)	(235 041)	(52 028)	(392 220)
Virement inter fonds (note 9)	-	235 041	(235 041)	-
Investissement en immobilisations (note 8)	<u>113 709</u>	<u>-</u>	<u>(113 709)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>218 867</u>	<u>2 500 000</u>	<u>4 244 783</u>	<u>6 963 650</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

États des flux de trésorerie

Au 31 mars 2014, avec l'information comparative de 2013

	<u>2014 (\$)</u>	<u>2013 (\$)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation:		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 084 400	(392 220)
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	154 184	168 286
Amortissement des apports de capital reportés	(55 566)	(63 135)
Gain sur la vente d'immobilisations	(14 763)	(20 677)
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	<u>(37 577)</u>	<u>(4 931)</u>
	1 130 678	(312 677)
Variation du fonds de roulement hors caisses:		
Débiteurs	(2 807 772)	(1 300 257)
Stocks détenus en vue de la vente	51 292	127 509
Créditeurs et charges à payer	355 093	498 906
Retenues de garantie des entrepreneurs	18 678	3 275
Montants dû au Fonds de produits consolidés	(1 448)	219 506
Apports reportés	<u>(128 567)</u>	<u>(162 182)</u>
	(1 382 046)	(925 920)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement:		
Augmentation de ligne de crédit à la demande	1 000 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de capital:		
Acquisition d'immobilisations	(123 989)	(113 709)
Produits de la vente d'immobilisations	<u>14 763</u>	<u>20 677</u>
	<u>(109 226)</u>	<u>(93 032)</u>
Diminution de l'encaisse	(491 272)	(1 018 952)
Encaisse au début de l'exercice	<u>1 523 614</u>	<u>2 542 566</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>1 032 342</u>	<u>1 523 614</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2014

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (L'"AFPA") est un organisme de la Couronne créé par le gouvernement de l'Ontario le 4 janvier 1975 en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin* de 1974. L'AFPA est chargée de la gestion forestière du parc provincial Algonquin. L'AFPA est un organisme sans but lucratif (un "OSBL") et elle est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables:**a) Mode de présentation:**

Les états financiers de l'AFPA sont préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les Normes de la section 4200 pour les organismes gouvernementales sans but lucratif.

b) Comptabilité par fonds:

Le Fonds général sert à comptabiliser les activités administratives et génératrices de produits de l'AFPA. Le Fonds de reboisement forestier, lui, sert à comptabiliser les activités de gestion forestière, y compris des travaux sylvicoles.

c) Constatation des produits:

Les produits de la vente d'articles et les charges liées aux activités de reboisement forestier sont comptabilisés au moment de la livraison du bois, lorsque le client en prend possession et assume le risque de perte, que le recouvrement du débiteur pertinent est probable, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

L'AFPA suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions de l'État, comme il est décrit ci-dessous:

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2014

1. Principales conventions comptables: (suite)**c) Constatation des produits: (suite)**

Les subventions d'exploitation sont inscrites à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées mais non reçues à fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Les subventions se rapportant à des périodes futures sont reportées et comptabilisées dans la période où l'activité connexe a lieu.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés comme des produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont comptabilisées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la même méthode, à des taux correspondant à ceux des immobilisations connexes.

Les autres produits divers sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

d) Stocks détenus en vue de la vente:

Les stocks détenus en vue de la vente, constitués de bois récolté n'ayant pas encore été livré aux clients, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, et le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit actuel, dans leur condition actuelle. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vent estimatif dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente applicable.

e) Immobilisations:

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative, à l'aide de la méthode et des taux annuels ci-dessous:

Actif	Taux
Véhicules	25%
Structures en acier portatives	20%
Matériel technique	10%
Mobilier et agencements	10%
Remorques	10%
Améliorations locatives	10%

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2014

1. Principales conventions comptables: (suite)**e) Immobilisations: (suite)**

Le coût lié aux ponts et aux chemins d'accès public est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lequel les ponts et les chemins d'accès seront utilisés, la période d'amortissement étant d'une durée maximale de 10 ans. Les actifs de reboisement forestier sont amortis selon la même méthode et selon les mêmes taux que les actifs mentionnés ci-dessus.

f) Instruments financiers:

L'AFPA comptabilise ses actifs et passifs comme suit:

- L'encaisse est soumise à un risque de changement de valeur négligeable, ainsi la valeur comptable se rapproche à la juste valeur.
- Les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement moins tout montant pour provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value sont effectuées afin de refléter les débiteurs selon le moindre coût non amorti et la valeur recouvrable nette, lorsque le recouvrement et le risque de perte existe. Les variations du montant des provisions pour moins-value doivent être constatées dans L'État des Résultats.
- Les créditeurs et charges à payer, les retenues de garantie des entrepreneurs et le montant dû au Fonds de produits consolidés sont inscrits au coût.

L'agence n'a pas recours à des instruments dérivés.

g) Avantages sociaux futurs:

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles. L'AFPA constate ses obligations au titre de ce régime d'avantages sociaux à mesure que les salariés rendent les services nécessaires à l'acquisition des prestations.

La comptabilisation à titre de régime de retraite à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite à prestations déterminées interentreprises, étant donné que l'AFPA ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer la comptabilisation à titre de régime à prestations déterminées.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2014

1. Principales conventions comptables: (suite)

h) Incertitude de Mesure:

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de l'exercice. Parmi les principaux éléments assujettis à ces estimations et hypothèses, on retrouve la détermination de la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés à l'état des résultats au cours de l'exercice durant lequel ils deviennent apparents.

2. Débiteurs:

	<u>2014 (\$)</u>	<u>2013 (\$)</u>
Commerce	9 488 526	7 299 897
Autre	<u>900 655</u>	<u>281 512</u>
	10 389 181	7 581 409
 Moins la provision pour créances douteuses	 <u>(37 914)</u>	 <u>(37 914)</u>
	<u>10 351 267</u>	<u>7 543 495</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 mars 2014

3. Immobilisations:

<u>En 2014</u>	<u>Coûts (\$)</u>	<u>Amortissement cumulé (\$)</u>	<u>Valeur comptable nette (\$)</u>
Ponts et chemins d'accès	5 346 800	5 346 800	-
Structures en acier portatives	681 278	558 890	122 388
Actifs de reboisement forestier	367 174	322 603	44 571
Véhicules	418 316	290 047	128 269
Matériel technique	199 564	191 071	8 493
Matériel de traitement de données	149 267	149 267	-
Mobilier et agencements	83 358	83 358	-
Améliorations locatives	44 803	44 261	542
Remorques	13 690	13 690	-
	<u>7 304 250</u>	<u>6 999 987</u>	<u>304 263</u>

<u>En 2013</u>	<u>Coûts (\$)</u>	<u>Amortissement cumulé (\$)</u>	<u>Valeur comptable nette (\$)</u>
Ponts et chemins d'accès	5 346 800	5 345 832	968
Structures en acier portatives	654 578	503 326	151 252
Actifs de reboisement forestier	326 271	309 680	16 591
Véhicules	419 643	265 457	154 186
Matériel technique	199 564	189 367	10 197
Matériel de traitement de données	149 267	149 267	-
Mobilier et agencements	83 358	83 212	146
Améliorations locatives	44 803	43 826	977
Remorques	13 690	13 548	141
	<u>7 237 974</u>	<u>6 903 515</u>	<u>334 458</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2014

4. Apports reportés:

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues du ministère des Richesses naturelles au cours de l'exercice, qui se rapportent à des charges liées à des périodes futures. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde des apports reportés:

	<u>2014 (\$)</u>	<u>2013 (\$)</u>
Entretien des chemins d'accès public:		
Solde au début de l'exercice	274 636	316 699
Plus les apports reçus au cours de l'exercice	300 000	300 000
Moins la somme dépensée au cours de l'exercice	<u>(428 567)</u>	<u>(342 063)</u>
Solde à la fin de l'exercice	146 069	274 636
Autres projets liés au parc:		
Solde au début de l'exercice	-	120 119
Moins la somme dépensée au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>(120 119)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>146 069</u>	<u>274 636</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2014

5. Avantage sociaux futurs:**a) Régime de retraite interentreprises:**

Les salariés à temps plein de l'AFPA participent à la Caisse de retraite de la fonction publique (la "CRFP"), qui gère les régimes de retraite à prestations déterminées des salariés de la province d'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, détermine les montants annuels que l'AFPA doit verser à la CRFP. Étant donné que le promoteur doit s'assurer que la CRFP est viable financièrement, tout surplus ou passif non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas un actif ou une obligation de l'AFPA. Les versements annuels de l'AFPA de 115 986 \$ (132 533 \$ en 2013) sont inclus dans le poste "Salaires et prestations" à l'état des résultats.

b) Indemnités de cessation d'emploi:

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles. Tous les salariés à temps plein sont admissibles au versement d'une indemnité de départ égale à une semaine de salaire par année de service continu à l'AFPA, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel du salarié. L'obligation totale relative aux montants acquis au titre des indemnités de départ s'élevait à 398 779 \$ à la fin de l'exercice à l'étude (436 356 \$ en 2013).

c) Avantages postérieurs au départ à retraite non liés aux prestations de retraite:

Le coût des avantages postérieurs au départ à retraite non liés aux prestations de retraite incombe à la province de l'Ontario, qui constitue une partie apparentée. Par conséquent, ce coût n'est ni comptabilisé dans les charges à payer ni inclus dans l'état des résultats.

6. Apports de capital reportés:

Les apports en capital reportés afférents aux immobilisations représentent la somme non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits à l'état des résultats.

	<u>2014 (\$)</u>	<u>2013 (\$)</u>
Solde au début de l'exercice	115 591	178 726
Moins montants constatés à titre de produits	<u>(55 566)</u>	<u>(63 135)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>60 025</u>	<u>115 591</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2014

7. Fonds de reboisement forestier:

Le 1^{er} avril 2002, l'AFPA a renouvelé son accord de 20 ans conclu avec le ministère des Richesses naturelles, une partie apparentée, portant sur les activités de gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles. Le financement de ces activités selon le principe du recouvrement des coûts provient des droits de coupe prévus dans la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et des subventions provenant du Fonds pour l'avenir de la foresterie.

Selon les dispositions de l'accord, l'AFPA est tenue de maintenir un solde minimal de 1 500 000 \$ dans le Fonds de reboisement forestier.

8. Investissement en immobilisations:

a) Investissement en immobilisations se calcule comme suit:

	<u>2014 (\$)</u>	<u>2013 (\$)</u>
Immobilisations	304 263	334 458
Montants financés par:		
Apports reportés	<u>(60 025)</u>	<u>(115 591)</u>
	<u>244 238</u>	<u>218 867</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2014

8. Investissement en immobilisations (suite):

b) Fluctuation de l'actif net investi en immobilisations se calcule comme suit:

	<u>2014 (\$)</u>	<u>2013 (\$)</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges:		
Amortissement des apports en capital reportés	55 566	63 135
Amortissement des immobilisations	<u>(154 184)</u>	<u>(168 286)</u>
	<u>(98 618)</u>	<u>(105 151)</u>
Variation nette de l'investissement en immobilisations:		
Achat d'immobilisations	123 990	113 709
Montants finances par:		
Apports reportés	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>123 990</u>	<u>113 709</u>

9. Virement inter fonds:

Le conseil d'administration a approuvé par résolution que toute perte subie par le Fonds de reboisement forestier découlant de charges liées aux activités de reboisement forestier dépassant les produits au cours de l'exercice qui ne peuvent pas être financées par le Fonds de reboisement forestier sans que le solde de ce dernier chute sous la barre des 2 500 000 \$ doit être financées par le Fonds général. Aucun montant a été transféré au cours de l'année (2013 – 235 041\$).

10. Financement de l'entretien des chemins d'accès:

Des produits de 1,34 million de dollars (1,65 million de dollars en 2013) sont inclus dans le poste "Autres produits" du Fonds général. L'AFPA a reçu cette somme dans le cadre d'un accord conclu avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. L'objectif de cet accord est de permettre à l'AFPA d'obtenir le remboursement des coûts de construction et d'entretien associés aux chemins d'accès forestiers primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière. Une partie du financement du ministère est transmis aux clients de l'AFPA au moyen d'un remboursement fondé sur le volume des ventes. Au cours de l'exercice 2014, 572 900 \$ (413 600 \$ en 2013) a été transmis aux clients de l'AFPA et est compensé dans la vente d'articles dans l'état des résultats.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Exercices clos les 31 mars 2014

11. Rémunération des administrateurs:

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'AFPA s'est élevée à environ 23 800 \$ au cours de l'exercice (11 500 \$ en 2013).

12. Risques financiers et concentration du risque de crédit:**a) Risques de liquidités:**

Le risque de liquidité est le risque que l'Agence sera incapable de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Agence gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. L'Agence prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations. Il n'y a pas eu de changement en matière de l'exposition aux risques de liquidités en 2013.

b) Risque de crédit:

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles résultant dans une perte financière. L'Agence est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. L'Agence évalue les débiteurs sur une base continue et prévoit aux montants qui ne sont pas recouvrables dans la provision pour créances douteuses.

13. Ligne de crédit à la demande:

Dans le cadre de ses dispositions financières, l'AFPA a négocié une ligne de crédit de 1 500 000 \$ auprès de sa banque. La ligne de crédit n'est pas garantie, payable sur la demande et porte intérêt au taux préférentiel bancaire moins 0,50%. Au 31 mars, 2014, le montant impayé en vertu de ce programme est 1,000,000\$ (2013 – nul\$).

14. Dû au Fonds de produits consolidés:

Dû au Fonds de produits consolidés représente les montants dus par l'Agence pour les frais des droits de coupe sur les terres de la Couronne et les frais des droits de coupe de l'Avenir de la foresterie encourus au cours des opérations normales. Les soldes de fin d'exercice sont en effet normalement réglés au premier trimestre de l'année suivante.



RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (AOPPS) est responsable de la préparation des états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel qu'ils ont été établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de Comptable professionnel agréé Canada (CPA).

Dans la préparation de ces états financiers, la direction choisit les principes comptables appropriés, pose un jugement et fait les meilleures estimations pour rapporter les événements et les opérations tels qu'ils se produisent. La direction détermine les montants sur une base raisonnable pour s'assurer que les états financiers présentent une image fidèle à tous les égards importants. Les renseignements financiers figurant dans le présent rapport annuel sont préparés conformément à ceux contenus dans les états financiers.

L'AOPPS maintient un système de contrôles internes qui vise à offrir une assurance raisonnable, à un coût raisonnable, que l'actif est protégé et que les opérations sont exécutées et comptabilisées conformément aux politiques qui régissent les activités de l'AOPPS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne, de passer en revue les états financiers et de les approuver. Le conseil remplit ces responsabilités grâce à son comité permanent de vérification et des finances. Celui-ci se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information vérifiée et non vérifiée. Ernst & Young s.r.l. a libre et plein accès au comité permanent de vérification et des finances.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de communiquer de l'information financière représentative des activités de l'AOPPS, cohérente, fiable et pertinente pour permettre d'évaluer les activités de l'AOPPS de manière éclairée.

Stephen D'Arcy, CPA, CA
Directeur général des Finances

Donna Marafioti
Directrice générale des Opérations par intérim
Vice-présidente, Services corporatifs et Ressources humaines

George Pasut
Président-Directeur Général par intérim
Vice-président, Sciences et santé publique

June 24, 2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]** au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto, Canada
Le 24 juin 2014

Ermst + Young S.A.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Au 31 mars

	2014 \$	2013 \$
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	29 906	26 554
Débiteurs [note 3]	4 262	8 338
Charges payées d'avance	2 194	1 668
Total de l'actif à court terme	36 362	36 560
Trésorerie soumise à restrictions [note 4]	9 079	9 377
Débiteurs [note 3]	—	2 711
Immobilisations, montant net [note 5]	23 899	21 894
	69 340	70 542
PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	32 249	33 528
Tranche à court terme des apports reportés [note 7]	1 921	960
Total du passif à court terme	34 170	34 488
Apports reportés au titre des immobilisations [note 6]	25 961	26 510
Apports reportés [note 7]	2 426	2 214
Passif au titre des prestations constituées [note 8]	5 224	5 554
Autres passifs	1 559	1 776
Total du passif	69 340	70 542
Engagements et éventualités [note 11]		
Actif net	—	—
	69 340	70 542

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

ÉTAT DES RÉSULTATS ET
DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 [en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mars

	2014 \$	2013 \$
PRODUITS		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée		
Activités de base	140 849	135 774
Centres de ressources en promotion de la santé	3 573	3 586
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations [note 6]	5 135	5 882
Autres subventions	1 563	1 026
Recouvrements divers	1 625	1 695
	152 745	147 963
CHARGES [note 8]		
Programme des laboratoires de santé publique	95 704	93 403
Programmes de sciences et de santé publique	39 919	37 142
Frais d'administration [note 9]	11 987	11 536
Amortissement des immobilisations [note 5]	5 135	5 882
	152 745	147 963
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net au début de l'exercice	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mars

	2014 \$	2013 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(5 135)	(5 882)
Amortissement des immobilisations	5 135	5 882
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie		
Augmentation des débiteurs [note 10]	(1 206)	(62)
Augmentation des charges payées d'avance	(526)	(56)
Diminution de la trésorerie soumise à restrictions	298	351
Augmentation des apports reportés	1 173	97
(Diminution) augmentation des autres passifs	(217)	40
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer [note 10]	336	(7 134)
Variation nette du passif au titre des prestations constituées	(330)	(98)
Flux de trésorerie de fonctionnement	(472)	(6 862)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations [note 10]	(8 754)	(1 313)
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	(8 754)	(1 313)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations [note 10]	12 578	2 742
Flux de trésorerie de financement	12 578	2 742
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	3 352	(5 433)
Trésorerie au début de l'exercice	26 554	31 987
Trésorerie à la fin de l'exercice	29 906	26 554

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [«AOPPS»] [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario] a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. L'AOPPS a pour mission d'accroître la protection et la promotion de la santé de la population ontarienne, de contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les injustices en matière de santé, de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques aux personnes de divers secteurs qui travaillent à protéger et à améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, ainsi que la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique.

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, l'AOPPS est principalement financée par la province d'Ontario.

En tant qu'organisme de la Couronne, l'AOPPS est exempté de l'impôt sur les bénéfices.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»] des Comptables professionnels agréés du Canada [«CPA Canada»]. L'AOPPS a choisi de suivre les chapitres 4200 à 4270 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public de CPA Canada*.

Constatation des produits

Les apports sont constatés dans les comptes lorsqu'ils sont reçus ou qu'ils sont à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont comptabilisés initialement dans les comptes. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont constatés à titre d'apports reportés ou d'apports reportés au titre des immobilisations à leur comptabilisation initiale dans les comptes et puis comme produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Installations techniques	de 5 à 30 ans
Autre équipement	de 5 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation

Les stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation sont passés en charges au moment de l'acquisition.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont passées en charges selon la comptabilisation d'exercice.

Les avantages sociaux futurs complémentaires sont des prestations autres que de retraite qui sont offertes à certains employés et qui sont constituées à mesure que ceux-ci rendent les services nécessaires pour obtenir ces avantages futurs. Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction quant aux augmentations salariales prévues et à l'âge de retraite des employés. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux futurs sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont actualisés en fonction du coût financier moyen à l'égard des nouveaux titres de créance de la province d'Ontario émis, dont les échéances correspondent à la durée du passif.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts relatifs au personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général et les autres coûts ne sont pas ventilés.

Apports sous forme de biens et de services

Les apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers, y compris les débiteurs et les créditeurs, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

3. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2014	2013
	\$	\$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	1 498	9 491
Taxe de vente harmonisée	1 533	813
Divers	1 231	745
	4 262	11 049
Moins le montant comptabilisé à titre de débiteurs à long terme <i>[note 6]</i>	—	2 711
	4 262	8 338

Il n'existe aucun montant important qui est en souffrance ou qui a été déprécié.

4. TRÉSORERIE SOUMISE À RESTRICTIONS

a) La trésorerie soumise à restrictions se compose de ce qui suit :

	2014	2013
	\$	\$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée <i>[notes 4b) et 8b)]</i>	8 820	9 037
Centre Sheela Basrur <i>[note 7a)]</i>	259	340
	9 079	9 377

La trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée représente le financement reçu à l'égard du passif pris en charge par l'AOPPS relativement aux crédits aux fins des indemnités de départ *[note 8b)]* et aux autres crédits [principalement les indemnités de vacances à payer] liés aux employés mutés à l'AOPPS [laboratoires de santé publique de l'Ontario en 2008 et architecture de santé publique en 2011] et les sommes non dépensées relativement à des projets d'investissement. Les fonds associés aux crédits aux fins des indemnités de départ et aux autres crédits sont réduits lorsque les employés mutés quittent leur emploi auprès de l'AOPPS.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

4. TRÉSORERIE SOUMISE À RESTRICTIONS (suite)

- b) La continuité de la trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est comme suit :

	2014			
	Crédits aux fins des indemnités de départ \$ [note 7b)]	Autres crédits \$	Projets d'investissement \$ [note 6]	Total \$
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	5 632	1 500	1 905	9 037
Financement reçu	—	—	11 452	11 452
Intérêts gagnés	64	17	71	152
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions [note 8b)]	(435)	(20)	(11 366)	(11 821)
Trésorerie soumise à restrictions à la fin de l'exercice	5 261	1 497	2 062	8 820

	2013			
	Crédits aux fins des indemnités de départ \$	Autres crédits \$	Projets d'investissement \$	Total \$
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	5 999	1 516	1 882	9 397
Intérêts gagnés	74	19	23	116
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions [note 8b)]	(441)	(35)	—	(476)
Trésorerie soumise à restrictions à la fin de l'exercice	5 632	1 500	1 905	9 037

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2014		
	Coût	Amortissement	Valeur
	\$	cumulé	comptable
	\$	\$	nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	369	192	177
Autre équipement	26 250	20 523	5 727
Mobilier	2 072	1 869	203
Améliorations locatives	7 641	3 459	4 182
Immobilisations en cours	13 610	—	13 610
	49 942	26 043	23 899

	2013		
	Coût	Amortissement	Valeur
	\$	cumulé	comptable
	\$	\$	nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	369	155	214
Autre équipement	25 706	16 448	9 258
Mobilier	2 072	1 565	507
Améliorations locatives	7 130	2 740	4 390
Immobilisations en cours	7 525	—	7 525
	42 802	20 908	21 894

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

6. APPORTS REPORTÉS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS

Les apports reportés au titre des immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés au titre des immobilisations est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La continuité du solde des apports reportés au titre des immobilisations se compose de ce qui suit :

	2014 \$	2013 \$
Apports reportés au titre des immobilisations		
au début de l'exercice	26 510	20 159
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations	4 515	12 210
Intérêts gagnés sur les apports non affectés	71	23
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(5 135)	(5 882)
Apports reportés au titre des immobilisations		
à la fin de l'exercice	25 961	26 510
Apports reportés au titre des immobilisations non affectés		
[notes 3 et 4b)]	(2 062)	(4 616)
Apports reportés au titre des immobilisations affectés aux immobilisations	23 899	21 894

La trésorerie soumise à restrictions comprend un montant de 2 062 \$ relatif aux apports reportés au titre des immobilisations non affectés [trésorerie soumise à restrictions de 1 905 \$ et débiteurs à long terme de 2 711 \$ en 2013] [note 4b)].

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

7. APPORTS REPORTÉS

- a) Les apports reportés sont composés de subventions grevées d'affectations d'origine externe non dépensées aux fins suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Crédits aux fins des indemnités de départ	1 004	1 115
Centre Sheela Basrur [note 4a)]	259	340
Divers	3 084	1 719
	4 347	3 174
Moins la tranche à court terme	1 921	960
	2 426	2 214

- b) Les apports reportés liés aux crédits aux fins des indemnités de départ représentent l'écart entre la trésorerie soumise à restrictions qui est détenue au titre des crédits aux fins des indemnités de départ et la tranche du passif au titre des prestations constituées se rapportant au service antérieur à la mutation des employés des laboratoires de l'AOPPS [note 8b)].
- c) Les apports reportés du Centre Sheela Basrur [le «Centre»] représentent les fonds non dépensés détenus par l'AOPPS qui sont affectés aux programmes de sensibilisation du Centre. En plus de ces fonds, la Toronto Community Foundation détient 250 \$ [220 \$ en 2013] au profit du Centre et de ses programmes.

Nommé en l'honneur de la regrettée D^{re} Sheela Basrur, ancienne médecin-chef de la santé de la province d'Ontario, le Centre a été créé pour devenir un important fournisseur en matière d'éducation et de formation en santé publique.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

8. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régime de retraite interentreprises

Certains employés de l'AOPPS participent au régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario [«SEFPO»], au Healthcare of Ontario Pension Plan [«HOOPP»] ou au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ces régimes de retraite sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Au cours de l'exercice, les cotisations de l'AOPPS au régime de retraite du SEFPO, au HOOPP et au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario se sont établies à respectivement 2 474 \$ [2 304 \$ en 2013], 2 775 \$ [2 394 \$ en 2013] et 545 \$ [591 \$ en 2013], et sont incluses dans les charges à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

b) Crédits aux fins des indemnités de départ

L'AOPPS a pris en charge le régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées offert aux employés par le gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la mutation des employés des laboratoires de santé publique de l'Ontario [en 2008] et de l'architecture de santé publique [en 2011]. Dans le cadre de ce régime, certains employés peuvent toucher un paiement forfaitaire versé à la retraite lié aux années de service. La dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées a été effectuée au 31 mars 2012. L'AOPPS évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables chaque année au 31 mars en se fondant sur une extrapolation établie en fonction de la dernière évaluation actuarielle.

Autres renseignements sur les régimes :

	2014 \$	2013 \$
Obligation au titre des prestations constituées	5 672	6 242
Actif des régimes	—	—
Déficit des régimes	5 672	6 242
Pertes actuarielles non amorties	(448)	(688)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 224	5 554

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

8. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La continuité du passif au titre des prestations constituées aux 31 mars se compose de ce qui suit :

	2014 \$	2013 \$
Passif au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 554	5 652
Charge de l'exercice	105	343
Apports pour couvrir les prestations versées [note 4b)]	(435)	(441)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 224	5 554

Les principales hypothèses actuarielles adoptées dans le cadre de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et des charges connexes de l'AOPPS sont comme suit :

	2014 %	2013 %
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	3,25	3,00
Taux de croissance de la rémunération	3,25	3,25
Taux d'inflation	2,25	2,25
Charges		
Taux d'actualisation	3,00	4,50
Taux de croissance de la rémunération	3,25	3,25
Taux d'inflation	2,25	2,25

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

9. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La directive à l'égard des personnes nommées par le gouvernement exige que la rémunération versée aux administrateurs soit divulguée. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, les administrateurs ont touché une rémunération de 17 \$ [22 \$ en 2013].

10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et des charges à payer découlant de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des immobilisations reçues mais non payées de 6 571 \$ à la clôture de l'exercice [8 186 \$ en 2013] et a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

La variation des débiteurs se rapportant aux apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des apports à recevoir mais non reçus d'un montant de 1 498 \$ à la clôture de l'exercice [9 491 \$ en 2013] et a également été exclue de l'état des flux de trésorerie.

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) Aux termes de l'entente sur le transfert des laboratoires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est responsable de l'ensemble des obligations et des passifs au titre des laboratoires de santé publique contractés avant la date du transfert ou qui pourraient survenir par la suite, mais dont la cause existait avant la date du transfert, le 15 décembre 2008.
- b) L'AOPPS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [«HIROC»]. Le HIROC regroupe les risques liés à l'assurance responsabilité de ses membres. Les membres du groupe paient des primes de dépôt annuelles qui sont établies par calcul actuariel et passées en charges au cours de l'exercice considéré. Ces primes peuvent faire l'objet de cotisations ultérieures pour les écarts entre résultats et prévisions du groupe pour les années antérieures au cours desquelles l'AOPPS était membre du groupe. Au 31 mars 2014, aucune cotisation n'avait été reçue.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

- c) Les obligations au titre des paiements annuels minimaux futurs de l'AOPPS envers Infrastructure Ontario sont comme suit :

	\$
2015	17 956
2016	15 118
2017	13 453
2018	13 449
2019	13 227
Par la suite	261 770

12. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été retraités par rapport aux états présentés antérieurement afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2014.



Responsabilité de la direction quant à l'information financière

La direction et le conseil d'administration de l'AOE sont responsables des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'AOE observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour sauvegarder ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers rigoureux qui établissent un juste équilibre entre les avantages et les coûts. La direction a conçu et continue d'exécuter des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière qu'elle diffuse est fiable, conformément aux règlements de l'Agence. On effectue des vérifications internes pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion. Les rapports sont présentés à la haute direction.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de contrôle financier et interne. Le conseil d'administration et son Comité de la vérification et des finances se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe, ainsi que pour recommander au ministre de l'Environnement de les approuver.

Le vérificateur général a examiné les états financiers. Il a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rob Andrews'.

Rob Andrews
Président-directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dan Atkinson'.

Dan Atkinson
Vice-président, Finances et Services internes

Toronto (Ontario)
Le 27 mars 2014



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence ontarienne des eaux,
au ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence ontarienne des eaux, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013 et les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA
Auditor General

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 27 mars 2014

Bilan

Au 31 décembre 2013

[en milliers de dollars]

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs		
Actif à court terme :		
Placements de fonds liquides et à court terme (note 3a)	39 205	39 849
Débiteurs montant net t		
Municipalités et autres clients (note 3b)	22 062	24 384
Ministère de l'Environnement	144	333
Taxe de vente harmonisée à percevoir	1 751	1 778
Charges payées d'avance	483	441
Portion à court terme des sommes à recevoir sur les dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées (note 2)	920	918
	64 565	67 703
Actif à long terme :		
Dépôts à terme (note 3a)	23 719	17 058
Sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées (note 2)	2 161	3 067
Prêt en cours – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (note 3c)	120 000	120 000
Immobilisations corporelles, montant net (note 4)	8 986	9 742
	154 866	149 867
Total des actifs	219 431	217 570

Passifs et actif net

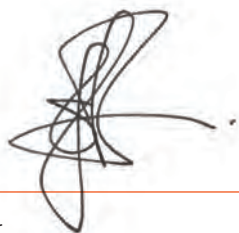
Au 31 décembre 2013

[in thousands of dollars]

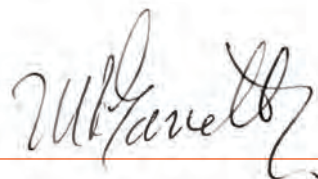
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Passifs et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	15 856	17 198
Portion à court terme des avantages sociaux futurs (note 8a)	3 093	2 688
	18 949	19 886
Passif à long terme :		
Avantages sociaux futurs (note 8a)	12 855	10 871
Actif net	187 627	186 813
Éventualités (note 7) et incertitude de mesure (note 1e)		
Total des passifs et de l'actif net	219 431	217 570

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

[en milliers de dollars]

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Revenus d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	157 222	147 217
Droits	2 186	2 828
Total des revenus d'exploitation	159 408	150 045
Charges de fonctionnement :		
Salaires et avantages sociaux [note 8a et note 8b]	72 791	67 544
Autres charges de fonctionnement	85 618	81 410
Amortissement des immobilisations corporelles	3 079	2 878
Total des charges de fonctionnement	161 488	151 832
Insuffisance des revenus par rapport aux charges – Exploitation des services publics	[2 080]	[1 787]
Intérêt sur les placements et les prêts en cours	2 914	2 845
Excédent des revenus sur les charges	834	1 058
Solde d'ouverture, actif net	186 813	185 755
Redressement de l'actif net [note 6]	[20]	0
Solde de clôture, actif net	187 627	186 813

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

[en milliers de dollars]

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Rentrées provenant des [affectées aux] activités d'exploitation		
Insuffisance des revenus par rapport aux charges –		
Exploitation des services publics	[2 080]	[1 787]
Éléments sans effets sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 079	2 878
Hausse des charges pour les avantages sociaux futurs	3 563	1 771
	4 562	2 861
Variation du fonds de roulement autre que les disponibilités		
Débiteurs	2 538	[3 201]
Charges payées d'avance	[42]	[123]
Créditeurs et charges à payer	[1 342]	636
Prestations de fin d'emploi prévues par la loi	[1 174]	[930]
	[20]	[3 618]
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	4 542	[757]
Liquidités utilisées pour les activités de placement		
Intérêt	2 914	2 845
Remboursement du capital sur prêts	904	601
[Hausse] Baisse des dépôts à long terme	[6 661]	5 373
Flux de trésorerie nets provenant des activités de placement	[2 843]	8 819
Liquidités utilisées pour les activités de placement		
Immobilisations corporelles acquises	[2 323]	[5 525]
Liquidités utilisées pour les activités de financement		
Évolution de l'actif net	[20]	-
Hausse (baisse) des placements de fonds liquides et à court terme	[644]	2,537
Solde d'ouverture, placements de fonds liquides et à court terme	39 849	37 312
Solde de clôture, placements de fonds liquides et à court terme	39 205	39 849

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la Loi de 1993 sur le plan d'investissement (la « Loi »).

La mission de l'Agence consiste à :

- (a) aider les municipalités, le gouvernement de l'Ontario et d'autres particuliers ou organismes à fournir des services de traitement de l'eau et des eaux usées et d'autres services en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en prodiguant ces services;
- (b) financer et promouvoir la mise au point, la mise à l'essai et la commercialisation de technologies et de services pour le traitement et la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales;
- (c) exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario et ailleurs afin de protéger la santé humaine et l'environnement et d'encourager la conservation des ressources en eau;
- (d) exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario de façon à étayer les politiques provinciales relatives à l'utilisation des terres et des établissements.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'Agence est classée en tant qu'organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins de la présentation de l'information financière. Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux entités comptables provinciales prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Placements de fonds liquides et à court terme

Les placements de fonds liquides et à court terme, y compris un portefeuille d'obligations, sont comptabilisés en fonction du coût. Les intérêts accumulés sont inscrits dans les comptes débiteurs. Les obligations sont censées être détenues jusqu'à l'échéance.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) Immobilisations corporelles

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

Logiciels	2 à 7 ans
Systèmes informatiques	7 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel roulant	4 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Machines et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(c) Constatation des revenus

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, qui reposent sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tels qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent le taux de marge, ou sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent des frais de gestion fixes, sont constatés au moment où ces coûts sont engagés.

Les revenus relatifs au travail effectué pour des clients dépassant le cadre du contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations d'immobilisations relatives à l'équipement, sont constatés quand les coûts sont engagés et, en principe, incluent une marge prédéterminée sur coût de revient.

(d) Financial Instruments

Un instrument financier est un actif qui finira par être réglé en espèces.

Tous les instruments financiers sont évalués à leur coût, qui est plus ou moins égal à la juste valeur.

Les instruments financiers consistent en des placements de fonds liquides et à court terme, des débiteurs, des sommes à recevoir, un portefeuille d'obligations, des dépôts à terme, des prêts en cours, créditeurs et charges à payer, et futurs avantages sociaux.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été préparé parce que tous les instruments financiers sont évalués au coût et il n'y a pas de variation à comptabiliser pour la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(e) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

Ces investissements représentent la partie principale en souffrance des sommes à recevoir de clients pour les dépenses d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que les frais d'exploitation recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les sommes à recevoir sur les investissements s'appuient sur des ententes qui situent les taux d'intérêt entre 4,25 % et 10,52 %. L'échéancier de remboursement du capital pour les investissements se présente ainsi :

<i>(période de 12 mois commençant en décembre)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>
2014	920
2015	709
2016	578
2017	573
2018	227
Par la suite	74
	3 081
Moins : Tranche échéant à court terme	[920]
	2 161

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES (suite)

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'une conduite d'eau qui a été terminée en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'Agence a reconnu qu'il s'agissait d'un prêt douteux et, par conséquent, le montant du prêt, soit 18,6 millions de dollars, fait l'objet d'une provision pour créances douteuses.

Outre la provision décrite dans la présente note, il n'y a pas d'autres provisions établies pour les sommes à recevoir sur les investissements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Placements de fonds liquides et à court terme

L'Agence a 62,9 millions de dollars dans des dépôts bancaires et des dépôts à terme. Ce montant est réparti comme suit :

	<i>(en milliers de dollars)</i>
Dépôt bancaires	14 881
Obligations à court terme [taux des coupons 2,24 % à 10 %]	5 083
Dépôts à terme venant à échéance dans l'année [taux d'intérêt allant de 1,87 % à 2,27 %]	<u>19 241</u>
Placements de fonds liquides et à court terme	39 205
Dépôts à terme venant à échéance d'ici deux ans [taux d'intérêt allant de 1,98 % à 1,99 %]	<u>23 719</u>
	<u>62 924</u>

La juste valeur des dépôts bancaires et des dépôts à terme approche leur valeur comptable et la juste valeur du portefeuille d'obligations à court terme s'élève à 4,968 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(b) Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond au total des placements de fonds liquides et à court terme, des débiteurs, des placements dans des dépôts à terme, des sommes à recevoir et des prêts en cours.

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier. On effectue des examens de la cote de crédit des clients autres que les municipalités. Tous les dépôts bancaires et placements à court terme sont détenus par de grandes banques à charte canadiennes.

Voici le détail des sommes à recevoir de municipalités et d'autres clients :

	<i>[en milliers de dollars]</i>
0-60 jours	21 095
61-90 jours	266
91-120 jours	118
121-150 jours	126
Plus de 151 jours	1 008
Débiteurs (montant brut)	22 613
Provision pour créances douteuses au 1 ^{er} janvier 2013	[360]
Hausse de la provision	[191]
Provision pour créances douteuses au 31 décembre 2013	[551]
Total des débiteurs, municipalités et autres clients	22 062

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

3. FINANCIAL INSTRUMENTS (suite)

(c) Risque de flux de trésorerie

L'Agence a consenti à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier un prêt de 120 millions de dollars dont le taux d'intérêt est variable est de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. De plus, ses dépôts bancaires et à terme sont tributaires des taux d'intérêt en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt créent un risque de flux de trésorerie.

(d) Autre

L'Agence est exposée à un faible risque associé aux coûts de l'électricité et des produits chimiques, car la plupart des contrats sont structurés de façon à transmettre ces coûts au client.

Mis à part les risques décrits dans les présentes notes, l'Agence n'est pas exposée à d'autres risques de change, de liquidité ou d'autre prix sur ses instruments financiers.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffres nets 31 déc. 2013	Chiffres nets 31 déc. 2012
Logiciel	3 780	1 040	2 740	2 110
Systèmes informatiques	3 655	2 497	1 158	1 577
Mobilier et agencements	157	56	101	61
Matériel roulant	5 232	3 902	1 330	2 425
Matériel informatique	5 300	2 334	2 966	2 861
Machines et matériel	645	241	404	423
Améliorations locatives	377	90	287	285
	19 146	10 160	8 986	9 742

Le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations d'un montant maximal de 14,7 millions de dollars pour les exercices 2012 à 2018 afin de moderniser son infrastructure de technologie de l'information.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

5. ENGAGEMENTS DE LOCATION

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit:

	<i>[en milliers de dollars]</i>
2014	1 643
2015	1 607
2016	1 510
2017	1 355
2018	1 077
Par la suite	1 098
	8 290

6. ACTIF NET

Lorsque l'Agence a été créée, le solde d'ouverture de l'actif net a été fourni par la province de l'Ontario sous forme de la valeur comptable de l'actif net supérieure aux obligations prises en charge.

Les redressements ultérieurs du solde d'ouverture sont attribuables aux réparations et à l'entretien et aux frais juridiques qui avaient été prévus avant la création de l'Agence.

7. ÉVENTUALITÉS

(a) Litiges

L'Agence est le défendeur dans plusieurs actions en justice. La plupart sont couvertes par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 \$ et 100 000 \$, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à l'action et la nature de l'action en justice. Pour l'instant, on ne peut en déterminer l'issue.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

7. ÉVENTUALITÉS (suite)

(b) Lettres de crédit

L'Agence a une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada, qui a été utilisée pour accorder des lettres de crédit à des municipalités, conformément à leur contrat d'exploitation et d'entretien. Au 31 décembre 2013, aucun montant n'avait été prélevé sur ces lettres de crédit.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

(a) Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 16 millions de dollars (2012 – 13,6 millions de dollars), dont un montant de 3,1 millions (2012 – 2,7 millions de dollars) représente un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2013 était de 3,6 millions de dollars (2012 – 1,8 million de dollars) et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 3,3 millions de dollars (2012 – 2,4 millions de dollars) au titre des indemnités pour accidents du travail. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents fournis en date du 31 décembre 2012 par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2013 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif estimé de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant actualisé.

Le coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés aux régimes de retraite est pris en charge par la province et ne figure donc pas dans les états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2013

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

(b) Régime de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et co-promoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont pas des actifs, ni des obligations de l'Agence. Les paiements annuels de l'Agence, de 4,3 millions de dollars (2012 – 4,0 millions de dollars) sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

(c) Autres

Du fait de la relation de l'Agence avec la province, les opérations suivantes entre apparentés existent :

- (i) L'Agence a reçu des revenus de 2,4 millions de dollars (2012 – 2,5 millions de dollars) de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées que l'Agence a fournis. Ces services ont été offerts suivant des tarifs concurrentiels, semblables à ceux d'autres clients de l'AOE.
- (ii) L'Agence a reçu des revenus de 2,4 millions de dollars (2012 – 2,8 millions de dollars) du ministère de l'Environnement pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis suivant des tarifs concurrentiels, semblables à ceux d'autres clients de l'AOE. De plus, l'Agence a reçu 0,1 million de dollars (2012 – 0,3 million de dollars) au titre du financement pour l'intervention d'urgence.
- (iii) Comme il est indiqué dans la note 3c), l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars, en cours, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier.
- (iv) L'Agence compte sur la province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir des services juridiques et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs.
- (v) L'Agence a des comptes créditeurs de 1,5 million de dollars (2012 – 1,4 million de dollars) à l'égard du ministère de l'Environnement pour le loyer qu'elle perçoit pour un bien-fonds, déduction faite des impôts fonciers, géré pour le compte du ministère.
- (vi) The Agency has a \$1.5 million (2012 – \$1.4 million) accounts payable to the Ministry of the Environment for rent proceeds it collects for a property, net of realty taxes paid, managed on behalf of the Ministry.



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur général pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Randy Jackiw".

Randy Jackiw
Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Erich Beifuss".

Erich Beifuss
Directeur des finances

Le 19 juin 2014



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Agricorp

et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2014

Agricorp

État de la situation financière

Au 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2014	2013
Actifs				
Trésorerie	577 \$	1 503 \$	2 080 \$	2 143 \$
Placements (note 5)	2 973	761 637	764 610	702 868
Débiteurs (note 4)	7 245	6 589	13 834	13 121
Fonds administrés (note 3)	79 132	–	79 132	69 942
Charges payées d'avance	749	–	749	952
Actifs au titre des prestations constituées (note 11)	6 358	–	6 358	4 543
Immobilisations (note 6)	1 836	–	1 836	3 323
Total des actifs	98 870 \$	769 729 \$	868 599 \$	796 892 \$
Passifs et soldes des fonds				
Créditeurs et charges à payer	6 328 \$	376 \$	6 704 \$	5 789 \$
Primes et revenus reportés (note 9)	5 072	17 653	22 725	33 702
Provision pour indemnités	–	6 500	6 500	1 674
Fonds administrés (note 3)	79 132	–	79 132	69 942
Total des passifs	90 532	24 529	115 061	111 107
Solde des fonds	8 338	731 746	740 084	665 828
Gains de réévaluation cumulés	–	13 454	13 454	19 957
Total des passifs et des soldes des fonds	98 870 \$	769 729 \$	868 599 \$	796 892 \$

Engagements et éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration



Larry Skinner
Président



Randy Jackiw
Directeur général

Agricorp

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2014	2013
Revenus				
Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (note 8)	47 260 \$	– \$	47 260 \$	46 308 \$
Primes des producteurs	–	63 957	63 957	52 769
Financement – Ontario et Canada	–	96 192	96 192	81 153
Ventes, services de consultation et autres services	848	–	848	958
Revenus de placements	71	20 343	20 414	20 785
Total des revenus	48 179	180 492	228 671	201 973
Charges				
Indemnités	–	89 257	89 257	131 246
Réassurance (note 10)	–	17 133	17 133	19 520
Administration (note 16)	48 017	–	48 017	47 074
Créances irrécouvrables	–	8	8	23
Total des charges	48 017	106 398	154 415	197 863
Excédent des revenus par rapport aux charges pour l'exercice	162	74 094	74 256	4 110
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 176	657 652	665 828	661 718
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	8 338 \$	731 746 \$	740 084 \$	665 828 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Agricorp

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

(en milliers de dollars)	2014	2013
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	19 957 \$	20 065 \$
Pertes non réalisées imputables aux placements de portefeuille	(6 503)	(108)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	13 454 \$	19 957 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Agricorp

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2014	2013
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport aux charges	162 \$	74 094 \$	74 256 \$	4 110 \$
Éléments n'exigeant pas de débours directs				
Amortissement des immobilisations	2 488	–	2 488	2 589
Total	2 650	74 094	76 744	6 699
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	(692)	(21)	(713)	729
Charges payées d'avance	203	–	203	(170)
Actif au titre des prestations constituées	(1 815)	–	(1 815)	(1 925)
Créditeurs et charges à payer	644	271	915	(723)
Primes et revenus reportés	(3 070)	(7 907)	(10 977)	9 522
Provision pour indemnités	–	4 826	4 826	1 258
Total	(4 730)	(2 831)	(7 561)	8 691
Activités de financement				
Augmentation (diminution) des placements	2 944	(64 686)	(61 742)	(10 935)
Gains (pertes) non réalisés sur les placements	–	(6 503)	(6 503)	(108)
Total	2 944	(71 189)	(68 245)	(11 043)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(1 001)	–	(1 001)	(2 697)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(137)	74	(63)	1 650
Trésorerie au début de l'exercice	714	1 429	2 143	493
Trésorerie à la fin de l'exercice	577 \$	1 503 \$	2 080 \$	2 143 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario et du ministère des Affaires rurales (« MAAO » et « MAR »).

Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Ce programme assure aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAO et du MAR, ainsi que du gouvernement fédéral. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autre

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAO et le MAR, Agricorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

(a) Règles de présentation

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, des exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables décrites ci-dessous.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

(c) Avantages futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

(i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et des employés à temps partiel admissibles. Agricorp contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis linéairement selon la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

(ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à six jours de congé de maladie par an et peuvent accumuler jusqu'à 30 jours de congé de maladie. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

(d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti par imputation aux résultats sur la même base et aux taux correspondants à ceux liés aux immobilisations. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement évalué et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des ventes, des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de l'Assurance-production sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées.

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, ainsi qu'une provision pour indemnités.

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale. Tous les instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur, puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur.

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats et des soldes des fonds.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la valeur juste :

- (i) Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- (ii) Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et
- (iii) Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

(f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux normes du CCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs et les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la valeur comptable des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Fonds administrés

Agricorp fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter des dossiers et verser des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise et non liés à la gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAO et du MAR à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints Canada-Ontario, les programmes offerts par le gouvernement du Canada seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme. Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements du Canada et/ou de l'Ontario et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

(a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir » à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (« PCSRA »).

Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007 et pour les années subséquentes. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses des marges agricoles. Les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Le programme Agri-stabilité couvre les baisses de marge supérieures à 15 % pour les années de programme jusqu'à 2012, inclusivement.

Pour l'année de programme 2013, le programme a été simplifié en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'Avenir 2 » sur la politique agricole, et il offre maintenant un niveau de protection unique. Un paiement au titre du programme est versé au participant lorsque sa marge de production courante diminue de plus de 30 % par rapport à la marge de référence historique ou à la moyenne des dépenses rajustées, selon la plus faible des deux valeurs.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR a été lancé comme programme permanent par le gouvernement de l'Ontario à partir d'avril 2011 et a été étendu à d'autres secteurs. Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par l'Ontario et est une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à la fois à Agri-stabilité et à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité.

PGR : Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme correspondante est versée au compte par le gouvernement de l'Ontario. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à Agri-stabilité.

(c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participaient au PCSRA et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

(d) Programme Canada-Ontario d'aide aux producteurs de pommes et de fruits tendres pour l'atténuation des risques de nature météorologique (« APF »)

Le programme APF est entré en vigueur le 7 janvier 2013 en vertu d'un accord conclu entre le MAAO, le MAR et Agricorp qui a pris fin le 31 mars 2014. Le programme prévoyait un paiement unique pour appuyer et encourager les producteurs de pommes et de fruits tendres admissibles à développer une stratégie en matière d'atténuation des risques de nature météorologique. Le programme APF est entièrement financé par l'Ontario.

(e) Initiative Canada-Ontario d'aide au transport du fourrage et du bétail (« ICOATFB »)

Le programme ICOATFB est entré en vigueur le 14 décembre 2012 en vertu d'un accord conclu entre le MAAO, le MAR et Agricorp qui a pris fin le 31 mars 2014. Le programme a couvert une portion des coûts extraordinaires de transport d'aliments pour animaux vers les producteurs aux prises avec de graves pénuries de fourrage pour leur cheptel reproducteur, ou de transport du cheptel reproducteur vers des régions présentant des surplus d'aliments pour animaux. Ce programme est offert dans le cadre d'Agri-relance et il est financé par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et de 40 %, respectivement. Toutefois, le gouvernement du Canada a limité son financement des coûts administratifs à hauteur de 60 000 \$; le reste du financement a été assuré par le gouvernement de l'Ontario.

(f) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAO, du MAR et du gouvernement du Canada, plusieurs autres programmes qui tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAO, le MAR et le gouvernement du Canada en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques exemples de ces programmes :

Programme pilote de gestion des risques (« PGR pilote »)

Le PGR pilote est entré en vigueur le 16 août 2007 et a pris fin le 31 mars 2013. Ce programme offrait aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production des campagnes agricoles 2007, 2008, 2009 et 2010. Ce programme était entièrement financé par l'Ontario et était une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduisait donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

Programme d'autogestion du risque (« PAGR »)

L'accord conclu entre le MAAO, le MAR et Agricorp pour la prestation du PAGR est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 et a pris fin le 31 mars 2013. En vertu de l'accord, les producteurs déposaient dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles et une somme correspondante était également versée au compte par le gouvernement du Canada ou le gouvernement de l'Ontario. Les indemnités étaient payées aux participants à partir du compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne devait pas dépasser le montant total des fonds du compte.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et ils peuvent faire une demande d'adhésion à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2014	Financement fédéral	Financement provincial	Autre	Paielements	Solde de clôture en 2014
Agri-stabilité	57 888 \$	51 469 \$	28 498 \$	15 015 \$	(86 079) \$	66 791 \$
PGR-CO	63	–	10 063	(18)	(10 072)	36
PGR-BÉT	5 442	–	36 932	286	(40 862)	1 798
PGR-PAGR	3 621	–	20 165	3 980	(20 224)	7 542
PSAG	2 373	–	–	229	(229)	2 373
APF	–	–	38	–	(38)	–
ICOATFB	–	163	109	–	(272)	–
Autre	555	–	157	300	(420)	592
Total	69 942 \$	51 632 \$	95 962 \$	19 792 \$	(158 196) \$	79 132 \$

4. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que des montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2014	2013
Financement gouvernemental – Canada	10 086 \$	9 032 \$
Financement gouvernemental – Ontario	4 711	3 787
Autre	936	2 193
	15 733	15 012
Moins : Provision pour créances douteuses	(1 899)	(1 891)
Total	13 834 \$	13 121 \$

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

5. Placements

Les lois limitent les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les placements, à la valeur comptable et à la juste valeur, sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Court terme	419 181 \$	230 926 \$
Obligations à long terme		
Gouvernement du Canada	8 895	12 749
Province de l'Ontario	97 864	142 046
Autres gouvernements provinciaux	167 021	207 072
Services publics provinciaux	48 934	54 583
Institutions financières	22 715	55 492
	345 429	471 942
Total des placements	764 610 \$	702 868 \$

(b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	2014	2013
Moins de 1 an	419 181 \$	230 926 \$
De 1 à 3 ans	200 063	227 962
De 3 à 5 ans	145 366	168 460
Plus de 5 ans	–	75 520
Total	764 610 \$	702 868 \$

(c) Hiérarchie des justes valeurs marchandes

La juste valeur marchande de l'ensemble des placements a été déterminée à l'aide de données de niveau 1 [note 2(e) (i)].

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

6. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2014	Valeur comptable nette 2013
Mobilier et agencements	1 213 \$	1 151 \$	62 \$	99 \$
Matériel informatique	8 340	7 653	687	1 076
Logiciels	12 524	11 475	1 049	2 093
Améliorations locatives	1 945	1 907	38	55
Total	24 022 \$	22 186 \$	1 836 \$	3 323 \$

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

(a) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des placements dont l'échéance est de moins d'un an, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer et de la provision pour indemnités se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements dont l'échéance est supérieure à un an est fondée sur les cours du marché.

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe d'Agricorp. Le rendement moyen des investissements est de 3,63 % (2013 – 3,95 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante par rapport aux niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement.

(c) Risque du crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur. Généralement, les réassureurs doivent avoir au minimum la note financière « A » fondée sur les agences de notation A.M. Best et Standard and Poor's. D'après son jugement professionnel, la direction fixe une limite pour établir le montant maximum de couverture qui peut être cédé en vertu d'un contrat de réassurance avec un seul réassureur.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques qui ont été cernés.

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

8. Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité, de l'ICOATFB et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. En ce qui a trait au programme ICOATFB, le gouvernement du Canada a limité son financement des coûts administratifs à hauteur de 60 000 \$; le reste du financement a été assuré par le gouvernement de l'Ontario. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR et de l'APF sont financés par l'Ontario.

9. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes de 17,7 millions de dollars (2013 – 25,6 millions de dollars) payées en avance au titre de l'Assurance-production pour les cultures qui ne sont pas encore été récoltées. Ces cultures sont récoltées uniquement après la date des états de la situation financière, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 1,8 million de dollars (2013 – 3,3 millions de dollars) et d'autres montants reportés de 3,2 millions de dollars (2013 – 4,8 millions de dollars).

10. Convention de réassurance

Agricorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. Agricorp a signé des conventions de réassurance pour des indemnités d'Assurance-production de 2013 supérieures à 380 millions de dollars jusqu'à concurrence de 556 millions de dollars. Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole 2013 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par Agricorp.

Agricorp a signé en décembre 2013 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour la campagne agricole 2014. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer un pourcentage fixe des pertes se situant entre 14 % et 19 % de la responsabilité assurée (responsabilité maximale de 3,5 milliards de dollars) (2013 – 4,21 milliards de dollars).

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

11. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein et à temps partiel. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	31 006 \$	26 680 \$
Coûts des services rendus	2 100	2 183
Intérêts débiteurs	2 236	1 798
Cotisations salariales	1 621	1 561
Prestations versées	(666)	(993)
Perte (gain) actuarielle	(58)	(223)
Solde à la fin de l'exercice	36 239 \$	31 006 \$

(en milliers de dollars)	2014	2013
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	34 822 \$	29 298 \$
Rendement réel des actifs du régime	5 471	1 099
Cotisations patronales	3 773	3 857
Cotisations salariales	1 621	1 561
Prestations versées	(666)	(993)
Juste valeur à la fin de l'exercice	45 021 \$	34 822 \$

(en milliers de dollars)	2014	2013
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	8 782 \$	3 816 \$
(Gain) perte actuarielle non amortie	(2 424)	727
Actif au titre des prestations constituées	6 358 \$	4 543 \$

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2014 %	2013 %
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,5	6,5
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,5	6,5
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,5	6,5
Taux de croissance des salaires	4,0	4,0

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 100 \$	2 183 \$
Intérêts débiteurs	2 236	1 798
Rendement prévu des actifs du régime	(2 417)	(2 048)
Amortissement d'une perte non constatée	38	–
Charge nette du régime de prestations	1 957 \$	1 933 \$

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2014 % du régime	2013 % du régime
Actions canadiennes	33,2	34,0
Actions américaines	15,3	17,6
Actions internationales	15,3	11,2
Obligations	22,8	25,9
Titres immobiliers	4,4	4,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,0	6,2
Autre	0,0	0,4
Valeur totale du fonds	100,0	100,0

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1^{er} janvier 2014. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 7,4 millions de dollars sur la base de la pérennité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 2,5 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée en date du 1^{er} janvier 2017.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

12. Engagements et éventualités

(a) Engagements aux termes de contrats de location

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les périodes non écoulées de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2015	3 035 \$
2016	2 415
2017	377
2018	34
2019	–
Total	5 861 \$

(b) Éventualités

Dans le cours normal des affaires, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

13. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAO et du MAR. Agricorp a versé 299 377 \$ (2013 – 213 000 \$) pour les services administratifs, juridiques et d'audit. En outre, Agricorp a versé 1,7 million de dollars (2012 – 1,6 million de dollars) à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour la location des locaux de son siège social. Agricorp a généré des revenus reportés de 62,7 millions de dollars (2013 – 58,6 millions de dollars) auprès du MAAO et du MAR comme portion des primes d'Assurance-production et du fonds de fonctionnement.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

14. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires (en dollars réels)

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 36 333 \$ au cours de l'année civile 2013 (2012 – 33 647 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation pour 2014 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <http://www.fin.gov.on.ca/fr/publications/salarydisclosure/pssd>. Pour l'année civile 2013, les montants payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	163 643 \$	606 \$
Jackiw, Randy	Directeur général	184 360	3 984
LaRose, Doug	Directeur de l'information	185 850	688
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	146 000	557
Sayer, Greg	Avocat principal et directeur des services juridiques	158 948	602

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.

15. Coûts de restructuration

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice, Agricorp, dans le cadre de ses efforts continus de rationalisation des opérations et de l'accroissement de l'efficacité, a dû engager des dépenses non renouvelables de 2,2 millions de dollars en vue de réduire son effectif et de quitter des locaux avant la fin des contrats de location. Ces coûts comprennent un montant de 1,6 million de dollars en salaires et en avantages sociaux et un montant de 0,6 million de dollars en coûts liés aux installations; ces coûts sont inclus dans le montant total des frais d'administration (Note 16).

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

16. Administration

Le tableau suivant est un résumé des frais d'administration pour l'exercice :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Salaires et avantages sociaux	35 866 \$	34 734 \$
Installations	2 572	1 889
Amortissement	2 488	2 589
Matériel et entretien	2 353	2 484
Services de consultation et services professionnels	2 142	2 544
Frais de téléphone et frais postaux	1 072	1 173
Frais de bureau	699	804
Utilisation d'un véhicule et déplacements	588	589
Autre	237	268
Total	48 017 \$	47 074 \$



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Déclaration de responsabilité de la direction

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers, des commentaires et de l'analyse de la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent Rapport annuel relèvent de la direction d'Aide juridique Ontario qui en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à la direction de procéder au choix et à l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et en tenant compte de l'importance relative des divers éléments. Les principaux principes comptables suivis par Aide juridique Ontario sont décrits dans les états financiers.

La direction a conçu et applique un système de contrôle interne, de pratiques de conduite de ses activités et de communication d'informations financières de façon à fournir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et que des rapports financiers pertinents et fiables sont produits en temps opportun. Des vérificateurs internes, qui sont des employés d'Aide juridique Ontario, examinent et évaluent les contrôles internes au nom de la direction.

Par l'intermédiaire d'un Comité des finances et de la vérification, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des rapports financiers et du contrôle interne. Ce comité rencontre régulièrement la direction et le vérificateur afin de discuter des contrôles internes, des résultats des vérifications ainsi que de ses conclusions concernant la suffisance des contrôles internes et la qualité des rapports financiers. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de son travail.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers ci-joints. Le vérificateur général a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'exprimer une opinion quant à leur conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Robert W. Ward
Président-directeur général

Le 28 mai, 2014

Michelle Séguin
Directrice générale de l'administration et
Vice-présidente
Le 28 mai, 2014



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Aide juridique Ontario
et à la procureure générale de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Aide juridique Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, et les états des résultats, des variations de l'actif (du déficit) net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation, des variations de son actif (déficit) net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

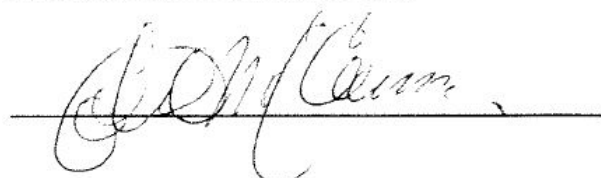
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 28 mai 2014

Aide juridique Ontario Bilan

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 648 \$	19 509 \$
Placements à court terme (note 4)	24 758	12 133
Charges payées d'avance et autres actifs	1 714	1 347
Comptes clients (note 3 a))	16 762	18 092
Autres débiteurs (note 3 b))	18 795	19 506
	86 677 \$	70 587 \$
Placements à long terme (note 4)	3 900 \$	– \$
Comptes clients à long terme (note 3 a))	21 886	22 637
Immobilisations (note 5)	5 190	4 883
TOTAL DE L'ACTIF	117 653 \$	98 107 \$
PASSIF ET ACTIF (DÉFICIT) NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	92 726 \$	91 404 \$
Apports reportés (note 7)	5 600	1 750
Subventions reportées (note 8)	2 388	2 418
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	918	666
	101 632 \$	96 238 \$
Réserve pour éventualités (note 13)	6 400	6 400
Actif (déficit) net		
Excédent (déficit) net accumulé	4 431 \$	(9 414) \$
Actif net investi dans des immobilisations (note 9)	5 190	4 883
	9 621	(4 531)
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF (DU DÉFICIT) NET	117 653 \$	98 107 \$

Au nom du conseil d'administration :

 Président

Aide juridique Ontario État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
PRODUITS		
Total du financement du gouvernement (note 1 a))	350 235 \$	347 549 \$
Fondation du droit de l'Ontario (note 8)	25 618	22 295
Contributions des clients	10 002	12 069
Clients et autres recouvrements	1 123	675
Revenus de placement (note 4)	409	253
Produits divers	660	585
TOTAL DES PRODUITS	388 047 \$	383 426 \$
CHARGES		
Programmes des clients		
Certificats d'aide juridique		
Droit criminel – causes majeures	25 560 \$	22 733 \$
Droit criminel – autres	78 764	84 089
Total partiel	104 324	106 822
Droit de la famille	45 245	49 166
Immigration et réfugiés	15 167	19 590
Autres domaines du droit civil	5 422	5 606
Total partiel	170 158	181 184
Conférences de règlement	85	101
Bureaux du droit de la famille	6 444	5 602
Bureaux du droit criminel	755	839
Bureau du droit des réfugiés	2 431	1 686
Stagiaires en droit	2 190	2 060
Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation	1 791	1 767
Total partiel	183 854	193 239
Programme des avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	45 173	45 260
Services élargis	1 511	1 232
Total partiel	46 684	46 492

Aide juridique Ontario État des résultats (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
CHARGES (suite)		
Cliniques juridiques et services spéciaux		
Services relevant du domaine de pratique des cliniques de services juridiques (note 10)	72 093	68 567
Sociétés étudiantes de services d'aide juridique	3 390	3 200
Projet de gestion de l'information dans les cliniques de services juridiques	34	568
Total partiel	75 517	72 335
Projets d'innovation dans la prestation des services		
Autres	745	571
Total partiel	745	571
Soutien aux programmes		
Activités régionales	1 887	1 599
Bureaux régionaux et de districts	13 766	13 149
Centre de service à la clientèle	5 607	5 474
Total partiel	21 260	20 222
TOTAL DES PROGRAMMES DES CLIENTS	328 060	332 859
Soutien aux prestataires de services		
Service de recherche	3 365	3 293
Services aux avocats et paiements	1 948	1 874
Total partiel	5 313	5 167
Administration et autres coûts		
Bureau provincial	32 301	30 203
Dotation aux amortissements	1 915	1 630
Créances irrécouvrables	6 306	4 386
Total partiel	40 522	36 219
TOTAL DES DÉPENSES	373 895 \$	374 245 \$
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	14 152 \$	9 181 \$

Aide juridique Ontario

État des variations de l'actif (du déficit) net

Pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)	Investi dans des immobilisations (note 9)	Excédent (déficit) accumulé (note 1 c))	2014 Total	2013 Total
Excédent (déficit) net accumulé au début de l'exercice	4 883 \$	(9 414) \$	(4 531) \$	(13 712) \$
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	–	14 152	14 152	9 181
Variation nette de l'investissement dans les immobilisations	307	(307)	–	–
Excédent (déficit) net accumulé à la fin de l'exercice	5 190 \$	4 431 \$	9 621 \$	(4 531) \$

Aide juridique Ontario

État des flux de trésorerie

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Pour l'exercice clos le 31 mars		
Flux de trésorerie liés aux :		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	14 152 \$	9 181 \$
Rajustements pour rapprocher l'excédent des produits par rapport aux charges et les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations	1 915	1 630
Cotisations patronales aux régimes de retraite	(2 918)	(2 544)
Charge de retraite	3 170	2 684
Variation des soldes hors trésorerie :		
Comptes clients	1 330	(4 634)
Autres débiteurs	711	(7 781)
Charges payées d'avance	(367)	35
Créditeurs et charges à payer	1 322	3 689
Intérêts courus sur les placements	(125)	(2)
Apports reportés	3 850	—
Subventions reportées	(30)	(568)
Comptes clients à long terme	751	3 281
Réserve pour éventualités	—	6 400
	<u>23 761 \$</u>	<u>11 371 \$</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de placements	<u>(16 400) \$</u>	<u>— \$</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	<u>(2 222) \$</u>	<u>(1 728) \$</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	5 139	9 643
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>19 509</u>	<u>9 866</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>24 648 \$</u>	<u>19 509 \$</u>

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales méthodes comptables

31 mars 2014

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à la Société le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- constater les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province d'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu, tout en étant efficace et rentable.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité des Comptables Professionnels Agréés du Canada* [« CPA Canada »] pour le secteur public [« SP »], ainsi qu'aux normes comptables SP 4200 à SP 4270 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, ce qui constitue les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-après.

Aide juridique Ontario**Sommaire des principales méthodes comptables
(suite)****31 mars 2014**

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont classés soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement. L'entité détermine le classement de ses instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale.

Les placements présentés à la juste valeur se composent d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que de placements dans des fonds communs et de placements dans des titres à revenu fixe qui sont désignés comme étant évalués à la juste valeur par la Société au moment de leur acquisition. Les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les placements à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Tout gain ou perte de réévaluation est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation et le montant cumulé est reclassé à l'état des résultats au moment de la cession ou du règlement.

Les placements dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas désignés comme étant évalués à la juste valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ensuite évalués au coût après amortissement, selon la méthode de l'amortissement linéaire, diminué de toute provision pour dépréciation.

Toutes les transactions de placement sont comptabilisées selon la date de transaction.

Les autres instruments financiers, dont les débiteurs et les créditeurs, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

CONSTATATION DES PRODUITS

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de produits lorsque la Société comptabilise la facture d'un avocat pour le compte d'un client. Les jugements, les coûts et les règlements sont constatés comme produits au moment où ils surviennent.

Le revenu de placement, qui est composé d'intérêts, est constaté dans l'état des résultats à mesure qu'il est gagné.

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des frais juridiques au titre des services rendus mais non encore facturés.

Aide juridique Ontario**Sommaire des principales méthodes comptables
(suite)****31 mars 2014**

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant au comptant connu et peu susceptibles de changer et dont l'échéance initiale est de généralement un an ou moins.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	— 5 ans
Matériel informatique et logiciels	— 3 ans
Logiciels conçus sur mesure	— 3 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	— 7 ans
Améliorations locatives	— sur la durée du bail

RÉGIMES D'AVANTAGES DES SALARIÉS

La Société comptabilise ses obligations au titre d'un régime à prestations déterminées des salariés et les coûts connexes. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les salariés est calculé de manière actuarielle selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses de la direction quant aux estimations les plus probables. Le coût des avantages liés aux congés de maladie dont les droits ne s'acquièrent pas est également calculé de manière actuarielle selon les hypothèses de la direction quant aux estimations les plus probables. Les gains (pertes) actuariel(le)s sont amorti(e)s selon la méthode linéaire sur la période résiduelle moyenne estimative de service des salariés actifs. Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les passifs sont évalués à l'aide d'un taux d'actualisation établi en fonction du coût d'emprunt de la Société.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant constaté des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant constaté des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. Les états financiers contiennent ainsi des estimations importantes concernant la provision pour comptes clients, les frais juridiques au titre de services rendus mais non encore facturés et les prestations de retraite constituées.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

1. Financement du gouvernement

Selon l'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le Ministère de la Procureure générale (« MPG ») et la Société.

Le dernier protocole d'entente a été signé le 10 décembre 2008 et est arrivé à échéance le 10 décembre 2013. Un nouveau contrat est en cours de rédaction et devrait être signé au cours de l'exercice 2015.

- a) La Société dépend de la province d'Ontario sur le plan économique, et les apports comptabilisés de la province d'Ontario ont été comme suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Apports	350 235 \$	347 549 \$

Dans le cadre de l'annonce du budget de 2013 en août 2013, la province d'Ontario offre à la Société un nouveau financement de 30 millions de dollars sur une période de trois ans à partir de 2013-2014. Ce montant doit être utilisé pour améliorer les services en droit de la famille et la capacité dans plus de collectivités et de cliniques de services juridiques. En 2013-2014, 10 millions de dollars ont été offerts; toutefois, la Société n'a pu mettre complètement en application cette initiative et utiliser le montant intégral prévu pour l'exercice. La Société a donc demandé au MPG d'approuver le report de 5,6 millions de dollars et l'approbation a été accordée (note 7). Un montant de 4,4 millions de dollars sur les 350,2 millions de dollars reçus de la province d'Ontario est en lien avec cette nouvelle initiative.

- b) Les apports provenant de la province d'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2014 comprennent un montant de 51,1 millions de dollars (51,1 millions de dollars en 2013) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des dépenses en droit de l'immigration et des réfugiés pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.
- c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation de la procureure générale, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances n'exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2014

2. Marge de crédit

La Société a une marge de crédit d'exploitation portant intérêt (au taux préférentiel) d'un montant de 5,0 millions de dollars afin de couvrir les découverts bancaires temporaires. Cette facilité de crédit était toujours inutilisée au 31 mars 2014. Le 28 avril 2014, la marge de crédit a été annulée.

3. Débiteurs

a) Comptes clients

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution, en vertu de laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

31 mars 2014 (en milliers de dollars)	Total \$	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Comptes clients	70 761 \$	131 \$	308 \$	406 \$	69 916 \$
Moins : provision pour dépréciation	(32 113)	(54)	(130)	(181)	(31 748)
Comptes clients, montant net	38 648 \$	77 \$	178 \$	225 \$	38 168 \$
31 mars 2013 (en milliers de dollars)	Total \$	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Comptes clients	75 866 \$	785 \$	524 \$	218 \$	74 339 \$
Moins : provision pour dépréciation	(35 137)	(426)	(210)	(98)	(34 403)
Comptes clients, montant net	40 729 \$	359 \$	314 \$	120 \$	39 936 \$

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Comprend		
Comptes clients (sans privilège) à court terme	16 762	18 092
Comptes clients (avec privilège) à long terme	21 886	22 637
	38 648 \$	40 729 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2014

3. Débiteurs (suite)

b) Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont principalement composés de montants à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario, de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») et du Ministère de la justice (« MJ ») fédéral et du MPG pour les causes visées par le protocole.

31 mars 2014 (en milliers de dollars)	Total \$	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Causes visées par le protocole du MPG	4 752 \$	1 798 \$	– \$	– \$	2 954 \$
Causes visées par le protocole du MJ	479	276	–	203	–
TVH à recevoir	9 991	4 840	2 507	101	2 543
Fondation du droit de l'Ontario	3 240	3 240	–	–	–
Autres débiteurs	333	259	–	–	74
Total des autres débiteurs	18 795 \$	10 413 \$	2 507 \$	304 \$	5 571 \$
31 mars 2013 (en milliers de dollars)	Total \$	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Causes visées par le protocole du MPG	8 482 \$	7 158 \$	– \$	– \$	1 324 \$
Causes visées par le protocole du MJ	1 817	1 817	–	–	–
TVH à recevoir	6 661	4 452	2 209	–	–
Fondation du droit de l'Ontario	1 811	1 811	–	–	–
Autres débiteurs	735	735	–	–	–
Total des autres débiteurs	19 506 \$	15 973 \$	2 209 \$	– \$	1 324 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2014

4. Placements

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Certificats de placement garanti	28 400 \$	12 000 \$
Intérêts courus	258 \$	133 \$
	28 658 \$	12 133 \$
Placements à court terme	24 758	12 133
Placements à long terme venant à échéance le 1 ^{er} juin 2015	3 900 \$	– \$

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du *Règlement de l'Ontario 107/99* pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. La politique de la Société concernant les placements à court terme et à long terme consiste à investir dans des placements très liquides, comme des obligations du gouvernement fédéral du Canada, des obligations de gouvernements provinciaux canadiens ou d'autres certificats de placement garanti émis ou garantis par des institutions financières canadiennes ayant une note A ou supérieure. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2014 sont conformes aux exigences de la loi. Le placement à long terme de 3,9 millions de dollars (0 \$ en 2013) porte intérêt à un taux fixe. Des 24,5 millions de dollars (12 millions de dollars en 2013) de placements à court terme, un montant de 2,5 millions de dollars (0 \$ en 2013) porte intérêt à taux fixe et le montant résiduel de 22 millions de dollars (12 millions de dollars en 2013) est investi à des taux d'intérêt variables.

La Société a réalisé un revenu de placement total de 0,409 million de dollars en 2014 (0,253 million de dollars en 2013).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2014

5. Immobilisations

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)		31 mars 2013 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	908 \$	808 \$	880 \$	722 \$
Matériel informatique et logiciels	5 197	2 775	3 766	1 410
Logiciels pour toute l'entreprise	15 628	15 628	15 628	15 628
Améliorations locatives	5 086	2 418	4 323	1 954
	26 819 \$	21 629 \$	24 597 \$	19 714 \$
Valeur comptable nette		5 190 \$		4 883 \$

6. Créiteurs et charges à payer

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Comptes juridiques		
– charges à payer au titre des factures reçues, mais non réglées	17 997 \$	21 185 \$
– estimations des services rendus mais non encore facturés	61 376	60 840
Incitations à la location	1 002	1 143
Comptes fournisseurs et autres créiteurs	11 357	7 286
Indemnités de vacances	994	950
	92 726 \$	91 404 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2014

7. Apports reportés

La Société a reçu les fonds suivants qui ont été reportés aux périodes futures :

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	1 750 \$	1 750 \$
Financement provincial reçu (note 1 a))	10 000	
Montants comptabilisés à titre de produits	(6 150)	—
Solde à la fin de l'exercice	5 600 \$	1 750 \$

8. Subventions reportées

La Société a reçu les fonds suivants de la Fondation du droit du Canada pour des projets futurs :

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	2 418 \$	2 986 \$
Montants comptabilisés à titre de produits	(30)	(568)
Solde à la fin de l'exercice	2 388 \$	2 418 \$

9. Variations de l'actif net investi dans des immobilisations

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	4 883 \$	4 785 \$
Amortissement	(1 915)	(1 630)
Acquisition d'immobilisations	2 222	1 728
Solde à la fin de l'exercice	5 190 \$	4 883 \$
Comprend :		
Immobilisations (note 5)	5 190 \$	4 883 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2014

10. Cliniques de services juridiques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services en droit de la pauvreté à la collectivité qu'elles servent, sur une base autre que la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organisations constituées en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais doivent lui rendre des comptes en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'un audit indépendant et doit fournir à la Société des états financiers audités pour la période visée par le financement.

Le total du financement versé aux cliniques communautaires comprend des virements de fonds directs et le coût des services de soutien centralisés.

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Sommes versées aux cliniques et pour le compte de celles-ci	72 093 \$	68 567 \$

11. Engagements et éventualités

- a) La Société émet des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2014, selon les estimations de la direction, la Société pourrait être toujours responsable des certificats émis le 31 mars 2014 ou avant cette date, pour un montant total de 59,4 millions de dollars (53,6 millions de dollars en 2013) en plus des factures reçues et des frais juridiques au titre de services rendus mais non encore facturés.
- b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer et les charges de fonctionnement estimatives pour les cinq prochains exercices et par la suite, compte tenu des renseignements de l'exercice précédent, sont les suivants :

	Loyer de base (en milliers de dollars)	Charges de fonctionnement (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2015	2 011 \$	2 382 \$	4 393 \$
2016	1 880	2 316	4 196
2017	1 650	2 126	3 776
2018	1 502	1 998	3 500
2019	731	1 006	1 737
Par la suite	194	212	406
	7 968 \$	10 040 \$	18 008 \$

Aide juridique Ontario**Notes afférentes aux états financiers
(suite)****31 mars 2014**

11. Engagements et éventualités (suite)

- c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. L'issue et le règlement final de ces actions ne seront probablement pas importants. Les pertes, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le règlement aura lieu.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 50 000 dollars, selon le moment auquel survient la réclamation et la nature de celle-ci.

12. Régimes de retraite

La Société offre deux régimes de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime régulier est constitué de deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées. En outre, la Société offre également un régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs) non agréé.

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 822 salariés (744 salariés en 2013). La Société verse des cotisations au volet à cotisations déterminées du régime, contribution qui se limite à faire des versements réguliers correspondant au montant des cotisations versées par les salariés pour les services rendus au cours de l'exercice. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 2,821 millions de dollars au cours de l'exercice (2,402 millions de dollars en 2013).

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre un total de 17 salariés : quatre participants actifs (quatre participants en 2013) et 13 retraités (11 retraités en 2013). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à des intervalles ne dépassant pas trois ans. L'évaluation actuarielle pour la nouvelle période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014 n'a pas été achevée. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2014

12. Régimes de retraite (suite)

La Société évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Obligation au titre des prestations constituées	3 597 \$	3 328 \$
Actifs des régimes à la valeur de marché	3 954	3 512
Situation de capitalisation — Excédent des régimes	357	184
Perte actuarielle nette non amortie	239	398
Actif au titre des prestations constituées	596 \$	582 \$

La charge relative au volet à prestations déterminées du régime de la Société est composée de ce qui suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	26	30
Amortissement des pertes actuarielles	67	87
Charge (produit) d'intérêts	(10)	1
	83	118

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite de la Société sont les suivantes :

	2014 %	2013 %
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,25 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2014

12. Régimes de retraite (suite)

	2014	2013
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	5,00 %	6,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

Autres renseignements sur le régime à prestations déterminées :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Cotisations patronales	96	142
Cotisations salariales	11	12
Prestations versées	186	160

Régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs)

Le conseil d'administration de la Société a aussi approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour un cadre désigné. Aux termes du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon le nombre d'années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé, et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée le 31 mars 2014.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite pour la période sont les suivantes :

	2014	2013
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %
Inflation	1,50 %	1,50 %

La charge de retraite de la Société pour ce régime pour l'exercice a été de 0,266 million de dollars (0,164 million de dollars en 2013). L'obligation au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations constituées s'élevaient à 1,514 million de dollars au 31 mars 2014 (1,248 million de dollars au 31 mars 2013). Au cours de l'exercice, la Société n'a versé aucune somme au régime.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(suite)

31 mars 2014

12. Régimes de retraite (suite)

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Actif (passif) au titre des prestations constituées		
Régime à prestations déterminées	596	582
Régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs)	(1 514)	(1 248)
	(918)	(666)

13. Réserve pour éventualités

Le paragraphe 66(4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne un fonds de réserve pour éventualités comme il est prescrit par l'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99. Ce fonds a été établi le 1^{er} avril 1999 avec un solde de 20 millions de dollars financé par la Société. Le Règlement exige également que la Société obtienne une autorisation préalable de la procureure générale pour effectuer tout prélèvement excédant 5 millions de dollars sur ce montant du capital et qu'elle indique la raison pour laquelle elle doit effectuer un prélèvement, et fournisse un calendrier de remboursement et une description des mesures qu'elle entend prendre pour éviter que cette situation se reproduise.

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Solde au début et à la fin de l'exercice	6 400 \$	6 400 \$

14. Instruments financiers

La Société est exposée à divers risques financiers dans le cadre des opérations sur instruments financiers.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit relativement à ses débiteurs et autres créances ainsi qu'à ses placements dans des titres à revenu fixe en raison du risque qu'une partie à l'instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Elle tire une part importante de ses produits d'exploitation du gouvernement de l'Ontario et d'autres bailleurs de fonds qui n'ont pas pris l'engagement ferme de fournir du financement dans les années à venir. Pour gérer le risque de liquidité, la Société garde des ressources suffisantes facilement accessibles pour honorer ses engagements.

Aide juridique Ontario**Notes afférentes aux états financiers
(suite)****31 mars 2014**

14. Instruments financiers (suite)

Les créiteurs viennent à échéance dans une période de 21 jours pour les certificats. Les échéances des autres instruments financiers sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers concernant ces passifs.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements dans des titres à intérêt variable.

Des placements de 22,0 millions de dollars (12 millions de dollars en 2013) sont assortis de taux d'intérêt variant de 1,20 % à 1,35 % et viennent à échéance à diverses dates entre le 3 avril 2014 et le 22 janvier 2015. Ces taux d'intérêt varient selon le taux préférentiel canadien, cependant, le risque est moindre puisque le taux préférentiel a été stable au cours des derniers exercices.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice considéré.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE (CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO)

Les états financiers du Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario) au 31 mars 2014 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et elle est responsable de veiller à l'intégrité et à l'objectivité de ceux-ci. La direction est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux, et de s'assurer que l'information qu'ils contiennent est cohérente, s'il y a lieu, avec l'information présentée dans les états financiers.

En outre, la direction est responsable de la mise en œuvre et du maintien d'un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière et du contrôle interne, et qu'elle exerce ses responsabilités par son entremise. Le conseil examine les états financiers internes chaque trimestre et les états financiers audités externes chaque année.

Les auditeurs externes, Grant Thornton LLP, effectuent un audit indépendant conformément aux Normes canadiennes d'audit et expriment une opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont un accès libre et absolu au personnel de la gestion financière du Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, qu'ils rencontrent au besoin.

Au nom du conseil,

 administrateur  administrateur



Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Royal Bank Plaza
19th Floor, South Tower
200 Bay Street, Box 55
Toronto, ON M5J 2P9
T +1 416 366 0100
F +1 416 360 4949
www.GrantThornton.ca

Au comité d'audit du

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (« Toronto 2015 »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2014, au 31 mars 2013 et au 1^{er} avril 2012 et les états des activités et des variations de l'actif net, les états des profits découlant de la réévaluation et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers des fonds

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Toronto 2015 au 31 mars 2014, au 31 mars 2013 et au 1^{er} avril 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013 conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Grant Thornton LLP

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2014

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

États de la situation financière

(en milliers de dollars)

31 mars 2014

	Fonds de fonctionnement			Fonds de développement des sites			Total	
	31 mars 2014	31 mars 2013	1 ^{er} avril 2012	31 mars 2014	31 mars 2013	1 ^{er} avril 2012	31 mars 2014	31 mars 2013
Actif								
Actif à court terme								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 218 \$	14 355 \$	4 960 \$	43 444 \$	11 647 \$	6 144 \$	59 662 \$	26 002 \$
Apports à recevoir								
– Gouvernement du Canada	–	–	–	77 966	39 974	3 881	77 966	39 974
– Province de l'Ontario	2 208	–	–	–	–	–	2 208	–
– Municipalités	–	–	–	76 189	34 026	10 431	76 189	34 026
Charges payées d'avance et autres actifs	5 595	1 111	658	783	1 101	1 427	6 377	2 212
Sommes interfonds à recevoir (à payer)	565	522	–	(565)	(522)	–	–	–
	24 586 \$	15 988 \$	5 618 \$	197 817 \$	86 226 \$	21 883 \$	222 403 \$	102 214 \$
Passif et actif net								
Passif à court terme								
Créditeurs et charges à payer	18 695 \$	5 009 \$	2 850 \$	171 710 \$	84 327 \$	15 901 \$	190 405 \$	89 336 \$
Apports reportés								
– Gouvernement du Canada	–	–	–	25 941	1 899	5 982	25 941	1 899
– Province de l'Ontario	–	7 414	434	–	–	–	–	7 414
Produits reportés (note 4)	3 544	2 034	1 941	–	–	–	3 544	2 034
Charge à payer – Ministère des Affaires civiques et de l'immigration (note 8)	–	–	393	–	–	–	–	393
	22 239	14 457	5 618	197 651	86 226	21 883	219 890	100 683
Incitatif de fidélisation du personnel cumulé (note 5)	1 731	1 531	–	166	–	–	1 897	1 531
	23 970	15 988	5 618	197 817	86 226	21 883	221 787	102 214
Actif net – Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites	–	–	–	–	–	–	–	–
Cumul des profits découlant de la réévaluation	616	–	–	–	–	–	616	–
Total de l'actif net – Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites	616	–	–	–	–	–	616	–
	24 586 \$	15 988 \$	5 618 \$	197 817 \$	86 226 \$	21 883 \$	222 403 \$	102 214 \$

Engagements (note 10)

Voir les notes complémentaires.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

États des activités et des variations de l'actif net

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Fonds de fonctionnement		Fonds de dévelop- pement des sites		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Produits						
Apports						
- Gouvernement du Canada	- \$	- \$	138 191 \$	55 635 \$	138 191 \$	55 635 \$
- Province de l'Ontario (note 9)	53 683	23 320	-	-	53 683	23 320
- Municipalités	-	-	120 389	48 409	120 389	48 409
Produits de commandites (note 6)	15 103	5 558	-	-	15 103	5 558
Produits tirés de la commercialisation et de l'octroi de licences	29	-	-	-	29	-
Profits de change réalisés	32	-	-	-	32	-
Produits d'intérêts	156	128	378	5	534	133
Total des produits	69 003	29 006	258 958	104 049	327 961	133 055
Charges						
Nouvelles constructions	-	-	234 568	91 004	234 568	91 004
Rénovations	-	-	23 560	11 697	23 560	11 697
Autres projets	-	-	830	1 348	830	1 348
Marketing et cérémonies	19 042	10 061	-	-	19 042	10 061
Technologie	10 758	1 650	-	-	10 758	1 650
Charges du siège social	10 620	9 259	-	-	10 620	9 259
Sports et gestion et aménagement des sites	7 829	1 564	-	-	7 829	1 564
Services essentiels	7 471	1 013	-	-	7 471	1 013
Services administratifs	6 826	4 180	-	-	6 826	4 180
Services aux Jeux	6 457	1 278	-	-	6 457	1 278
Total des charges	69 003	29 006	258 958	104 049	327 961	133 055
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	-	-
Actif net – Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Actif net – Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites à la clôture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Voir les notes complémentaires.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

États des profits découlant de la réévaluation

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2014	2013
Cumul des profits découlant de la réévaluation à l'ouverture	– \$	– \$
Profits latents (pertes latentes) attribuables à la conversion des devises	<u>616</u>	<u>–</u>
Cumul des profits découlant de la réévaluation à la clôture	<u>616 \$</u>	<u>– \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

États des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

31 mars

2014

2013

Augmentation (diminution) de la trésorerie**Trésorerie reçue**

Apports

- Gouvernement du Canada
- Province de l'Ontario
- Municipalités

124 242 \$

15 460 \$

44 093

30 300

85 458

22 424

Produits d'intérêts et produits divers

497

164

Produits de commandites et de services de diffusion

6 295

4 100

260 585

72 448

Trésorerie versée

Organisation sportive panaméricaine

3 412

3 273

Salaires, traitements et charges sociales

27 094

12 408

Fournisseurs de services professionnels

5 425

2 311

Autres fournisseurs

5 698

7 148

Propriétaires des sites

185 296

32 410

226 925

57 550

Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie**33 660**

14 898

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture**26 002**

11 104

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture**59 662 \$**

26 002 \$

Voir les notes complémentaires.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

1. Organisation

Le 6 novembre 2009, l'Organisation sportive panaméricaine (« OSP ») a octroyé à la Ville de Toronto, en Ontario, au Canada, le statut de ville-hôte des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (« Jeux ») en se fondant en partie sur les efforts déployés par le Comité des candidatures de Toronto 2015. Les Jeux se dérouleront à Toronto et dans la grande région du Golden Horseshoe du 10 au 26 juillet 2015 et du 7 au 14 août 2015, respectivement.

Le Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (« TO2015 ») a été constitué par des lettres patentes en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario* le 21 janvier 2010 et est une personne morale sans capital-actions. Le TO2015 est exonéré des impôts sur les bénéfices en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

Le TO2015 est régi par un conseil d'administration composé de douze membres. Trois de ces membres sont nommés par le gouvernement du Canada, trois sont nommés par la province de l'Ontario, un est nommé par la ville de Toronto; quatre sont nommés par le Comité olympique canadien (« COC »), et un par le Comité paralympique canadien (« CPC »).

Le principal objet du TO2015 est de planifier, d'organiser, de promouvoir et de présenter les Jeux. L'entente multipartite, intervenue entre le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario, la ville de Toronto, le COC, le CPC et le TO2015, décrit les droits et obligations de chaque partie à l'entente relativement au financement et à la présentation des Jeux. Le TO2015 réalisera son mandat selon les modalités des principales ententes suivantes :

- L'entente de ville-hôte établit les droits et obligations de l'OSP, du COC et du TO2015.
- L'entente du programme de marketing conjoint, conclue entre le COC, la province de l'Ontario et le TO2015 stipule les droits et obligations portant sur les activités de commercialisation et de parrainage.
- L'accord de soutien de l'Ontario aux Jeux conclu entre la province de l'Ontario, la ville de Toronto et le TO2015 établit les droits et obligations relatifs au financement opérationnel.
- L'accord de paiements de transfert conclu entre la province de l'Ontario et le TO2015 établit les droits et obligations concernant le Fonds de fonctionnement.
- L'accord de contribution pour la tenue des Jeux conclu entre le gouvernement du Canada et le TO2015 énonce les droits et obligations concernant le Fonds de développement des sites.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2. Transition aux normes comptables pour le secteur public

En date du 1^{er} avril 2012, le TO2015 a adopté les exigences du référentiel d'information financière des Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif. Les présents états financiers sont les premiers états financiers du TO2015 à être dressés conformément à ce référentiel, et les dispositions transitoires du chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics*, ont été appliquées. Le chapitre SP 2125 exige l'application rétrospective des normes comptables, sous réserve de certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires. Les méthodes comptables décrites dans la note « Résumé des principales méthodes comptables », sauf en ce qui a trait aux instruments financiers, ont été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2014 et de l'information comparative relative à l'exercice clos le 31 mars 2013 qui y est présentée, ainsi qu'aux fins de la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture établi selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif à la date de transition du 1^{er} avril 2012. Comme il est décrit ci-après, les méthodes comptables relatives aux instruments financiers et à la conversion des devises ont été appliquées de manière prospective seulement.

Le TO2015 a établi ses états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013 selon les principes comptables généralement reconnus prescrits par la Partie III du *Manuel CPA Canada – Comptabilité – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif*. L'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif n'a donné lieu à aucun ajustement des montants présentés précédemment au titre de l'actif, du passif, de l'actif net, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie de l'organisation.

Le chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics*, prévoit des exemptions facultatives à l'application rétroactive complète des Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif, dont le TO2015 était autorisé à se prévaloir au moment de la transition. Le TO2015 a choisi de ne pas se prévaloir de ces exemptions à la date de transition.

Instruments financiers et conversion des devises

Le 1^{er} avril 2013, le TO2015 a adopté les chapitres SP 3450, *Instruments financiers*, et SP 2601, *Conversion des devises*. Ces nouvelles normes traitent du classement, de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers, ainsi que de la comptabilisation et de la présentation des opérations libellées en devises, respectivement, et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2013. Toutefois, les entités délaissant la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif* ne peuvent les appliquer que de manière prospective. Ces modifications comptables n'ont donné lieu à aucun ajustement de l'actif net au moment de l'adoption.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

3. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de comptabilisation

Les présents états financiers ont été établis par la direction en dollars canadiens, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif des chapitres de la série 4200 publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») du Canada.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers du TO2015 conformément aux Normes canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses. Ces estimations et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation. Les estimations importantes formulées par la direction se rapportent à l'évaluation de la juste valeur des apports en nature de biens et services reçus et de la probabilité que les objectifs de rendement organisationnel liés à l'incitatif de fidélisation du personnel soient atteints. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes détenus auprès de banques et des dépôts à court terme dont la durée initiale est inférieure à un an. Le TO2015 n'a aucun emprunt bancaire.

Comptabilité par fonds et comptabilisation des produits tirés des apports

Les états financiers ont été établis en fonction des principes de la comptabilité par fonds selon la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les comptes sont classés dans les deux fonds suivants :

Fonds de développement des sites

La responsabilité du TO2015 consiste à s'assurer que les sites des Jeux panaméricains et parapanaméricains (« sites des Jeux ») sont disponibles et répondent aux normes d'utilisation précisées durant les Jeux. Le TO2015 a conclu diverses ententes concernant le développement et l'utilisation nécessaires des sites des Jeux. Le TO2015 ne détient aucune participation dans ces sites des Jeux.

Le Fonds de développement des sites est établi afin de comptabiliser les encaissements et les sorties de ressources désignées pour le développement des sites des Jeux.

Les apports liés aux activités de développement des sites sont grevés d'affectations et sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré. Ces apports grevés d'affectations sont comptabilisés à titre d'apports reportés jusqu'à ce que les dépenses connexes soient engagées, auquel moment ils sont comptabilisés à titre de produits de la période.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Fonds de fonctionnement

Les produits et charges du TO2015 non liés à l'activité de développement des sites sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement.

Les apports non grevés d'affectations sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré. Les apports grevés d'affectations liées aux activités de fonctionnement sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré. Ces apports grevés d'affectations sont comptabilisés à titre d'apports reportés jusqu'à ce que les dépenses connexes soient engagées, auquel moment ils sont comptabilisés à titre de produits de la période.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Produits de commandites directes

Les produits de commandites directes s'entendent de la trésorerie reçue par le TO2015 en vertu d'accords de commandites nationaux en échange d'une valeur attribuée à un commanditaire (par exemple, le droit de donner un nom aux sites, le partenariat de marques). La direction a supposé que la valeur offerte en échange de trésorerie est attribuée sur la durée du contrat. En conséquence, la comptabilisation des produits des commandites en trésorerie est répartie uniformément sur la durée du contrat de façon à correspondre à la valeur offerte lorsque les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits tirés de l'octroi de licences et de la commercialisation

Le TO2015 conclut des accords d'octroi de licences qui prévoient la fourniture et la vente de produits sous licence portant la marque des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 de Toronto en échange de redevances sur les produits vendus. Le TO2015 comptabilise les produits tirés de l'octroi de licences au moment où les produits sont vendus.

Apports en nature de biens et services

Le TO2015 reçoit des apports en nature de biens et services selon des ententes de parrainage internationales et nationales ou les reçoit en dons sans aucune contrepartie. Les apports en nature sont comptabilisés dans les états financiers lorsque les biens et services sont utilisés par le TO2015 dans le cours normal des activités et auraient autrement été achetés, et lorsque la juste valeur peut être raisonnablement estimée. Ils sont comptabilisés à la juste valeur de marché.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Régime incitatif de fidélisation du personnel

Le TO2015 a établi un régime incitatif de fidélisation du personnel afin d'aider à fidéliser les employés admissibles pour qu'ils demeurent en poste jusqu'à la fin de leur contrat de travail et de les récompenser lorsque les résultats attendus à l'égard du rendement organisationnel sont atteints. Le montant à payer au titre de l'incitatif de fidélisation du personnel est comptabilisé sur la période de service des employés et est calculé selon une méthode fondée sur le coût actuariel reposant notamment sur les meilleures estimations de la direction quant au taux de croissance des salaires, au taux de rotation du personnel et aux taux d'actualisation. Les profits et les pertes actuariels, s'il en est, sont amortis sur la durée moyenne estimative restante de la carrière active du groupe d'employés couverts.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisation sont évalués à la juste valeur au moment où ils sont émis ou acquis. Dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti, la juste valeur est ajustée pour tenir compte du montant des frais de financement connexes et des coûts de transaction. Les coûts de transaction et les frais de financement liés aux instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

À chaque date de clôture, le TO2015 évalue ses actifs et passifs financiers comptabilisés au coût ou au coût amorti. L'organisation recourt à la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes, les escomptes, les frais de transaction et les frais de financement à l'état des activités. Les instruments financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les apports à recevoir, les créditeurs et les passifs à long terme. L'organisation évalue régulièrement s'il existe une indication objective de dépréciation de ses actifs financiers et comptabilise une perte de valeur, s'il y a lieu.

Conversion des devises

À la date de transaction, les actifs, les passifs et les montants présentés à l'état des activités qui résultent d'une transaction en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Avant le règlement, les actifs et passifs monétaires et les instruments financiers non monétaires évalués à la juste valeur qui sont libellés en devises sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date, les profits et les pertes de change qui en résultent étant comptabilisés à l'état des profits et des pertes découlant de la réévaluation. Dans la période de règlement, le montant cumulé des profits et des pertes découlant de la réévaluation se rapportant à l'élément est repris à l'état des profits et des pertes découlant de la réévaluation, et un profit ou une perte de change est comptabilisé à l'état des activités.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

4. Produits reportés

Les produits reportés se composent des produits de commandites et de licences de diffusion non gagnés.

	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013	1 ^{er} avril 2012
Solde à l'ouverture	2 034 \$	1 941 \$	1 941 \$
Produits reçus au cours de l'exercice	7 360	4 145	—
Moins : Montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice	(5 850)	(4 052)	—
Solde à la clôture	3 544 \$	2 034 \$	1 941 \$

5. Incitatif de fidélisation du personnel cumulé

Le TO2015 a comptabilisé une charge à payer au titre de la portion du régime incitatif de fidélisation du personnel qui est attribuable à la rétention des employés jusqu'à la fin des Jeux.

	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013	1 ^{er} avril 2012
Passif au titre des prestations constituées			
Fonds de fonctionnement	1 731 \$	1 531 \$	— \$
Fonds de développement des sites	166	—	—
Passif au titre des prestations constituées, solde à la clôture	1 897 \$	1 531 \$	— \$

Le tableau qui suit présente les hypothèses actuarielles importantes qui ont été utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées du TO2015 au cours de l'exercice :

	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013	1 ^{er} avril 2012
Taux d'actualisation	1,99 %	1,99 %	1,95 %
Taux de croissance de la rémunération	0 %	0 %	0 %

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

5. Incitatif de fidélisation du personnel cumulé (suite)

Le tableau qui suit présente des renseignements supplémentaires sur le régime incitatif de fidélisation du personnel :

	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013	1 ^{er} avril 2012
Coût des prestations pour la période	366 \$	– \$	– \$
Prestations versées au cours de la période	–	–	–

Le TO2015 n'a pas comptabilisé de charge à payer au titre de la portion du régime incitatif de fidélisation du personnel qui est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement organisationnel, du fait qu'au 31 mars 2014, il était impossible de déterminer la probabilité que ces objectifs soient atteints. Le montant maximal qui pourrait devoir être versé au titre de la portion du régime incitatif de fidélisation du personnel qui repose sur l'atteinte d'objectifs de rendement organisationnel s'élève à 3,0 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 2013). Ce montant deviendra exigible si le TO2015 atteint certains objectifs de rendement organisationnel préétablis liés aux Jeux, ce qui sera déterminé à la lumière de ses résultats au 31 mars 2016.

6. Produits de commandites

Au 31 mars 2014, le TO2015 avait conclu des ententes de commandite finales avec 25 commanditaires, pour une valeur contractuelle totale de 127 952 \$. Une fois qu'une liste de conditions exécutoires est signée, on s'attend à ce que les parties mettent à exécution l'entente de commandite finale sur la durée du contrat.

Au cours de l'exercice, le TO2015 a reçu 6 106 \$ en produits de commandites directes en trésorerie. Les produits de commandites comptabilisés au cours des périodes de présentation se détaillent comme suit :

	2014	2013
Produits de commandites		
Commandites directes (en trésorerie)	6 106 \$	4 518 \$
Apports en nature	8 997	1 040
Total des produits de commandites	15 103 \$	5 558 \$

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

7. Facilité de crédit

Le TO2015 dispose d'une ligne de crédit conclue auprès de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI ») pour constituer un fonds de roulement et combler les besoins de fonctionnement généraux. Le montant maximal du crédit disponible aux termes de la facilité est de 10 millions de dollars. La facilité a une durée d'une année à compter du 17 mars 2012, et peut être renouvelée automatiquement chaque année jusqu'au 31 décembre 2015. Le taux d'intérêt est variable et est déterminé par la SOTI tous les mois. La facilité n'est pas garantie, sauf que le ministre des Finances peut déduire les sommes à verser au TO2015 de tout montant que le TO2015 ne rembourse pas à la SOTI.

Aucun prélèvement n'a été effectué au cours de l'exercice.

8. Charge à payer – Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration

Le montant inscrit au poste « Charge à payer – Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, qui s'établit à néant (néant en 2013 et 393 \$ en 2012), n'est pas garanti, ne porte pas intérêt et ne comporte aucune modalité de paiement préétablie.

9. Transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice, le TO2015 a comptabilisé à l'état des activités et des variations de l'actif net des produits de 53 683 \$ (23 320 \$ en 2013) au titre d'apports reçus de la province de l'Ontario en vue du financement des charges d'exploitation devant être engagées dans le cadre de la planification et du déroulement des Jeux.

Au cours de l'exercice, le TO2015 a engagé des charges de 5 289 \$ (531 \$ en 2013) se rapportant à des services de sécurité fournis par la Police provinciale de l'Ontario, organisation contrôlée par la province de l'Ontario. Ces charges sont incluses au poste « Services essentiels » de l'état des activités et des variations de l'actif net.

Au cours de l'exercice, le TO2015 a versé à Infrastructure Ontario, qui est le gestionnaire de projets pour les grands sites des Jeux, un montant de 119 460 \$ (91 462 \$ en 2013) représentant des coûts de construction liés à l'aménagement des sites. Infrastructure Ontario est une entité contrôlée par la province de l'Ontario. Ces coûts sont inclus aux postes « Nouvelles constructions » et « Rénovations » de l'état des activités et des variations de l'actif net.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

10. Engagements et éventualités

Engagement envers l'OSP

Le TO2015 s'est engagé à verser un solde de 6 666 \$ US à l'OSP conformément aux modalités de l'entente de ville-hôte (« entente »). Aux termes de l'entente, le TO2015 est tenu de verser 20 000 \$ US en six versements égaux le 30 avril de chaque année en échange de l'obtention des droits exclusifs de commercialisation, de diffusion et de vente de billets au Canada dans le cadre des Jeux.

L'entente stipule d'autres exigences et paiements dont le TO2015 sera tenu responsable, y compris les remboursements des dépenses pour les frais engagés par les membres de l'OSP pour les Jeux et la partie des produits de la vente de billets tirés des Jeux.

Engagement au titre de contrats de location-exploitation

Les obligations annuelles minimales futures aux termes de contrats de location de locaux et de matériel (exception faite des frais de fonctionnement) au 25 Dockside Drive, à Toronto, jusqu'au 31 décembre 2015 sont estimées comme suit :

2015	3 183 \$
2016	2 024 \$

Engagements liés au développement des sites et autres engagements de fonctionnement

Le TO2015 a conclu différentes ententes de biens et services liées à la planification et à la présentation des Jeux de même qu'au développement des sites pendant les Jeux. Au 31 mars 2014, le TO2015 avait des engagements en cours d'environ 42 858 \$ liés au Fonds de fonctionnement et d'environ 218 426 \$ liés au Fonds de développement des sites. Ces engagements seront réglés à différentes dates jusqu'à la présentation des Jeux.

11. Instruments financiers

Le TO2015 a instauré un cadre de gestion des risques visant à surveiller, à évaluer et à gérer les principaux risques pris en charge en raison de ses instruments financiers. Les risques liés aux instruments financiers sont, notamment, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de change.

- Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le TO2015 est exposé au risque de crédit dans le cas de la non-exécution par des contreparties lié à ses apports à recevoir de la part du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario, des municipalités et des commanditaires. Compte tenu des sources de ces débiteurs, la direction est d'avis que le TO2015 n'est pas exposé à un risque de crédit important découlant de ces apports à recevoir.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

11. Instruments financiers (suite)

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le TO2015 éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers à leur échéance. La direction atténue ce risque en surveillant les activités nécessitant des décaissements et en évaluant les sorties de trésorerie attendues au moyen d'analyses budgétaires exhaustives. Au 31 mars 2014, la totalité des soldes créditeurs étaient exigibles depuis moins de six mois.

- Risque de marché et de change

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur des instruments financiers ou le montant des flux de trésorerie devant en découler fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché, des taux de change ou d'autres variations des prix du marché.

Le TO2015 est exposé à un risque de change lié au montant qu'il s'est engagé à verser à l'OSP, du fait que ce montant est libellé en dollars américains, de même qu'à un risque de change lié au montant qu'il s'est engagé à verser à Atos (principal partenaire des Jeux), du fait que ce montant est libellé en euros.

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une variation de la valeur de ces devises :

<u>Devise</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Baisse de 2,5 %</u>	<u>Baisse de 1,0 %</u>	<u>Hausse de 1,0 %</u>	<u>Hausse de 2,5 %</u>
Dollar américain	4 111 260 \$	4 008 478 \$	4 070 147 \$	4 152 372 \$	4 214 041 \$
Euro	1 619 509 \$	1 579 021 \$	1 603 314 \$	1 635 704 \$	1 659 997 \$

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée lors de l'établissement des états financiers de l'exercice écoulé.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015
Tableau complémentaire
État des activités (pour la période écoulée depuis la constitution)

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	De la constitution à ce jour (31 mars 2014)		
	Fonds de fonctionnement	Fonds de développement des sites	Total
Produits			
Apports			
- Gouvernement du Canada	— \$	205 943 \$	205 943 \$
- Province de l'Ontario	103 770	—	103 770
- Municipalités	—	180 583	180 583
Produits de commandites	22 739	—	22 739
Produits tirés de la commercialisation et de l'octroi de licences	29	—	29
Profits de change réalisés	32	—	32
Produits d'intérêts	318	383	701
Total des produits	126 888	386 909	513 797
Charges			
Nouvelles constructions	—	347 277	347 277
Rénovations	—	37 225	37 225
Autres projets	—	2 407	2 407
Marketing et cérémonies	37 023	—	37 023
Sports et gestion et aménagement des sites	10 063	—	10 063
Services aux Jeux	8 402	—	8 402
Charges du siège social	34 585	—	34 585
Technologie	12 696	—	12 696
Services administratifs	14 563	—	14 563
Services essentiels	9 556	—	9 556
Total des charges	126 888	386 909	513 797
Excédent des produits sur les charges	— \$	— \$	— \$

Commission de l'énergie de l'Ontario

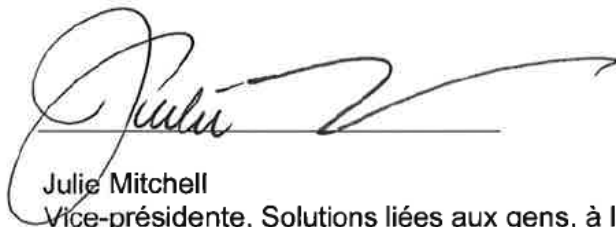
États financiers

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut pas être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables sont disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission sont comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif est assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.



Julie Mitchell

Vice-présidente, Solutions liées aux gens, à la culture et à l'entreprise

Le 30 juillet 2014



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de l'énergie de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats de fonctionnement et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 30 juillet 2014

Commission de l'énergie de l'Ontario

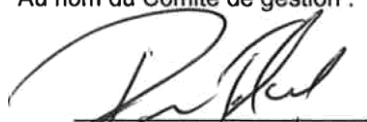
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse	5 445 468	5 432 863
Investissements- courants (note 9)	0	3 779 151
Comptes débiteurs (note 9)	583 197	640 739
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	1 203 693	1 116 931
Dépôts et charges payées d'avance	375 153	255 290
Total de l'actif à court terme	7 607 511	11 224 974
Actif à long terme :		
Investissements- long terme (note 9)	4 992 918	978 652
Immobilisations (note 5)	3 660 389	4 448 355
Total de l'actif à long terme	8 653 307	5 427 007
TOTAL DE L'ACTIF	16 260 818	16 651 981
PASSIF		
Passif à court terme		
Revenus reportés (note 3c)	398 876	223 927
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3b)	6 670 019	6 706 653
Total du passif à court terme	7 068 895	6 930 580
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3d)	2 154 092	2 680 093
Incitatif de location reports (note 8)	1 944 599	2 282 771
Passif au titre du régime de retraite (note 6b)	314 503	333 047
Total du passif à long terme	4 413 194	5 295 911
TOTAL DU PASSIF	11 482 089	12 226 491
Réserve de fonctionnement (note 4)	3 347 318	3 353 611
Actif net:		
Actif net affectés aux fins internes (note 7)	1 431 411	1 071 879
TOTAL DU PASSIF DE LA RESERVE ET DE L'ACTIF NET	16 260 818	16 651 981

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Comité de gestion :


 Rosemarie Leclair
 Présidente


 Ken Quesnelle
 Vice-président

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	32 487 601	32 721 002
Coûts liés au processus de réglementation	1 455 041	1 437 254
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	1 112 702	1 241 269
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	35 055 344	35 399 525
Autres revenus :		
Pénalités administratives et intérêt (note 7)	369 547	142 849
Frais de permis	362 500	350 120
Revenu d'intérêt	166 050	87 816
Revenus divers	1 592	6 685
Total des autres revenus	899 689	587 470
TOTAL DES REVENUS	35 955 033	35 986 995
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux (note 3b et 6)	26 090 752	26 453 846
Experts-conseils et professionnels	3 748 892	3 296 949
Bien-fonds	2 541 453	2 543 258
Technologies de l'information	668 249	864 582
Réunions formation et déplacement	569 815	425 043
Médias et publications	436 299	898 927
Bureaux et administration	427 339	452 868
Amortissement des immobilisations payées par la Commission	1 112 702	1 241 269
TOTAL DES CHARGES	35 595 501	36 176 742
EXCÉDANT (INSUFFISANCE) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	359 532	(189 747)
Actif net au début de la période	1 071 879	1 261 626
ACTIF NET à la fin de la période (note 7)	1 431 411	1 071 879

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
<i>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :</i>		
FONCTIONNEMENT		
Évaluation comptabilisée	33 249 252	31 821 220
Revenu des coûts liés au processus de réglementation	1 455 041	1 437 254
Autres revenus	899 689	587 470
Charges	(35 595 501)	(36 176 742)
	8 481	(2 330 798)
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la Commission	1 112 702	1 241 269
Amortissement des améliorations locatives payées par le propriétaire	261 964	261 965
	1 374 666	1 503 234
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	57 542	607 989
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	(86 762)	(313 151)
Dépôts et charges payées d'avance	(119 863)	(36 446)
Réserve de fonctionnement	(6 293)	(69 172)
Comptes créditeurs et charges à payer	(36 634)	2 004 395
Passif au titre du régime de retraite	(18 544)	(21 327)
Incitatif de location reporté	(338 172)	(338 172)
	(548 726)	1 834 116
Rentrées nettes provenant des activités de fonctionnement	834 421	1 006 552
INVESTISSEMENT		
Investissements	(235 115)	(803 156)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'investissement	(235 115)	(803 156)
IMMOBILISATIONS		
Achats de biens immobilisés	(586 701)	(591 186)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'immobilisation	(586 701)	(591 186)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE		
Encaisse au début de la période	5 432 863	5 820 653
Encaisse à la fin de la période	5 445 468	5 432 863

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2014

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La Commission fournit en outre des conseils sur les questions liées à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la Commission est, depuis le 1er août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la Commission bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

La Commission est classée comme organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins comptables.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public, qui constituent les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif. La Commission a choisi d'utiliser les principes destinés aux organismes gouvernementaux sans but lucratif qui comprennent les sections SP 4200 à 4270.

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2013-2014 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas constatés comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus est liée aux charges de la Commission comme suit :

- Le recouvrement des coûts généraux aux termes de l'article 26 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* qui sont liés aux charges de la Commission est constaté à titre de revenus dans la mesure où ils dépassent les coûts du processus de réglementation (article 30), de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Les revenus évalués dépassant les coûts réels durant l'exercice 2013-2014 sont reportés, reconnus dans l'exercice 2014-2015 et considérés comme un rapprochement (note 3c).

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2014

- Les revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuel aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* sont reconnus dans l'année au cours de laquelle la Commission accepte une promesse de conformité volontaire ou émet une ordonnance d'exécution, au montant indiqué dans l'ordonnance, pourvu que cette ordonnance ne soit pas en appel, qu'une estimation raisonnable puisse être faite et qu'une perception soit raisonnablement assurée. Si l'ordonnance est en appel, les revenus seront constatés dans l'année au cours de laquelle tous les droits d'appel seront épuisés et l'ordonnance devient finale. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements évalués dans le modèle d'évaluation des coûts de la Commission, mais seront utilisés pour soutenir les activités liées à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et aux autres activités d'intérêt public. Les pénalités administratives et les dépenses connexes sont consignées dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net à titre d'actif net affecté aux fins internes résumé à la note 7 des états financiers.
- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3d).
- Les coûts liés au processus de réglementation sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.
- Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus et recevables.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Améliorations locatives	pendant la durée du contrat de location

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2014

c) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont d'abord mesurés à leur juste valeur et ultérieurement mesurés dans l'une des catégories suivantes : (i) à leur juste valeur ou (ii) au coût ou au coût amorti. La Commission utilise la juste valeur pour la mesure ultérieure de l'encaisse, des comptes débiteurs, des coûts du processus de réglementation à être évalués, des comptes créditeurs et des charges à payer. Les investissements à court et à long terme de la Commission sont par la suite mesurés au coût amorti.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Régime de retraite des employés

Les employés à temps plein de la Commission participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de cette caisse de retraite, détermine la contribution annuelle de la Commission à la caisse. Comme la Commission n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes qui découlent des évaluations actuarielles obligatoires des fonds ne constituent pas un actif ou une obligation de la Commission étant donné que la responsabilité de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite incombe au promoteur. Les charges de la Commission sont limitées aux contributions obligatoires aux fonds telles que décrites dans la note 6a.

La Commission gère également un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président, tel que décrit dans la note 6b. La Commission constate ses obligations et le coût afférent dans le cadre de ce régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2014

3. Évaluations de l'industrie pour 2013-2014

Durant l'exercice 2013-2014, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz naturel et de l'électricité pour l'exercice en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le rapprochement de 2013-2014 sera utilisé pour réduire l'évaluation de l'exercice financier 2014-2015. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

a) Recouvrement des coûts généraux 2013-2014

Salaires et avantages sociaux (note 3b)	26 090 752 \$
Experts-conseils et professionnels	3 748 892 \$
Bien-fonds	2 541 453 \$
Technologies de l'information	668 249 \$
Réunions, formation et déplacement	569 815 \$
Médias et publications	436 299 \$
Bureaux et administration	427 339 \$
Amortissement des immobilisations payées par la Commission	1 112 702 \$
Total des charges	35 595 501 \$
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations, autres revenus et pénalités administratives et leurs dépenses connexes	(3 107 900 \$)
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2014	32 487 601 \$

b) Estimation des comptes créditeurs et des charges à payer

Le montant des comptes créditeurs et des charges à payer comprend des ajustements ponctuels liés aux coûts de restructuration. Ces passifs sont comptabilisés dans les salaires et avantages sociaux comme l'indique la note 3a.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2014

c) Revenus reportés actuels de 2013-2014 (rapprochement de 2013-2014)

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	32 487 601 \$	
Dépenses en immobilisations de 2013-2014 payées par la CEO	586 701 \$	
Évaluation totale (réelle)		33 074 302 \$
Évaluation totale (budget)		33 473 178 \$

Revenus reportés actuels de 2013-2014 (rapprochement de 2013-2014)

398 876 \$

d) Report des revenus de 2013-2014 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 \$ en améliorations locatives au nom de la Commission depuis l'entrée en vigueur du bail le 1^{er} janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations en 2013-2014 (note 5)	3 660 389 \$
Valeur comptable nette des améliorations locatives payées par le propriétaire (note 5)	(1 506 297 \$)

Report des revenus de 2013-2014 liés aux immobilisations

2 154 092 \$

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la Commission a établi une réserve de fonctionnement de l'évaluation annuelle actuelle, laquelle est rajustée chaque année. L'objectif principal du maintien de cette réserve consiste à financer les activités de la Commission en cas de manque à gagner au titre des revenus ou de dépenses imprévues. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement.

La réserve de fonctionnement fut d'abord fixée à un maximum de 15 % du bilan annuel. En se fondant sur un examen de l'historique des flux de trésorerie, la Commission a fixé sa réserve de fonctionnement à 10 % du besoin réel de financement annuel. On

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2014

s'attend à ce que ce niveau de réserve de fonctionnement soit maintenu pour l'exercice 2014-2015.

Réserve de fonctionnement de 2013-2014

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2013	3 353 611 \$
Rajustement de la réserve de fonctionnement	(6 293 \$)
Réserve de fonctionnement au 31 mars 2014	3 347 318 \$

La Commission n'est pas assujettie à des exigences extérieures relativement à la réserve.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2014	Valeur comptable nette en 2013
Mobilier et équipement de bureau	2 804 730 \$	2 661 295 \$	143 435 \$	235 954 \$
Équipement informatique et logiciels afférents	11 294 239 \$	10 012 716 \$	1 281 523 \$	1 608 894 \$
Équipement audio-visuel	895 490 \$	873 873 \$	21 617 \$	11 361 \$
Améliorations locatives payées par la CEO	1 303 438 \$	595 921 \$	707 517 \$	823 884 \$
Améliorations locatives payées par le propriétaire	3 540 400 \$	2 034 103 \$	1 506 297 \$	1 768 262 \$
Total	19 838 297 \$	16 177 908 \$	3 660 389 \$	4 448 355 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2014

6. Avantages sociaux futurs des employés

a) La contribution de la Commission au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2013-2014 était de 1 459 529 \$ (1 484 106 \$ en 2013) et est comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux indiqués dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

b) Le régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président de la Commission comporte une obligation totale au titre des indemnités constituées de 314 503 \$ (333 047 \$ en 2013) et un passif au titre des prestations constituées de 314 503 \$ à l'égard de la Commission (333 047 \$ en 2013). Les charges afférentes de la Commission pour l'exercice ont accusé un déficit de 18 544 \$ (ce qui représente une baisse de 21 327 \$ en 2013) et sont reflété dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux. Aucune indemnité n'a été versée durant l'exercice (0 \$ en 2013). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2014 comprenaient un taux d'actualisation de 2,75 % (2,50 % en 2013).

c) La Commission n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province d'Ontario, un apparenté.

7. Actif net affecté aux fins internes

L'actif net affecté aux fins internes représente au 31 mars 2014 des revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuel aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO. Les revenus provenant des pénalités administratives et tout revenu d'intérêt connexe sont restreints par le comité de gestion afin de soutenir les activités concernant l'éducation des consommateurs, la sensibilisation et les autres activités dans l'intérêt public.

Les modifications de l'actif net affecté aux fins internes sont les suivantes :

Solde au début de l'exercice		1 071 879 \$
Pénalités administratives imposées en 2013-2014	354 000 \$	
Revenus d'intérêt provenant des pénalités administratives	15 547 \$	
Pénalités administratives et intérêt		369 547 \$
Dépenses engagées		(10 015 \$)
Solde, à la fin de l'exercice		1 431 411 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2014

Après la fin de l'année, la Commission a accepté deux promesses de conformité volontaire de deux sociétés différentes totalisant 830 000 \$. Conformément à sa politique de constatation des revenus relative aux pénalités administratives (note 2a), la Commission reconnaîtra les revenus des pénalités administratives de 830 000 \$ dans l'exercice 2014-2015.

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2004-2005, la Commission a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	2 282 771 \$	2 620 943 \$
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	(338 172 \$)	(338 172 \$)
Solde, à la fin de l'exercice	1 944 599 \$	2 282 771 \$

Les paiements minimums annuels aux termes du bail d'exploitation, qui expire le 31 décembre 2019, pour les 6 prochaines années et regroupés sont les suivants :

Le 31 mars 2015	2 606 020 \$
Le 31 mars 2016	2 796 328 \$
Le 31 mars 2017	2 884 629 \$
Le 31 mars 2018	2 977 345 \$
Le 31 mars 2019	3 074 696 \$
Le 31 décembre 2019	2 362 811 \$
Total	16 701 829 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2014

9. Instruments financiers

Selon la direction, la Commission n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, aux flux de trésorerie ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature de courte durée.

Risques liés aux taux d'intérêt :

Les actifs et les passifs financiers de la Commission ne sont pas exposés à d'importants risques liés aux taux d'intérêt. Les investissements de la Commission consistent en trois obligations du gouvernement de l'Ontario arrivant à échéance en septembre 2015, septembre 2016 et mars 2017, et à rendement réel de 1,42 %, 1,80 % et 1,48 % respectivement. Les soldes de trésorerie portent intérêt à un taux de 1,15 % (de 1,15 % à 1,25 % en 2013). Le taux d'intérêt moyen de l'encaisse pour l'année était de 1,15 % (1,23 % en 2013).

Un changement de 25 points de base dans les taux d'intérêt aurait des répercussions de 16 418 \$ (17 700 \$ en 2013) sur les excédents d'exploitation de la Commission.

Risques liés aux devises :

L'exposition de la Commission aux risques liés aux devises est faible puisque très peu d'opérations sont effectuées dans des devises autres que le dollar canadien.

Risques liés aux crédits :

L'exposition de la Commission aux risques liés aux crédits est faible puisque l'encaisse de la Commission et les obligations du gouvernement de l'Ontario, dont l'échéance est relativement courte, sont détenues par une banque canadienne de renom. En raison des taux de recouvrement élevés, les coûts liés au processus de réglementation devant être évalués et les comptes débiteurs de la Commission sont peu exposés à des risques liés aux crédits. Le classement par échéance des crédits débiteurs est résumé ci-dessous :

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2014

	Actuels	Plus de 60 jours	Plus de 90 jours	Total
Coûts liés au processus de réglementation	97 818 \$	9 768 \$		107 586 \$
Recouvrement des coûts généraux		1 452 \$		1 452 \$
Paieement par anticipation des droits de permis	(1 000 \$)	(800 \$)		(1 800 \$)
Recouvrement de la TVH	469 336 \$			469 336 \$
Intérêts courus à recevoir	6 623 \$			6 623 \$
Total	572 777 \$	10 420 \$		583 197 \$

Risques liés aux flux de trésorerie :

L'exposition de la Commission aux risques liés aux flux de trésorerie est faible puisque la Commission a une encaisse suffisante pour régler tous les passifs à court terme et les trois obligations du gouvernement de l'Ontario sont convertibles en sommes d'espèces, en tout temps et sans pénalité. Depuis le 31 mars 2014, la Commission a une encaisse de 5 445 468 \$ (5 432 863 \$ en 2013) et trois obligations du gouvernement de l'Ontario totalisant 4 992 918 \$ (4 757 803 \$ en 2013) pour régler le passif à court terme de 7 068 895 \$ (6 930 580 \$ en 2013).

10. Opérations entre entités apparentées

La province d'Ontario est un apparenté puisqu'elle est l'entité responsable du contrôle la CEO. Conséquemment, la SIERE, l'OEO, l'OPG, Hydro One et plusieurs ministères provinciaux sont apparentés à la CEO, car la province de l'Ontario est responsable de ces entités. Leurs opérations pour l'exercice clos le 31 mars 2014 ont des revenus cumulés de 14 867 710 \$ (14 517 752 \$ au 31 mars 2013), dont un grand pourcentage provient des coûts généraux réels conformément à l'évaluation des coûts, et des dépenses cumulées de 85 224 \$ (89 243 \$ au 31 mars 2013), dont une importante partie provient de plusieurs ministères provinciaux. Les opérations entre entités apparentées relatives aux avantages sociaux futurs des employés sont consignées à la note 6.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Les états financiers de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2014 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

Ontario
Racing
Commission

Suite 400
10 Carlson Court
Toronto, Ontario
M9W 6L2
Tel 416 213-0520
Fax 416 213-7827

Commission
des courses
de l'Ontario

Bureau 400
10, Carlson Court
Toronto (Ontario)
M9W 6L2
Tél. : 416 213-0520
Téléc. : 416 213-7827



Commission des courses de l'Ontario

Responsabilité en matière de communication d'information financière

Les notes complémentaires aux états financiers de la Commission des courses de l'Ontario ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public et elles relèvent de la direction. La préparation des états financiers comprend forcément l'utilisation d'estimations fondées sur le discernement de la direction, en particulier si des opérations concernant l'actuelle période de référence ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes. Les états financiers ont été préparés comme il se doit selon des seuils de signification raisonnables et l'information disponible en date du 26 juin 2014.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et elle tient à jour un système de comptabilité interne et de contrôle administratif ayant pour but d'offrir une garantie raisonnable selon laquelle les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs de la Commission sont bien comptabilisés et suffisamment protégés.

Il incombe à la Commission désignée de veiller à ce que la direction remplisse ses responsabilités en matière de communication d'information financière et qu'elle soit en fin de compte responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit régulièrement avec la direction et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour discuter des mesures de contrôle interne se rapportant au processus d'établissement de rapports financiers et aux questions de vérification et de communication de l'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte bien de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers sont présentés fidèlement en respectant les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Le Rapport du vérificateur indépendant énonce l'ampleur de l'examen et l'opinion du vérificateur.

Pour la direction :

A stylized signature in black ink.

Steve Lehman
Directeur exécutif et premier dirigeant

A stylized signature in black ink.

Leslie Campbell
Directrice, Finances et administration



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des courses de l'Ontario
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2014

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Commission des courses de l'Ontario

État de la situation financière

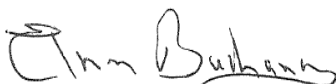
Au 31 mars 2014

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Actifs financiers		
Trésorerie (note 4(A))	2 439	2 425
Comptes clients (note 6)	1 417	1 436
Montant à payer par la province (note 3)	284	-
	<u>4 140</u>	<u>3 861</u>
Passif		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	1 441	1 164
Obligation au titre des prestations constituées (note 8(B))	742	1 014
Incitatif à la location différé (note 17)	195	276
	<u>2 378</u>	<u>2 454</u>
Actifs financiers nets	<u>1 762</u>	<u>1 407</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	156	164
Charges payées d'avance	33	9
	<u>189</u>	<u>173</u>
Excédent cumulé (note 4(B))	<u>1 951</u>	<u>1 580</u>

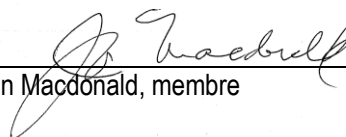
Engagements et éventualités (note 14)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom de la Commission :



Elmer Buchanan, président



John Macdonald, membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget 2014 (en milliers de dollars) (note 17)	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Produits			
Droits perçus sur les paris (note 10)	4 100	4 605	4 973
Droits d'enregistrement et de permis	2 417	3 113	3 357
Recouvrement des coûts auprès de l'industrie (note 11)	1 931	2 318	2 507
Amendes et pénalités	250	223	326
Intérêts créditeurs	14	25	29
Divers	-	3	7
Total des produits	8 712	10 287	11 199
Charges (note 15)			
Organisation des courses	2 376	2 829	3 072
Vérification de l'observation	1 562	1 492	1 488
Contrôle des médicaments	1 303	1 216	1 860
Administration	854	1 028	978
Audiences et arbitrage	508	692	430
Gouvernance	546	622	656
Délivrance de permis et diligence raisonnable	433	575	600
Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario (note 3)	-	563	-
Administration de programme	559	482	680
Services vétérinaires	232	262	245
Services gouvernementaux	202	111	217
Soutien à l'industrie	74	44	72
Total des charges	8 649	9 916	10 298
Excédent annuel	63	371	901
Excédent annuel, en début d'exercice	1 580	1 580	679
Excédent annuel, en fin d'exercice	1 643	1 951	1 580

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État de l'évolution des actifs financiers nets Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Excédent annuel	371	901
Acquisition d'immobilisations corporelles	(56)	(4)
Amortissement des immobilisations corporelles	64	76
Acquisition de charges payées d'avance	(85)	(59)
Utilisation de charges payées d'avance	61	58
	<u>(16)</u>	<u>71</u>
Augmentation des actifs financiers nets	355	972
Actifs financiers nets, en début d'exercice	1 407	435
Actifs financiers nets, en fin d'exercice	<u>1 762</u>	<u>1 407</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	371	901
Amortissement des immobilisations corporelles	64	76
	<u>435</u>	<u>977</u>
 Variation des soldes de fonctionnement sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement d'exploitation sans effet sur la trésorerie	(12)	(511)
Obligation au titre des prestations constituées	(272)	(293)
Incitatif à la location différé	(81)	(82)
	<u>(365)</u>	<u>(886)</u>
 Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(56)</u>	<u>(4)</u>
 Variation nette de la trésorerie	14	87
 Trésorerie, en début d'exercice	<u>2 425</u>	<u>2 338</u>
 Trésorerie, en fin d'exercice	<u>2 439</u>	<u>2 425</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

1. Objectif de la Commission

À compter du 15 décembre 2000, la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* a maintenu la Commission des courses de chevaux de la province (la « Commission ») en tant qu'organisme de réglementation de la Couronne qui est autofinancé et autonome. Il incombe à la Commission d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux en Ontario.

À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée des impôts sur le bénéfice prélevés par les gouvernements fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

A) RÈGLES COMPTABLES DE BASE

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public, établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation, à compter de l'année suivant son acquisition, comme suit :

Matériel de bureau et fournitures	5 ans
Logiciel et matériel	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les droits perçus sur les paris sont portés aux produits dans l'exercice durant lequel ils sont exigibles.

Les droits de permis et d'enregistrement sont comptabilisés comme des produits lorsque les permis sont délivrés.

Les produits tirés des amendes et des pénalités, déduction faite de la provision pour montants irrécouvrables, sont constatés lorsque les amendes et les pénalités sont imposées.

D) COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de l'exercice pendant lequel elles sont engagées.

E) AVANTAGES SOCIAUX

(I) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein de la Commission cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de plusieurs organismes provinciaux. Si la participation est obligatoire pour les employés à temps plein, ce n'est pas le cas pour les employés à temps partiel qui ont la possibilité de ne pas y cotiser. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF, détermine les paiements annuels que la Commission doit verser au

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

2. Principales conventions comptables (suite)

régime. Puisque les promoteurs ont la responsabilité d'assurer la viabilité financière du régime de retraite, tout excédent ou déficit actuariel découlant d'une évaluation actuarielle réglementaire ne constitue ni un actif ni un passif pour la Commission.

II) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Le coût des avantages non liés à la retraite après le départ à la retraite est assumé par le gouvernement de l'Ontario et ne figure pas dans l'état des résultats.

III) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite.

F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et le passif financier de la Commission sont comptabilisés comme suit :

- La trésorerie est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; par conséquent, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- Les comptes clients sont évalués au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value servent à rendre compte des comptes clients au coût inférieur après amortissement et de la valeur nette recouvrable, en cas de recouvrabilité et de risque de pertes. La variation des provisions pour moins-value est consignée dans l'état des résultats d'exploitation.
- Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont indiqués au prix coûtant.

La Commission n'a pas recours à des instruments financiers dérivés.

G) INCERTITUDE D'ÉVALUATION

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés pour la période de référence. Les postes nécessitant l'utilisation d'estimations importantes sont : la durée de vie utile des immobilisations, les obligations au titre des prestations constituées, et les provisions pour moins-value.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et elles sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données lorsqu'elles sont disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

H) FONDS EN FIDUCIE SOUS ADMINISTRATION

Les fonds en fiducie administrés par la Commission ne figurent pas dans les états financiers puisque les actifs ne sont pas détenus au profit de la Commission. Des détails sur les montants détenus en fiducie sont fournis à la note 5.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

3. Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario

Le 12 mars 2012, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG ») et le ministère des Finances ont annoncé que le programme des machines à sous dans les hippodromes de l'Ontario prendrait fin le 31 mars 2013. Par suite de cette décision, en octobre 2013, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) d'alors a annoncé la mise en place du Plan de partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (« Plan ») sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2014.

L'une des composantes du Plan est l'établissement d'une nouvelle division au sein de la Commission, la Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Cette division est l'organe de la Commission responsable du développement chargé de veiller à la mise en œuvre efficace du Plan et de répartir les fonds au titre du Plan. En vertu de ce plan quinquennal, la province octroiera jusqu'à 500 millions de dollars (100 millions par an) pour appuyer l'industrie des courses de chevaux. Le Plan comprend un soutien accru pour les bourses, les dates des courses, et les éleveurs de chevaux de course, l'intégration des courses de chevaux à la stratégie des jeux de la province et prône un nouveau modèle de gouvernance pour l'industrie.

Pour aider la Commission à préparer le lancement du Plan, en février 2014, le MAAO a convenu de verser un financement provisoire à la Commission en vertu du programme de transition de l'industrie des courses de chevaux. Ce financement de 484 000 \$ est inclus dans le poste « recouvrement des coûts » (note 11) dans l'état des résultats dont un montant 284 000 \$ est inclus dans le poste « montant à payer par la province » dans l'état de la situation financière.

4. Trésorerie et réserve de trésorerie

A) TRÉSORERIE

Le solde de trésorerie figurant dans les États de la situation financière se compose comme suit :

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Renseignements généraux	1 439	1 425
Réserve	1 000	1 000
	<u>2 439</u>	<u>2 425</u>

B) RÉSERVE

Le paragraphe 13(1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* autorise la Commission à conserver ses excédents, à moins que, conformément au paragraphe 13(2), le ministre responsable lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario une partie de ses excédents, comme le détermine le ministre. En 2002, la Commission a obtenu l'approbation du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs d'établir un compte de réserve qui ne peut dépasser 25 % du budget d'exploitation annuel de la Commission. Cette réserve servira de réserve d'exploitation dans le cas d'un manque à gagner imprévu.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

5. Montants détenus en fiducie

Au 31 mars 2014, la Commission détenait des fonds dans des comptes bancaires en fiducie portant intérêt au nom de tiers de l'industrie des courses de chevaux, comme suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Montants détenus en fiducie :		
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux standardbreds	851	630
Programme relatif au dioxyde de carbone total	152	20
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Quinte	12	12
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Fort Erie	-	1 098
Consortium des courses de Fort Erie	-	492
	<u>1 015</u>	<u>2 252</u>

A) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX STANDARDBRED

La Commission détient les comptes pour les bourses destinées aux marchés libérés et aux hippodromes non agréés qui seront réaffectées aux bourses d'autres hippodromes.

B) PROGRAMME RELATIF AU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL (TCO2)

En septembre 2008, une entente annuelle a été conclue entre la Commission et l'Agence canadienne de pari mutuel (« ACPM ») aux termes de laquelle l'ACPM fournit des fonds à la Commission pour subventionner les coûts de tests de dépistage d'agents alcalinisants chez les chevaux dans les hippodromes qui proposent des paris mutuels. En octobre 2010, la Commission a assumé la responsabilité du contrat pour la collecte d'échantillons de TCO2 et les services de tests en laboratoire. Par conséquent, le coût et le financement de ce programme sont respectivement comptabilisés à titre de charges (Contrôle des médicaments) et de recouvrements auprès de l'industrie dans l'état des résultats d'exploitation.

C) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE QUINTE

En l'absence d'un exploitant autorisé à l'hippodrome de Quinte, la Commission a commencé, en décembre 2008, à détenir en fiducie le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux.

D) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE FORT ERIE

En décembre 2008, la Commission a ordonné que les fonds du compte des bourses provenant du programme des machines à sous dans les hippodromes soient détenus en fiducie par elle et distribués pour les courses à Fort Erie en fonction des besoins. Les fonds restants après l'annulation du programme des machines à sous dans les hippodromes ont été attribués au compte des bourses des courses qui se sont déroulées à Fort Erie en 2014.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

5. Montants détenus en fiducie (suite)

E) CONSORTIUM DES COURSES DE FORT ERIE

Le 31 décembre 2009, le consortium des courses de Fort Erie a pris en charge l'exploitation de l'hippodrome de Fort Erie. Par suite d'un accord commun entre le consortium, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la Commission, en janvier 2010, cette dernière a reçu et détenu en fiducie les montants générés par le programme des machines à sous dans les hippodromes. À l'annulation de ce programme, les fonds restants ont été versés aux Consortium qui les utilisera pour couvrir les coûts de fonctionnement en 2014.

6. Comptes clients

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Produits et autres comptes clients	497	759
TVH à recevoir	1 057	794
	1 554	1 553
Moins : Provision pour créances douteuses	(137)	(117)
	1 417	1 436

Les comptes clients comprennent la TVH à percevoir et les montants devant être acquittés par des détenteurs de permis de l'industrie, qui sont exigibles dès réception de la facture. Les provisions pour créances douteuses ne concernent pas nécessairement la plupart des comptes clients à recevoir en raison du rapport de délivrance de permis qu'entretient la Commission avec ces parties. La provision pour créances douteuses représente la provision correspondante pour une partie des amendes à percevoir.

7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Comptes fournisseurs	642	559
Congés cumulés, salaires et avantages sociaux	799	605
	1 441	1 164

Les comptes fournisseurs concernent en grande partie les opérations ordinaires avec des fournisseurs indépendants et ils sont assujettis à des clauses commerciales habituelles. Les congés cumulés, les salaires et les avantages sociaux sont comptabilisés en fonction des dispositions et des pratiques en matière d'emploi en vertu de la législation connexe. Les sommes à verser dans le cadre de la rémunération le sont comme le prévoient ces obligations contractuelles ou réglementaires.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

8. Avantages sociaux

A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les paiements annuels de la Commission, qui s'établissaient à 294 000 \$ (315 000 \$ en 2013), sont inclus dans les charges « Avantages sociaux » à la note 15.

B) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite. La réduction de l'obligation est attribuable à la restructuration de la Commission.

9. Immobilisations corporelles

	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
	Logiciel et matériel	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2013	416	284	450	1 150
Acquisitions	49	7	-	56
Solde de clôture, 31 mars 2014	465	291	450	1 206
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2013	(399)	(272)	(315)	(986)
Amortissement	(13)	(6)	(45)	(64)
Solde de clôture, 31 mars 2014	(412)	(278)	(360)	(1 050)
Valeur comptable nette, 31 mars 2014	53	13	90	156

	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
	Logiciel et matériel	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2012	414	282	450	1 146
Acquisitions	2	2	-	4
Solde de clôture, 31 mars 2013	416	284	450	1 150
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2012	(377)	(263)	(270)	(910)
Amortissement	(22)	(9)	(45)	(76)
Solde de clôture, 31 mars 2013	(399)	(272)	(315)	(986)
Valeur comptable nette, 31 mars 2013	17	12	135	164

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

10. Droits perçus sur les paris

Les droits ont été établis de sorte que la somme totale des droits et des autres produits perçus par la Commission suffirait à couvrir tous les coûts inhérents au fonctionnement de la Commission. Les droits ont été calculés comme un pourcentage du total des paris effectués dans chaque association pendant l'année civile 2012.

11. Recouvrement des coûts

La Commission recouvre auprès de l'industrie et du MAAO certains coûts pour ses activités, comme suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Recouvrement de coûts :		
Contrôle des médicaments pour les chevaux	819	1 060
MAAO – Financement de transition (note 3)	484	-
Programme TCO2	454	668
Programme d'amélioration du cheval	285	358
Programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses	131	178
Divers	125	28
Examens du compte pour les bourses	20	8
Programme des courses de l'Ontario	-	207
	<u>2 318</u>	<u>2 507</u>

A) CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS POUR LES CHEVAUX

Une lettre d'intention datée du 20 décembre 2006, entre le groupe consultatif de l'industrie de courses de chevaux de l'Ontario et la Commission, a permis de constituer le groupe de travail sur le contrôle des médicaments pour les chevaux. Le mandat du groupe de travail, qui est administré par la Commission et qui est financé partiellement par les hippodromes et le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux, est de lutter contre l'approvisionnement et l'utilisation de médicaments illégaux pour les chevaux dans l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. L'entente, qui portait sur une période de deux ans, à savoir du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008, exigeait que l'industrie fasse des versements réguliers pour financer le groupe de travail, et la Commission constatait ces paiements comme des recouvrements différés auprès de l'industrie jusqu'à ce que les coûts connexes soient engagés. Depuis l'expiration de l'entente initiale de deux ans, la Commission a pris des dispositions pour pouvoir continuer à administrer le groupe de travail en vertu des mêmes modalités et dispositions financières. Au 31 mars 2014, tout le financement provenant de l'industrie qui était destiné au groupe de travail avait été utilisé.

B) PROGRAMME TCO2

Depuis le 1^{er} octobre 2010, la Commission assume la responsabilité de recueillir les échantillons et d'effectuer les tests en laboratoire pour le programme TCO2. Les coûts des tests pour dépister la présence d'agents alcalinisants chez les chevaux des hippodromes qui proposent des paris mutuels sont indiqués au poste « contrôle des médicaments ». Ces charges sont recouvrées entièrement au moyen d'imputations aux exploitants d'hippodromes, déduction faite des subventions de l'ACPM, et sont incluses dans le poste « recouvrement des coûts ».

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

11. Recouvrement des coûts (suite)

C) PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CHEVAL

Depuis le 1er mai 2005, la Commission est responsable de l'administration du programme d'amélioration du cheval (HIP). Le programme HIP est un programme incitatif concernant les courses et l'élevage instauré en 1974. Les objectifs du programme sont les suivants : compléter les bourses versées; améliorer la qualité et la quantité de la population de chevaux de course en Ontario; financer la recherche équine; promouvoir les chevaux élevés en Ontario; et encourager l'élevage et la propriété des chevaux dans la province. Un protocole d'entente daté du 30 septembre 1996, conclu à l'époque entre le ministère de la Consommation et du Commerce, l'Ontario Horse Racing Industry Association et la Commission, a prévu une réduction des taxes sur les paris mutuels, les produits cédés étant répartis entre les divers intervenants de l'industrie. Des ententes subséquentes sont venues se greffer au protocole d'entente afin d'inclure une répartition des produits tirés des machines à sous dans les hippodromes. Cette portion du financement du programme HIP a pris fin le 31 mars 2013 (note 3). Des états financiers distincts ont été préparés pour le programme d'amélioration du cheval, et ces états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

D) PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE QUARTER HORSES

À la suite d'une entente conclue entre la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les propriétaires de l'hippodrome d'Ajix Downs, la Commission est responsable de la gestion du programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses afin de mettre en place un programme visant l'amélioration de l'industrie des courses de quarter horses et des courses de chevaux en général. Depuis mars 2006, le programme était financé par une tranche des produits tirés des machines à sous de l'hippodrome. Depuis le 1^{er} avril 2014, l'industrie ontarienne des quarter horses est financée dans le cadre du Plan de partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (note 3). Des états financiers distincts ont été préparés pour le programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses, et ils ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

E) EXAMENS DU COMPTE POUR LES BOURSES

Conformément aux modifications apportées aux règlements des courses qui ont été approuvées en 2008, la Commission a recouvré les coûts liés à l'examen des états financiers du compte pour les bourses que les exploitants d'hippodrome détiennent en fiducie pour les professionnels des chevaux.

F) PROGRAMME DES COURSES DE L'ONTARIO

Le Programme des courses de l'Ontario, qui se veut une démarche provinciale portant sur la tenue des courses de chevaux, a été mis sur pied en 2010 en consultation avec des intervenants de l'industrie dans le but de coordonner et de fournir une structure ayant pour mission de répondre aux questions locales, régionales et provinciales. Ce programme s'inspire d'un cadre approuvé par le conseil d'administration de la Commission. Un groupe chargé du suivi et de la mise en œuvre a été mis sur pied et chargé de superviser le programme en permanence, de répondre aux demandes de dérogation au programme, de surveiller les résultats, de veiller au respect de la conformité et de continuer à perfectionner et à élaborer ce programme.

Le Programme des courses de l'Ontario se concentrait sur les questions délicates concernant les courses de standardbreds, bien que les principes du programme s'appliquent indifféremment à toutes les races de chevaux. Au cours de l'exercice 2014, la Commission a pris la décision d'absorber ces coûts. À compter de

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

2015, les principes et fonctions du Programme des courses de l'Ontario seront mis en œuvre par l'entremise de la Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario (note 3), nouvel organe de développement de l'industrie de la Commission.

12. Rémunération des membres

La rémunération totale du président et des membres de la Commission pour l'exercice s'établissait à 192 000 \$ (183 000 \$ en 2013). La rémunération des membres est imputée au poste « gouvernance » dans l'état des résultats et au poste « services » à la note 15.

13. Instruments financiers

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ :

Le risque de liquidité est le risque que la Commission soit incapable de satisfaire à ses obligations dans les délais ou à des coûts raisonnables. La Commission gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. La Commission prépare son budget et ses prévisions relatives à la liquidité dans le but de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations. Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont généralement payables dans les 30 jours après la réception de la facture.

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en omettant de remplir une obligation. La Commission est exposée au risque de crédit découlant de ses comptes clients. En raison de la nature de ces comptes clients, la Commission comptabilise ses comptes client sans perte de valeur fondée sur les tendances.

De l'avis de la direction, la Commission n'est pas exposée à un risque considérable de taux d'intérêt, de devise, de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

14. Engagements et éventualités

A) La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour les bureaux du siège social et les véhicules dont les paiements de location minimums exigibles pour chaque exercice se présentent comme suit :

	Bureaux (en milliers de dollars)	Véhicules (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2015	385	73	458
2016	384	12	396
2017	26	5	31
2018	13	-	13
	808	90	898

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

B) La Commission s'est constituée partie dans différentes actions en justice résultant du cours normal des activités, ce qui pourrait donner lieu à des charges futures. Le dénouement et les modalités ultimes des actions en justice ne peuvent pas être déterminés pour le moment et, par conséquent, aucune provision n'est prévue dans ces états financiers pour toute charge pouvant en découler. Tout règlement versé par la Commission sera, le cas échéant, comptabilisé au cours de la période pendant laquelle le règlement intervient.

15. Charges par poste

Voici un résumé des charges par poste :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Salaires et traitements	4 604	4 649
Services (note 16)	3 572	3 856
Avantages sociaux (note 8)	834	793
Transports et communication	725	793
Fournitures	117	131
Amortissement	64	76
Total des charges	9 916	10 298

Les charges encourues pour une activité donnée sont affectées à cette activité selon les coûts réels. Les charges qui ne sont pas attribuées à une activité donnée, comme les frais généraux, sont affectées aux secteurs d'activités dans l'état des résultats, compte tenu des estimations du temps consacré à chaque activité.

16. Opérations entre apparentés

La Commission a versé à la province de l'Ontario les montants suivants : 907 000 \$ (1 161 000 \$ en 2013) pour des services d'enquête et des services connexes de la Police provinciale de l'Ontario; 191 000 \$ (182 000 \$ en 2013) pour des services administratifs, des services de technologie de l'information et pour l'utilisation de matériel informatique.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu du MAAO des fonds de transition d'un montant de 484 000 \$ dans le cadre du programme de transition de l'industrie des courses de chevaux (note 3).

La Commission a des responsabilités de gouvernance et d'administration en ce qui concerne certains programmes financés par l'industrie et procède au recouvrement des coûts comme cela est indiqué à la note 11.

17. Incitatif à la location différé

Dans le cadre de ses conventions de bail pour les bureaux de son siège social, la Commission a négocié un incitatif à la location différé de 820,000 \$, ce qui comprend la valeur des périodes de location gratuite et le coût des améliorations locatives. Cet incitatif à la location différé est amorti comme une réduction de la charge locative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 10 ans, à partir du 1^{er} avril 2006, date de début du bail.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

18. Données budgétisées

Les données budgétisées ont été approuvées par le conseil d'administration de la Commission et par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation d'alors. Après que le budget a été approuvé, un certain nombre d'hippodromes ont conclu des ententes de paiement de transfert avec le gouvernement pour participer aux courses en 2014. Par conséquent, les hypothèses sous-jacentes utilisées pour préparer le budget ne reflètent plus l'envergure des activités associées aux courses. Ces états financiers présentent uniquement le budget approuvé à l'origine.

19. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le 31 octobre 2013

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

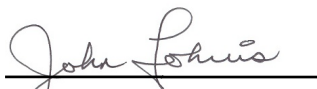
Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la pertinence, la fiabilité et la flexibilité de l'information financière et sur la précision et la protection adéquates de la représentation des avoirs de la Commission.

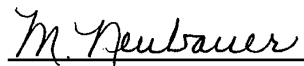
Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers, car en fin de compte, elle est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, rencontre la direction périodiquement pour discuter des résultats financiers, des questions d'audit, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révisé les états financiers avant de recommander l'approbation du conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, l'auditeur externe nommé par la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada suivies par la Commission, le ministre du Tourisme, de la culture et des sports et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et d'audit, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.



John Lohuis
Directeur général
Le 14 février 2014



Margaret Neubauer
(A) Directeur en chef, services corporatifs
Le 14 février 2014



Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1

T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
E PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du ministre du Tourisme, de la culture et des sports et du vérificateur général

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 octobre 2013, et les états des résultats d'exploitation, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable pour la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes décrites dans la note 2 des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération la contrôle interne de l'entité portant sur la présentation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Opinion avec réserve

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes de comptabilité canadiennes décrites dans la note 2 des états financiers.

Principes de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique ces principes de comptabilité. Les états financiers sont préparés pour aider la Commission des parcs du Niagara à respecter les dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du ministère du Tourisme de la province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Comme résultat, les états financiers ne sont peut-être pas convenables pour tout autre objectif.

Port Colborne, Canada
Le 14 février 2014

Grant Thornton LLP

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

au 31 octobre

(en milliers de dollars)

2013

2012

Actifs financiers

Argent comptant et valeurs en comptant	5 654 \$	10 110 \$
Comptes débiteurs	3 579	1 904
Inventaires – vendables	3 282	3 583
	<u>12 515</u>	<u>15 597</u>

Passifs

Comptes créditeurs	7 866	6 319
Paie accumulée	2 834	2 440
Produit constaté d'avance (note 3)	1 370	1 396
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 4)	22 590	12 887
Financement à long terme (note 5)	31 971	33 676
Avantages postérieurs à l'emploi (note 6)	4 105	3 933
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 7)	28 087	27 497
	<u>98 823</u>	<u>88 148</u>

Dette nette

(86 308) (72 551)**Actifs non financiers**

Immobilisations (note 8)	158 486	149 349
Inventaires – divers	1 312	1 071
Charges payées d'avance	183	267
	<u>159 981</u>	<u>150 687</u>

Excédant accumulé (note 9)

73 673 \$ 78 136 \$

Engagements et éventualités (notes 11 et 12)

De la part de la Commission



Président



Commissaire

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013
(en milliers de dollars)

	Budget 2013	Chiffres réels 2013	Chiffres réels 2012
Revenus			
Exploitation générant du revenu	70 232 \$	66 621 \$	67 283 \$
Revenu foncier	6 689	6 678	6 629
Commission, locations et frais	2 773	2 867	2 756
Prime sur les fonds américains – nette	50	226	29
Revenu divers	<u>100</u>	<u>120</u>	<u>299</u>
	<u>79 844</u>	<u>76 512</u>	<u>76 996</u>
Dépenses (page 20)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	11 087	11 087	11 112
Exploitation	33 526	33 239	31 949
Entretien	14 652	14 158	13 736
Administration et services policiers	11 155	10 668	11 157
Marketing et promotions	<u>3 854</u>	<u>3 208</u>	<u>3 544</u>
	<u>74 274</u>	<u>72 360</u>	<u>71 498</u>
Excédant net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	<u>5 570</u>	<u>4 152</u>	<u>5 498</u>
Autres articles			
Intérêts débiteurs – nets (note 13)	1 706	1 660	1 769
Amortissement des immobilisations corporelles (note 14)	7 702	7 755	7 459
Amortissement du fonds pour les dépenses de capital différé (note 4)	(689)	(708)	(449)
Perte (gain) pour l'élimination d'immobilisations corporelles		460	(2)
Biens apportés	<u></u>	<u>(1 085)</u>	<u></u>
	<u>8 719</u>	<u>8 082</u>	<u>8 777</u>
Déficit net provenant de l'exploitation	(3 149)	(3 930)	(3 279)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 7)	(665)	(590)	(638)
Autres mises de fonds	<u></u>	<u>57</u>	<u>120</u>
Déficit annuel	(3 814)	(4 463)	(3 797)
Excédent accumulé			
Début d'année	<u>78 136</u>	<u>78 136</u>	<u>81 933</u>
Fin d'année	<u>74 322 \$</u>	<u>73 673 \$</u>	<u>78 136 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013
(en milliers de dollars)

	Budget 2013	Chiffres réels 2013	Chiffres réels 2012
Déficit annuel	(3 814) \$	(4 463) \$	(3 797) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	7 702	7 755	7 459
Acquisition des immobilisations corporelles (note 16)	(17 000)	(16 560)	(3 302)
Immobilisations corporelles contribuées		(849)	
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles		57	74
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles – nette	<u> </u>	<u>460</u>	<u>(2)</u>
	(13 112)	(13 600)	432
Utilisation (acquisition) des dépenses prépayées		84	(112)
Utilisation (acquisition) d'autres inventaires	<u> </u>	<u>(241)</u>	<u>524</u>
Augmentation (diminution) de la dette nette	(13 112)	(13 757)	844
Dette nette			
Début d'année	<u>(72 551)</u>	<u>(72 551)</u>	<u>(73 395)</u>
Fin d'année	<u>(85 663) \$</u>	<u>(86 308) \$</u>	<u>(72 551) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en milliers de dollars)

2013

2012

Augmentation (diminution) en argent comptant et en quasi-espèces

Activités d'exploitation		
Déficit annuel	(4 463) \$	(3 797) \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 755	7 459
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	(708)	(449)
Perte (gain) sur l'élimination des immobilisations corporelles – nette	460	(2)
Immobilisations corporelles contribuées	(849)	
Avantages postérieurs à l'emploi	411	390
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>590</u>	<u>638</u>
	3 196	4 239
Changement net du bilan du fonds de roulement autre que les disponibilités portant à l'exploitation (note 15)	<u>384</u>	<u>3 093</u>
	3 580	7 332
Activités d'immobilisations		
Acquisition des immobilisations corporelles (note 16)	(16 560)	(3 302)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>57</u>	<u>74</u>
	(16 503)	(3 228)
Activités de financement		
Question de financement à long terme		176
Remboursement du financement à long terme	(1 705)	(1 456)
Dépenses liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(239)	(326)
Réception du fonds pour les dépenses de capital	<u>10 411</u>	<u>4 434</u>
	8 467	2 828
Augmentation (diminution) nette de l'agent comptant et des quasi-espèces	(4 456)	6 932
Argent comptant et quasi-espèces		
Début d'année	<u>10 110</u>	<u>3 178</u>
Fin d'année	5 654 \$	10 110 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le ministère des Finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du ministère du Tourisme de la province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Les principes de comptabilité importants utilisés pour préparer ces états financiers respectent les normes de comptabilité établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière.

Ces principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles contribuées sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt qui fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par un emprunt à long terme.

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison sociaux plutôt

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection n'a été présentée dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptées en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Améliorations de la propriété, des bâtiments, des routes et des structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédant/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens pour le secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvent dans les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation des centrales électriques.

3. Revenu différé

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Centrales électriques fermées (note 7)	215 \$	215 \$
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	492	548
Divers	<u>663</u>	<u>633</u>
	<u>1 370 \$</u>	<u>1 396 \$</u>

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5 952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1 973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200^{ème} anniversaire de la Guerre de 1812 et b) retour et/ou maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la situation financière. Jusqu'à date, environ 812 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation de l'historique Fort Erie et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 octobre 2013, il reste encore environ 492 000 \$ pour l'utilisation en 2014 et au-delà.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

4. Fonds pour les dépenses de capital différé	2013	2012
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	<u>12 887 \$</u>	<u>8 902 \$</u>
Montant reçu pendant l'année pour les projets d'immobilisation suivants :		
Remplacement du chemin de fer « Falls Incline Railway »	3 000	4 000
Rechargement des routes	2 000	
Réhabilitation du pont	3 939	
Autres projets d'immobilisation	1 472	434
	<u>10 411</u>	<u>4 434</u>
Amortissement	<u>(708)</u>	<u>(449)</u>
Fin d'année	<u>22 590 \$</u>	<u>12 887 \$</u>

5. Dette à long terme	2013	2012
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,06%. Il est remboursable par versements annuels en capital et intérêt de 2 640 907 \$ et échoit en avril 2027	26 107 \$	27 364 \$
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,07%. Il requiert un versement initial en capital et intérêt de 543 418 \$ et, par la suite, des versements annuels de 569 965 \$ et échoit en avril 2027	5 754	6 019
Note non garantie exigible, remboursée pendant l'année		176
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (note 3)	<u>110</u>	<u>117</u>
	<u>31 971 \$</u>	<u>33 676 \$</u>

Les versements exigibles des obligations financières à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à:

2014	1 606 \$
2015	1 695
2016	1 772
2017	1 861
2018	1 955

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

6. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 octobre 2013 s'élèvent à 4 105 056 \$ (2012 – 3 933 356 \$).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, avec des extrapolations pour les années 2011, 2012 et 2013.

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2010 pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2010, on a déterminé qu'il existait un gain actuariel de 140 884 \$. L'obligation réelle à compter du 31 octobre 2013 s'élève à 3 964 373 \$ (2012 – 3 792 472 \$). Puisque le gain actuariel est inférieur à 10% de l'obligation réelle, aucun frais d'amortissement ne fut inscrit pour l'année.

Information sur le régime de pension à prestations déterminées	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	Nul \$	Nul \$
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>4 105</u>	<u>3 933</u>
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>4 105 \$</u>	<u>3 933 \$</u>
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la situation financière		
Obligation aux prestations, début d'année	3 933 \$	3 869 \$
Dépenses pour l'année	411	390
Prestations déboursées au cours de l'année	<u>(239)</u>	<u>(326)</u>
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>4 105 \$</u>	<u>3 933 \$</u>
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes :		
Coût actuel afférent du service	222 \$	207 \$
Frais d'intérêt	<u>189</u>	<u>183</u>
	<u>411 \$</u>	<u>390 \$</u>

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 5%.

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 3% par an.

Ces suppositions seront révisées lors de la prochaine évaluation actuarielle de l'exercice de 2014.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

6. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 2 160 074 \$ (2012 – 2 018 061 \$), desquels 1 080 037 \$ (2012 – 1 009 030 \$) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

7. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a ordonné à la Commission de devenir propriétaire de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le ministère du Tourisme a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 octobre 2013, les négociations continues avec la province n'ont pas garanti que la Commission ne serait pas responsable pour tout coût à l'avenir. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la province.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

7. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

On a calculé une obligation de mise hors service de 25 146 000 \$ à compter du 31 octobre 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la part de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques, basé sur le rapport d'ingénierie. Le rapport a aussi identifié les coûts des éventualités d'approximativement 3 600 000 \$ qui n'avaient pas été accumulés dans l'obligation de mise hors service de l'avoir à ce moment. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace de trois ou quatre ans. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'avoir, le personnel a estimé que, à condition que la province fournisse le financement nécessaire, le travail ne commencera pas dans les prochaines années. On prévoit que les travaux débiteront en 2016. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé au cours du calcul s'élevait à 5,059% et 3%, respectivement. Ceci donne une valeur nette actuelle de 23 047 707 \$ à compter du 31 octobre, 2013. Ceci représente une augmentation de 464 978 \$ par rapport à 2012 et ceci a été inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

On a complété deux études supplémentaires pendant l'année se terminant le 31 octobre 2010 qui identifiaient un passif supplémentaire portant sur le processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport identifia 6 305 000 \$ supplémentaires pour des travaux externes d'infrastructure nécessaires. La deuxième étude identifia 1 260 000 \$ supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. La somme des deux études s'élève à une augmentation de 7 565 000 \$. Tel que mentionné antérieurement, on estime que ces travaux ne débiteront pas avant 2016 et par conséquent, on a effectué un autre calcul pour déterminer la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci nous donne une valeur nette actuelle de 6 741 885 \$ à compter du 31 octobre 2013 pour cette partie du passif. Ceci représente une augmentation de 200 113 \$ à compter de 2012 et ce montant a aussi été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	<u>27 497 \$</u>	<u>26 859 \$</u>
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation originale	<u>665</u>	650
Travaux qui se sont effectués pendant l'année	<u>(75)</u>	<u>(12)</u>
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>590</u>	<u>638</u>
Fin d'année	<u>28 087 \$</u>	<u>27 497 \$</u>

Dû à une baisse de valeur de cette propriété, aucune immobilisation n'a été inscrite. Ceci a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu des fonds au montant de 1 550 000 \$ de la part du ministère du Tourisme pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 215 000 \$ de ces fonds est encore disponible pour 2014 et dans les années ultérieures. Le travail effectué en 2013 fut financé par d'autres subventions de la province.

Au cours de l'exercice, la Commission a subi des coûts annuels pour l'entretien et la sécurité dans tous les sites. Ces montants ont tous été reportés dans l'état des résultats d'exploitation et dans les dépenses d'entretien.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

8. Immobilisations			<u>2013</u>	<u>2012</u>
			<i>(en milliers de dollars)</i>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissements cumulés</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Terrain	14 359 \$		14 359 \$	14 359 \$
Améliorations des terrains	17 135		17 135	17 135
Bâtiments, routes et structures	214 033	98 336 \$	115 697	110 108
Équipement et ameublement	40 605	35 646	4 959	5 170
Véhicules	<u>3 800</u>	<u>3 103</u>	<u>697</u>	<u>717</u>
	289 932	137 085	152 847	147 489
Travaux d'immobilisation en cours	<u>5 639</u>		<u>5 639</u>	<u>1 860</u>
	<u>295 571 \$</u>	<u>137 085 \$</u>	<u>158 486 \$</u>	<u>149 349 \$</u>
Équipement selon le contrat de location-acquisition inclus ci-dessus	<u>69 \$</u>	<u>42 \$</u>	<u>27 \$</u>	<u>34 \$</u>
9. Excédant accumulé			<u>2013</u>	<u>2012</u>
			<i>(en milliers de dollars)</i>	
Excédant d'exploitation			<u>1 940 \$</u>	<u>6 780 \$</u>
Investissement en immobilisations corporelles			<u>135 896</u>	<u>136 462</u>
Non financé				
Dettes à long terme			(31 971)	(33 676)
Prestations postérieures à l'emploi			(4 105)	(3 933)
Obligation de stabilisation des centrales électriques			<u>(28 087)</u>	<u>(27 497)</u>
			<u>(64 163)</u>	<u>(65 106)</u>
Excédant accumulé			<u>73 673 \$</u>	<u>78 136 \$</u>

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au ministre des Finances et devra faire partie du Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 octobre 2013 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du ministre des Finances.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

10. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$ offrent deux types d'emprunts. Il y a l'option du taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 octobre 2014. À compter du 31 octobre 2013, nul \$ a été retiré des facilités de crédit (2012 – nul \$).

11. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 600 000 \$ en grands travaux dans l'année à suivre.

La Commission a deux ententes avec un franchiseur exigeant le paiement de frais de service de 4% des ventes brutes et les frais publicitaires et de marketing de 2,5% des ventes brutes. Les durées des ententes sont de 10 ans et les dates d'échéances sont en 2016 et en 2022. De plus, la Commission a une entente pour louer l'équipement requis de ce franchiseur pour un frais de location d'entre 1% et 4% des ventes brutes, dépendant du niveau des ventes. La Commission a l'option d'acheter cet équipement pour un prix équivalant à la valeur comptable nette.

La Commission prend à bail des véhicules, de l'équipement et des propriétés avec des contrats de location-exploitation échéants en 2017. L'obligation totale pour les contrats de location-exploitation est d'environ 200 000 \$. Le versement exigible du principal au cours des quatre prochains exercices s'élève à :

2014	173 \$
2015	9
2016	9
2017	9

12. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

13. Intérêts débiteurs – nets

	Budget <u>2013</u>	Réel <u>2013</u>	Réel <u>2012</u>
		<i>(en milliers de dollars)</i>	
Produit de l'intérêt	(20) \$	(43) \$	(30) \$
Dépense du prêt à l'intérêt	<u>1 726</u>	<u>1 703</u>	<u>1 799</u>
	<u>1 706</u> \$	<u>1 660</u> \$	<u>1 769</u> \$

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

14. Amortissement des immobilisations corporelles

	Budget 2013	Réel 2013	Réel 2012
	(en milliers de dollars)		
Amortissement des avoirs productifs de revenu	4 353 \$	4 432 \$	4 275 \$
Amortissement des avoirs ne produisant pas de revenu	<u>3 349</u>	<u>3 323</u>	<u>3 184</u>
	<u>7 702 \$</u>	<u>7 755 \$</u>	<u>7 459 \$</u>

15. État des flux de trésorerie

2013 2012
(en milliers de dollars)

Les changements des composantes du fonds de roulement incluent

Débiteurs	(1 675) \$	1 901 \$
Inventaires	60	1 118
Créditeurs et paie cumulée	1 941	361
Produit constaté d'avance	(26)	(175)
Charges payées d'avance	<u>84</u>	<u>(112)</u>
	<u>384 \$</u>	<u>3 093 \$</u>
Intérêt reçu	<u>43 \$</u>	<u>30 \$</u>
Intérêt payé	<u>1 703 \$</u>	<u>1 799 \$</u>

16. Acquisition des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises durant l'année sont comptabilisées au coût total de 16 560 754 \$ (2012 – 3 302 000 \$) duquel 849 220 \$ (2012 – 156 000 \$) a été acquis à partir des biens apportés par le projet du tunnel d'Ontario Power Generation. Des versements comptants de 15 711 534 \$ (2012 – 3 146 000 \$) ont été effectués pour acheter des immobilisations corporelles.

17. Instruments financiers et gestion des risques

Juste valeur

La juste valeur des prestations de cessation d'emploi postérieures à l'emploi fut déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la note 6 des états financiers.

La juste valeur de l'obligation de stabilisation des centrales électriques fut déterminée en utilisant un calcul de la valeur actuelle présenté dans la note 7 des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013

17. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de crédit

La Commission est exposée à un risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Commission a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients. Le risque de crédit est considéré comme négligeable dû au grand nombre de clients.

Risque de la devise

La valeur comptable de l'encaisse totalise 652 958 \$ dollars américains. Ces fonds ont été convertis à l'équivalent canadien à un taux d'un dollar américain qui équivaut à 1,0427 dollars canadiens. La Commission a effectué approximativement 12,5% de ses ventes en devise étrangère en 2013 (2012 – 13,9%). Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de la devise.

Risque des flux de trésorerie

La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux d'intérêt variable. Par conséquent, la Commission est exposée au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt commerciaux.

18. Chiffres correspondant aux exercices antérieurs

Certains chiffres comparatifs pour 2012 ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptés en 2013.

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013
(en milliers de dollars)

	<u>Terrain</u>	<u>Améliorations de terrains</u>	<u>Bâtiments, routes et structures</u>	<u>Équipement et ameublement</u>	<u>Véhicules</u>	<u>Travaux d'immobilisation en cours</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Coût								
Début d'année	14 359 \$	17 135 \$	203 239 \$	40 623 \$	8 724 \$	1 860 \$	285 940 \$	284 942 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles								
Cession d'immobilisations corporelles			849	1 237	269	15 054	17 409	3 302
Transferts de travaux d'immobilisation en cours			(1 330)	(1 255)	(5 193)		(7 778)	(2 304)
			11 275			(11 275)		
Fin d'année	14 359	17 135	214 033	40 605	3 800	5 639	295 571	285 940
Amortissement cumulatif								
Début d'année			93 131	35 453	8 007		136 591	131 364
Acquisition – amortissement cumulatif			6 051	1 448	256		7 755	7 459
Cession – amortissement cumulatif			(846)	(1 255)	(5 160)		(7 261)	(2 232)
Fin d'année			98 336	35 646	3 103		137 085	136 591
Valeur comptable nette	14 359 \$	17 135 \$	115 697 \$	4 959 \$	697 \$	5 639 \$	158 486 \$	149 349 \$

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2013</u>	Réel <u>2013</u>	Réel <u>2012</u>
Coût des marchandises vendues	11 087 \$	11 087 \$	11 112 \$
Salaires, rémunérations et prestations	44 249	43 633	41 613
Ventes et divers	2 408	2 547	2 459
Réparation et entretien d'équipement	4 284	3 947	4 235
Matériel et ameublement	2 417	2 260	2 209
Publicité et promotion	2 110	1 418	1 942
Installations	6 117	5 988	5 709
Administration	<u>1 602</u>	<u>1 480</u>	<u>2 219</u>
	<u>74 274 \$</u>	<u>72 360 \$</u>	<u>71 498 \$</u>

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante, mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se fondent sur des conditions antérieures et actuelles et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Nous avons évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice. Dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se fondant sur cette évaluation.

Nous avons également fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice qui a sensiblement touché ou aurait raisonnablement et sensiblement pu toucher notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le Comité des finances et de la vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport de la vérificatrice générale qui suit présente la portée de l'examen et l'opinion de la vérificatrice sur les états financiers.



Howard I. Wetston, c.r.

Président et chef de la direction

Le 3 juin 2014



H.R. Goss

Directeur des services généraux



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai audité les états financiers ci-joints de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qui sont constitués de l'état de la situation financière en date du 31 mars 2014, de l'état du résultat global, de l'état des variations de l'excédent et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction envers les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mon audit. Mon audit a été effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que je respecte des obligations éthiques et que je planifie et exécute l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Un audit signifie la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de l'évaluation du risque que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. L'audit comprend également une appréciation du caractère approprié de l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2014, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Vérificatrice générale

Toronto (Ontario)
Le 3 juin 2014

État de la situation financière

En dollars canadiens

	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
Actif			
À court terme			
Trésorerie		9 518 603 \$	11 175 984 \$
Comptes clients et autres débiteurs	5	3 503 209	3 566 243
Charges payées d'avance		1 292 995	1 129 765
Total – actif à court terme		14 314 807 \$	15 871 992 \$
À long terme			
Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances	6	18 573 291	19 756 165
Actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM	7, 17	115 685 590	94 810 759
Actif du fonds de réserve	8	20 000 000	20 000 000
Immobilisations corporelles	9	13 675 681	9 257 175
Total – actif à long terme		167 934 562 \$	143 824 099 \$
Actif total		182 249 369 \$	159 696 091 \$
Passif			
À court terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	10	18 332 125 \$	17 090 122 \$
Total – passif à court terme		18 332 125 \$	17 090 122 \$
À long terme			
Passif au titre des régimes de retraite	12b)	3 118 630	2 731 527
Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances	6	18 573 291	19 756 165
Actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM	7, 17	115 685 590	94 810 759
Total – passif à long terme		137 377 511 \$	117 298 451 \$
Passif total		155 709 636 \$	134 388 573 \$
Excédent			
Fonctionnement			
Fonds d'administration générale		6 539 733 \$	5 307 518 \$
Réserve	8, 13	20 000 000	20 000 000
		26 539 733 \$	25 307 518 \$
Total du passif et de l'excédent		182 249 369 \$	159 696 091 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration de la commission



Howard I. Wetston, c.r.

Président



Sinan O. Akdeniz

Président du Comité des finances et de l'audit

État du résultat global

En dollars canadiens

	Notes	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Produits			
Droits	14	98 441 276 \$	86 930 037 \$
Produit d'intérêts		127 797	236 708
Divers		108 047	111 136
		98 677 120 \$	87 277 881 \$
Charges			
Salaires et avantages sociaux	15	74 471 187 \$	72 222 006 \$
Charges locatives		7 996 668	7 434 056
Charges administratives	16	7 760 794	7 606 472
Services professionnels		4 446 393	5 767 182
Amortissement	9	2 480 939	2 461 213
Autres		506 546	560 669
		97 662 527 \$	96 051 598 \$
Recouvrement des coûts d'application de la loi	3c)	(507 879) \$	(1 244 931) \$
		97 154 648 \$	94 806 667 \$
Excédent / (déficit) des produits sur les charges		1 522 472 \$	(7 528 786) \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne sont pas reclassés en résultat net			
Réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées		(290 257) \$	(287 066) \$
Autres éléments du résultat / (de la perte) global(e)		(290 257) \$	(287 066) \$
Résultat / (perte) global(e) total(e) pour l'exercice		1 232 215 \$	(7 815 852) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations de l'excédent

En dollars canadiens

	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
Excédent de fonctionnement, au début de l'exercice		25 307 518 \$	33 123 370 \$
Résultat / (perte) global(e) total(e)		1 232 215	(7 815 852)
Excédent de fonctionnement, à la fin de l'exercice		26 539 733 \$	25 307 518 \$
Répartition			
Fonds d'administration générale		6 539 733 \$	5 307 518 \$
Réserve	8, 13	20 000 000	20 000 000
		26 539 733 \$	25 307 518 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

En dollars canadiens

	Notes	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement / (engagés) dans les activités de fonctionnement			
Excédent / (déficit) des produits sur les charges		1 522 472 \$	(7 528 786) \$
Rajustement pour :			
Intérêts reçus		134 799 \$	248 495 \$
Produit d'intérêts		(127 797)	(236 708)
Charge d'intérêts de la marge de crédit		130 305	24 012
Passif au titre des régimes de retraite		96 846	66 854
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	9	40 214	931
Amortissement	9	2 480 939	2 461 213
		4 277 778 \$	(4 963 989) \$
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie			
Comptes clients et autres débiteurs		56 032 \$	(878 520) \$
Charges payées d'avance		(163 230)	(103 922)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		1 242 003	1 861 945
		1 134 805 \$	\$879 503
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement / (engagés) dans les activités de fonctionnement		5 412 583 \$	(4 084 486) \$
Flux de trésorerie engagés dans les activités d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	9	(6 939 659) \$	(7 775 590) \$
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement		(6 939 659) \$	(7 775 590) \$
Flux de trésorerie engagés dans les activités de financement			
Remboursement d'obligation découlant de contrats de location-financement		—	(1 631) \$
Intérêts payés sur la marge de crédit		(130 305) \$	(24 012)
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités de financement		(130 305) \$	(25 643) \$
Baisse nette de la trésorerie		(1 657 381) \$	(11 885 719) \$
Situation de trésorerie, au début de l'exercice		11 175 984	23 061 703
Situation de trésorerie, à la fin de l'exercice		9 518 603 \$	11 175 984 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1 Entité présentant l'information financière

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») est une société établie au Canada. L'adresse du bureau inscrit de la CVMO est le 20, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3S8. La CVMO est une société sans capital-action responsable de la réglementation des marchés financiers de la province. À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

2 Base de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des présents états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (y compris les données comparatives) a été autorisée par le conseil d'administration le 3 juin 2014.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés en se fondant sur la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur et du passif au titre des prestations de retraite qui est évalué sans tenir compte des gains et des pertes actuariels, comme cela est expliqué dans les méthodes comptables ci-après. Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de la CVMO, arrondis au dollar le plus proche.

d) Exercice du jugement et sources d'incertitude relatives aux estimations

i) Jugement

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements au moment d'appliquer des méthodes comptables pouvant avoir des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période.

Voici les jugements formulés au moment d'appliquer les méthodes comptables à part celles qui ont trait aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « Fonds » ou FEI)

Le Fonds pour l'éducation des investisseurs est un organisme sans but lucratif financé au moyen des amendes imposées et des règlements conclus dans le cadre des procédures d'exécution de la CVMO. Il existe un certain nombre de points requérant une dose de jugement pour déterminer si le Fonds doit être consolidé avec la CVMO. Ces points comprennent principalement le contrôle, les relations juridiques, les clauses contractuelles, la représentation au conseil d'administration et à la direction, le pouvoir de gouverner, les avantages et l'importance. La direction de la CVMO a fait preuve de jugement dans ces domaines pour déterminer que la consolidation de ses résultats et du Fonds ne serait pas appropriée parce que les investisseurs des marchés financiers – et non la CVMO – tirent partie des avantages ou des rendements variables provenant des activités du Fonds. La **note 19** présente de plus amples renseignements sur le Fonds.

Actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) (actif net des ACVM ou « fonds excédentaires »)

Il existe un certain nombre de domaines où l'on fait preuve de jugement pour déterminer si cette entente et les montants d'actif net qui y sont associés sont présentés comme un actif financier, un investissement comptabilisé à la valeur de consolidation ou un partenariat, ou s'ils sont consolidés

avec les activités de la CVMO. Pour cela, la direction de la CVMO a examiné les exigences de prises de position des IFRS récemment entrées en vigueur et qui pourraient s'appliquer à cette entente, plus particulièrement, l'IFRS 10 – *États financiers consolidés*, l'IFRS 11 – *Partenariats*, et l'IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, ainsi que la NCI 28 – *Participation dans des entreprises associées et des coentreprises*.

La CVMO a été nommée pour administrer les processus de gestion financière des fonds excédentaires et leur utilisation, et pour recevoir, détenir et gérer tout fonds excédentaire. En dépit du fait que la CVMO agit comme le gardien de ces fonds excédentaires, en vertu d'une évaluation des conditions du contrat lié à l'entente, la direction de la CVMO a déterminé que les participants aux marchés financiers, et non la CVMO (ou d'autres membres des ACVM, y compris l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières [OCRCVM] dans le cas de la BDNI, jusqu'au 13 octobre 2013), tirent parti des fonds excédentaires détenus ou de tout développement ultérieur des systèmes des ACVM. La direction de la CVMO a déterminé que la CVMO ne contrôle pas les fonds excédentaires, étant donné qu'elle n'est pas exposée à leurs rendements variables et qu'elle n'y a pas droit. Par conséquent, les fonds excédentaires ne sont pas consolidés avec les résultats de la CVMO.

De plus, la direction de la CVMO a fait preuve de jugement pour déterminer que la CVMO n'a pas le contrôle conjoint des fonds excédentaires, car les importantes activités pertinentes relatives aux fonds excédentaires ne requièrent pas un consentement unanime de toutes les parties qui contrôlent l'entente collectivement.

La direction de la CVMO a fait preuve de jugement pour déterminer que les fonds excédentaires représentent un actif financier et un passif correspondant plutôt qu'un investissement comptabilisé à la valeur de consolidation. En prenant cette décision, la direction de la CVMO a pris en considération l'utilisation future restreinte des fonds excédentaires et le fait que ces derniers procureront des avantages aux participants au marché. Il n'y a donc eu aucune modification importante dans l'entente et il est approprié de continuer de présenter comme par le passé les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM, avec la note afférente. Une modification de la présentation des fonds excédentaires dans les états financiers de la CVMO pourrait nuire à la comparabilité des états financiers sans fournir d'information plus pertinente aux utilisateurs des états financiers.

De plus amples renseignements, y compris un résumé des renseignements financiers liés aux actifs nets détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM se trouvent à la **note 7**.

ii) Sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction pose des hypothèses sur l'avenir et d'autres sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice. Pour déterminer la valeur comptable de certains actifs et passifs, il faut estimer les effets d'événements futurs incertains sur ces actifs et passifs à la fin de la période de préparation du rapport. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des estimations de la direction. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examen réguliers. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période durant laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future touchée.

Voici les principales hypothèses et autres grandes sources d'incertitude relatives aux estimations qui sont susceptibles de causer un rajustement majeur au cours du prochain exercice financier.

Régime de retraite complémentaire

Le passif au titre du régime de retraite complémentaire représente la valeur actuelle estimée de l'obligation de la CVMO d'effectuer les paiements prévus le 31 mars 2014. La CVMO se fie à un expert actuariel indépendant pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées du régime de retraite complémentaire et les répercussions sur l'état du résultat global et les autres éléments du résultat global. Dans certains cas, cette détermination comprendra les meilleures estimations de la direction et d'autres renseignements provenant d'autres sources autorisées. Tout changement à l'une ou l'autre de ces hypothèses peut entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO. Les importantes hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les valeurs actuelles des obligations au titre des prestations déterminées et l'analyse de la sensibilité aux changements dans les hypothèses actuarielles utilisées sont indiquées à la **note 12b)**.

Règlements affectés et ordonnances et recouvrement des coûts d'application de la loi

Les règlements affectés et les ordonnances ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi sont comptabilisés lorsqu'on prévoit que le montant de la sanction imposée aux intimés est recouvrable, excluant donc les sommes jugées non recouvrables. Une estimation est exigée pour déterminer le montant des règlements affectés et des ordonnances à comptabiliser, ainsi que les coûts d'application de la loi qui seront recouverts. Les principaux facteurs à prendre en compte comprennent la capacité de l'intimé de payer la sanction pécuniaire, la capacité de retrouver l'intimé et les actifs que l'intimé possède, le cas échéant. Tout changement à l'un ou l'autre de ces facteurs peut entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO. L'actif et le passif changeront selon les règlements affectés estimés et les montants des ordonnances jugés recouvrables. Les charges peuvent changer selon le recouvrement des coûts d'application de la loi. La **note 6** présente de plus amples renseignements sur les règlements affectés et les ordonnances.

e) Données comparatives

Certaines données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation actuelle des IFRS et aux exigences de divulgation. Ces rajustements ne sont pas importants pour l'état de la situation financière ou l'état du résultat global et sont principalement le résultat d'une application rétrospective de la NCI 19 (voir les **notes 12** et **20** pour obtenir de plus amples renseignements).

3 Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées par les présents états financiers. Veuillez consulter la **note 20** pour lire la discussion sur les normes comptables, les interprétations et les modifications entrées en vigueur au cours de l'année.

a) Instruments financiers

L'actif et le passif financiers sont comptabilisés lorsque la CVMO devient partie visée par les dispositions contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actif financier comptabilisé à sa juste valeur par le biais du résultat net, les prêts et les créances ainsi que les autres éléments de passif.

L'actif et le passif financiers sont d'abord évalués à leur juste valeur, à laquelle on ajoute les coûts de transaction, à l'exception de l'actif financier comptabilisé à sa juste valeur par le biais du résultat net, qui est d'abord évalué à sa juste valeur.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de cet actif arrivent à échéance ou que l'actif financier et tous les risques et bénéfices connexes sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou arrivé à échéance.

La CVMO a adopté les catégories ci-après pour le classement des actifs et des passifs financiers.

Prêts et débiteurs

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les débiteurs découlant de règlements affectés et d'ordonnances sont classés en tant que prêts et débiteurs et sont évalués au coût amorti, moins toute réduction de valeur. Les dotations aux réductions de valeur sont comptabilisées lorsqu'il existe une preuve objective (telle que d'importantes difficultés financières de la part d'un participant au marché ou un défaut ou un important retard de paiement) que la CVMO ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants impayés en vertu des conditions relatives au montant à percevoir.

Actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur au moyen du résultat net

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds inclus dans l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM et l'actif du fonds de réserve sont classés dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et les soldes comptabilisés correspondent approximativement à leur juste valeur.

Autres passifs

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont classés dans la catégorie des autres passifs et évalués au coût amorti. Les soldes comptabilisés correspondent approximativement à leur juste valeur.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements et les réductions de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est comptabilisé dans l'état des résultats et calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif moins leur valeur résiduelle, comme suit :

Matériel informatique et applications connexes



3 ans

Serveurs et câblage du réseau*



5 ans

Ameublement et matériel de bureau



5 à 10 ans

Améliorations locatives



Durée restante du bail plus délai de l'option

* Cette modification dans l'estimation comptable pour la durée d'utilisation prévue des serveurs et du câblage du réseau (auparavant incluse dans Matériel informatique et applications connexes, avec une durée d'utilisation prévue de trois ans) est le résultat de nouveaux renseignements pour l'exercice 2014. Aucun amortissement pour l'année n'a été comptabilisé pour les serveurs et le câblage du réseau, étant donné que leur acquisition a eu lieu à la fin de l'année.

Les durées d'utilisation prévue, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont examinées à la fin de chaque exercice, les répercussions de toute modification des prévisions étant prises en compte de façon prospective.

Le matériel informatique et les applications connexes faisant l'objet de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation prévue à l'instar des actifs en propriété propre ou sur la durée du contrat de location en question lorsqu'elle est plus courte.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée en cas d'aliénation ou quand on prévoit que la poursuite de l'utilisation de l'actif n'entraînera aucun avantage économique futur. Tout gain ou toute perte découlant de l'aliénation ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé en calculant la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé à l'état des résultats.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de déterminer si elles présentent un signe de réduction de valeur. Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur comptabilisée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'actif.

c) Comptabilisation des produits

Les droits sont comptabilisés au moment de la prestation des services, c'est-à-dire normalement sur réception.

Droits de participation

Les droits de participation sont comptabilisés au moment de leur réception. Avant la réception des droits, la probabilité que les avantages économiques associés à la transaction se répercutent sur la CVMO est inconnue. En outre, il est impossible de les évaluer de manière fiable, la capitalisation boursière des émetteurs ou les revenus d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites, en fonction desquels sont calculés les droits de participation, ne pouvant être déterminés avant leur réception. Ces droits représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario et la CVMO n'a aucune obligation précise au cours de l'exercice envers un participant au marché en particulier. Ainsi, le rendement de la CVMO ne consiste qu'en un seul acte, soit le paiement des droits. Une fois les droits acquittés, il n'y a aucune obligation de rembourser les droits et il n'y a aucune condition non remplie au nom de la CVMO. Par conséquent, les droits de participation sont réputés se matérialiser sur réception.

Droits d'activité

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activité sont comptabilisés au moment de leur réception.

Droits de dépôt tardif (frais de retard)

Les droits de dépôt tardif des rapports sur les opérations d'initiés sont comptabilisés chaque semaine; ils comprennent les droits relatifs à tous les rapports sur les opérations d'initiés déposés en retard au cours de la période précédente de sept jours.

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouvrés sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant en espèces.

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant en espèces.

e) Avantages sociaux des employés

Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car on ne lui fournit pas suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées et elle ne dispose pas de suffisamment de tels renseignements. Puisqu'il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier, tout excédent ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne constituent ni un actif ni un passif de la CVMO. La CVMO n'est exposée à aucun passif du régime pour les obligations d'autres entités en vertu des conditions du régime interentreprises. Aucun déficit ou excédent du régime ne pourraient influencer le montant des cotisations à venir pour la CVMO. Qui plus est, il n'y a pas d'entente d'attribution d'un déficit ou d'un excédent sur la dissolution ou le retrait de la CVMO du régime. Les paiements effectués au titre du régime sont comptabilisés comme charges lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit aux cotisations. Veuillez consulter la **note 12a)** pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario.

Régime de retraite complémentaire

La CVMO offre également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à certains de ses membres à plein temps (voir la **note 12b)**). Les régimes sont des régimes de retraite fin de carrière, qui offrent à leurs membres des prestations sous forme de niveau garanti de retraite payable à vie. Le niveau des prestations cibles offert dépend des années de service des membres et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur retraite. Dans certains régimes, les prestations cibles sont indexées en fonction de l'inflation. Les prestations cibles sont ensuite compensées par les prestations payables par le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (régimes enregistré et supplémentaire) qui est lié à l'inflation.

Le passif au titre des prestations déterminées comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux régimes de retraite complémentaires correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la date de clôture.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations déterminées découlant des régimes de retraite supplémentaires, ainsi que les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière par un débit ou un crédit dans les autres éléments du résultat global pour la période pendant laquelle les réévaluations du passif sont effectuées. Elles ne sont pas reclassées comme profit ou perte pendant les périodes suivantes.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global, conformément à la **note 18c)**.

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou qu'un employé accepte volontairement de quitter son emploi en contrepartie de ces prestations. La CVMO comptabilise un passif et une charge pour les prestations de cessation d'emploi à la date où elle s'est manifestement engagée soit à mettre fin à l'emploi de personnes en poste conformément à un plan officiel détaillé sans qu'il n'y ait de possibilité réelle de retour en arrière, soit au moment où elle a reconnu des coûts pour verser des prestations de cessation d'emploi à la suite d'une restructuration entraînant une réorganisation fondamentale qui a une incidence importante sur la nature et la mission des activités de la CVMO, selon la première éventualité.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel, tels que les salaires, les cotisations aux régimes de retraite, les congés annuels payés et les primes sont évalués de façon non actualisée et versés au moment de la prestation des services à la CVMO.

f) Locations

Les locations d'immobilisations corporelles sont classées dans la catégorie des contrats de location-financement lorsque la CVMO assume en grande partie les risques et les bénéfices liés à la propriété des actifs sous-jacents. Au moment de la signature du contrat de location, la CVMO comptabilise un actif assorti d'un passif à long terme équivalent au montant le plus bas entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actuelle des paiements minimaux en vertu du contrat de location. Tous les coûts directs initiaux sont ajoutés au montant comptabilisé comme actif. Par la suite, l'actif est amorti pendant la période la plus courte entre sa durée utile et la durée du contrat de location. Les paiements minimaux en vertu du contrat de location sont répartis entre les frais de crédit et la réduction de la dette non payée. Les frais de crédit sont attribués à chaque période pendant la durée de la location de façon à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette.

Toutes les autres locations sont classées dans la catégorie des contrats de location-exploitation. Les paiements en vertu des contrats de location sont versés de façon linéaire pendant la durée des contrats.

Si des incitatifs sont offerts pour conclure des contrats de location-exploitation, l'avantage global découlant de ces incitatifs est comptabilisé en tant que réduction des charges de location selon la méthode linéaire, sauf si une autre méthode systématique est plus représentative du calendrier en vertu duquel les retombées économiques découlant de l'actif loué sont utilisées.

g) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation juridique ou implicite actuelle découle d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation et qu'il est possible d'effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation.

4 Risques afférents aux instruments financiers

La CVMO est exposée à divers risques relativement aux instruments financiers. Son objectif est de minimiser le niveau de risque. La **note 3** présente un résumé de l'actif et du passif financiers de la CVMO, par catégorie. Les principaux types de risques liés aux instruments financiers de la CVMO sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Cette note présente des renseignements sur l'exposition de la CVMO à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la CVMO permettant d'évaluer et de gérer ces risques.

Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime, car seul un petit nombre d'opérations est effectué en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les actifs nets détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM (les

liquidités) et l'actif du fonds de réserve de la CVMO sont détenus par les banques de l'annexe 1. Les soldes bancaires portent intérêt à un taux de 1,85 % inférieur au taux préférentiel, le taux d'intérêt moyen pour l'exercice étant de 1,15 % (1,22 % en 2013). Le fonds de réserve porte intérêt à un taux moyen de 1,15 % (1,23 % en 2013).

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent de fonctionnement de la CVMO :

Incidence sur l'excédent de fonctionnement		
	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Actif du fonds de réserve	9 474 \$	(9 474) \$
Solde de trésorerie	16 115	(16 115)
	25 589 \$	(25 589) \$

Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit minime en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, aux liquidités de l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM, à l'actif du fonds de réserve ainsi qu'aux comptes clients et autres débiteurs.

Les institutions financières de l'annexe 1 détiennent environ 94 % de l'actif financier de la CVMO. Cependant, étant donné la nature de cette contrepartie, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque de crédit est minime. De plus, la politique d'investissement relativement à l'encaisse, à l'actif du fonds de réserve et aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances limite maintenant les montants détenus en dépôt dans une seule banque parmi celles de l'annexe 1 à 30 000 000 \$ pour chaque catégorie.

Les soldes des comptes clients consistent en un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables.

Les autres débiteurs regroupés sont importants et comprennent un certain nombre de débiteurs devant des sommes individuelles et regroupées négligeables, ainsi qu'un petit nombre de débiteurs devant des sommes plus importantes, qui sont importantes une fois regroupées, mais pas lorsqu'on les considère individuellement, et sont à recouvrer auprès :

- du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée (TVH) versée au cours de l'exercice;
- de l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM, que supervise la CVMO, afin de recouvrer les coûts du personnel et autres charges encourues;
- du Fonds pour l'éducation des investisseurs relativement au personnel qui y est détaché et aux autres charges encourues;
- du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières relativement au personnel qui y est détaché.

Par conséquent, l'exposition de la CVMO à la concentration du risque de crédit est minime.

La CVMO a établi une provision pour créances douteuses. Par conséquent, la valeur comptable des comptes clients et autres débiteurs représente généralement le risque de crédit maximal. Compte tenu des renseignements historiques sur les taux de non-remboursement des débiteurs, la direction considère comme étant bonne la cote de crédit des comptes clients qui ne sont pas échus ou qui n'ont pas perdu de valeur. Les efforts de perception des soldes des comptes clients et autres débiteurs se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances douteuses.

La balance chronologique des comptes clients et autres débiteurs s'établit comme suit :

	31 mars 2014	31 mars 2013
À court terme	2 310 349 \$	2 004 358 \$
Échu 31 à 60 jours	575 207	970 252
Échu 61 à 90 jours	312 354	328 970
Échu plus de 90 jours	1 445 598	1 333 007
	4 643 508 \$	4 636 587 \$

Le rapprochement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde à l'ouverture		1 070 344 \$	958 834 \$
Provision pour l'exercice en cours		164 215	140 540
Radiations en cours d'exercice		(94 260)	(29 030)
Solde à la fermeture	5	1 140 299 \$	1 070 344 \$

Risque de liquidité

L'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible, car elle dispose d'une encaisse et de fonds de réserve suffisants et elle a accès à des facilités de crédit pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2014, la CVMO disposait d'une encaisse de 9,5 millions de dollars et d'un fonds de réserve de 20 millions de dollars pour régler un passif à court terme de 18,3 millions de dollars.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 35 millions de dollars pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Le taux d'intérêt de la facilité de crédit est de 0,5 % inférieur au taux préférentiel. Au cours de l'exercice, la CVMO a utilisé les facilités de crédit à un maximum de 24 millions de dollars. Au 31 mars 2014, il n'y avait aucun montant dû au titre des facilités de crédit.

L'exposition globale au risque de liquidité demeure inchangée par rapport à 2013.

Risques associés au régime de retraite complémentaire

L'exposition globale de la CVMO aux risques associés au régime de retraite complémentaire est faible en raison du caractère complémentaire du régime et du nombre limité de participants au régime ayant droit aux prestations. Veuillez consulter la **note 12b)** pour obtenir de plus amples renseignements.

5 Comptes clients et autres débiteurs

	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
Comptes clients		1 040 114 \$	1 202 251 \$
Autres débiteurs		1 979 836	2 031 326
Provision pour créances douteuses	4	(1 140 299)	(1 070 344)
		1 879 651 \$	2 163 233 \$
Intérêts à percevoir		24 638 \$	30 936 \$
Montant à percevoir du Fonds pour l'éducation des investisseurs	19	330 018	502 635
TVH recouvrable		1 268 902	869 439
		3 503 209 \$	3 566 243 \$

6 Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers de son choix. À la suite d'une modification apportée à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario qui est entrée en vigueur en juin 2012, la Commission peut également utiliser ces fonds afin d'éduquer les investisseurs ou de promouvoir ou accroître d'une autre manière les connaissances et les renseignements relativement aux activités du marché des valeurs mobilières et du marché financier. Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et

portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %. La CVMO attribuera ces fonds lorsqu'elle le juge approprié, à sa discrétion. Elle versera notamment des fonds aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avèrera approprié et lorsque des fonds peuvent être raisonnablement versés.

Au 31 mars 2014, le solde cumulatif s'établit comme suit :

	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde à l'ouverture		19 756 165 \$	47 194 738 \$
Évalués en cours d'exercice		61 675 609	80 174 712
Moins :			
Sommes versées directement aux investisseurs		—	(4 019 124)
Rajustements à la valeur actuelle		(11 909)	(21 051)
Ordonnances jugées non recouvrables		(57 911 552)	(71 249 950)
Sommes enregistrées des évaluations au cours de l'année		3 752 148	4 884 587
Montants perçus avant une ordonnance		100 000	—
Rajustements par rapport aux sommes évaluées les années précédentes		31 720	195 172
Total des règlements et des ordonnances enregistrées		3 883 868 \$	5 079 759 \$
Plus : Intérêts		165 271 \$	514 283 \$
Moins : Versements			
Fonds pour l'éducation des investisseurs (FEI)	19	(3 295 000)	(3 900 000)
PCAA		—	(28 632 615)
Autres		(1 937 013)	(500 000)
Solde à la fermeture		18 573 291 \$	19 756 165 \$
Répartition :			
Trésorerie		\$13 854 489	\$14 607 579
Créance		4 718 802	5 148 586
		18 573 291 \$	19 756 165 \$

Les 3 883 868 \$ (5 079 759 \$ en 2013) désignés comme le total des règlements et des ordonnances comptabilisés correspondent à la partie des 61 675 609 \$ (80 174 712 \$ en 2013) en règlements et ordonnances qui a été imposée pendant l'exercice pour lequel un paiement a été reçu ou jugé recouvrable, y compris une somme de 31 720 \$ (195 172 \$ en 2013) en rajustements provenant d'ordonnances comptabilisées au cours des exercices précédents et une somme de 100 000 \$ (0 \$ en 2013) recouvrée d'un intimé avant que l'ordonnance soit rendue.

Les rajustements des montants imposés au cours des exercices précédents comprennent des portions des ordonnances des exercices précédents qui sont payées en versements comptabilisés au cours de l'exercice 2014, plus le montant qui a déjà été jugé non recouvrable lorsque le paiement a été reçu au cours de l'exercice 2013, moins le montant qui est maintenant jugé non recouvrable ou sera distribué directement, mais qui a été jugé recouvrable au cours des périodes précédentes. En date du 31 mars 2014, 4 718 802 \$ (5 148 586 \$ en 2013) étaient considérés comme débiteurs parce que ces montants sont jugés comme recouvrables.

La CVMO a recouvré un total de 1 768 769 \$ (3 218 134 \$ en 2013) en règlements affectés et ordonnances qui ont été imposés pendant l'exercice pour un taux de recouvrement moyen de 2,87 % (4,01 % en 2013).

Conformément à la décision du conseil, la CVMO a versé les paiements suivants aux fonds affectés : 3 295 000 \$ au FEI (3 900 000 \$ en 2013), 1 437 013 \$ (28 632 615 \$ en 2013) à distribuer aux investisseurs admissibles en vertu de deux décisions d'application de la loi différentes et 500 000 \$ (500 000 \$ en 2013) à FAIR Canada, somme qui représente le dernier paiement d'un engagement de deux ans en matière de financement.

7 Actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM (fonds excédentaires)

Les principaux systèmes nationaux des ACVM (systèmes des ACVM) sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

La CVMO, la British Columbia Securities Commission (BCSC), l'Alberta Securities Commission (ASC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont les principaux administrateurs des systèmes des ACVM.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement. À titre de principal administrateur désigné, la CVMO est responsable de la garde et de la gestion financière des droits perçus pour l'utilisation des systèmes des ACVM par les participants au marché. L'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM comprend l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs et l'OCRCVM (dans le cas des fonds excédentaires accumulés découlant du système de la BDNI jusqu'au 13 octobre 2013). L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

Avant le 13 janvier 2014, CDS Inc. (CDS) était responsable de l'exploitation des systèmes au nom des principaux administrateurs en vertu d'accords signés le 1^{er} août 2004 pour le SEDAR, le 26 octobre 2001 pour le SEDI et le 13 juin 2003 pour la BDNI. CDS a transféré les excédents de fonctionnement annuels découlant des droits d'utilisation des systèmes des ACVM perçus, moins les coûts de fonctionnement, à la CVMO en tant que dépositaire des fonds excédentaires. Des directives à CDS sur le fonctionnement des systèmes des ACVM étaient votées à l'unanimité et fournies par les représentants des principaux administrateurs. Ces fonds excédentaires étaient détenus et gérés par la CVMO à titre de dépositaire en vertu d'ententes avec les principaux administrateurs. Ils sont détenus dans des comptes bancaires distincts auprès d'une institution financière de l'annexe 1 et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %.

Le 13 janvier 2014, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) est devenu le fournisseur de service responsable de l'hébergement et de la maintenance des systèmes des ACVM, à la suite d'un processus concurrentiel de demande de propositions. En vertu de nouvelles ententes, CGI transférera les droits d'utilisation des systèmes bruts perçus des utilisateurs des systèmes des ACVM au principal administrateur désigné au fur et à mesure qu'il les reçoit et facturera ses services au principal administrateur désigné. Le principal administrateur désigné administrera les paiements versés à CGI pour les services fournis, au fur et à mesure qu'ils sont dus, à partir des fonds excédentaires. Un comité de gouvernance composé de membres des quatre principaux administrateurs a été mis sur pied en vertu d'une entente conclue le 2 avril 2013, créant un cadre de gouvernance pour la gestion et la supervision, notamment, de CGI. L'entente énonce les méthodes de collecte et d'affectation des droits d'utilisation et traite de l'affectation et du paiement du passif qui pourrait survenir.

Le 13 janvier 2014, l'utilisation des fonds excédentaires selon les modalités des diverses ententes nécessite l'approbation des membres du comité de gouvernance. L'autorisation de la majorité des membres est requise pour toutes les utilisations permises des fonds excédentaires comme l'énoncent les diverses ententes, sauf dans les cas suivants : a) tout engagement financier d'une somme n'excédant pas la moindre des deux sommes suivantes : i) 5 millions de dollars et ii) 15 % de l'excédent accumulé à cette date; b) d'importants changements dans la conception des systèmes; c) tout changement aux droits d'utilisation des systèmes, pour lesquels il faut obtenir l'approbation unanime des principaux administrateurs. Dans le cas de la BDNI, l'OCRCVM est une partie à l'entente applicable et l'organisme doit approuver toute utilisation des fonds excédentaires qui n'est pas une des utilisations prévues dans le contrat. L'approbation de l'OCRCVM n'est pas requise pour l'utilisation, à toute fin que ce soit, des fonds de la BDNI accumulés après le 13 octobre 2013 et son approbation n'est également pas requise pour l'utilisation des fonds accumulés qui ne découlent pas de la BDNI.

Les ACVM prévoient le redéveloppement des systèmes des ACVM dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme sera financé à même les fonds excédentaires accumulés.

Les résultats relatifs à l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM sont présentés ci-dessous. Compte tenu de la transition de l'exploitation des systèmes des ACVM de CDS à CGI au cours de l'exercice et l'introduction de la CVMO à titre de principal administrateur désigné, les résultats de l'exercice précédent au chapitre de l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM ne sont pas comparables et, par conséquent, n'ont pas été inclus.

Situation financière

	Au 31 mars 2014
Actif	
À court terme	
Trésorerie	112 105 853 \$
Comptes clients et autres débiteurs	2 983 766
Charges payées d'avance	1 250 268
Total – actif à court terme	116 339 887 \$
Immobilisations incorporelles	708 333
Actif total	117 048 220 \$
Passif	
À court terme	
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	1 362 630 \$
Total – passif à court terme	1 362 630 \$
Passif total	1 362 630 \$
Excédent	
Solde d'ouverture	94 810 759 \$
Excédent des produits sur les charges	20 874 831
Excédent à la fermeture	115 685 590 \$
Total du passif et de l'excédent	117 048 220 \$

Résultat de fonctionnement

	Exercice clos le 31 mars 2014
Produits	
Droits relatifs aux systèmes de la BDNI	28 510 359 \$
Droits relatifs aux systèmes de SEDAR	21 515 082
Frais de service pour la distribution des données	344 805
Produit d'intérêts	1 130 292
Total des produits	51 500 538 \$
Charges	
Services professionnels	27 962 272 \$
Amortissement	41 667
Autres	2 621 768
Total des charges	30 625 707 \$
Excédent des produits sur les charges	20 874 831 \$

Flux de trésorerie

	Exercice clos le 31 mars 2014
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	
Excédent des produits sur les charges	20 874 831 \$
Rajustement pour :	
Produits d'intérêts reçus	1 111 025
Produit d'intérêts	(1 130 292)
Amortissement	41 667
	20 897 231 \$
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie	
Comptes clients et autres débiteurs	(2 765 281) \$
Charges payées d'avance	(1 250 268)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	1 362 630
	(2 652 919) \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	18 244 312 \$
Flux de trésorerie engagés dans les activités d'investissement	
Achat d'immobilisations incorporelles	(750 000) \$
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement	(750 000) \$
Flux de trésorerie engagés dans des activités de financement	
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités de financement	—
Augmentation nette de la situation de trésorerie	17 494 312 \$
Situation de trésorerie, au début de la période	94 611 541
Situation de trésorerie, à la fin de la période	112 105 853 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM, veuillez consulter la **note 2d**) et la **note 17**.

8 Actif du fonds de réserve

Dans le cadre de l'approbation de sa qualité d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues ou à un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges.

Les principaux critères de placement des fonds de réserve sont la protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. L'actif du fonds de réserve cumulé en date du 31 mars 2014 est détenu dans un compte bancaire distinct et porte intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %.

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Ameublement de bureau	Matériel de bureau	Matériel informatique et applications connexes	Matériel informatique et applications connexes en vertu de contrats de location- financement	Réseaux et serveurs	Améliorations locatives	Total
2014							
Valeur comptable brute							
Solde au 1 ^{er} avril 2013	4 531 620 \$	581 252 \$	18 695 699 \$	309 964 \$	—	5 594 364 \$	29 712 899 \$
Ajouts	266 263	2 619	402 897	—	2 513 937 \$	3 753 943	6 939 659
Cessions	(101 244)	—	(302 995)	—	—	—	(404 239)
Solde au 31 mars 2014	4 696 639 \$	583 871 \$	18 795 601 \$	309 964 \$	2 513 937 \$	9 348 307 \$	36 248 319 \$
Amortissement							
Solde au 1 ^{er} avril 2013	(3 984 278) \$	(449 591) \$	(15 552 446) \$	(309 964) \$	—	(159 445) \$	(20 455 724) \$
Amortissement pour l'exercice	(239 959)	(14 816)	(1 317 866)	—	—	(908 298)	(2 480 939)
Cessions	88 385	—	275 640	—	—	—	364 025
Solde au 31 mars 2014	(4 135 852) \$	(464 407) \$	(16 594 672) \$	(309 964) \$	0 \$	(1 067 743) \$	(22 572 638) \$
Valeur comptable au 31 mars 2014	560 787 \$	119 464 \$	2 200 929 \$	0 \$	2 513 937 \$	8 280 564 \$	13 675 681 \$
2013							
Valeur comptable brute							
Solde au 1 ^{er} avril 2012	4 163 752 \$	581 182 \$	16 897 843 \$	395 828 \$	—	10 028 079 \$	32 066 684 \$
Ajouts	368 883	70	1 812 274	—	—	5 594 363	7 775 590
Cessions	(1 015)	—	(14 417)	(85 864)	—	(10 028 078)	(10 129 374)
Solde au 31 mars 2013	4 531 620 \$	\$581 252	\$18 695 700	\$309 964	0 \$	\$5 594 364	\$29 712 899
Amortissement							
Solde au 1 ^{er} avril 2012	(3 814 510) \$	(430 666) \$	(14 304 544) \$	(224 368) \$	—	(9 348 867) \$	(28 122 955) \$
Amortissement pour l'exercice	(170 783)	(18 925)	(1 261 370)	(171 460)	—	(838 675)	(2 461 213)
Cessions	1 015	—	13 468 \$	85 864	—	10 028 097	10 128 444
Solde au 31 mars 2013	(3 984 278) \$	(449 591) \$	(15 552 446) \$	(309 964) \$	0 \$	(159 445) \$	(20 455 724) \$
Valeur comptable au 31 mars 2013	547 342 \$	131 661 \$	3 143 254 \$	0 \$	0 \$	5 434 919 \$	9 257 175 \$

10 Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2014	31 mars 2013
Comptes fournisseurs	3 699 262 \$	1 263 691 \$
Charges au titre de la masse salariale	12 148 952	12 009 019
Autres charges constatées	2 483 911	3 817 412
	18 332 125 \$	17 090 122 \$

11 Obligations découlant de baux

Contrats de location-exploitation

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux et s'est engagée à verser les paiements suivants :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Moins de un an	7 484 445 \$	7 859 555 \$
De 1 à 5 ans	18 007 672	26 762 021
Plus de 5 ans	—	—
	25 492 117 \$	34 621 576 \$

Les charges locatives comptabilisées pendant la période visée étaient de 7 695 633 \$ (7 198 182 \$ en 2013). Ce montant correspond aux paiements minimaux en vertu des baux. Une petite partie des bureaux de la CVMO est sous-louée au FEI et au bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM, ce qui est comptabilisé dans les produits divers. Des paiements de sous-location de 216 122 \$ devraient être perçus au cours du prochain exercice.

Le bail des locaux de la CVMO a commencé le 30 août 2012 pour une période de cinq ans allant jusqu'au 31 août 2017. La CVMO a deux options consécutives lui permettant de prolonger la durée au-delà du 31 août 2017, chaque fois pour une période de cinq ans. La CVMO prévoit exercer la première option. Les contrats de location exploitation de la CVMO ne contiennent aucune clause de loyer conditionnel.

12 Régimes de retraite

a) Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Tous les employés admissibles de la CVMO doivent adhérer au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et les membres peuvent le faire s'ils le désirent. La CVMO a versé des cotisations de 4 565 594 \$ (4 384 576 \$ en 2013) au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2014. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux de l'état du résultat global. Les cotisations prévues pour le prochain exercice sont de 4 750 000 \$.

Des renseignements sur le taux de participation de la CVMO au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario interentreprises comparativement aux autres entités participantes ne sont pas disponibles.

b) Régimes de retraite complémentaires

La CVMO a également des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sans capitalisation pour les présidents et les vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes complémentaires ne contiennent aucun actif. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction. Les régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sont des régimes non enregistrés. La CVMO verse les paiements de prestations lorsqu'ils viennent à échéance. La CVMO est responsable de la gouvernance des régimes. La CVMO dispose d'un Comité des finances et de l'audit et d'un Comité des ressources humaines et de la rémunération pour aider à la gestion des régimes. La CVMO a également nommé des actuaires professionnels chevronnés et indépendants afin de fournir une évaluation des obligations au titre des régimes de retraite complémentaires conformément aux normes d'exercice établies par l'Institut canadien des actuaires.

En vertu de la méthode de répartition des prestations, le passif est la valeur actuarielle actuelle des prestations pour services accumulées avant la date d'évaluation, d'après la moyenne des derniers salaires prévue. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont dus à l'augmentation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées découlant du service des employés pendant la période en cours. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, exprimés en pourcentage des gains ouvrant droit à pension, seront stables au fil du temps si les caractéristiques démographiques du membrariat actif demeurent stables d'une évaluation à une autre. Toutefois, toutes choses étant égales par ailleurs, les coûts des services rendus au cours de l'exercice augmenteront si l'âge moyen du membrariat actif augmente entre les évaluations actuarielles.

Le régime de retraite complémentaire expose la CVMO aux risques ci-après.

- Changements dans le rendement des obligations – une baisse du rendement des obligations des sociétés augmente le passif du régime.
- Risque lié à l'inflation – dans les régimes qui n'indexent pas l'objectif de la prestation, étant donné que les sommes de compensation de retraite sont liées à l'inflation, une inflation élevée entraîne une baisse du passif; inversement, dans les régimes dont l'objectif de la prestation est lié à l'inflation, le passif de la CVMO augmente avec la hausse de l'inflation.
- Espérance de vie – la majorité des obligations ont pour but de fournir des prestations viagères aux membres. Par conséquent, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne une augmentation du passif du régime.

Il n'y a eu aucune modification au régime, aucune compression et aucun règlement au cours de l'exercice. La durée combinée de tous les régimes est d'environ 11,4 ans.

L'historique des obligations au titre des prestations déterminées après l'application rétroactive de la NCI 19, dans sa version modifiée, est le suivant :

	31 mars 2014	31 mars 2013	1 ^{er} avril 2012
Obligation au titre des prestations déterminées, au début de l'exercice	2 731 527 \$	2 377 607 \$	2 021 766 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	147 095	124 936	83 329
Coût financier	99 622	87 582	101 563
Paiement de prestations	(149 871)	(145 664)	(147 767)
Perte actuarielle sur l'obligation	290 257	287 066	318 716
Obligation au titre des prestations déterminées, à la fin de l'exercice	3 118 630 \$	2 731 527 \$	2 377 607 \$

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles formulées afin de déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées sont les suivantes :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Taux d'actualisation	4,10 %	3,75 %
Inflation	2,50 %	2,50 %
Taux prévu des augmentations de salaire	0 %	0 %
Hausse du MGAP au titre du RPC	3,00 %	3,00 %
Hausse de la limite de l'ARO	2 700.00 \$	2 696.67 \$

Les hypothèses pour les taux de mortalité sont fondées sur la table de mortalité du secteur public de 2014 (CPM2014Publ), avec un facteur d'ajustement selon la taille pour un revenu mensuel de 6 000 \$ et plus, ainsi que des projections entièrement générationnelles au moyen de l'échelle d'amélioration CPM B (CPM-B).

Analyse de sensibilité

Les changements dans les hypothèses actuarielles formulées ont une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées.

Ce qui suit est une estimation de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées à un changement dans les principales hypothèses actuarielles (la sensibilité présume que toutes les autres hypothèses restent constantes) :

	31 mars 2014
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	5,4 %
Diminution du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	5,9 %
Augmentation de l'espérance de vie de un an (l'obligation augmentera de)	2,3 %
Diminution de l'espérance de vie de un an (l'obligation diminuera de)	2,4 %
Augmentation du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	2,6 %
Diminution du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	3,0 %

Application rétroactive

Le montant révisé inclus dans l'état de la situation financière et découlant de l'application rétroactive de la NCI 19 dans sa version modifiée, concernant ses régimes de retraite complémentaires se présente comme suit :

	31 mars 2014	31 mars 2013	1 ^{er} avril 2012
Passif des obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite sans capitalisation imputable aux intervenants de la CVMO avant le changement de méthode comptable	2 206 017 \$	2 197 427 \$	2 016 341 \$
Accroissement du passif au titre des régimes de retraite complémentaires	912 613	534 100	361 266
Passif des obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite sans capitalisation imputable aux intervenants de la CVMO après le changement de méthode comptable	3 118 630 \$	2 731 527 \$	2 377 607 \$

Les montants révisés comptabilisés dans l'état du résultat global, notamment les autres éléments du résultat global, découlant de l'application rétroactive de la NCI 19 dans sa version modifiée, concernant ses régimes de retraite complémentaires se présentent comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Excédent / (déficit) des produits sur les charges avant le changement de méthode comptable	(7 643 018) \$	(4 387 040) \$
Diminution des charges liées aux régimes de retraite complémentaires	114 232	25 977
Excédent / (déficit) des produits sur les charges après le changement de méthode comptable	(7 528 786) \$	(4 361 063) \$
Résultat / (perte) global total avant le changement de méthode comptable	(7 643 018) \$	(4 387 040) \$
Diminution des charges liées aux régimes de retraite complémentaires	114 232	25 977
Pertes découlant de la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées	(287 066)	(318 716)
Résultat / (perte) global total après le changement de méthode comptable	(7 815 852) \$	(4 679 779) \$

Les charges de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 246 717 \$ (212 518 \$ en 2013) pour l'exercice clos le 31 mars 2014. Pendant le prochain exercice financier, la CVMO prévoit engager 143 100 \$ (144 000 \$ en 2013) en paiements de prestations au titre du régime de retraite complémentaire.

13 Gestion des immobilisations

La CVMO a créé un fonds de réserve de 20 millions de dollars décrit à la **note 8**, qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner et de dépenses imprévues ou d'un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. La stratégie globale de la CVMO demeure inchangée par rapport à 2013.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle le placement des fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du gouvernement du Canada et de ses provinces et aux instruments émis par les banques canadiennes de l'annexe 1 afin de protéger le capital.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 35 millions de dollars auprès d'une institution financière de l'annexe 1 pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Après le 31 mars 2014, la CVMO a reçu l'autorisation du ministre de remplacer ses facilités de crédit de 35 millions de dollars par des facilités de 52 millions de dollars, à partir du 1^{er} juillet 2014.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

14 Droits

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Le barème de droits repose sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par les participants. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les frais de retard représentent les frais imposés aux participants au marché pour le dépôt tardif de documents requis et (ou) le paiement tardif de leurs droits de participation et de leurs droits d'activités. Tout excédent de fonctionnement général ainsi produit est normalement remis aux participants au marché sous forme de frais inférieurs à ce qu'ils devraient être pour récupérer les coûts, ou encore de remboursements directs.

La Commission a revu ses droits de participation et d'activité le 1^{er} avril 2013, les droits de participation étant rajustés au début de l'exercice 2015. L'entrée en vigueur de la prochaine règle tarifaire est prévue pour le 1^{er} avril 2015.

Les droits reçus sont les suivants :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Droits de participation	83 267 321 \$	75 310 296 \$
Droits d'activité	13 208 161	9 615 841
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	1 965 794	2 003 900
	98 441 276 \$	86 930 037 \$

15 Salaires et avantages sociaux

	31 mars 2014	31 mars 2013
Salaires	62 042 890 \$	59 778 078 \$
Avantages sociaux	6 736 097	6 288 066
Charges de retraite	4 786 283	4 551 096
Indemnités de départ / de cessation d'emploi	905 917	1 604 766
	74 471 187 \$	72 222 006 \$

16 Charges administratives

	31 mars 2014	31 mars 2013
Charges de la Commission	1 872 675 \$	1 953 225 \$
Communications et publications	1 725 924	1 469 219
Maintenance et soutien	2 043 621	1 996 279
Fournitures	802 870	797 585
Autres charges	674 019	709 650
Formation	641 685	680 514
	7 760 794 \$	7 606 472 \$

17 Passifs éventuels et engagements contractuels

- a) La CVMO s'est engagée à entièrement rembourser tout passif éventuel découlant de l'exploitation des systèmes des ACVM et de la garde des fonds excédentaires associés qui surviennent en raison d'une négligence volontaire ou d'une inconduite volontaire au nom de la CVMO.

En vertu de nouvelles ententes, décrites dans la **note 7**, la CVMO, l'ASC, la BCSC et l'AMF, à titre de principaux administrateurs, se sont engagées à payer une part égale de toute réclamation ou charge découlant de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes des ACVM qui dépasse les fonds excédentaires détenus.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune réclamation ou charge de cette nature. Comme l'indique la **note 7**, la CVMO détient des fonds dans des comptes bancaires distincts qui peuvent servir à régler les réclamations et les charges découlant de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes des ACVM.

	31 mars 2014	31 mars 2013
Total des fonds cumulés	112 105 853 \$	94 611 541 \$
Disponible pour :		
SEDAR et SEDI	52 074 315 \$	48 940 037 \$
BDNI	59 898 313	45 671 504
Service pour la distribution des données	133 225	—
	112 105 853 \$	94 611 541 \$

- b) La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer, de manière suffisamment fiable, l'issue et le règlement définitif de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Les règlements y afférant, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période durant laquelle ils auront été conclus.

18 Opérations entre apparentés

a) Actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des transactions avec l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM. Veuillez consulter la **note 7** pour obtenir de plus amples renseignements.

b) Fonds pour l'éducation des investisseurs (FEI)

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des transactions avec le FEI. Veuillez consulter la **note 19** pour obtenir plus de renseignements.

c) Province de l'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des transactions avec la province de l'Ontario, comme suit :

- i) La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la **note 14** et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les surplus que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- ii) Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global.

d) Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction de la CVMO sont les membres du conseil d'administration, le président, les vice-présidents et le directeur général.

La rémunération des principaux membres de la direction comprend les charges suivantes :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Avantages sociaux des employés à court terme	3 683 102 \$	3 458 567 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	302 740	406 642
Rémunération totale	3 985 842 \$	3 865 209 \$

19 Fonds pour l'éducation des investisseurs

Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « Fonds ») a été constitué par lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital action. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration distinct, a pour objet d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir la sensibilisation des investisseurs et l'éducation financière dans les écoles et auprès d'apprenants adultes.

La CVMO est l'unique membre votant du Fonds. Toutefois, la CVMO a déterminé, en s'appuyant sur une évaluation des conditions de l'entente, que ce sont les investisseurs sur le marché financier, plutôt que la CVMO, qui tirent parti des activités du Fonds. La CVMO ne contrôle pas le Fonds comme tel et ce dernier n'a pas été consolidé dans les états financiers de la CVMO, comme cela est mentionné à la **note 2d**). Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Les états financiers du Fonds peuvent être fournis sur demande. Au cours de l'exercice, la CVMO a conclu les opérations ci-dessous avec le Fonds.

- i) La CVMO a versé 3 295 000 \$ au Fonds ci-dessous (3 900 000 \$ en 2013). Ces paiements provenaient de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, décrits à la **note 6**.
- ii) La CVMO a conclu avec le Fonds une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant. Pour la période terminée le 31 mars 2014, la CVMO a engagé des frais de 1 088 307 \$ (1 000 975 \$ en 2013) au titre des services fournis au Fonds. Le coût total de ces services a été imputé au Fonds et, de ce montant, une somme de 330 018 \$ est due à la CVMO (502 635 \$ en 2013).
- iii) Après la fin d'exercice, la Commission a accordé au Fonds un financement totalisant 2 720 000 \$ pour l'exercice 2015.

20 Prises de position comptables

Entrées en vigueur au cours de l'exercice

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications des IFRS, entrées en vigueur pour la première fois pour les exercices commençant le ou après le 1^{er} avril 2013, ont été considérées ou adoptées pour les présents états financiers. La nature et l'effet de chaque nouvelle norme, interprétation et modification sont décrits ci dessous.

IFRS 10 – États financiers consolidés

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10 – *États financiers consolidés*, pour remplacer la NCI 27 – *États financiers consolidés et individuels* et la SIC-12 – *Consolidation – Entités ad hoc*. La nouvelle norme s'appuie sur les principes existants en désignant le concept de contrôle comme facteur déterminant au moment de décider si une entité doit être incluse ou non dans les états financiers consolidés de l'entreprise apparentée. La détermination du contrôle comprend maintenant les éléments suivants : le pouvoir sur l'entité émettrice, l'exposition aux rendements variables résultant de la participation dans l'entité émettrice, ou la détention de droits sur ces rendements, et l'utilisation du pouvoir sur l'entité émettrice pour influencer sur les rendements. Veuillez consulter la section Jugements de la **note 2d)** pour obtenir de plus amples renseignements..

IFRS11 – Partenariats

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 11 – *Partenariats pour remplacer la NCI 31 – Participations dans des coentreprises*. La norme décrit les conventions comptables qu'utilisent les entités qui contrôlent conjointement une entreprise. Le contrôle conjoint implique le partage du contrôle convenu par voie contractuelle et les accords faisant l'objet d'un contrôle conjoint sont soit classés comme coentreprise (représentant une part des actifs nets et des capitaux propres comptabilisés) ou entreprise commune (représentant les droits sur les actifs et les obligations sur les passifs, comptabilisés en conséquence). Veuillez consulter la section Jugements de la **note 2d)** pour obtenir de plus amples renseignements.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. L'IFRS 12 est une nouvelle norme complète sur les exigences en matière d'information à fournir concernant toutes les formes d'intérêts détenus dans d'autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et d'autres entités hors bilan. La norme exige qu'une entité fournisse des informations sur la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et les risques qui y sont associés ainsi que sur les incidences de ces intérêts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. Veuillez consulter la section Jugements de la **note 2d)** pour obtenir de plus amples renseignements.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur*. L'IFRS 13 vise à accroître l'uniformité et à réduire la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur et en établissant une source unique concernant les exigences en matière d'évaluation de la juste valeur et d'information à fournir pour toutes les IFRS.

La CVMO a adopté l'IFRS 13 pour l'exercice clos le 31 mars 2014. Il n'y a eu aucun rajustement important à la suite de cette adoption. Veuillez consulter la **note 3** pour obtenir de plus amples renseignements.

NCI 19 – Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a modifié la NCI 19 – *Avantages du personnel*. Cette modification a éliminé l'utilisation de la méthode de la « marge » et rend obligatoire la comptabilisation immédiate d'une réévaluation du passif ou de l'actif de l'obligation au titre des régimes à prestations déterminées dans les autres éléments du résultat global. Elle renforce en outre les exigences d'information, en exigeant la divulgation de données plus complètes sur les caractéristiques des régimes à prestations déterminées et le risque auquel s'exposent les entités en cotisant à ces régimes.

Le coût financier net est maintenant calculé en multipliant le taux d'actualisation (servant à évaluer l'obligation nette au titre des prestations déterminées) par le passif net. Des changements dans la juste valeur de l'actif du régime et des obligations au titre des prestations déterminées se classent en trois catégories : les coûts de service, les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations déterminées et la réévaluation du passif net au titre des prestations déterminées. Cette modification clarifie aussi la situation dans laquelle une entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des prestations de cessation d'emploi.

La CVMO a adopté de manière rétroactive les modifications à la NCI 19 pour l'exercice clos le 31 mars 2014. Il n'y a eu aucun rajustement important découlant de l'adoption et une application rétroactive n'a pas été nécessaire. Veuillez consulter la **note 2d**), la **note 3** et la **note 12** pour obtenir de plus amples renseignements.

Nouvelles et révisées après publication, non entrées en vigueur

Les nouvelles normes, interprétations et modifications des IFRS suivantes, qui ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2014, n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des présents états financiers. Selon la CVMO, lorsqu'elle adoptera ces prises de position, il n'y aura aucune incidence importante sur les états financiers.

IFRS 9 – *Instruments financiers*

L'IFRS 9 *Instruments financiers*, comme publiée en novembre 2009 et plus tard élargie et modifiée, remplacera en fin de compte la NCI 39 – *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 remplace les nombreuses catégories d'actifs financiers énoncées dans la NCI 39 par deux catégories, coût amorti et juste valeur, qui sont fondées sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et les caractéristiques des flux de trésorerie assujettis à des dispositions contractuelles. La nouvelle norme prescrit également une seule méthode de dépréciation qui remplace les différentes méthodes de dépréciation définies dans la NCI 39.

En novembre 2013, l'IASB a publié une version révisée de l'IFRS 9 – *Instruments financiers*, qui comprend un nouveau chapitre sur la comptabilité de couverture, instaurant un nouveau modèle de comptabilité de couverture qui est conçu pour mieux correspondre avec la manière dont les entités mènent leurs activités de gestion des risques afin de couvrir l'exposition aux risques financiers et non financiers. La norme révisée permet à une entité d'appliquer uniquement les exigences mises en place dans l'IFRS 9 (2010) relativement à la présentation des gains et des pertes attribuables à des passifs financiers comptabilisés ainsi à leur juste valeur dans les profits ou les pertes sans appliquer les autres exigences de l'IFRS 9, ce qui signifie que la portion de la variation de la juste valeur attribuable aux changements au risque de crédit de l'entité peut être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans les états des résultats consolidés.

Les modifications à l'IFRS 9 ont supprimé la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 (2013), de l'IFRS 9 (2010) et de l'IFRS 9 (2009), laissant la date d'entrée en vigueur non fixée jusqu'à la finalisation des exigences relatives à la réduction de valeur, à la classification et à l'évaluation. Nonobstant la suppression d'une date d'entrée en vigueur, chaque norme permet une application précoce.

IFRIC 21 – *Taxes prélevées par une autorité publique*

En mai 2013, le Comité d'interprétation de l'IFRS a publié l'IFRIC 21 – *Taxes prélevées par une autorité publique*. L'IFRIC 21 donne des lignes directrices sur la date à laquelle il faut comptabiliser un passif lié au paiement de taxes prélevées par le gouvernement qui est comptabilisé conformément à la NCI 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IFRIC 21 entre en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1^{er} janvier 2014 et doit être appliquée de façon rétroactive. Il sera permis de l'appliquer plus tôt.

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

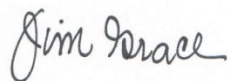
Au nom de la direction :

Le directeur général,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Caldwell'.

Peter Caldwell

Le directeur des finances et de l'administration,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jim Grace'.

Jim Grace, CPA, CA, CMA

Le 25 juin 2014



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation, de son évolution des soldes de fonds, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 25 juin 2014

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

Au 31 mars 2014, avec les informations comparatives de 2013

	2014		2013	
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 612 526 \$	3 618 400 \$	5 230 926 \$	4 759 234 \$
Débiteurs	36 465	—	36 465	162 297
Frais payés d'avance	41 747	—	41 747	27 687
	1 690 738	3 618 400	5 309 138	4 949 218
Placements [notes 2 b) et 8]	682 935	25 508 098	26 191 033	23 385 843
Immobilisations (note 3)	793 572	—	793 572	705 918
	3 167 245 \$	29 126 498 \$	32 293 743 \$	29 040 979 \$
Passif et soldes des fonds				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	946 217 \$	— \$	946 217 \$	623 146 \$
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2 b)]	388 377	—	388 377	440 185
	1 334 594	—	1 334 594	1 063 331
Avantages sociaux futurs [note 2 b)]	176 965	—	176 965	262 858
Soldes des fonds				
Investis en immobilisations	793 572	—	793 572	705 918
Fonds affectés à des fins de dotation (note 4)	—	70 311	70 311	70 311
Fonds affectés (note 5)	—	23 790 876	23 790 876	20 035 548
Fonds non affectés	726 080	—	726 080	4 140 058
Gains de réévaluation cumulés	136 034	5 265 311	5 401 345	2 762 955
	1 655 686	29 126 498	30 782 184	27 714 790
	3 167 245 \$	29 126 498 \$	32 293 743 \$	29 040 979 \$

Engagements (note 10)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :


_____, administratrice


_____, administratrice

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2014, avec les informations comparatives de 2013

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Produits			(annexe II)			
Subvention générale - province de l'Ontario	60 537 400 \$	60 537 400 \$	— \$	— \$	60 537 400 \$	60 537 400 \$
Subventions spéciales						
Fonds d'investissement dans les arts de la province de l'Ontario	—	6 000 000	—	—	—	6 000 000
Ministère de l'Éducation	—	500 000	—	—	—	500 000
Fonds de développement culturel	—	50 000	—	—	—	50 000
Ontario, Canada/Programmes de langue française – Ontario	111 265	165 500	—	—	111 265	165 500
Revenu de placement (note 8)	409 640	354 406	1 351 076	43 525	1 760 716	397 931
Frais d'administration des fonds (note 6)	57 095	53 559	—	—	57 095	53 559
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	91 364	56 654	—	—	91 364	56 654
Divers	85 289	52 025	—	—	85 289	52 025
Apports	—	—	8 592	2 203	8 592	2 203
	61 292 053	67 769 544	1 359 668	45 728	62 651 721	67 815 272
Charges						
Prix et charges	—	—	1 229 095	1 102 371	1 229 095	1 102 371
Subventions (annexe I)	52 124 649	52 373 402	—	—	52 124 649	52 373 402
Subventions du Fonds d'investissement dans les arts	—	6 011 461	—	—	—	6 011 461
Administration (annexe II)	7 287 520	7 196 050	—	—	7 287 520	7 196 050
Services (annexe II)	1 581 453	1 571 389	—	—	1 581 453	1 571 389
	60 993 622	67 152 302	1 229 095	1 102 371	62 222 717	68 254 673
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	298 431	617 242	130 573	(1 056 643)	429 004	(439 401)
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	4 915 245	4 231 310	22 799 545	21 069 921	27 714 790	25 301 231
Virements interfonds (note 5 et annexe III)	(3 623 950)	(4 744)	3 623 950	4 744	—	—
Gains nets de réévaluation	65 960	71 437	2 572 430	2 781 523	2 638 390	2 852 960
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	1 655 686 \$	4 915 245 \$	29 126 498 \$	22 799 545 \$	30 782 184 \$	27 714 790 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2014, avec les informations comparatives de 2013

	2014	2013
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s à l'ouverture de l'exercice	2 762 955 \$	(90 005) \$
Variations des gains nets de réévaluation de l'exercice	2 638 390	2 852 960
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	5 401 345 \$	2 762 955 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2014, avec les informations comparatives de 2013

	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	429 004 \$	(439 401) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain sur les distributions de revenu	(1 117 086)	(675 129)
Perte (gain) à la vente de placements	(211 064)	715 828
Amortissement des immobilisations	116 489	174 978
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	125 832	(45 630)
Frais payés d'avance	(14 060)	12 080
Créditeurs et charges à payer	323 071	(498 011)
Avantages sociaux futurs	(137 701)	159 574
	(485 515)	(595 711)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(204 143)	(333 083)
Produit tiré de la vente de placements	1 161 350	1 016 490
	957 207	683 407
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	471 692	87 696
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 759 234	4 671 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	5 230 926 \$	4 759 234 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été créé en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux « Normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public », qui font partie des « Normes comptables pour le secteur public » du *Manuel de l'ICCA*.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujéti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 10 b)].

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le CAO considère les dépôts bancaires, les certificats de placement garanti et les autres instruments encaissables ou dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins comme trésorerie et équivalents de trésorerie.

d) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu gagné ou la perte subie à l'égard des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement gagné ou la perte subie à l'égard du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement réservé aux fins du fonds d'exploitation.

Le revenu gagné ou la perte subie à l'égard des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits ou de pertes dans les fonds affectés et les fonds de dotation.

e) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux exigences des « Normes comptables pour le secteur public » (les « NCSP »). Selon ces exigences, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés de maladie pour les montants qui s'accumulent, mais qui ne sont pas acquis.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés s'entendent des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon leur juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et tout gain non réalisé fait l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

L'évaluation de la juste valeur de tous les placements détenus par le CAO repose sur des données de niveau 2.

Les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille sous forme d'instruments de capitaux propres, cotés sur un marché actif et inscrits à l'état de la situation financière, sont initialement évalués à la juste valeur.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains et des pertes de réévaluation.

i) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 288 110 \$ (300 913 \$ en 2013) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe II.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

2. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Le CAO offre également les prestations de cessation d'emploi gagnées par les employés admissibles. Les indemnités de départ et les paiements au titre des congés annuels non utilisés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 461 340 \$ (592 736 \$ en 2013) dont 284 375 \$ (329 878 \$ en 2013) ont été comptabilisés dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2014, la valeur marchande de ce placement se chiffrait à 682 935 \$ (586 298 \$ en 2013) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	82 704 \$	70 924 \$	11 780 \$	17 595 \$
Matériel et logiciels informatiques	487 119	439 650	47 469	71 008
Mobilier et agencements	117 443	89 038	28 405	44 221
Matériel de bureau	64 244	52 087	12 157	17 713
Améliorations locatives	272 711	240 109	32 602	64 629
Immobilisations en cours de développement	661 159	—	661 159	490 752
	1 685 380 \$	891 808 \$	793 572 \$	705 918 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

4. Soldes des fonds affectés à des fins de dotation

	2014	2013
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000 \$	26 000 \$
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	17 998
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	17 235
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	9 078
	70 311 \$	70 311 \$

5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

Le solde de fonds grevé d'affectations de 29 126 498 \$ inclut un montant de 7 449 003 \$ lié à des fonds grevés d'affectations internes, lesquels comprennent les éléments suivants :

- a) En 2014, le CAO a autorisé le virement interfonds suivant du fonds d'exploitation vers les soldes de fonds grevés d'affectations internes :

Fonds lié aux programmes de subvention	1 535 400 \$
Fonds lié aux améliorations locatives futures	750 000
Fonds de réserve désigné par le conseil	750 000
Fonds lié à la modernisation des technologies	583 000
	3 618 400 \$

- b) Le Fonds d'initiatives, dont le solde s'élève à 3 830 603 \$ (3 295 197 \$ en 2012) est un fonds grevé d'affectations internes mis en place par le conseil pour fournir des subventions afin d'appuyer les entreprises artistiques novatrices et expérimentales.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

6. Opérations entre apparentés

L'annexe II comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds du CAO.

	2014	2013
Frais d'administration des fonds	57 095 \$	53 559 \$

Au cours de l'exercice, le CAO a affecté une partie de ses frais de location mensuels et une partie de ses frais généraux et d'administration à la Fondation des arts de l'Ontario (anciennement la Fondation du Conseil des arts de l'Ontario) (la « Fondation »). Le conseil d'administration du CAO contrôle la Fondation puisqu'il contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation. Les frais généraux et d'administration imputés à la Fondation se sont élevés à 7 200 \$ (7 200 \$ en 2013) et le total des frais de location imputé à la Fondation s'est élevé à 6 000 \$ (6 000 \$ en 2013).

Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les apparentés.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

7. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) Recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés également en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- b) Assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;
- c) Décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les recommandations concernant la comptabilité formulées par le Conseil des normes comptables de CPA Canada pour les organismes sans but lucratif, le CAO contrôle en principe la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 46 227 641 \$ du total de 67 209 879 \$, représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après selon les NCSP :

a) Situation financière

	2014	2013
Actif		
Trésorerie, frais payés d'avance et placements	67 245 428 \$	61 475 421 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	35 549 \$	22 526 \$
Soldes des fonds	67 209 879	61 452 895
	67 245 428 \$	61 475 421 \$

b) Évolution des soldes des fonds

	2014	2013
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	61 452 895 \$	56 662 811 \$
Apports reçus	845 726	1 475 097
Gains sur placements	1 558 923	1 466 682
Frais d'administration des fonds	320 546	292 006
Prix et charges	(4 065 328)	(4 197 470)
Gains nets de réévaluation	7 097 117	5 753 769
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	67 209 879 \$	61 452 895 \$

c) Flux de trésorerie

	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 879 660) \$	(2 433 492) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 011 997	2 325 349
	132 337 \$	(108 143) \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2014	2013
Distributions de revenu	1 117 086 \$	675 129 \$
Gains (pertes) réalisé(e)s	211 064	(715 828)
Intérêts bancaires	432 566	359 598
Autres	—	79 032
	1 760 716 \$	397 931 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2014	2013
Actions étrangères, principalement américaines	43 %	40 %
Titres à revenu fixe	24 %	30 %
Actions canadiennes	21 %	21 %
Placements alternatifs	7 %	7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 %	2 %

Le CAO détient actuellement un montant de 7 595 400 \$ (coût de 6 030 741 \$) (montant de 7 015 756 \$ et coût de 6 292 988 \$ en 2013) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,25 % et 8,50 % pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (1,50 % et 10,95 % en 2013).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

9. Divulgarion des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2013 doit être divulgué en vertu de l'article 3 (5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Titre	Traitement	Avantages imposables
Peter Caldwell	Directeur et chef de la direction	190 526 \$	301 \$
Jim Grace	Directeur des finances et de l'administration	125 040	198
Carolyn Vesely	Directrice des subventions	109 300	175
Kirsten Gunter	Directrice des communications	101 620	161
Kathryn Townshend	Directrice de la recherche	101 425	161
		627 911 \$	996 \$

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements annuels minimums futurs exigibles au titre de la location se présentent comme suit :

2015	250 607 \$
2016	407 399
	658 006 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 758 078 \$ (758 505 \$ en 2013), qui seront versées au cours des prochaines années dès que les conditions dont elles sont assorties auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5 a).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à éprouver les frais d'exploitation.

12. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère. Le CAO n'a actuellement pas recours à une stratégie de couverture pour atténuer cette exposition.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre périodiquement les gestionnaires.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créanciers et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2013.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe I – Subventions

Exercice clos le 31 mars 2014, avec les informations comparatives de 2013

	2014	2013
Organismes		
Musique	9 896 985 \$	9 994 675 \$
Théâtre	9 235 703	9 239 317
Danse	5 055 198	5 052 759
Arts visuels	4 085 829	4 097 284
Arts communautaires et multidisciplinaires	3 081 951	3 005 602
Arts francophones*	2 760 925	2 750 649
Littérature	2 157 587	2 218 366
Organismes de service aux arts	1 628 583	1 628 583
Tournées	1 361 140	1 241 959
Arts médiatiques	1 349 275	1 428 710
Éducation artistique	1 211 045	1 228 553
Arts autochtones	498 727	471 200
Compass (consultation, mentorat et assistance technique)	245 740	233 294
Éditeurs de livres et de périodiques	–	248 958
	42 568 688	42 839 909
Particuliers		
Littérature	1 875 360	1 805 080
Arts visuels	1 746 439	1 701 192
Arts médiatiques	1 326 345	1 048 791
Arts communautaires et multidisciplinaires	975 689	1 033 463
Musique	777 905	752 150
Arts francophones*	681 428	723 909
Éducation artistique	641 642	759 677
Théâtre	506 639	548 600
Arts autochtones	502 273	523 800
Tournées	358 670	489 871
Danse	155 971	135 000
Compass (consultation, mentorat et assistance technique)	7 600	11 960
	9 555 961	9 533 493
	52 124 649 \$	52 373 402 \$

* Ce montant comprend toutes les subventions versées aux organismes et aux artistes qui ont présenté une demande en français.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe II – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2014, avec les informations comparatives de 2013

	2014	2013
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux (notes 2, 6 et 9)	4 864 209 \$	4 915 406 \$
Frais de consultation et frais juridiques	666 009	412 459
Loyer et électricité (note 6)	487 832	484 463
Déplacements	428 570	450 838
Communications	313 263	351 347
Divers	151 821	84 667
Amortissement	116 489	174 978
Réunions	90 061	101 215
Entretien et location d'équipement	47 774	28 682
Recrutement et formation du personnel	42 036	36 195
Fournitures de bureau, impression et papeterie	40 162	36 573
Téléphone, poste et livraison	39 161	71 992
Entretien et soutien informatiques	133	22 575
Évaluation des programmes	–	24 660
	7 287 520	7 196 050
Services		
Autres programmes	986 454	967 350
Jurés et conseillers	480 734	490 839
Projets de langue française Canada-Ontario	114 265	113 200
	1 581 453	1 571 389
	8 868 973 \$	8 767 439 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe III – Fonds affectés et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2014, avec les informations comparatives de 2013

	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement du fonds d'explo- itation	Revenu de placement	Prix et charges payés	Solde des fonds à la clôture de l'exercice
2014						
Fonds de la famille Chalmers	18 851 313 \$	– \$	– \$	3 243 698 \$	(1 156 343) \$	20 938 668 \$
Fonds d'initiatives (note 5)	3 295 197	–	–	567 414	(32 008)	3 830 603
Fonds commémoratif						
Oskar Morawetz	252 730	–	–	43 470	(22 406)	273 794
Fonds de la bourse Heinz Unger	87 347	–	–	15 021	(8 829)	93 539
Fonds de la bourse d'études						
Leslie Bell	110 187	100	5 550	18 987	(1 104)	133 720
Fonds Vida Peene	97 961	8 492	–	16 877	(5 973)	117 357
Fonds commémoratif John Hirsch	49 626	–	–	8 545	(482)	57 689
Fonds commémoratif						
John Adaskin du Centre de musique canadienne	32 784	–	–	5 645	(319)	38 110
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	15 103	–	–	2 598	(1 178)	16 523
Fonds Ruth Schwartz	7 297	–	–	1 251	(453)	8 095
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	–	–	3 618 400	–	–	3 618 400
	22 799 545 \$	8 592 \$	3 623 950 \$	3 923 506 \$	(1 229 095) \$	29 126 498 \$
2013						
Fonds de la famille Chalmers	17 545 824 \$	– \$	– \$	2 352 538 \$	(1 047 049) \$	18 851 313 \$
Fonds d'initiatives (note 5)	2 929 590	–	–	392 798	(27 191)	3 295 197
Fonds commémoratif						
Oskar Morawetz	224 732	–	–	30 132	(2 134)	252 730
Fonds de la bourse Heinz Unger	77 674	–	–	10 415	(742)	87 347
Fonds de la bourse d'études						
Leslie Bell	105 183	–	4 744	14 103	(13 843)	110 187
Fonds Vida Peene	91 968	2 203	–	12 331	(8 541)	97 961
Fonds commémoratif John Hirsch	44 138	–	–	5 918	(430)	49 626
Fonds commémoratif						
John Adaskin du Centre de musique canadienne	29 145	–	–	3 908	(269)	32 784
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	14 318	–	–	1 920	(1 135)	15 103
Fonds Ruth Schwartz	7 349	–	–	985	(1 037)	7 297
	21 069 921 \$	2 203 \$	4 744 \$	2 825 048 \$	(1 102 371) \$	22 799 545 \$



P.O. Box 148
777 Bay Street, Suite 701
Toronto ON M5G 2C8

Tel: (416) 586 - 6500
Fax: (416) 586 - 4363
Email: info@ehealthontario.on.ca
Website: www.ehealthontario.on.ca

C. P. 148
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5G 2C8

Tél: (416) 586 - 6500
Télé: (416) 586 - 4363
Courriel: info@ehealthontario.on.ca
Site Web: www.ehealthontario.on.ca

Le 26 juin 2014

Les états financiers de cyberSanté Ontario, que vous trouverez ci-joints, relèvent de la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables du secteur public canadien. La préparation des états financiers conduit nécessairement à utiliser des estimations et des hypothèses fondées sur le jugement de la direction qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date du bilan et sur les montants des recettes et des dépenses déclarés au cours de la période visée. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable, en se fondant sur l'information disponible au 26 juin 2014.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Le Conseil d'administration de cyberSanté Ontario doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôles internes. De manière générale, il rencontre périodiquement la direction afin de s'assurer qu'elle s'acquitte de ces responsabilités.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2014 ont été vérifiés par Ernst & Young LLP (« E&Y »), qui a pour responsabilité d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de cyberSanté Ontario au 31 mars 2014 avec les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux principes comptables du secteur public canadien. Le rapport des vérificateurs daté du 26 juin 2014 précise la portée de l'examen d'E&Y et exprime son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. David Rounthwaite".

F. David Rounthwaite
Chef de la direction désigné

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Allan Gunn".

Allan Gunn
Directeur général par intérim

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
cyberSanté Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **cyberSanté Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats et des variations de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **cyberSanté Ontario** au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Ernst & Young LLP". The signature is written in a cursive, flowing style.

Toronto, Canada
Le 26 juin 2014

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

cyberSanté Ontario

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE*[en milliers de dollars]*

Au 31 mars

	2014 \$	2013 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	19 993	92 044
Charges payées d'avance	10 526	7 489
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée <i>[note 3 b)]</i>	6 411	4 234
TVH et autres montants à recevoir	8 673	7 781
Total de l'actif à court terme	45 603	111 548
Immobilisations, montant net <i>[note 4]</i>	62 792	69 198
Charges payées d'avance	3 042	2 750
	111 437	183 496
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	38 936	71 630
Montant à payer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	9 709	42 668
Total du passif à court terme	48 645	114 298
Apports de capital reportés <i>[note 5]</i>	62 792	69 198
Total du passif	111 437	183 496
Engagements et éventualités <i>[note 6]</i>		
Actif net	—	—
	111 437	183 496

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,


F. David Rounthwaite
Chef de la direction désigné

Raymond V. Hession
Président du conseil d'administration

cyberSanté Ontario

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS
DE L'ACTIF NET**
[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mars

	2014 \$	2013 \$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement <i>[note 3 a)]</i>	326 991	359 913
Amortissement des apports de capital reportés <i>[note 5]</i>	24 046	42 566
	351 037	402 479
CHARGES <i>[note 7]</i>		
Activités de base	151 920	175 480
Services technologiques	108 896	120 269
Services généraux et services de soutien partagés	66 175	64 164
	326 991	359 913
Imputation pour dépréciation <i>[note 4]</i>	—	26 985
Amortissement des immobilisations <i>[note 4]</i>	24 046	15 581
	351 037	402 479
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net au début de l'exercice	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes complémentaires.

cyberSanté Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE*[en milliers de dollars]*

Exercice clos le 31 mars

	2014 \$	2013 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(24 046)	(42 566)
Imputation pour dépréciation	—	26 985
Amortissement des immobilisations	24 046	15 581
	—	—
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	(3 329)	(535)
TVH et autres montants à recevoir	(892)	(4 674)
Créditeurs et charges à payer <i>[note 8]</i>	(23 601)	5 213
Montant à payer au / à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(35 136)	42 850
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	(62 958)	42 854
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(26 733)	(14 886)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(26 733)	(14 886)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations	17 640	22 857
Flux de trésorerie des activités de financement	17 640	22 857
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(72 051)	50 825
Trésorerie au début de l'exercice	92 044	41 219
Trésorerie à la fin de l'exercice	19 993	92 044

Voir les notes complémentaires.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*[en milliers de dollars]*

31 mars 2014

1) NATURE DES ACTIVITÉS

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui doit exercer ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et le contrôle des activités de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

- a) fournir des services de cyberSanté ainsi que le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de soins de santé efficaces en Ontario;
- b) élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement en matière de cyberSanté;
- c) protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles ou les données personnelles sur la santé sont recueillies, transmises, stockées ou échangées par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règlement de l'Ontario 339/08).

cyberSanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère ») ont conclu un protocole d'entente et une entente de paiement de transfert, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2009. L'entente de paiement de transfert a pris fin le 31 mars 2011, et une entente de responsabilité conclue avec le ministère a été signée le 31 mars 2011 pour une durée d'un an. En date du 1^{er} avril 2012, cyberSanté Ontario et le ministère ont conclu une nouvelle entente de responsabilité pour une période de trois ans prenant fin le 31 mars 2015.

La province d'Ontario assure le financement de cyberSanté Ontario par l'entremise du ministère. Le solde excédentaire doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout solde déficitaire réduit le financement de l'exercice suivant.

En tant qu'organisme de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

2) SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. cyberSanté Ontario a choisi de se conformer aux normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les états financiers ont été préparés selon les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Constataion des produits

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si la perception peut être raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés, puis constatés à titre de financement au cours de l'exercice où la charge d'amortissement est comptabilisée.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux services communs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à leur valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et des variations de l'actif net.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*[en milliers de dollars]*

31 mars 2014

2) SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations à un régime de retraite à cotisations déterminées sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3) GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

- a) Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé à titre de produits est calculé comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	234 144	290 003
Financement des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	119 756	134 997
Financement total	353 900	425 000
Montants servant à financer les immobilisations et comptabilisés comme apports de capital reportés <i>[note 5]</i>	(17 640)	(22 857)
Intérêt gagné au cours de l'exercice devant être remboursé au ministère	440	438
Intérêt gagné et fonds non utilisés comptabilisés comme montant à payer au ministère	(9 709)	(42 668)
Montant comptabilisé à titre de produits	326 991	359 913

- b) Le montant à recevoir du ministère comprend les montants à recevoir du Groupement des services de santé de l'ITI du ministère liés à l'achat de matériel informatique et de logiciels pour son compte par cyberSanté Ontario, et les coûts de main-d'œuvre et les autres coûts de fonctionnement liés aux services fournis par cyberSanté Ontario.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*[en milliers de dollars]*

31 mars 2014

4) IMMOBILISATIONS

	2014		Valeur comptable nette
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	
Matériel informatique	65 271	47 195	18 076
Logiciels	82 222	44 107	38 115
Mobilier et matériel de bureau	6 203	4 829	1 374
Améliorations locatives	4 464	3 776	688
Travaux en cours	4 539	—	4 539
	162 699	99 907	62 792

	2013		Valeur comptable nette
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	
Matériel informatique	66 673	42 047	24 626
Logiciels	63 419	30 778	32 641
Mobilier et matériel de bureau	5 845	4 253	1 592
Améliorations locatives	4 258	3 559	699
Travaux en cours	9 640	—	9 640
	149 835	80 637	69 198

Au cours de l'exercice, des actifs qui n'étaient plus utilisés et qui représentaient un coût total de 4 455 \$ (10 847 \$ en 2013), un amortissement cumulé de 4 445 \$ (10 484 \$ en 2013) et une valeur comptable nette de 10 \$ (363 \$ en 2013) ont été radiés et inclus dans l'amortissement des immobilisations.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, une imputation pour dépréciation de 26 985 \$ a été comptabilisée au titre de la réduction de valeur des travaux en cours dans le cadre des projets qui ont été remaniés. Aucune imputation pour dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice considéré.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

5) APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	2014 \$	2013 \$
Solde au début de l'exercice	69 198	88 907
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations <i>[note 3 a)]</i>	17 640	22 857
Amortissement	(24 046)	(42 566)
Solde à la fin de l'exercice	62 792	69 198

6) ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2015	53 194
2016	24 153
2017	18 059
2018	10 190
2019	2 282
2020 et par la suite	7 417
	115 295

- b) La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient les baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable de tous les paiements à effectuer en vertu des contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2015	5 460
2016	4 170
2017	1 281
2018	168
	11 079

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

6) ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

- c) cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient des paiements futurs une fois que les partenaires ont rempli les critères d'admissibilité établis. Les travaux ont débuté en vertu d'un grand nombre de ces ententes et le progrès à l'égard des critères d'admissibilité fait l'objet d'un suivi régulier. Le montant total des paiements futurs liés à ces ententes s'élève à environ 81,4 millions de dollars, dont 74,2 millions de dollars devraient être payés au cours de l'exercice 2015. Ces paiements doivent être versés au cours de la période se terminant le 31 mars 2018.
- d) cyberSanté Ontario est membre de l'organisme Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). HIROC regroupe le risque d'assurance de responsabilité civile des membres qui en font partie, lesquels sont tous des organismes de soins de santé sans but lucratif au Canada. Tous les membres du regroupement HIROC versent une prime annuelle qui est établie par calculs actuariels. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une cotisation pour les pertes subies par le regroupement, le cas échéant, pour les années au cours desquelles ils sont membres. Depuis qu'il a été constitué, HIROC n'a jamais envoyé de cotisation à ses membres et aucune cotisation n'a été émise au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.
- e) Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et réclamations possibles. La direction comptabilise sa meilleure estimation au titre de sa responsabilité éventuelle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité éventuelle est probable et peut être évaluée. Dans les autres cas, l'issue ultime de ces réclamations ne peut être déterminée pour l'instant.

Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera constatée au cours de l'exercice où la responsabilité pourra être évaluée ou les rajustements au titre de montants déjà inscrits, le cas échéant, seront jugés nécessaires.

7) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations de cyberSanté Ontario au régime pour l'exercice se sont élevées à 3 647 \$ (3 592 \$ en 2013).

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2014

8) RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, totalisant 9 093 \$ (7 971 \$ en 2013), a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

9) INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

cyberSanté Ontario est exposé au risque de crédit découlant de ses créances clients, soit au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

cyberSanté Ontario gère et contrôle le risque de crédit relatif aux créances clients en ne transigeant qu'avec des tiers reconnus et solvables. En outre, le solde des montants à recevoir fait l'objet d'un suivi continu. Au 31 mars 2014, il n'existait aucun montant important qui était en souffrance ou déprécié.

Risque de liquidité

cyberSanté Ontario court le risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La totalité des revenus de cyberSanté Ontario provient du gouvernement de l'Ontario, et aucun engagement de financement ferme n'est prévu au cours des prochains exercices. Afin de gérer le risque de liquidité, cyberSanté Ontario conserve des ressources immédiatement accessibles suffisantes pour honorer ses engagements.

Les comptes créditeurs viennent à échéance à moins de six mois.

10) ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés par rapport à ceux des états présentés antérieurement pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2014.

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



Andrea Cohen Barrack
Chef de la direction



Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone (416) 228-7000
Télécopieur (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Trillium de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 8 mai 2014
Toronto, Canada

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2014, avec informations comparatives pour 2013

	2014	2013
Actif		
Trésorerie	1 487 604 \$	1 055 028 \$
Débiteurs et autres	582 955	672 176
Placements (note 2)	138 027 086	139 649 422
Immobilisations (note 3)	1 588 123	1 876 252
	141 685 768 \$	143 252 878 \$

Passif et actif net

Passif		
Créditeurs et charges à payer	2 469 199 \$	3 040 752 \$
Apports reportés [note 4 a)]	7 267 527	7 833 584
Subventions à payer [note 4 b)]	129 377 000	129 806 500
	139 113 726	140 680 836
Actif net		
Investi en immobilisations	1 588 123	1 876 252
Non affecté	983 919	695 790
	2 572 042	2 572 042

Engagements (note 8)

	141 685 768 \$	143 252 878 \$
--	-----------------------	-----------------------

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



, Dev Sainani, président



, Frank Passaro, trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives pour 2013

	2014	2013
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)]	120 566 057 \$	124 288 117 \$
Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)]	3 739 231	4 666 514
Revenus de placement [note 4 a)]	2 346 516	2 349 290
Produits provenant d'un partenariat à caractère social (note 5)	500 000	—
	127 151 804	131 303 921
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises [note 4 b)]	110 974 300	116 641 900
Charges découlant de l'octroi de subventions [note 4 a)]	13 101 241	12 358 434
Services rendus à la collectivité (note 7)	739 240	464 359
	124 814 781	129 464 693
Services de soutien [note 4 a)]	1 828 480	1 337 453
Amortissement des immobilisations	508 543	501 775
	127 151 804	131 303 921
Excédent des produits par rapport aux charges	— \$	— \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives pour 2013

			2014	2013
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	1 876 252 \$	695 790 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(508 543)	508 543	—	—
Acquisition d'immobilisations	220 414	(220 414)	—	—
Actif net à la clôture de l'exercice	1 588 123 \$	983 919 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives pour 2013

	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	508 543 \$	501 775 \$
Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	(1 477 889)	(9 140 653)
	(969 346)	(8 638 878)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations, montant net	(220 414)	(396 157)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 015 416 766)	(1 129 210 760)
Cession de placements	1 017 039 102	1 138 118 252
	1 622 336	8 907 492
Augmentation (diminution) de la trésorerie	432 576	(127 543)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 055 028	1 182 571
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 487 604 \$	1 055 028 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à créer des collectivités saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole par des investissements dans les projets communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

2. Placements

	2014	2013
Placements à court terme	65 171 406 \$	42 688 457 \$
Obligations	—	24 373 775
Portefeuille échelonné d'obligations	72 855 680	72 587 190
	138 027 086 \$	139 649 422 \$

Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des onze prochains mois (échéance de neuf mois en 2013). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,87 % à 1,12 % (de 0,96 % à 1,29 % en 2013).

Dans le portefeuille échelonné d'obligations de la FTO, tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance va de six mois à trois ans. Ces placements portent intérêt à des taux variant de 3,15 % à 4,50 % (de 3,15 % à 5,00 % en 2013).

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

3. Immobilisations

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	898 555 \$	712 848 \$	185 707 \$	234 769 \$
Matériel informatique	1 145 927	909 842	236 085	340 835
Logiciels	1 254 472	1 110 523	143 949	157 993
Améliorations locatives	1 414 938	392 556	1 022 382	1 142 655
	4 713 892 \$	3 125 769 \$	1 588 123 \$	1 876 252 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

4. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par les ministères qui n'a pas encore été promis comme subventions ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et données en garantie à des tiers ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient effectuées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

	2014			2013	
	Activités générales	Fonds pour les immobilisations communautaires	Fonds Perspectives Jeunesse	Total ⁱ⁾	Total
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	6 589 580 \$	1 244 004 \$	– \$	7 833 584 \$	7 121 701 \$
Financement reçu					
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport					
Affectation annuelle de base	115 000 000	–	–	115 000 000	120 000 000
Projets spéciaux	–	–	–	–	5 000 000
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	–	–	5 000 000	5 000 000	–
	115 000 000	–	5 000 000	120 000 000	125 000 000
Produits financiers comptabilisés à titre de produits	2 343 222	–	3 294	2 346 516	2 349 290
Subventions promises	(106 024 300)	–	(4 500 000)	(110 524 300)	(116 641 900)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(12 129 287)	(455 534)	(466 420)	(13 051 241)	(12 358 434)
Services de soutien et amortissement	(2 332 258)	–	(4 765)	(2 337 023)	(1 839 228)
Services rendus à la collectivité	(739 240)	–	–	(739 240)	(464 359)
Subventions annulées ou recouvrées	3 117 431	621 800	–	3 739 231	4 666 514
Montants constatés au titre du financement du gouvernement de l'Ontario	(115 764 432)	166 266	(4 967 891)	(120 566 057)	(124 288 117)
Variation au cours de l'exercice	(764 432)	166 266	32 109	(566 057)	711 883
Apports reportés à la clôture de l'exercice	5 825 148 \$	1 410 270 \$	32 109 \$	7 267 527 \$	7 833 584 \$

- i) Outre le financement reçu du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse pour le Fonds Perspectives Jeunesse, la FTO a comptabilisé 500 000 \$ de produits provenant d'un partenariat à caractère social pour 2014, dont une tranche de 450 000 \$ est incluse dans les subventions promises et une tranche de 50 000 \$ est incluse dans les charges découlant de l'octroi de subventions, comme il est indiqué à l'état des résultats.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Fonds pour les immobilisations communautaires

Le 27 août 2010, la Fondation a signé un accord avec le Ministère lui permettant de gérer le Fonds pour les immobilisations communautaires afin de subventionner des projets d'infrastructure précis qui tiennent compte des priorités du gouvernement de l'Ontario et de contribuer à rajeunir les infrastructures communautaires par l'injection de fonds dans des projets d'immobilisations.

Fonds Perspectives Jeunesse

Le 7 novembre 2013, la Fondation a signé un accord avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de gérer le Fonds Perspectives Jeunesse afin de subventionner des projets locaux et des projets axés sur le développement positif des jeunes du Grand Toronto qui améliorent la condition des jeunes qui font face à de multiples obstacles les empêchant d'obtenir des résultats positifs.

Le financement à recevoir de la part du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse totalisera 5 000 000 \$ par année. Au cours de 2014, une tranche de 4 967 892 \$ de cette somme a été engagée, dont 4 500 000 \$ sont inclus dans les subventions promises.

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2014	2013
Subventions promises	110 974 300 \$	116 641 900 \$
Subventions annulées	(2 981 400)	(3 715 300)
Subventions payées	(108 422 400)	(123 504 000)
	(429 500)	(10 577 400)
Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice	129 806 500	140 383 900
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	129 377 000 \$	129 806 500 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices qui seront clos les 31 mars :

2015	84 266 100 \$
2016	32 004 600
2017	10 383 500
2018	2 220 700
2019	502 100
	129 377 000 \$

5. Produits provenant d'un partenariat à caractère social

Les produits provenant d'un partenariat à caractère social correspondent au financement conjoint d'un programme, d'un projet ou d'une mesure assuré par au moins deux bailleurs de fonds. Au cours de 2014, la FTO a comptabilisé un montant de 500 000 \$ en provenance de la Fondation Gooder au soutien du Fonds Perspectives Jeunesse.

6. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et à la prestation de services à la collectivité. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 68 % pour l'octroi de subventions (71 % en 2013) et 3 % pour les services rendus à la collectivité (3 % en 2013).

Les services de soutien de 1 828 480 \$ (1 337 453 \$ en 2013) inscrits à l'état des résultats tiennent compte de 4 320 857 \$ (3 594 261 \$ en 2013) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et de 165 974 \$ (138 596 \$ en 2013) au titre des services rendus à la collectivité.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

7. Services rendus à la collectivité

Les services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance, comme des convocations, le partage de connaissances et une aide technique aux organismes communautaires.

8. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2015	1 269 900 \$
2016	1 184 500
2017	1 186 800
2018	1 237 300
2019	1 270 200
Par la suite	3 330 400
	9 479 100 \$

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation des locaux loués.

9. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

10. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2013.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix de marché comme les taux de change et les taux d'intérêt influent sur les produits de la Fondation ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contenir le risque de marché auquel la Fondation est exposée dans les limites de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue avec les taux d'intérêt du marché.

Les actifs et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Fondation au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses placements.

Au 31 mars 2014, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une courbe de rendement parallèle, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence estimée sur la valeur de marché des obligations aurait été d'environ 1 200 000 \$.

Les placements de la Fondation sont présentés à la note 2.

Il n'y a eu aucune variation du risque de taux d'intérêt par rapport à 2013.

FONDS DE REBOISEMENT

Les états financiers des Fonds de reboisement au 31 mars 2014 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction du Gestionnaire indépendant du réseau électrique; ces derniers ont été dressés selon les normes comptables du secteur public canadien. Les principales méthodes comptables suivies par le Gestionnaire indépendant du réseau électrique sont décrites dans la section Présentation des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 13 février 2014.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Au nom de la direction,



Bruce Campbell
Président et chef de la direction
Toronto, Canada
13 février 2014



Ted Leonard
Vice-président, Marchés
Directeur financier et trésorier
Toronto, Canada
13 février 2014

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration du Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du GIRÉ, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du GIRÉ au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 13 février 2014

Waterloo, Canada

État de la situation financière

Au (en milliers de dollars canadiens)

31 décembre 2013

31 décembre 2012

	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 569	6 863
Débiteurs	17 592	16 833
Placements à long terme (note 3)	31 801	27 721
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	58 962	51 417
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	24 178	21 308
Intérêts courus sur la dette	266	346
Remises aux intervenants du marché (note 5)	25 755	13 107
Dette (note 6)	124 200	133 200
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 7)	35 139	41 600
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 7)	74 069	69 255
TOTAL DES PASSIFS	283 607	278 816
DETTE NETTE	(224 645)	(227 399)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 8)	91 636	87 607
Charges payées d'avance	4 455	3 688
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	96 091	91 295
SURPLUS ACCUMULÉ (DÉFICIT)		
Déficit accumulé de l'exploitation (note 5)	(132 698)	(137 651)
Gains de réévaluation cumulés	4 144	1 547
DÉFICIT ACCUMULÉ	(128 554)	(136 104)

Au nom du conseil,



Tim O'Neill
Président
Toronto, Canada



William Museler
Administrateur
Toronto, Canada

État des résultats et du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2013	2013	2012
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DE GROS			
Produits liés aux réseaux	123 914	115 683	116 257
Autres produits (note 9)	3 919	3 143	3 958
Produits d'intérêts et revenu de placement	938	1 601	350
Produits tirés des activités sur le marché de gros	128 771	120 427	120 565
Charges liées aux activités sur le marché de gros (note 10)	(125 078)	(118 422)	(116 727)
Surplus annuel lié aux activités sur le marché de gros	3 693	2 005	3 838
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DES PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements des paiements sur le marché	–	3 191	1 087
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché (note 10)	(307)	(3 856)	(670)
Surplus (déficit) annuel lié aux sanctions et ajustements des paiements sur le marché	(307)	(665)	417
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	30 138	30 144	–
Charges liées aux compteurs intelligents (note 10)	(31 591)	(26 531)	(23 734)
Surplus (déficit) annuel de l'entité responsable des compteurs intelligents	(1 453)	3 613	(23 734)
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	1 933	4 953	(19 479)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(137 651)	(137 651)	(118 172)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	(135 718)	(132 698)	(137 651)

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
	Réel \$	Réel \$
Pertes de réévaluation cumulées au début de la période	1 547	(374)
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Change – dérivés	–	–
Change – autres	178	35
Placements de portefeuille (note 3)	2 454	1 025
Montants reclassés à l'état des résultats :		
Change – dérivés	–	(2)
Change – autres	(35)	(46)
Placements de portefeuille	–	909
Gains nets de réévaluation pour la période	2 597	1 921
Gains de réévaluation cumulés à la fin de la période	4 144	1 547

État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2013	2013	2012
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	1 933	4 953	(19 479)
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 559)	(22 196)	(16 244)
Amortissement des immobilisations corporelles	18 431	18 167	16 539
Variation des charges payées d'avance	177	(767)	(585)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(4 951)	(4 796)	(290)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	908	2 597	1 921
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(2 110)	2 754	(17 848)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(227 399)	(227 399)	(209 551)
DETTE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	(229 509)	(224 645)	(227 399)

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus (déficit) annuel	4 953	(19 479)
Variations des éléments hors trésorerie		
Amortissement	18 167	16 539
Charge de retraite	10 800	11 985
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	6 907	6 482
Variation de la juste valeur des placements à long terme	–	876
	35 874	35 882
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
Variation des créditeurs et charges à payer	(2 146)	1 138
Variation des débiteurs	(759)	(2 698)
Variation des remises aux intervenants du marché	12 648	9 590
Variation des charges payées d'avance	(767)	(585)
	8 976	7 445
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	(17 261)	(25 313)
Paieement d'avantages sociaux futurs	(2 093)	(1 768)
	(19 354)	(27 081)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 196)	(16 244)
Variation des créditeurs et charges à payer	4 936	47
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(17 260)	(16 197)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(1 626)	(2 322)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(1 626)	(2 322)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la dette	(9 000)	23 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(9 000)	23 000
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 563	1 248
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	6 863	5 626
Variation de l'écart de change non réalisé – autres, pour la période	143	(11)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	9 569	6 863

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ) est un organisme à but non lucratif, non assujéti à l'impôt sur le revenu, qui a été créé le 1^{er} avril 1999 en vertu de la Partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, le GIRÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Les objectifs du GIRÉ, tel qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et modifiés par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* ainsi que le règlement intitulé « Ontario Regulation 452/06 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et les fonctions qu'attribue au GIRÉ la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, les règles du marché et son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords donnant au GIRÉ le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par le GIRÉ de manière à promouvoir les objets de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités du GIRÉ avec les leurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et à court terme d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et fournir ces renseignements au public et à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO);
- exploiter les marchés administrés par le GIRÉ de manière à promouvoir les objets de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- planifier, gérer et mettre en place le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- superviser, administrer et livrer le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme; et
- établir et appliquer des normes et des critères relativement à la fiabilité des réseaux de transport.

Le GIRÉ a été désigné, le 28 mars 2007, Entité responsable des compteurs intelligents par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objets de l'Entité responsable des compteurs intelligents (ERCI), tels qu'ils figurent dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de la présente loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, et si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer, faciliter la cueillette et la gestion des données et renseignements et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs, et si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;
- aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis relatives à la protection de la vie privée, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants, de l'OEO et d'autres personnes à ce qui suit,
 - i. les renseignements et les données susmentionnés, et
 - ii. le système de télécommunication qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et sa technologie de télécommunication, et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes;

- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales, si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication, qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objets ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;
- recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et obtenir un rendement approprié liés à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario; et
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

Le GIRÉ est tenu de soumettre à l'examen de la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'après l'approbation donnée ou réputée donnée du plan d'activités du GIRÉ par le ministre de l'Énergie (le « ministre »).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux normes comptables du secteur public canadien, et elles reflètent les principales méthodes comptables suivantes.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par le GIRÉ, y compris les exportations. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire autorisé, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par le GIRÉ.

Les autres produits représentent les montants revenant au GIRÉ pour les services qu'il fournit et facture selon la méthode du recouvrement des coûts, le revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi que les droits de demande. Ces produits sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et le revenu de placement représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus et les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements découlant de la résolution de différends à propos des règlements.

c) Instruments financiers

Le GIRÉ inscrit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le portefeuille de placement et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est inscrite en tant que surplus accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présentée dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme hautement cotés et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

Le GIRÉ inscrit les débiteurs, les créditeurs et la dette au coût amorti.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation. Le GIRÉ inscrit à l'actif l'intérêt applicable comme partie du coût des immobilisations corporelles.

e) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée.

f) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2013	Durée de vie utile moyenne estimative 2012
Installations	38	38
Systèmes du marché et applications	4 à 10	4 à 11
Infrastructure et autres actifs	4 à 7	4 à 7
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	10	10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2012.

g) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi du GIRÉ comprennent des avantages de retraite, une assurance vie, une assurance maladie et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

Le GIRÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs s'appuie sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs des régimes. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans (cinq ans en 2012) à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de la période. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 13 ans (13 ans en 2012) et celle des employés couverts par d'autres avantages postérieurs à l'emploi est de 14 ans (14 ans en 2012).

Les avantages découlant des congés de maladie du GIRÉ s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. Le GIRÉ accumule ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et il les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

h) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore comptabilisés dans l'état de la situation financière sont inscrits dans le déficit accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont illustrés dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats.

i) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent la valeur comptable des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes du GIRÉ qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, les remises aux intervenants du marché, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les avantages de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 31 683 000 \$ (27 721 000 \$ en 2012). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 65,0 % dans des titres de participation et 35,0 % dans des titres d'emprunt (60,5 % et 39,5 % respectivement en 2012).

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
	\$	\$
Solde d'ouverture	27 721	24 341
Achat de placements	1 508	2 322
Variation de la juste valeur	2 454	1 058
Solde de clôture	31 683	27 721

En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, le GIRÉ détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 118 000 \$ lié à la fiducie de convention de retraite (note 6).

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
	\$	\$
Concernant les activités	17 020	19 086
Concernant les immobilisations corporelles	7 158	2 222
	24 178	21 308

5. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ ET DÉFICIT ACCUMULÉ

En 2013, le GIRÉ a comptabilisé 12 648 000 \$ en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux (9 590 000 \$ en 2012), en raison de surplus d'exploitation nets en 2013. Au 31 décembre 2013, les remises à payer aux intervenants du marché étaient de 25 755 000 \$ (13 107 000 \$ en 2012). Le solde du compte de report réglementaire autorisé du GIRÉ est maintenu à un maximum de 5,0 millions de dollars.

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	5 000	5 000
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés b)	706	1 371
Entité responsable des compteurs intelligents – Déficit accumulé c)	(78 745)	(82 358)
Éléments de la transition aux normes du CCSP d)	(55 515)	(60 117)
Déficit accumulé – fin de l'exercice	(128 554)	(136 104)

a) Compte de report réglementaire autorisé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
	\$	\$
Surplus accumulé – début de l'exercice	5 000	5 000
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	133 075	130 155
Remises aux intervenants du marché	(12 648)	(9 590)
Charges liées aux activités sur le marché de gros	(118 422)	(116 727)
Variation des gains de réévaluation cumulés	2 597	1 921
Recouvrement des éléments de la transition aux normes du CCSP	(4 602)	(5 759)
Surplus accumulé – fin de l'exercice	5 000	5 000

b) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
	\$	\$
Surplus accumulé – début de l'exercice	1 371	954
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	3 191	1 087
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(3 856)	(670)
Surplus accumulé – fin de l'exercice	706	1 371

c) Entité responsable des compteurs intelligents – déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
	\$	\$
Déficit accumulé – début de l'exercice	(82 358)	(58 624)
Frais liés aux compteurs intelligents	30 144	–
Charges liées aux compteurs intelligents	(26 531)	(23 734)
Déficit accumulé – fin de l'exercice	(78 745)	(82 358)

d) Éléments de la transition aux normes du CCSP – déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
	\$	\$
Déficit accumulé – début de l'exercice	(60 117)	(65 876)
Recouvrement des éléments de la transition aux normes du CCSP	4 602	5 759
Déficit accumulé – fin de l'exercice	(55 515)	(60 117)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, le GIRÉ a adopté les normes comptables du secteur public (les « normes du CCSP ») du Canada, la date de transition étant fixée au 1^{er} janvier 2010. L'adoption des normes du CCSP a été comptabilisée de façon rétroactive, avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics*. Les changements correspondants aux prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite ont eu pour résultat que des pertes actuarielles et des coûts des services passés non comptabilisés antérieurement de 80 617 000 \$ à la date de transition ont été imputés au déficit accumulé.

Le GIRÉ inclut une partie du déficit accumulé découlant des éléments de transition aux normes du CCSP dans les dépenses annuelles proposées à la CEO à des fins de recouvrement par l'entremise des produits liés aux réseaux.

6. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En mai 2013, le GIRÉ a conclu un effet à payer de un an avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 1,62 % par année et est remboursable en entier le 30 avril 2014. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en avril et en novembre de chaque année. Au 31 décembre 2013, l'effet à payer à la SFIEO était de 78,2 millions de dollars (78,2 millions de dollars le 31 décembre 2012).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la charge d'intérêts sur l'effet à payer a été de 1 430 000 \$ (1 756 000 \$ en 2012).

Facilité de crédit

Le GIRÉ détient une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui mettra à la disposition du GIRÉ une somme allant jusqu'à 110,0 millions de dollars. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année, et des prélèvements, des remboursements et des paiements d'intérêt sont exigibles chaque mois. La facilité de crédit expire le 30 avril 2014. Au 31 décembre 2013, 46,0 millions de dollars avaient été prélevés sur la facilité de crédit (55,0 millions de dollars au 31 décembre 2012).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de 790 000 \$ (505 000 \$ en 2012).

Au 13 février 2014, le GIRÉ était en pourparlers avec la SFIEO aux fins du refinancement de sa dette et il a bon espoir d'obtenir sa mise en place pour le 1^{er} mai 2014.

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, le GIRÉ a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel. Au 31 décembre 2013, le GIRÉ avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 26 831 000 \$ sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si le GIRÉ manque à ses obligations aux termes du régime.

7. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le GIRÉ offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des avantages de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite du GIRÉ est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, le GIRÉ offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé, indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Sommaire des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2013 Avantages de retraite	2012 Avantages de retraite	2013 Autres avantages	2012 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	443 562	405 323	82 848	71 715
Juste valeur des actifs des régimes	390 934	360 017	–	–
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	(52 628)	(45 306)	(82 848)	(71 715)
Cotisation de l'employeur/autres versements de prestations après la date d'évaluation	4 647	4 314	570	480
(Gain actuariel non comptabilisé) perte actuarielle non comptabilisée	12 842	(608)	8 209	1 980
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(35 139)	(41 600)	(74 069)	(69 255)

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenue dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2013	2012
Titres de participation canadiens	20,0 %	19,3 %
Titres de participation étrangers	44,0 %	38,9 %
Titres de créance canadiens	35,1 %	40,5 %
Équivalents de trésorerie	0,7 %	1,0 %
Contrats de change à terme	0,2 %	0,3 %
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2013 Avantages de retraite	2012 Avantages de retraite	2013 Autres avantages	2012 Autres avantages
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	6,25 %	6,50 %	6,25 %	6,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	4,00 %	3,75 %	4,00 %
Taux d'indexation	2,25 %	2,50 %	2,25 %	2,50 %

Le taux de croissance hypothétique des frais d'hospitalisation et du coût des médicaments était de 10,0 % pour 2013, diminuant de 0,5 % par année jusqu'à 4,75 % en 2024. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,25 % par année.

Le sommaire du coût des avantages et des cotisations au régime pour les régimes de retraite et les autres régimes est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	2013 Avantages de retraite	2012 Avantages de retraite	2013 Autres avantages	2012 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	6 750	6 279	2 053	1 923
Intérêts débiteurs	26 383	25 317	4 713	4 410
Rendement prévu des actifs du régime	(22 911)	(20 402)	—	—
Amortissement de la perte actuarielle nette	578	791	141	149
Coût des avantages	10 800	11 985	6 907	6 482

(en milliers de dollars canadiens)	2013 Avantages de retraite	2012 Avantages de retraite	2013 Autres avantages	2012 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur/autres versements de prestations	17 261	25 313	2 093	1 768
Cotisations des participants au régime	3 476	3 525	—	—
Prestations versées	21 109	18 300	2 093	1 768

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2011 et la prochaine évaluation devra être effectuée en date du 1^{er} janvier 2014.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages pour l'exercice sont déterminées au début de l'exercice et sont les suivantes :

	2013 Avantages de retraite	2012 Avantages de retraite	2013 Autres avantages	2012 Autres avantages
Taux d'actualisation au début de l'exercice	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux d'indexation	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2012	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2013
	\$	\$	\$	\$
Installations	50 315	288	—	50 603
Systèmes du marché et applications	240 967	9 131	—	250 098
Infrastructure et autres actifs	52 814	4 595	—	57 409
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	31 215	1 393	—	32 608
Coût total	375 311	15 407	—	390 718

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2012	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2013
	\$	\$	\$	\$
Installations	(17 279)	(1 285)	—	(18 564)
Systèmes du marché et applications	(214 574)	(10 267)	—	(224 841)
Infrastructure et autres actifs	(47 107)	(2 779)	—	(49 886)
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	(13 425)	(3 836)	—	(17 261)
Amortissement cumulé total	(292 385)	(18 167)	—	(310 552)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013
	\$	\$
Installations	33 036	32 039
Systèmes du marché et applications	26 393	25 257
Infrastructure et autres actifs	5 707	7 523
Système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents	17 790	15 347
Total de la valeur comptable nette	82 926	80 166
Immobilisations en cours de construction	4 681	11 470
Immobilisations corporelles nettes	87 607	91 636

En 2013, il n'y a eu aucun ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations de sorte qu'il n'y a eu aucune incidence sur la charge d'amortissement pour l'exercice à l'étude (diminution de 381 000 \$ en 2012).

L'intérêt inscrit à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2013 a été de 44 000 \$ (4 000 \$ en 2012).

9. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par le GIRÉ, ce dernier dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme hautement cotés tout au long du cycle de règlement. Le GIRÉ est habilité à recevoir les intérêts des placements et les gains des placements, déduction faite des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement du marché en temps réel. Le GIRÉ n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

Le GIRÉ a comptabilisé un revenu de placement gagné dans les comptes de règlement du marché de 1 386 000 \$ en 2013 (1 269 000 \$ en 2012).

Le GIRÉ comptabilise les produits tirés des services qu'il fournit au moment où ils sont gagnés et les facture selon la méthode du recouvrement des coûts. Les produits tirés du recouvrement des coûts se sont établis à 1 742 000 \$ en 2013 (2 676 000 \$ en 2012).

10. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les charges par objets de 2013 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités sur le marché de gros 2013	Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché 2013	Entité responsable des compteurs intelligents 2013	Total 2013
	\$	\$	\$	\$
Main-d'œuvre	76 165	2 591	2 634	81 390
Services, soutien et matériel informatiques	9 194	–	810	10 004
Services contractuels et consultants	7 309	1 244	17 650	26 203
Télécommunications	3 237	3	7	3 247
Autres coûts	7 274	18	33	7 325
Amortissement	14 331	–	3 836	18 167
Charge d'intérêts et frais de financement	912	–	1 561	2 473
Total des charges	118 422	3 856	26 531	148 809

Les charges par objets de 2012 comprennent ce qui suit :

(in thousands of Canadian dollars)	Activités sur le marché de gros 2012	Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché 2012	Entité responsable des compteurs intelligents 2012	Total 2012
	\$	\$	\$	\$
Main-d'œuvre	77 075	357	2 608	80 040
Services, soutien et matériel informatiques	8 686	–	719	9 405
Services contractuels et consultants	7 061	312	15 303	22 676
Télécommunications	3 033	1	3	3 037
Autres coûts	7 036	–	3	7 039
Amortissement	12 981	–	3 558	16 539
Charge d'intérêts et frais de financement	855	–	1 540	2 395
Total des charges	116 727	670	23 734	141 131

11. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs du GIRÉ consistent à assurer et à accroître la fiabilité du réseau d'électricité ontarien, à gérer le marché de la vente d'électricité en gros et à répondre aux besoins des intervenants du marché et de ses parties prenantes. Afin de remplir son mandat, le GIRÉ perçoit des droits auprès des intervenants du marché (note 1). La capacité du GIRÉ d'accumuler un surplus à même ces droits est limitée.

Le GIRÉ a présenté ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger pour 2014 à la CEO aux fins d'examen le 4 novembre 2013, après avoir obtenu l'approbation du ministre. Le ministre a donné son approbation officielle à l'égard du plan d'activités 2014 – 2016 du GIRÉ le 22 octobre 2013. Au 13 février 2014, la CEO n'avait pas approuvé les prévisions budgétaires et les droits que le GIRÉ propose d'exiger pour 2014.

En qualité d'Entité responsable des compteurs intelligents, le GIRÉ s'attend aussi à financer les coûts d'exploitation et les dépenses en immobilisations ayant trait au système de gestion/archivage des données des compteurs intelligents au moyen de droits à percevoir auprès des utilisateurs des compteurs intelligents en Ontario. Le 28 mars 2013, la CEO a donné son approbation afin que l'Entité responsable des compteurs intelligents facture et perçoive un coût mensuel de 0,788 \$ auprès des distributeurs pour chaque abonné du service résidentiel et général consommant moins de 50 kW. Ce coût vise à couvrir les coûts de mise en oeuvre et d'exploitation du système de gestion et de stockage des données de compteurs (FGSDC) à ce jour et jusqu'au 31 octobre 2018. Ce coût est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2013.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité exerçant le contrôle sur le GIRÉ. La SFIEO, l'OEO, la CEO, Hydro One et Ontario Power Generation Inc. (OPG) sont des apparentés du GIRÉ, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces parties et le GIRÉ étaient les suivantes :

Le GIRÉ détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 6). Les paiements d'intérêts effectués par le GIRÉ en 2013 pour l'effet à payer ont été de 1 511 000 \$ (1 756 000 \$ en 2012) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de 789 000 \$ (485 000 \$ en 2012). Au 31 décembre 2013, le GIRÉ avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de 266 000 \$ (346 000 \$ en 2012).

Le GIRÉ effectue des études du réseau pour l'OEO en appui de ses exigences en matière de planification du réseau électrique. De plus, il fournit un soutien dans le cadre du programme d'intervention en fonction de la demande de l'OEO. En 2013, le GIRÉ a facturé 137 000 \$ (276 000 \$ en 2012) à l'OEO pour des services associés à ces programmes. En 2013, l'OEO a fourni un détachement aux fins de l'application de la réglementation par le marché et le GIRÉ a engagé des coûts de 117 000 \$ (13 000 \$ en 2012) pour la prestation de ces services. Au 31 décembre 2013, en raison de rajustements des factures, le GIRÉ avait un solde net à payer à l'OEO de 42 000 \$ (un solde net à payer de 58 000 \$ en 2012).

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, le GIRÉ engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 612 000 \$ en 2013 (514 000 \$ en 2012).

Le GIRÉ a évalué et approuvé des raccordements et a effectué des études de faisabilité technique pour Hydro One en 2013. Le GIRÉ a facturé Hydro One 504 000 \$ en 2013 (696 000 \$ en 2012). Le GIRÉ se procure des études sur les courts-circuits dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés possédés par le GIRÉ au près d'Hydro One. En 2013, le GIRÉ a engagé des coûts de 522 000 \$ (130 000 \$ en 2012) pour ces services. Au 31 décembre 2013, le GIRÉ avait un solde net à recevoir d'Hydro One de 296 000 \$ (un solde net à recevoir de 279 000 \$ en 2012).

En 2013, le GIRÉ a évalué et approuvé des raccordements pour OPG, administré les services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et effectué des études de faisabilité technique. En 2013, OPG a reçu une facture de 102 000 \$ (144 000 \$ en 2012). Au 31 décembre 2013, le GIRÉ avait un solde net à recevoir d'OPG de 96 000 \$ (6 000 \$ en 2012).

13. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le GIRÉ est exposé à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques du marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie du GIRÉ pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque du marché

Le risque du marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le GIRÉ est exposé à trois types de risques du marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. Le GIRÉ surveille son exposition aux fluctuations des risques du marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où il le juge nécessaire. Le GIRÉ n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

Le GIRÉ effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, le GIRÉ peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée.

Le GIRÉ fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2013, le GIRÉ n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le GIRÉ est exposé aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 0,4 million de dollars au 31 décembre 2013 (0,4 million de dollars en 2012).

iii) Risque lié aux actions

Le GIRÉ est exposé aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2013 aurait entraîné un changement pendant l'exercice [avant l'incidence des rajustements apportés au compte de report réglementaire autorisé (note 5) d'environ 6,2 millions de dollars (5,0 millions de dollars en 2012)]. Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des prix cotés (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. Le GIRÉ est exposé directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux débiteurs, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. Le GIRÉ gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des débiteurs ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2013 et la quasi-totalité du solde a été recouvrée dans les 30 jours suivant le 31 décembre 2013. Le fonds d'obligations canadiennes à long terme en gestion commune se composait essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que le GIRÉ éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, le GIRÉ établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les placements à court terme, les placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme du GIRÉ peuvent normalement être rachetés dans un délai de trois jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations du GIRÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2014	2 277
2015	2 126
2016	1 813
2017	1 822
2018	1 622

Éventualités

Le GIRÉ peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation du GIRÉ.

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

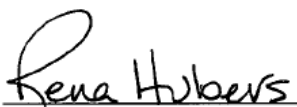
Les états financiers ci-joint de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'évaluations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 13 juin 2014 inclusivement.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les immobilisations protégées, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario pour le compte de l'IRAO. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,



Rena Hubers
Directeur de recherche



Heather Harrison
Contrôleur de la société



Chartered Accountants
and Business Advisors

People Count.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, de l'état des résultats et la fluctuation des soldes de fonds, de l'état des pertes résultant de la réévaluation et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, auxquels s'ajoute un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a pour responsabilité d'établir et de présenter fidèlement les états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public ainsi qu'aux mesures de contrôle interne qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers exempts de graves inexactitudes que celles-ci résultent d'une fraude ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

La responsabilité du vérificateur consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de sa vérification. Nous avons vérifié les états financiers selon les normes en la matière généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions à des règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants au sujet des montants et des renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, notamment de l'évaluation qu'il fait des risques que les états financiers comportent des inexactitudes majeures, que celles-ci émanent d'une fraude ou d'erreurs. Quand il évalue ces risques, le vérificateur prend en considération les mesures de contrôle interne adoptées par l'entité pour établir et présenter fidèlement ses états financiers cela afin d'élaborer des méthodes de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but de une évaluation du caractère approprié des méthodes comptables employées et du caractère raisonnable des estimations comptables formulées par la direction. S'y ajoute une appréciation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis dans le cadre de notre vérification sont adéquats et suffisants pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public.

RLB LLP

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2014

	2014 (annexe 1)	2013
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 494 683 \$	3 985 879 \$
Placements	29 856 175	12 327 500
Comptes débiteurs	<u>154 906</u>	<u>172 045</u>
	31 505 764	16 485 424
IMMOBILISATIONS EN CONSTRUCTION	22 155 506	24 790 842
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>59 059 056</u>	<u>57 375 167</u>
	<u>112 720 326</u> \$	<u>98 651 433</u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	1 736 885 \$	1 520 026 \$
Retenues	458 609	417 773
Dépenses non engagées	5 798 706	2 882 327
Revenu différé	<u>381 091</u>	<u>3 065</u>
	8 375 291	4 823 191
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 6)	49 273 486	37 063 396
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 7)	<u>32 188 072</u>	<u>34 242 104</u>
	<u>89 836 849</u>	<u>76 128 691</u>
ACTIF NETS		
SOLDE DES FONDS	8 879 681	8 542 270
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	(33 487)	(56 811)
APPORTS DE BIENS (note 4)	<u>14 037 283</u>	<u>14 037 283</u>
	<u>22 883 477</u>	<u>22 522 742</u>
	<u>112 720 326</u> \$	<u>98 651 433</u> \$

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014 (annexe 2)	2013
REVENUS		
Recherche		
Subventions provinciales (note 9)	2 980 000 \$	3 500 000 \$
Autres subventions	378 000	280 000
Propriété intellectuelle	<u>1 117 877</u>	<u>1 085 306</u>
	<u>4 475 877</u>	<u>4 865 306</u>
Biens		
Subventions provinciales – dép. en capital secondaire (note 9)	4 131 184	3 218 581
Revenu locatif – province	834 302	865 909
Revenu locatif – secteur privé	677 380	661 289
Paie ment de transfert – paie ment en remplacement d'impôts	750 000	750 000
Paie ment en remplacement d'impôts	187 754	252 175
Amortissement des apports de capital différés	<u>2 394 158</u>	<u>2 393 613</u>
	<u>8 974 778</u>	<u>8 141 567</u>
Autres		
Revenus de placements	<u>207 631</u>	<u>271 241</u>
	<u>13 658 286</u>	<u>13 278 114</u>
DÉPENSES		
Recherche		
Projet ou programmes de recherche	2 303 604	1 948 406
Propriété intellectuelle	<u>708 370</u>	<u>731 496</u>
	<u>3 011 434</u>	<u>2 679 902</u>
Biens		
Paie ment en remplacement d'impôts	884 271	797 685
Dépenses en capital secondaire	3 368 690	3 058 824
Opérations et entretien	733 495	772 330
Amortissements des immobilisations	<u>2 394 158</u>	<u>2 393 613</u>
	<u>7 380 614</u>	<u>7 022 452</u>
Autres		
	<u>12 448</u>	<u>10 110</u>
	<u>10 404 496</u>	<u>9 712 464</u>
REVENU NET pour l'exercice	3 253 790	3 565 650
MONTANT NET TRANSFÉRÉS DES DÉPENSES NON ENGAGÉES	<u>(2 916 379)</u>	<u>1 657 393</u>
	337 411	5 223 043
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	22 522 742	17 360 306
GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	23 324	(56 811)
TERRES CÉDÉES À LA MUNICIPALITÉ D'ALFRED	<u>0</u>	<u>(3 796)</u>
SOLDES DES FONDS, à la fin de l'exercice	<u>22 883 477</u> \$	<u>22 522 742</u> \$

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014	2013
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION, au début de l'exercice	<u>(56 811) \$</u>	<u>0 \$</u>
Correction après adoption de la section sur les Instruments financiers	0 0	0 0
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements à court terme	69 483	(56 811)
Montants réaffectés aux opérations : Réalisation des placements à long terme	<u>(46 159)</u>	<u>0</u>
Gains (pertes) nettes résultant de la réévaluation pour l'exercice	<u>23 324</u>	<u>(56 811)</u>
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION, à fin de l'exercice	<u><u>(33 487) \$</u></u>	<u><u>(56 811) \$</u></u>

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014	2013
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'année	3 253 790 \$	3 565 650 \$
Les postes n'exigeant pas de décaissement		
Amortissements	2 394 158	2 393 613
Apports de capital reportés	(2 054 032)	(2 053 488)
Pertes sur cession d'immobilisations	126 104	0
Gains (pertes) réévaluation cumulés	23 324	(56 811)
	<u>3 743 344</u>	<u>3 848 964</u>
Changements en fonds de roulement non-encaisse		
Comptes débiteurs	17 139	(13 912)
Placements	(17 528 675)	(4 819 689)
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	216 859	111 419
Apports de fonds de capital différés	12 210 090	18 627 888
Retenues	40 836	46 331
Revenu différé	378 026	(24 722)
	<u>(922 381)</u>	<u>17 776 279</u>
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ajouts aux immobilisations	(1 568 815)	(475 563)
Produit de la cession des terres	0	2
Immobilisations en construction	0	(16 300 000)
	<u>(1 568 815)</u>	<u>(16 775 561)</u>
NET (DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE	<u>(2 491 196)</u>	<u>1 000 718</u>
ENCAISSE NETTE, au début de l'exercice	<u>3 985 879</u>	<u>2 985 161</u>
ENCAISSE NETTE, à la fin de l'exercice	<u><u>1 494 683</u></u> \$	<u><u>3 985 879</u></u> \$

Voir les notes afférentes

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif qui relève directement du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO), anciennement ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). L'IRAO est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et, est exonérée de l'impôt sur le revenu. Il a été créé par la Loi sur L'IRAO avec des responsabilités spécifiques sur la coordination et la direction des programmes de recherche agricole de L'Ontario. Ces programmes portent sur un large éventail de produits et de disciplines, couvrant tous les aspects du système agroalimentaire.

Le financement des programmes soutenus par l'IRAO est disponible à partir de diverses sources. Le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, est la principale source de financement. Le gouvernement de l'Ontario fournit également un financement pour les programmes de recherche ouverts. En vertu de la Loi sur l'IRAO, IRAO peut accepter des subventions et des dons pour la recherche. D'autres fonds proviennent généralement de sources commerciales (telles que l'agro-industrie, les offices de commercialisation, et des associations de producteurs) et peuvent être soit désignés pour des projets spécifiques ou non désigné. En outre, avec l'approbation du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'IRAO est en mesure de détenir des brevets et de gagner des royalties sur les développements de la recherche.

Toutes les recettes sont détenus en fiducie par le directeur de la recherche et sont attribués selon les termes de fonds.

Les fonds d'affectation spéciale de recherche actuels gérés par le secrétariat à l'IRAO sont les suivantes:

- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Programme de nouvelles orientations (New Directions)
- Programme de recherche sur la sécurité alimentaire (sécurité alimentaire)
- Infrastructure

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public du Canada pour le gouvernement sans but lucratif, y compris la série 4200 des normes, telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public («CCSP pour les OSBL Gouvernement») et inclure les éléments suivants Les principales conventions comptables:

(a) MÉTHODE DU REPORT

L'IRAO utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés comme un revenu du fonds concerne durant l'exercice ou les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés comme un revenu du fonds le moment devraient l'être, si l'on peut évaluer le montant à recevoir de façon raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Valorisation des instruments financiers

L'organisation évalue d'abord ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf pour les opérations avec lien de certaine dépendance.

L'organisation évalue ensuite l'ensemble de ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, sauf pour les investissements, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de pertes de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les comptes débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les retenues à payer les dépenses non réclamés, les contributions en capital financées, reportés et apports en capital reportés.

Actifs financiers de l'organisation à la juste valeur comprennent les investissements.

Détérioration

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont testées pour dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Si une dépréciation, la valeur comptable des actifs financiers évalués au coût après amortissement est réduite à la plus grande des flux futurs de trésoreries actualisées attendus ou les produits qui pourraient être réalisés par la vente de l'actif financier. Le montant de la dépréciation est comptabilisée dans le compte des revenus et dépenses. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, directement ou par l'ajustement de la provision pour créances douteuses, à condition qu'il ne dépasse pas le montant qui aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des recettes et des dépenses.

Les coûts de transaction

L'organisation reconnaît ses coûts de transaction dans les dépenses de la période encourue. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à la juste valeur sont réglés par les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'origine, l'émission ou l'hypothèse.

(c) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

(d) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amortis selon les taux annuels suivants et méthode:

Bâtiments et éléments constitutants	– 25 à 40 ans – méthode d'allocation uniforme
-------------------------------------	---

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(e) PERTES DE VALEUR ACTIFS A LONG TERME

Actifs à long terme sont un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur est déterminé comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

(f) APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports reportés sont amortis au même rythme que les bâtiments auxquels ils se rapportent.

(g) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret, la correspondance ministérielle ou le protocole d'entente pertinent.

(h) UTILISATION DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux normes du CCSP pour les OSBL gouvernement exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et charges de l'exercice. Les principaux domaines nécessitant l'utilisation d'estimations et d'hypothèses de la direction portent sur l'évaluation des comptes créditeurs et charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs et des comptes de régularisation de certains instruments financiers de l'Institut approche la juste valeur en raison de la maturité à court terme desdits instruments.

SP 3450, Instruments financiers - L'Institut est tenu de divulguer les apports à leur juste valeur, notamment de reclasser ces derniers dans une hiérarchie qui divise les apports en fonction de leur juste valeur. Les trois niveaux de juste valeur sont les suivants :

Niveau 1 Cours du marché non corrigés d'éléments de l'actif ou du passif identique

Niveau 2 Autres données d'entrée observables directement ou indirectement
pour l'élément de l'actif ou du passif

Niveau 3 Données non observables ne reposant pas sur le marché

Les instruments financiers de l'Institut étaient tous classés de niveau 1 au 31 mars 2013 et 2014.

Aucun instrument n'a changé de niveau au cours des exercices ayant pris fin les 31 mars 2013 et 2014.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(b) Risques

(i) Risque de marché

Risque de prix de marché est le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des prix du marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Comme tous les instruments financiers de l'IRAO sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur comptabilisées dans le compte de pertes de réévaluation, tous les changements des conditions du marché auront une incidence directe l'augmentation (diminution) des pertes de réévaluation cumulés. Marché risque de prix est gérée par le gestionnaire de placements grâce à la construction d'un portefeuille diversifié de titres négociés sur divers.

Une augmentation de 1% (diminution) de la valeur des investissements serait Augmentation (diminution) de la valeur de l'actif et la variation des gains non réalisés sur les investissements de 298 562 \$ (2013 – 123 275 \$). Le prix des investissements est affecté par des changements dans les valeurs du marché, les taux de change et des taux d'intérêt une incidence sur les instruments financiers sous-jacents détenus dans les investissements individuels gérés par le gestionnaire d'investissement.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences néfastes des changements de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et du résultat de l'Institut. Changements de taux d'intérêt ont un impact indirect sur les actifs de placement à l'IRAO. IRAO utilise la diversification des placements pour gérer ce risque.

(iii) Risque de liquidité

Cette expression désigne le risque qu'une entité éprouve du réel à respecter les obligations associées à ses responsabilités financières.

On estime que la totalité des valeurs à revenu fixe de l'IRAO sont aisément réalisables, car elles peuvent être converties rapidement en espèces & un montant qui approche leur juste valeur, de manière à répondre aux besoins de liquidités.

(iv) Risque de monnaie étrangère

Ce risque survient quand la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient à cause de la fluctuation du taux de change. L'Institut n'est pas exposé à un risque important de cette nature.

(v) Risque de crédit

Par là on entend le risque qu'un client ou une contrepartie ne puisse ou ne veuille pas respecter un engagement pris avec l'IRAO. L'IRAO n'est pas exposé à un risque important de cette nature.

4. APPORTS DE BIENS

Les apports de biens de 14 037 283 \$ (2013 – 14 037 283 \$) sont comptabilisés dans le fonds sur l'infrastructure et représentent le coût des terres que le gouvernement de l'Ontario a cédées à l'IRAO.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Net 2014	Net 2013
Fonds de terre				
Chemin de fer Simcoe	9 793 \$	0 \$	9 793 \$	9 793 \$
Collèges	3 092 104	0	3 092 104	3 092 104
Stations de recherche	<u>10 967 029</u>	<u>0</u>	<u>10 967 029</u>	<u>10 967 029</u>
	<u>14 068 926</u>	<u>0</u>	<u>14 068 926</u>	<u>14 068 926</u>
Bâtiments				
Collèges	38 410 502	9 109 601	29 300 901	26 703 249
Stations de recherche	<u>22 037 911</u>	<u>6 348 682</u>	<u>15 689 229</u>	<u>16 602 992</u>
	<u>60 448 413</u>	<u>15 458 283</u>	<u>44 990 130</u>	<u>43 306 241</u>
	<u>74 517 339</u> \$	<u>15 458 283</u> \$	<u>59 059 056</u> \$	<u>57 375 167</u> \$

Le 6 mars 2007, les titres pour les immobilisations (fonds de terre et bâtiments) d'une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars ont été transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. La valeur comptable est employée comme valeur de transfert puisque le transfert a lieu entre des parties liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire et sans substance commerciale. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO inclura ces immobilisations (et autres éléments d'actif et de passif) sur une base annuelle dans la consolidation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Des immobilisations d'une valeur comptable de 1 200 000 \$ (72 294 \$ en 2013) se sont ajoutées durant l'année. Ces immobilisations correspondent à celles de preneurs qui ont conclu un bail à long terme avec l'IRAO. Leur valeur comptable est établie au coût des éléments d'actif pour le contributeur, qui approche la juste valeur de ces derniers en raison du laps de temps relativement court séparant la date de l'achat par le contributeur et l'apport de l'élément d'actif à l'organisme.

6. APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de fonds de capital différés associés à des projets d'immobilisation correspondent aux subventions et aux autres fonds affectés obtenus par l'IRAO pour ses projets de construction.

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	37 063 396 \$	18 435 508 \$
Moins, amortissement pour l'exercice	(340 125)	(340 125)
Plus apports aux fins d'immobilisation	<u>12 550 215</u>	<u>18 968 013</u>
Solde ~ la fin de l'exercice	<u>49 273 486</u>	<u>37 063 396</u>

Les sources de financement sont les suivantes:

	2014	2013
Gouvernement fédéral	1 312 500	1 347 500
Gouvernement provincial	43 440 544	32 335 236
Industrie	<u>4 520 442</u>	<u>3 380 660</u>
	<u>49 273 486</u> \$	<u>37 063 396</u> \$

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

7. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital diffères représentent la part non amortie de la valeur comptable nette des bâtiments que le gouvernement de l'Ontario a cédés à l'IRAO en 2007. L'amortissement des apports de capital apparaît comme un revenu dans l'état des résultats. Les variations à ce titre sont les suivantes:

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	34 242 104 \$	36 295 592 \$
Moins, amortissement pour l'année	<u>(2 054 032)</u>	<u>(2 053 488)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>32 188 072 \$</u>	<u>34 242 104 \$</u>

8. FONDS DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Redevances des semences	Redevances technologiques	Capitaux non affectés	Total 2014	Total 2013
Revenus					
Propriété intellectuelle	948 613 \$	169 264 \$	0 \$	1 117 877 \$	1 085 306 \$
Revenue de Placements	<u>54 889</u>	<u>45 987</u>	<u>0</u>	<u>100 876</u>	<u>116 129</u>
	1 003 502	215 251	0	1 218 753	1 201 435
Dépenses	<u>700 692</u>	<u>20 126</u>	<u>0</u>	<u>720 818</u>	<u>741 606</u>
Excédent net annuel	302 810	195 125	0	497 935	459 829
Solde du fonds, début de l'exercice	1 653 492	1 991 799	0	3 645 291	3 200 851
Pertes résultant de la réévaluation	<u>(2 770)</u>	<u>1 822</u>	<u>0</u>	<u>4 592</u>	<u>(15 389)</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>1 959 072 \$</u>	<u>2 188 746 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>4 147 818 \$</u>	<u>3 645 291 \$</u>

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les subventions qui suivent viennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, et des ministères qui lui ont succédé :

	2014	2013
Programme des nouvelles orientations de recherche	2 480 000 \$	3 000 000 \$
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
	2 980 000	3 500 000
Dépenses en capital secondaire	4 500 000	4 500 000
Elora Livestock Environmental and Energy Complex	10 981 400	16 214 300
Paiement en remplacement d'impôts	<u>750 000</u>	<u>750 000</u>
	<u>19 211 400 \$</u>	<u>24 964 300 \$</u>

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL (suite)

Les subventions que voici sont des transferts en capital du gouvernement provincial partiellement capitalisés sous forme d'apports de capital différés et en partie identifiés comme des revenu

	2014	2013
Dépenses en capital secondaire:		
Fonds reçus	4 500 000 \$	4 500 000 \$
Capitalisé- Apport de fonds de capital différés	<u>(368 816)</u>	<u>(1 281 419)</u>
Revenu net	<u>4 131 184</u> \$	<u>3 218 581</u> \$
Elora Livestock Environmental and Energy Complex:		
Fonds reçus	10 981 400 \$	16 214 300 \$
Capitalisé- Apport de fonds de capital différés	<u>(10 981 400)</u>	<u>(16 214 300)</u>
Revenu net	<u>0</u> \$	<u>0</u> \$



Le 26 juin 2014

Responsabilité de la direction quant aux informations financières

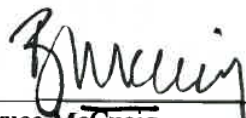
La direction de Metrolinx et le conseil d'administration sont conjointement responsables des états financiers et de toute autre information présentée dans lesdits états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsqu'il est approprié de le faire, certains montants des états financiers sont fondés sur les meilleurs jugements ou les meilleures estimations de la direction.

La direction a créé et maintient des processus de contrôle du management et des finances, des systèmes d'information et des pratiques de management, visant à offrir une garantie raisonnable de fiabilité des renseignements financiers produits. Des audits internes ont été menés afin d'évaluer les systèmes et les pratiques de management; des rapports ont été présentés au comité d'audit du conseil.

Le conseil d'administration de Metrolinx, par le truchement du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de contrôle interne et d'information financière. Ce comité révisé les états financiers et le rapport du vérificateur externe.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte s.r.l., le vérificateur externe nommé par Metrolinx. La responsabilité du vérificateur externe est d'émettre un avis fondé sur son audit. L'audit est mené conformément aux normes de vérifications canadiennes généralement reconnues. Le rapport du vérificateur décrit la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014, il incombait au conseil d'administration de Metrolinx, par l'entremise du comité d'audit, de veiller à ce que la direction se soit acquittée de ses responsabilités en matière de contrôle interne et de communication de l'information financière. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et Deloitte s.r.l. afin de s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités respectives. Le comité révisé les états financiers avant de faire une recommandation d'approbation au conseil d'administration. Deloitte s.r.l. avait un accès direct et complet au comité d'audit, avec et sans la présence de la direction, pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de Metrolinx communiquée et à l'efficacité du système de contrôles internes.


Bruce McCuaig
Président et chef de la direction
Robert Siddall, CPA, CA
Directeur financier



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Metrolinx,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Metrolinx, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, des gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Metrolinx au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 juin 2014

Metrolinx

État de la situation financière

au 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014	2013 (Données retraitées – note 3)
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	439 958	403 111
Débiteurs (note 8)	155 146	100 046
Apports à recevoir de la province d'Ontario (note 11)	133 884	-
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	13 458	13 940
Pièces de rechange et fournitures	6 464	3 480
Charges payées d'avance	22 728	15 768
	771 638	536 345
Fonds détenus pour la province d'Ontario (note 6)	46 667	46 667
Apports à recevoir de la province d'Ontario – à long terme (note 11)	-	62 359
Immobilisations (note 7)	9 739 344	8 156 336
Dépôts sur terrain (note 9)	145 048	65 074
Avances sur projets d'investissement (note 9)	139 369	204 432
Bail à long terme (note 10)	28 207	28 534
Actif dérivé (note 19)	612	98
	10 870 885	9 099 845
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	709 835	471 555
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO (note 5)	23 975	17 297
Dette envers la province d'Ontario	-	9 664
	733 810	498 516
Avance reçue de la province d'Ontario (note 6)	46 667	46 667
Dette à long terme (note 11)	-	62 359
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	7 979 746	6 558 917
Passif au titre des prestations de retraite complémentaires (note 14)	53 563	49 653
Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (note 15)	96 844	89 613
	8 910 630	7 305 725
Engagements (note 18)		
Éventualités (note 20)		
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations (note 16)	2 044 015	1 866 925
Actifs nets investis dans le bail à long terme	28 207	28 534
Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 17)	26 332	26 332
Insuffisance des actifs nets	(138 911)	(127 769)
	1 959 643	1 794 022
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s	612	98
	10 870 885	9 099 845

Au nom du conseil,

 administrateur

 administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014	2013 (Données retraitées – note 3)
	\$	\$
Revenus		
Revenus d'exploitation	430 777	385 157
Apport de la province d'Ontario	161 480	120 538
Revenu de placement	7 746	6 602
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	291 147	244 387
Gain sur la cession d'immobilisations	246	417
	891 396	757 101
Charges		
Fournitures et services	44 602	32 872
Entretien du matériel	73 804	60 626
Installations et voies	87 872	77 711
Main-d'œuvre et avantages sociaux	220 866	199 185
Exploitation ferroviaire et des autobus	184 685	153 877
Amortissement des immobilisations	296 198	249 730
Amortissement d'un actif au titre du bail à long terme	327	327
	908 354	774 328
Excédent des charges sur les revenus	(16 958)	(17 227)

Metrolinx

État de l'évolution de l'actif net
pour l'exercice clos le 31 mars 2014
(en milliers de dollars)

	2014				2013	
					(Données retraitées – note 3)	
	Investis en immobilisations (note 16)	Investis dans le bail à long terme	Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 17)	Insuffisance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 866 925	28 534	26 332	(127 769)	1 794 022	1 654 539
Excédent des charges sur les revenus	-	-	-	(16 958)	(16 958)	(17 227)
Amortissement (déduction faite de l'amortissement porté aux revenus)	(5 372)	(327)	-	5 699	-	-
Actifs apportés par la province d'Ontario (note 21c)	18 095	-	-	-	18 095	18
Acquisitions de terrains, déduction faite des dépôts	82 368	-	-	-	82 368	140 027
Ajustement à la juste valeur de terrains	720	-	-	-	720	-
Cession de terrains	(117)	-	-	117	-	-
Dépôt sur terrain	81 396	-	-	-	81 396	16 665
Solde à la fin	2 044 015	28 207	26 332	(138 911)	1 959 643	1 794 022

Metrolinx

État des gains et pertes de réévaluation
pour l'exercice clos le 31 mars 2014
(en milliers de dollars)

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	98	-
Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables aux éléments suivants :		
Contrats d'achat à terme de carburant (note 19)	612	98
Montants reclassés dans l'état des résultats		
Contrats d'achat à terme de carburant (note 19)	(98)	-
Gains (pertes) de réévaluation net(te)s	514	98
Solde à la fin	612	98

Metrolinx

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014	2013 (Données retraitées – note 3)
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les revenus	(16 958)	(17 227)
Amortissement des immobilisations et du bail à long terme	296 525	250 057
Gain sur la cession d'immobilisations	(246)	(417)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(291 147)	(244 387)
Avantages sociaux futurs, déduction faite des paiements	11 142	10 906
	(684)	(1 068)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	23 863	(16 782)
Pièces de rechange et fournitures	(2 984)	(282)
Charges payées d'avance	(6 960)	(4 600)
Créditeurs et charges à payer	3 240	402
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	6 678	10 857
	23 153	(11 473)
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(1 561 255)	(1 512 264)
Produit de la cession d'immobilisations	683	1 068
Dépôt sur terrain	(81 396)	(16 665)
Avances sur projets d'investissement	(139 369)	(204 432)
	(1 781 337)	(1 732 293)
Activités de financement		
Subventions reçues pour l'acquisition de terrains	163 765	156 691
Apports de capital	1 631 266	1 769 764
	1 795 031	1 926 455
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	36 847	182 689
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	403 111	220 422
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	439 958	403 111
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Activités d'investissement en immobilisations sans effet de trésorerie		
Variation des créditeurs et charges à payer à l'égard des immobilisations	235 041	82 869
Variation de la dette à long terme au titre des immobilisation et de l'apport à recevoir de la province	(62 359)	52 097
Actifs apportés par la province d'Ontario (note 21c)	18 095	18
Activités de financement sans effet de trésorerie		
Apports de capital à recevoir/à payer	(143 066)	110 224
Coûts irrécupérables liés aux projets, recouvrables de la CTT, transférés des travaux en cours aux débiteurs	78 963	-

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

Metrolinx est un organisme d'État relevant du ministère des Transports de l'Ontario (le « MTO »), constitué sans capital-actions et exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Metrolinx a été créée en vertu des articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du grand Toronto*, laquelle a été promulguée le 24 août 2006. Le 14 mai 2009, le projet de loi 163 a été promulgué, modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du grand Toronto*, qui a été renommée *Loi de 2006 sur Metrolinx*. Le mandat de Metrolinx consiste à diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré pour la région du Grand Toronto et de Hamilton (la « RGTH »). Adoptant une démarche régionale, Metrolinx amène la province, les municipalités et les organismes de transport locaux à trouver des solutions de transport à long terme qui sont viables sur les plans économique et environnemental.

Réseau GO est une division de Metrolinx qui exploite un réseau de transport interrégional composé de couloirs d'autobus et de couloirs ferroviaires intégrés. Le service de réseau d'autobus et de réseau ferroviaire dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto et de Hamilton, y compris les villes de Toronto et de Hamilton, les régions de Halton, de Peel, de York et de Durham, les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, les villes de Barrie, de Guelph, de Kitchener et de Niagara Falls et la municipalité de Bradford-West Gwillimbury.

L'Union Pearson Express, une division de Metrolinx, est responsable de la construction et de l'exploitation d'un service ferroviaire express haute qualité reliant des plaques tournantes du transport au Canada, soit la gare Union, au centre-ville de Toronto, et l'aéroport international Toronto Pearson. Metrolinx s'est vu confier le mandat de construire l'Union Pearson Express et d'en être le propriétaire-exploitant, en juillet 2010.

PRESTO, une division de Metrolinx, a créé et exploite le système tarifaire PRESTO, une carte tarifaire électronique qui permet aux usagers de passer sans difficulté d'un système de transport en commun à un autre. Actuellement, la carte PRESTO vise huit agences de transport dans la RGTH, 14 stations de la CTT (la carte devrait être offerte pour l'ensemble de la CTT d'ici 2016) ainsi que l'ensemble du réseau OC Transpo à Ottawa.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public, lesquelles sont publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs financiers ou des passifs financiers de Metrolinx qui, de façon générale, lui fournissent le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une autre partie, ou font en sorte qu'elle doit payer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers à une autre partie.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Tous les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière de Metrolinx sont classés comme suit :

Trésorerie	Coût après amortissement
Équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Débiteurs	Coût après amortissement
Apports à recevoir de la province d'Ontario	Coût après amortissement
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	Coût après amortissement
Fonds détenus pour la province d'Ontario	Coût après amortissement
Apports à recevoir de la province d'Ontario – à long terme	Coût après amortissement
Actif dérivé	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	Coût après amortissement
Dette envers la province d'Ontario	Coût après amortissement
Avance reçue de la province d'Ontario	Coût après amortissement
Dette à long terme	Coût après amortissement

Les coûts de transaction liés aux actifs évalués à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des apports à recevoir de la province d'Ontario, des apports à recevoir du gouvernement du Canada, des créditeurs et charges à payer, des portefeuilles électroniques de la carte PRESTO et de la dette envers la province d'Ontario de Metrolinx se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des autres instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, sauf indication contraire, selon les cours du marché que Metrolinx peut consulter pour des instruments financiers assortis de risques, de durées et de dates d'échéance similaires.

La juste valeur représente le montant qui serait échangé entre des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, et la meilleure indication de ce montant est le prix coté sur un marché, le cas échéant. Les justes valeurs de Metrolinx sont estimées par la direction, laquelle se fonde en général sur les conditions du marché à un moment précis. Les estimations sont de nature subjective et elles impliquent des incertitudes et l'exercice d'une bonne part de jugement.

Metrolinx a conclu des contrats visant du carburant diesel afin de gérer les risques liés au prix du carburant diesel. Ces contrats contiennent des dérivés comptabilisés à la juste valeur. Le gain ou la perte non réalisé sur les dérivés est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Metrolinx ne détient pas, ni n'émet, d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation, et des contrôles sont en place pour détecter et empêcher ces activités.

Dépréciation des instruments financiers

La direction examine chaque année ses instruments financiers pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation durable. Les pertes nettes durables sur chaque instrument financier sont comptabilisées à titre de perte dans l'état des résultats au moment où l'on détermine qu'un instrument financier a subi une dépréciation « durable ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires, déduction faite des découverts bancaires, et les placements à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût est déterminé au moyen de la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation inclut tous les coûts directement liés à l'acquisition, à la construction, à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les salaires et les avantages sociaux des membres du personnel qui participent directement à l'acquisition, à la mise en valeur ou à la construction d'une immobilisation sont inclus dans le coût de l'immobilisation.

Metrolinx a adopté une approche fondée sur l'ensemble de l'immobilisation afin de capitaliser et d'amortir ses immeubles et son matériel lié aux trains et aux autobus. En vertu de cette approche, tous les composants liés à la structure d'une immobilisation (éclairage, ascenseurs, climatisation, etc.) sont amorties sur une durée de vie utile calculée pour l'ensemble de l'immobilisation.

Si la mise en valeur ou la construction d'une immobilisation est abandonnée ou reportée à une date indéterminée, les coûts déjà capitalisés sont passés en charges, à moins que l'immobilisation puisse être utilisée à d'autres fins ou que la récupération des coûts auprès d'un tiers puisse être raisonnablement estimée et qu'il soit probable que le recouvrement repose sur des ententes connexes.

Amortissement

Metrolinx calcule l'amortissement des diverses catégories d'actifs sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Immeubles, y compris les aubus et les loges de changeurs	5 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	20 à 25 ans
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	20 ans
Travaux de voie et installation	20 ans
Autobus, y compris les autobus à deux étages	10 ans
Aires de stationnement	20 ans
Matériel informatique et logiciels	5 à 10 ans
Sauts-de-mouton	50 ans
Autres, y compris le mobilier et l'équipement	3 à 12 ans

Les travaux en cours comprennent les frais directement liés à la construction et à la mise en valeur. L'amortissement n'est comptabilisé que lorsque la construction est pratiquement terminée et que l'actif est prêt à être utilisé à des fins productives.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le montant payé d'avance dans le cadre du bail à l'égard de la gare Union. Le montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 100 ans, soit la durée du contrat majorée d'une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs

Metrolinx offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Les charges de la période correspondent aux cotisations obligatoires pour la même période.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Metrolinx offre des prestations de retraite complémentaires calculées au moyen de la méthode de répartition des prestations, laquelle reflète les prestations prévues pour les services rendus jusqu'à maintenant. Les ajustements découlant des modifications apportées au régime d'avantages sociaux, les écarts entre les résultats et les prévisions et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Metrolinx offre également d'autres avantages sociaux futurs calculés au moyen de la méthode de répartition des prestations, laquelle reflète les prestations prévues pour les services rendus jusqu'à maintenant. Les ajustements découlant des modifications apportées au régime d'avantages sociaux, les écarts entre les résultats et les prévisions et les modifications apportées aux hypothèses sont amortis dans les résultats sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Revenus liés aux services de transport en commun

Les revenus sont comptabilisés lorsque le service de transport est rendu.

Apports

Metrolinx suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, y compris les subventions de fonctionnement, sont comptabilisés comme revenus dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent aux fonds reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. Ces apports reportés sont comptabilisés à titre de revenus au cours de la période d'amortissement des immobilisations à laquelle ils se rapportent.

Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne constituent une source de financement pour les obligations futures prévues et procurent une certaine souplesse en cas d'incertitudes. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration et sont présentées à l'état de la situation financière à titre d'actifs nets.

Contrats de vente ou d'achat d'un élément non financier

Metrolinx utilise des contrats d'achat à terme de carburant diesel afin de fixer les frais d'exploitation futurs engagés. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière à titre d'actif ou de passif et sont évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des charges indiqués au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments qui font l'objet d'estimations importantes sont l'amortissement des immobilisations, certains passifs à payer, le passif au titre des prestations de retraite complémentaires et d'autres avantages sociaux futurs.

Futures prises de position faisant autorité en comptabilité

Le nouveau chapitre SP 3260, intitulé « Passif au titre des sites contaminés », établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter un passif au titre de l'assainissement de sites contaminés. Ce chapitre sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2014. Metrolinx a entamé l'évaluation de l'incidence de cette norme.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

3. Ajustements d'exercices antérieurs

Au cours de l'exercice considéré, les ajustements suivants ont été apportés aux exercices antérieurs :

a) Amortissement des immobilisations

Metrolinx a déterminé que certaines immobilisations n'étaient pas amorties sur leur durée de vie utile estimative exacte et a corrigé l'erreur de façon rétrospective au cours de l'exercice considéré. Cette modification a donné lieu à une augmentation de 10 717 \$ du solde d'ouverture des immobilisations et des apports reportés afférents aux immobilisations au 1^{er} avril 2012.

Cette modification a également donné lieu à une réduction de 7 292 \$ de l'amortissement des immobilisations et de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et à une augmentation de 7 292 \$ des immobilisations et des apports reportés afférents aux immobilisations.

b) Reclassement des immobilisations

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, Metrolinx a classé de façon erronée les ajouts aux immobilisations relatifs au lien ferroviaire Union Pearson, ces immobilisations ayant été classées dans les terrains plutôt que dans les sauts-de-mouton, travaux de voie et installation. Comme le projet est en cours, ce reclassement n'a eu aucune incidence sur les immobilisations; néanmoins, comme les terrains sont comptabilisés directement dans les actifs nets, un ajustement a dû être apporté aux actifs nets et aux apports reportés afférents aux immobilisations.

La correction a donné lieu à une augmentation de 62 358 \$ des apports reportés afférents aux immobilisations et à une diminution correspondante de 62 358 \$ des actifs nets au 31 mars 2013.

Le tableau qui suit résume l'incidence de la correction sur l'état de la situation financière au 31 mars 2013 :

	Solde présenté précédemment 31 mars 2013	Ajustement	Référence	Solde ajusté au 31 mars 2013
	\$	\$		\$
Immobilisations	8 138 327	18 009	a)	8 156 336
Apports reportés afférents aux immobilisations	6 478 550	80 367	a) et b)	6 558 917
Actifs nets	1 856 380	(62 358)	b)	1 794 022

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

3. Ajustements d'exercices antérieurs (suite)

Rapprochement de l'excédent des charges sur les revenus

Le tableau qui suit résume l'incidence de la correction sur l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2013 :

	Solde présenté précédemment 31 mars 2013	Ajustement	Référence	Solde ajusté au 31 mars 2013
	\$	\$		\$
Revenus				
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	251 679	(7 292)	a)	244 387
Charges				
Amortissement des immobilisations	257 022	(7 292)	a)	249 730
Excédent des charges sur les revenus	(17 227)	—		(17 227)

4. Instruments financiers et gestion du risque

Les actifs et les passifs financiers de Metrolinx sont exposés aux risques suivants :

Risque de crédit

Metrolinx est exposée à un risque de crédit en raison de ses débiteurs. La direction est d'avis que le risque est négligeable puisque la plupart des débiteurs proviennent des gouvernements fédéral, provincial et municipaux et d'organismes sur lesquels ils exercent un contrôle.

Risque de taux d'intérêt

Metrolinx n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important lié à ses passifs à long terme, car ceux-ci sont principalement contractés avec des parties liées et ils ne portent pas intérêt.

Autre risque de prix

Metrolinx consomme du carburant diesel et est donc touchée par la fluctuation du prix du pétrole brut. Toute fluctuation éventuelle du prix du pétrole brut pourrait avoir une incidence importante sur les frais liés aux services de transport. Ce risque peut être atténué, à l'occasion, au moyen de contrats d'achat à terme pour le carburant diesel servant à fixer les frais d'exploitation futurs engagés par Metrolinx relativement à son utilisation de carburant diesel.

5. Soldes de portefeuilles électroniques PRESTO

Les soldes de portefeuilles électroniques PRESTO, totalisant un montant de 23 975 \$ (17 297 \$ en 2013), ont été inclus dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie. Les soldes de portefeuilles électroniques sont détenus au nom des titulaires de carte de transport, et un élément de passif est donc comptabilisé à l'état de la situation financière.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

6. Fonds détenus pour la province d'Ontario

En 2007, l'ancienne Régie des transports en commun du grand Toronto (le « Réseau GO ») a reçu une subvention d'un montant de 46 667 \$ de la province d'Ontario. Ce montant devait être utilisé au titre de la participation de la Commission de transport de Toronto (la « CTT ») au projet GTA Farecard. La CTT n'a pas encore respecté les exigences relatives à la réception de ces fonds. Par conséquent, les fonds détenus par Metrolinx et l'obligation à l'égard de la province sont présentés de façon distincte à l'état de la situation financière.

7. Immobilisations

			2014	2013 (Données retraitées – note 3)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	1 780 064	–	1 780 064	1 675 812
Immeubles	686 534	315 493	371 041	352 027
Améliorations locatives	34 068	26 689	7 379	3 788
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	1 514 721	465 955	1 048 766	987 619
Améliorations aux installations d'emprise du chemin de fer	1 184 799	517 276	667 523	704 282
Sauts-de-mouton, travaux de voie et installation	928 412	307 014	621 398	583 388
Travaux en cours	4 186 869	–	4 186 869	3 204 270
Autobus	336 489	186 731	149 758	142 284
Aires de stationnement	596 963	154 260	442 703	259 808
Matériel informatique et logiciels	560 577	153 490	407 087	203 452
Autres	148 042	91 286	56 756	39 606
	11 957 538	2 218 194	9 739 344	8 156 336

Les travaux en cours comprennent les éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Expansion du couloir ferroviaire	1 535 334	958 800
Gare Union	318 827	247 120
Parc ferroviaire	491 340	387 615
Système PRESTO	117 177	223 884
Transport en commun léger et rapide et service d'autobus rapides	1 218 960	865 443
Divers	505 231	521 408
	4 186 869	3 204 270

Les travaux en cours ont trait à des projets qui devraient être mis en service dans un horizon de un an à six ans.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

8. Débiteurs

a) Les débiteurs comprennent les éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
TVH recouvrable	55 522	62 400
Coûts recouvrables liés à PRESTO	4 505	7 088
Coûts irrécupérables liés aux projets, recouvrables de la CTT	78 963	—
Autres débiteurs	16 156	30 558
	155 146	100 046

b) Les débiteurs comprennent un montant de 78 963 \$ (néant en 2013) lié à la conception du couloir de transport en commun léger et rapide Scarborough de la Ville de Toronto engagé par Metrolinx au 31 mars 2014 et ne comprennent pas les coûts liés à toute modification ou annulation de contrats avec des tiers fournisseurs. Le 8 octobre 2013, le conseil municipal de la Ville de Toronto a voté en faveur du remplacement du réseau de transport en commun léger et rapide en cours de construction en vertu de l'entente-cadre par le métro de Scarborough. La Ville de Toronto a accepté de rembourser Metrolinx pour les dépenses engagées à l'égard du réseau de transport en commun léger et rapide de Scarborough, y compris tous les coûts éventuels liés au contrat relatif au fournisseur des véhicules du réseau de transport en commun léger et rapide. Par conséquent, les coûts engagés à ce jour ont été reclassés des travaux en cours aux débiteurs.

9. Avances sur projets d'investissement

Metrolinx a conclu des protocoles d'accord avec le Réseau des transports urbains rapides de la région de York (le « YRRTC »), la municipalité régionale de York (la « Région de York »), la Ville de Toronto et la Commission de transport de Toronto (la « CTT »). Les protocoles d'accord décrivent les projets, les coûts prévus et les responsabilités de toutes les parties prenantes. Les protocoles d'accord définissent également les frais admissibles et les droits de propriété des projets précisés dans les accords. Le 14 avril 2011, une entente-cadre a été conclue avec le YRRTC et la Région de York. Celle-ci couvre les frais admissibles qui ont été et qui seront engagés pour construire la voie rapide pour autobus. Le protocole d'accord établi avec la Ville de Toronto et la CTT a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2012 ou jusqu'à la date à laquelle Metrolinx, la CTT et la Ville auront conclu des accords juridiques définitifs, selon la première de ces dates. Une entente-cadre a été signée avec la CTT et la Ville de Toronto le 28 novembre 2012. Celle-ci porte sur les coûts de la construction des couloirs de transport en commun léger et rapide d'Eglinton, de Finch West et de Sheppard East et du couloir de transport en commun rapide de Scarborough.

Dans le cadre de ces accords, des avances ont été versées à la Région de York et à la Commission de transport de Toronto afin de leur fournir un fonds de roulement pour des dépôts sur terrain totalisant 67 713 \$ (62 752 \$ en 2013) et pour des coûts liés à d'autres projets totalisant 139 369 \$ (204 432 \$ en 2013) en vue de financer les projets de mise en valeur entrepris par la Région de York et la Commission de transport de Toronto au nom de Metrolinx. Les dépôts sur terrain susmentionnés concernent l'obtention future de servitudes perpétuelles requises pour l'exploitation de la voie rapide de la Région de York. Les avances sur projets d'investissement doivent être détenues dans un compte distinct et tout intérêt cumulé sera appliqué au projet.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

9. Avances sur projets d'investissement (suite)

Au 31 mars 2014, Metrolinx avait dépensé environ 1 484,1 M\$ (1 204,1 M\$ en 2013) relativement à ces projets, y compris les montants suivants qui ont été avancés en prévision des coûts devant être engagés jusqu'au 30 juin 2014 et des dépôts liés aux servitudes perpétuelles futures.

	2014	2013
	\$	\$
Région de York	191 104	245 440
Commission de transport de Toronto	15 978	21 744
	207 082	267 184
Autres dépôts	77 335	2 322
	284 417	269 506

10. Bail à long terme

	2014	2013
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
	\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Bail, gare Union	32 704	4 497
	28 207	28 534

11. Dette à long terme

Metrolinx et Infrastructure Ontario ont conclu un contrat de conception, de construction et de financement de 140 063 \$ avec Airlinx Transit Partners Inc. pour la conception et la construction du projet de liaison ferroviaire d'Union Pearson. Le montant prévu au contrat sera payable après l'atteinte du stade du quasi-achèvement, ce qui devrait se faire d'ici le 31 juillet 2014. Au 31 mars 2014, un montant de 122 635 \$ avait été comptabilisé en fonction des travaux achevés à la clôture de l'exercice et est inclus au poste Crédoiteurs et charges à payer. Au 31 mars 2013, un montant de 62 359 \$ avait été comptabilisé en fonction des travaux achevés à la clôture de l'exercice et était inclus au poste Dette à long terme. Un apport correspondant d'un montant de 122 635 \$ a été comptabilisé et inclus au poste Apports à recevoir de la province d'Ontario (62 359 \$ en 2013, inclus au poste Apports à recevoir de la province d'Ontario – à long terme).

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

12. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013 (Données retraitées – note 3)
	\$	\$
Solde au début	6 558 917	5 091 667
Apports reçus ou à recevoir au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations		
Province d'Ontario	1 675 947	1 679 079
Municipalités	33 311	27 877
Gouvernement du Canada	2 718	4 681
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(291 147)	(244 387)
Solde à la fin	7 979 746	6 558 917

Metrolinx a réalisé une insuffisance de fonds dans le financement municipal lié à son programme d'immobilisations. La province a fourni un financement temporaire de 216 148 \$ (204 327 \$ en 2013) afin de combler l'insuffisance de fonds de l'exercice considéré. Le montant cumulé s'établit à 802 276 \$. La province travaillera en collaboration avec ses partenaires municipaux pour trouver une solution à l'insuffisance de fonds.

13. Cotisations au régime de retraite

Metrolinx offre des prestations de retraite à la presque totalité de ses salariés permanents par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Le montant passé en charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2014 s'élève à 17 874 \$ (16 736 \$ en 2013).

14. Passif au titre des prestations de retraite complémentaires

Réseau GO ayant été intégré à la province en 2002, les salariés syndiqués et non syndiqués ont demandé à la province de corriger les écarts des prestations à verser aux salariés de Réseau GO. En 1999, lorsque Réseau GO a été transféré de la province à la Commission des services du grand Toronto, les régimes provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a été établi dans le cadre d'OMERS. Il a été convenu que Réseau GO était responsable de l'obligation au titre du régime de retraite et, par conséquent, Réseau GO a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1^{er} avril 2013. Les éléments des états financiers découlant de l'évaluation ont été déterminés conformément au chapitre 3250 du *Manuel du secteur public*. Les charges du régime comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent à 4 512 \$ (4 903 \$ en 2013).

Le coût des prestations complémentaires pour le régime de retraite est établi d'après des calculs actuariels selon la méthode des prestations projetées au prorata des services. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées a été établi en fonction du rendement des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

14. Passif au titre des prestations de retraite complémentaires (suite)

Les données concernant le régime de prestations de retraite complémentaires de Metrolinx se détaillent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	60 169	57 970
Juste valeur des actifs du régime	1 118	1 414
Situation de capitalisation – déficit du régime	59 051	56 556
Perte actuarielle nette non amortie	(5 488)	(6 903)
Passif au titre des prestations constituées	53 563	49 653

Le tableau suivant présente de l'information sur l'obligation au titre des prestations constituées.

	2014	2013
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début	57 970	55 411
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 474	1 790
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 064	2 046
Prestations versées	(900)	(719)
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	(439)	(558)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	60 169	57 970

La charge de retraite se détaille comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 474	1 790
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 064	2 046
Rendement réel des actifs du régime	(3)	(2)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs du régime	3	2
Amortissement de la perte actuarielle	974	1 067
	4 512	4 903

Les actifs du régime, par catégorie, se présentent comme suit :

	2014	2013
	%	%
Trésorerie investie	–	19
Trésorerie déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada	100	81
	100	100

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

14. Passif au titre des prestations de retraite complémentaires (suite)

Le tableau suivant présente d'autres informations concernant le régime de prestations de Metrolinx.

	2014	2013
	\$	\$
Cotisations de l'employeur	600	1 400
Prestations versées	900	719

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite complémentaires du régime de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

Taux d'actualisation	3,9 %	(3,5 % en 2013)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	3 %	(3 % en 2013)
Taux d'inflation par année	2 %	(2 % en 2013)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service	6 ans	(8 ans en 2013)

15. Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs

Metrolinx offre un régime d'assurance vie et de soins de santé postérieur à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAAT ») et des indemnités de départ des retraités. Le régime n'est pas capitalisé et exige des cotisations nominales des salariés. La presque totalité des salariés actifs à temps plein est admissible aux régimes d'assurance vie et de soins de santé. Un nombre limité de salariés est admissible aux indemnités de départ.

La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations constituées est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs a eu lieu le 31 mars 2014. L'évaluation a été réalisée conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les postes des états financiers découlant de l'évaluation se fondent sur le chapitre 3255 du *Manuel du secteur public*. Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite comptabilisés au cours de l'exercice se chiffrent à 9 875 \$ (9 316 \$ en 2013).

Le coût des avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est établi d'après des calculs actuariels selon la méthode des prestations projetées au prorata des services à l'aide de l'âge de départ à la retraite des employés et de l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées a été établi en fonction du rendement des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée résiduelle moyenne de la période de service des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Les données concernant les avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	112 285	110 342
Juste valeur des actifs du régime	—	—
Situation de capitalisation – déficit du régime	112 285	110 342
Perte actuarielle nette non amortie	(15 441)	(20 729)
Passif au titre des prestations constituées	96 844	89 613

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

15. Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (suite)

Les données concernant l'obligation au titre des prestations constituées se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début	110 342	102 469
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 155	3 930
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	3 999	3 810
Prestations versées	(2 643)	(1 915)
Écart actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	(3 568)	2 048
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	112 285	110 342

Les données concernant la charge au titre des avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 155	3 930
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	3 999	3 810
Amortissement de la perte actuarielle	1 721	1 576
	9 875	9 316

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de Metrolinx se présentent comme suit :

Taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	4 % (3,6 % en 2013)
Taux d'actualisation pour les obligations de la CSPAAAT	3,4 % (3,05 % en 2013)
Taux d'actualisation pour les indemnités de départ des retraités	3 % (2,8 % en 2013)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	15 ans (14 ans en 2013)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les obligations de la CSPAAAT	10 ans (10 ans en 2013)
Durée résiduelle moyenne prévue des années de service pour les indemnités de départ des retraités	7 ans (7 ans en 2013)
Augmentation du taux de croissance de la rémunération	3 % (3 % en 2013)
Taux d'inflation par année	2 % (2 % en 2013)
Taux tendanciel initial moyen pondéré des coûts des soins de santé	5,6 % (6,5 % en 2013)
Taux tendanciel final moyen pondéré des coûts des soins de santé	4,3 % (4,3 % en 2013)
Augmentation des prestations pour soins dentaires	4 % (4 % en 2013)

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

16. Actifs nets investis en immobilisations

	2014	2013 (Données retraitées – note 3)
	\$	\$
Immobilisations	9 739 344	8 156 336
Dépôts sur terrain	145 048	65 074
Avances sur projets d'investissement	139 369	204 432
Moins les apports reportés afférents aux immobilisations utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	(7 979 746)	(6 558 917)
	2 044 015	1 866 925

17. Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne s'établissent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
RDIFM	21 051	21 051
Obligation au titre de l'emploi	889	889
Maintien d'une autoassurance	2 013	2 013
Stabilisation	2 379	2 379
	26 332	26 332

L'établissement d'une réserve de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (« RDIFM ») vise à soutenir le financement des dépenses importantes en immobilisations.

L'établissement d'une réserve d'obligation au titre de l'emploi vise à soutenir le financement général des obligations liées à l'emploi de Metrolinx.

L'établissement d'une réserve de maintien d'une autoassurance vise à soutenir le financement de toute demande relative à la tranche de maintien d'autoassurance du programme d'assurance de Metrolinx.

L'établissement d'une réserve de stabilisation vise à soutenir le financement des variations des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de Metrolinx d'un exercice à l'autre.

18. Engagements

- a) Les paiements minimaux au titre de contrats de location-exploitation pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	\$
2015	20 620
2016	19 466
2017	18 307
2018	17 301
2019	17 049
Par la suite	214 267
	307 010

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

18. Engagements (suite)

- b) Metrolinx a également engagé un montant d'environ 4,2 G\$ pour divers projets d'immobilisations et diverses acquisitions.
- c) La prestation d'une partie importante des services offerts par Metrolinx est assurée par des parties externes. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN »), le Chemin de fer Canadien Pacifique (le « CP »), Bombardier Inc., PNR Rail Works Inc. (« PNR »), Toronto Terminals Railway Ltd. (« TTR »), ainsi que par un certain nombre d'ententes de service de moindre importance. Metrolinx a conclu les ententes importantes suivantes, qui représentent un montant d'environ 176 000 \$ par année :
 - i) Convention d'exploitation maîtresse avec le CN prenant fin le 31 mai 2016.
 - ii) Convention de navette avec le CP prenant fin le 31 décembre 2014.
 - iii) Contrat d'entretien du matériel avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2023.
 - iv) Contrat visant les équipages de train avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2023.
 - v) Contrat d'entretien courant des voies et des signaux avec PNR prenant fin le 30 juin 2016.
 - vi) Entente de service de gestion du couloir ferroviaire avec TTR prenant fin le 30 juin 2016.
- d) Au 31 mars 2014, Metrolinx avait des lettres de crédit en cours totalisant 28 \$ (59 \$ en 2013).

19. Contrats d'achat à terme de carburant diesel

Au 31 mars 2014, Metrolinx avait quatre ententes à prix fixe en cours visant l'achat de 16,1 millions de litres de carburant diesel à des prix se situant entre 0,8692 \$ et 0,8800 \$ le litre. La variation de 612 \$ (98 \$) de la juste valeur des instruments dérivés a été comptabilisée à titre de gain non réalisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

20. Éventualités

Diverses poursuites ont été intentées contre Metrolinx pour des incidents survenus dans le cours normal de ses activités. La direction a étudié ces réclamations et a établi les provisions nécessaires. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut pour l'instant être déterminée, le règlement sera comptabilisé lorsque l'on déterminera que le litige fera probablement l'objet d'un règlement et que le montant de ce dernier peut être déterminé.

21. Opérations et soldes entre apparentés

Au cours de l'exercice, Metrolinx a conclu les opérations suivantes avec des apparentés :

- a) Le ministère des Transports de l'Ontario, la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, Infrastructure Ontario et Ontario Northland ont facturé à Metrolinx des montants respectifs de 1 319 \$ (1 438 \$ en 2013), de 47 \$ (24 \$ en 2013), de 21 539 \$ (5 900 \$ en 2013) et de 3 161 \$ (1 362 \$ en 2013) au cours de l'exercice en contrepartie de services rendus. De plus, Infrastructure Ontario a facturé 60 276 \$ (62 359 \$ en 2013) à titre de dépenses en immobilisations liées au contrat de conception, de construction et de financement pour le projet de liaison ferroviaire d'Union Pearson, comme il a été décrit à la note 11. Au 31 mars 2014, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme comprenaient des montants de 22 \$ (821 \$ en 2013), de 132 522 \$ (64 031 \$ en 2013) et de 2 695 \$ (néant en 2013) dus respectivement au ministère des Transports de l'Ontario, à Infrastructure Ontario et à Ontario Northland.
- b) Au cours de l'exercice, Metrolinx a facturé à Ontario Northland et à la Société du Palais des congrès du Toronto métropolitain des montants respectifs de 175 \$ (145 \$ en 2013) et de 13 \$ (13 \$ en 2013) au titre de la prestation de services. Au cours de l'exercice, Metrolinx a facturé un montant de néant (574 \$ en 2013) à Ontario Northland pour la vente d'immobilisations. Au 31 mars 2014, les débiteurs comprenaient un montant de 574 \$ (574 \$ en 2013) dû par Ontario Northland.

Metrolinx

Notes complémentaires

31 mars 2014

(en milliers de dollars)

21. Opérations et soldes entre apparentés (suite)

- c) Au 1^{er} avril 2013, le ministère des Transports de l'Ontario avait transféré à ses entités gouvernementales apparentées des actifs à la juste valeur plutôt qu'à la valeur comptable nette constatée par le Ministère. Au cours de l'exercice, Metrolinx a acheté six parcelles cadastrales du Ministère pour la somme de néant. Le transfert a été traité à titre d'apport de la province équivalant à la juste valeur de ces actifs d'une valeur de 18 095 \$. Au cours de l'exercice 2013, Metrolinx a acheté une parcelle cadastrale du ministère des Transports de l'Ontario pour la somme de néant. Le transfert a été traité à titre d'apport de la province équivalant à la valeur comptable nette de cet actif entretenu par le Ministère, laquelle s'élevait à 18 \$.

Les opérations dont il est fait mention aux notes 21a) et 21b) sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les apports d'immobilisations de la province sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les soldes qui sont exigibles de la province d'Ontario ou qui sont à verser à cette dernière sont présentés de manière distincte à l'état de la situation financière. Ces montants ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

22. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, Metrolinx conclut des ententes qui satisfont à la définition de garantie.

- a) Dans le cours normal de ses activités, Metrolinx a conclu des conventions qui prévoient des indemnisations en faveur de tiers, comme des contrats d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission avec des conseillers et des consultants, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions sur les technologies de l'information et des ententes de service. Ces conventions d'indemnisation pourraient obliger Metrolinx à dédommager les contreparties des pertes subies en raison du non-respect de déclarations faites et de règlements, ou relativement à des poursuites judiciaires ou des sanctions prévues par la loi qu'elles pourraient subir en raison de l'opération. Les conditions de ces garanties ne sont pas expressément définies, et l'on ne peut effectuer d'estimation raisonnable du montant maximal d'un éventuel remboursement.
- b) Une indemnisation a été accordée à tous les administrateurs et dirigeants de Metrolinx, notamment à l'égard de tous les coûts nécessaires au règlement des poursuites ou des actions en justice occasionnés par leur association avec Metrolinx, sous réserve de certaines restrictions. Metrolinx a souscrit une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants, afin de réduire le coût d'éventuelles poursuites ou actions en justice. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais elle se limite à la période au cours de laquelle la partie indemnisée agit à titre de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant de Metrolinx. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche Metrolinx d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, en raison de la difficulté d'évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, Metrolinx n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.

23. Chiffres correspondants

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.



ARTS ET CULTURES DU MONDE
BIODIVERSITÉ
CANADA
CULTURE CONTEMPORAINE
CULTURES ANCIENNES
FOSSILES ET ÉVOLUTION
MODE ET TEXTILES
TERRE ET ESPACE

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2014 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 20 juin 2014.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mark Hirowatari'.

Mark Hirowatari
Vice-président
et directeur financier par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Glenn Dobbin'.

Glenn Dobbin
Directeur adjoint
et président / secrétaire du Conseil

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires du Musée royal de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée royal de l'Ontario au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

KPMG s.r.l. / SENCRL

Le 25 juin 2014
Toronto, Canada

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Actif		
Actif à court terme		
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 9)	70 \$	147 \$
Autres débiteurs	1 477	1 666
Frais d'exposition reportés et autres actifs	1 646	833
Placements (note 2)	347	343
	3 540	2 989
Actif au titre du régime de retraite (note 10)	9 011	7 239
Immobilisations (note 3)	237 509	243 004
	250 060 \$	253 232 \$

Passif et déficit net

Passif à court terme		
Dette bancaire [note 11 a)]	4 396 \$	3 656 \$
Créditeurs et charges à payer	8 481	8 434
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme [note 11 b)]	2 162	4 999
Apports reportés (note 5)	2 263	2 154
Produits reportés	3 048	2 693
	20 350	21 936
Dette à long terme [note 11 b)]	33 345	32 844
Apports en capital reportés (note 6)	199 686	204 213
Charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite (note 10)	8 319	7 843
	261 700	266 836
Déficit net		
Déficit d'exploitation	(13 173)	(14 994)
Affectations imposées par le conseil d'administration	1 533	1 390
	(11 640)	(13 604)
Engagements (note 13)		
	250 060 \$	253 232 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , fiduciaire

 , fiduciaire

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014			2013	
	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'affectations	Fonds des immobilisations	Total	Total
Produits					
Subventions (note 7)	29 817 \$	3 519 \$	– \$	33 336 \$	32 946 \$
Droits d'entrée	6 827	–	–	6 827	8 030
Programmes du Musée	2 188	–	–	2 188	2 086
Services complémentaires	8 509	–	–	8 509	9 057
Revenus de placement	–	1	–	1	1
Dons en nature	–	1 159	–	1 159	1 350
Amortissement des apports de capital reportés	–	–	11 471	11 471	11 421
Divers	3 993	642	–	4 635	2 328
	51 334	5 321	11 471	68 126	67 219
Charges					
Conservation et gestion des collections	8 864	2 070	–	10 934	10 699
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	11 706	168	–	11 874	11 705
Services complémentaires	6 181	–	–	6 181	6 237
Frais généraux et frais d'administration	4 035	–	–	4 035	3 524
Programmes éducatifs et grand public	2 185	369	–	2 554	2 674
Bibliothèque et services d'information	2 325	–	–	2 325	2 511
Aménagement des expositions et galeries	3 660	–	–	3 660	3 665
Commercialisation et relations publiques	4 042	–	–	4 042	4 102
Expositions temporaires	4 354	–	–	4 354	3 725
Artéfacts et spécimens					
Dons en nature	–	1 159	–	1 159	1 350
Acquisitions	–	1 385	–	1 385	2 193
Intérêts	1 377	–	–	1 377	1 525
Amortissement des immobilisations	784	6	11 471	12 261	12 040
Divers	–	21	–	21	14
Charges avant l'élément ci-dessous	49 513	5 178	11 471	66 162	65 964
Restructuration – charges non récurrentes	–	–	–	–	3 014
	49 513	5 178	11 471	66 162	68 978
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 821 \$	143 \$	– \$	1 964 \$	(1 759) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État de l'évolution du déficit net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014		2013	
	Déficit d'exploitation	Affectations imposées par le conseil d'administration	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	(14 994) \$	1 390 \$	(13 604) \$	(11 845) \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 821	143	1 964	(1 759)
Solde à la clôture de l'exercice	(13 173) \$	1 533 \$	(11 640) \$	(13 604) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 964 \$	(1 759) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	12 261	12 040
Amortissement des apports en capital reportés	(11 471)	(11 421)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation		
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	77	612
Autres débiteurs	189	(616)
Frais d'exposition reportés et autres actifs	(813)	1 038
Créditeurs et charges à payer	47	931
Apports reportés	109	(392)
Produits reportés	355	(304)
Variation de la charge de retraite reportée	(1 772)	(1 525)
Variation des charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite	476	283
	1 422	(1 113)
Activités d'investissement en immobilisations		
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	6 944	7 978
Acquisitions d'immobilisations	(6 766)	(4 477)
	178	3 501
Activités de financement		
Remboursements sur la dette à long terme	(2 336)	(2 057)
Variation de la dette bancaire	740	(323)
	(1 596)	(2 380)
Activités d'investissement		
Variation des placements	(4)	(8)
Augmentation de la trésorerie, soit la trésorerie à la clôture de l'exercice	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

Le plan d'affaires pluriannuel ainsi que les prévisions et les projections actuelles du Musée présentés au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport démontrent que le niveau de la facilité courante devrait être suffisant pour assurer le bon fonctionnement du Musée. Le conseil des fiduciaires et la direction continueront de suivre les progrès réalisés afin d'assurer la gestion efficace des risques pour l'organisme.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, qui comprennent les normes comptables 4200 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public (les « normes »).

a) Comptabilité par fonds

Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes ont été classés en fonction des fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Les comptes du fonds d'exploitation servent aux programmes généraux, aux activités de financement et à l'administration du Musée. Le fonds d'exploitation présente les ressources disponibles pour répondre aux besoins immédiats.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Fonds grevé d'affectations

Le fonds grevé d'affectations est constitué de fonds desquels les ressources peuvent être utilisées pour un besoin précis indiqué par les donateurs ou les bailleurs de fonds.

iii) Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les produits et les charges liés aux bâtiments, aux améliorations apportées aux bâtiments, aux galeries et au projet Renaissance ROM (« projet ROM ») du Musée.

b) Constatation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de sommes à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations externes à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les droits d'adhésion sont reportés et constatés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens, livrés.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont présentés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. La direction comptabilise tous les placements à leur juste valeur puisque leur gestion et leur évaluation se font sur cette base. La dette à long terme est comptabilisée au coût.

Lorsqu'elles sont significatives, les variations de la juste valeur latentes sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation et elles ne sont virées à l'état des résultats qu'au moment de leur réalisation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans. S'il est établi qu'ils ont subi une baisse de valeur durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Les normes imposent à un organisme de classer les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux d'informations pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : des données observables ou corroborées par le marché, autres que les données de niveau 1, comme des prix cotés sur des marchés inactifs pour des actifs ou des passifs similaires ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- niveau 3 : des données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif à l'état de la situation financière ou une obligation contractuelle future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Au 31 mars 2014, le Musée n'avait aucun instrument dérivé.

d) Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges dans l'exercice au cours duquel les expositions auxquelles ils se rapportent ont lieu.

e) Avantages sociaux futurs

Le Musée offre des régimes de retraite et d'autres avantages futurs à la quasi-totalité de ses retraités et salariés. Ces avantages futurs englobent les prestations de retraite et les prestations pour soins de santé et soins dentaires.

Le Musée comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite, les congés rémunérés et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels). La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées remonte au 1^{er} janvier 2011, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 1^{er} janvier 2014. La plus récente évaluation actuarielle du régime d'avantages autres que les prestations de retraite à des fins comptables remonte au 31 mars 2012, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 31 mars 2014. Les évaluations pour 2014 n'étaient pas disponibles à la date de publication des états financiers annuels audités.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

Dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels d'un exercice sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à partir du début de l'exercice suivant. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 31 mars 2014 est de 10 ans pour ce qui est du régime enregistré et de 8 ans pour ce qui est du régime complémentaire (10 ans pour ce qui est du régime enregistré et 9 ans pour ce qui est du régime complémentaire en 2013). Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime d'avantages autres que les prestations de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 31 mars 2014 est de 11 ans (11 ans en 2013).

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications des régimes ont lieu.

Les droits aux congés rémunérés, comme les congés parentaux, les jours de congé de maladie qui s'accumulent et les congés sabbatiques qui permettent à des titulaires d'être absents du travail sans restriction en reconnaissance de services rendus antérieurement sont comptabilisés à mesure qu'ils s'acquièrent ou s'accumulent dans la période au cours de laquelle les salariés rendent des services au Musée.

f) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galeries	20 ans
Amélioration des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations en cours de construction comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet ROM, y compris les intérêts capitalisés. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

g) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur selon le cours de change à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change latents sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'ils sont significatifs. Dans l'exercice de règlement, les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et les soldes latents sont virés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

h) Artéfacts et spécimens

La valeur des artéfacts et des spécimens a été exclue de l'état de la situation financière. Les artéfacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les artéfacts et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

i) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

2. Placements

	Niveau	Juste valeur	
		2014	2013
Fonds d'obligations	2	125 \$	121 \$
Titres privilégiés	1	24	24
Acceptations bancaires	—	198	198
		347 \$	343 \$

Les titres à revenu fixe procurent un rendement jusqu'à l'échéance à 1 % (1 % en 2013) et leur date d'échéance est le 4 juin 2014 (le 14 mai 2013 pour l'exercice 2013).

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

3. Immobilisations

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	931 \$	– \$	931 \$	931 \$
Bâtiments	41 476	33 936	7 540	8 580
Galleries	17 540	16 600	940	1 478
Amélioration des bâtiments	31 198	18 652	12 546	8 607
Projet ROM				
Bâtiments	205 064	37 942	167 122	172 672
Galleries	64 742	20 149	44 593	47 241
Mobilier et matériel	7 080	3 243	3 837	3 495
	368 031 \$	130 522 \$	237 509 \$	243 004 \$

Au 31 mars 2014, le coût total des immobilisations comprenait les immobilisations en cours de construction. Ces dernières ne sont pas en fonction et elles n'ont pas encore été amorties. Le coût de ces immobilisations s'élève à 1 873 \$ (1 476 \$ en 2013).

4. Artéfacts et spécimens

Au 31 mars 2014, la collection comptait environ 6 000 000 d'artéfacts et de spécimens. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, le Musée a ajouté environ 6 536 objets (4 320 en 2013) à ses collections au moyen de dons et d'acquisitions d'artéfacts.

5. Apports reportés

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») (note 9) ayant trait surtout aux activités d'exploitation du présent exercice. Les subventions qui comportent des restrictions sont reportées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prévues.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

6. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés correspondent à la fraction non amortie et aux montants non dépensés des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports en capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats. Les variations du solde des apports en capital reportés se présentent comme suit :

	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	204 213 \$	207 656 \$
Amortissement des apports en capital reportés	(11 471)	(11 421)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations (notes 3 et 9)	6 944	7 978
Solde à la clôture de l'exercice	199 686 \$	204 213 \$

7. Subventions

	2014	2013
Province d'Ontario		
Exploitation	27 377 \$	27 725 \$
Divers	(12)	13
Gouvernement du Canada	121	36
Fondation (note 9)	5 850	5 172
	33 336 \$	32 946 \$

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

8. Charges

Les charges sont présentées dans l'état des résultats par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2014	2013
Salaires et avantages sociaux	28 846 \$	29 765 \$
Biens et services acquis	23 896	22 809
Amortissement des immobilisations	12 261	12 040
Dons en nature	1 159	1 350
Restructuration – charges non récurrentes	–	3 014
	66 162 \$	68 978 \$

9. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation à la clôture du plus récent exercice s'établissent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012
Fonds non affectés	(2 687) \$	(2 921) \$
Fonds affectés disponibles actuellement	9 199	9 968
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations externes	24 602	23 294
Grevés d'affectations internes	9 921	10 423
	41 035 \$	40 764 \$

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

9. Fondation du Musée royal de l'Ontario (suite)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, la Fondation a octroyé 11 124 \$ (8 085 \$ en 2013) au Musée. De cette somme, une tranche de 4 954 \$ (4 103 \$ en 2013) a été comptabilisée comme une augmentation des apports en capital reportés dans le cadre du projet ROM (note 6), et une tranche de 1 980 \$ (1 660 \$ en 2013) a été constatée à titre d'apports reportés à des fins autres que le projet ROM (note 5).

Les montants à recevoir de la Fondation ou à verser à celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

10. Avantages sociaux

La charge découlant des régimes d'avantages du Musée se présente comme suit :

	2014	2013
Régime à prestations déterminées	1 364 \$	1 376 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	619	419*
	1 983 \$	1 795 \$

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

10. Avantages sociaux (suite)

Les informations relatives aux régimes de retraite et d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2014	2013	2014	2013
Obligation au titre des prestations constituées	84 453 \$	78 715 \$	8 082 \$	7 429 \$
Valeur de marché des actifs du régime	94 101	84 399	–	–
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	9 648	5 684	(8 082)	(7 429)
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	(637)	1 555	(237)	(414)
Situation financière, actif (passif)	9 011 \$	7 239 \$	(8 319) \$	(7 843) \$

Dans l'état de la situation financière, l'actif au titre du régime de retraite à prestations déterminées comprend un passif de 1 185 \$ (1 159 \$ en 2013) découlant d'ententes de prestations de retraite supplémentaires.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge découlant des régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation	6,25 %	6,50 %	3,50 %	3,75 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,25 %	6,50 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,00 %	–	–

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

10. Avantages sociaux (suite)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation	6,25 %	6,25 %	3,80 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,00 %	—	—

Aux fins de l'évaluation au 31 mars 2014, on a posé l'hypothèse selon laquelle la croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires serait initialement de 5,80 % en 2014, et ralentirait pour atteindre un taux de croissance annuel de 4,50 % après 2029.

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2014	2013	2014	2013
Cotisations salariales	840 \$	881 \$	— \$	— \$
Cotisations patronales	3 137	2 901	143	136
Prestations versées	5 160	4 057	143	136

Le Musée cotise également à un régime de retraite interentreprises. Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, ses cotisations à ce régime se sont établies à 20 \$ (56 \$ en 2013).

Les cotisations du Musée pour 2013 et 2014 ont été versées conformément aux évaluations actuarielles du 1^{er} janvier 2011 établies aux fins de la capitalisation. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation aura lieu le 1^{er} janvier 2014 et devra être déposée au plus tard le 31 décembre 2014. La date d'évaluation pour le régime de retraite était le 31 mars 2014.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

11. Facilités de crédit

- a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :
- i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base (2,90 % en 2014; 2,90 % en 2013). Au 31 mars 2014, le solde de cette facilité était de 4 396 \$ (3 656 \$ en 2013).
 - ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 \$. Aux 31 mars 2014 et 2013, le Musée n'avait aucune lettre de crédit en cours.
- b) Le 29 juin 2011, le Musée et l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. L'entente comporte une option qui permet au Musée de transférer un montant à payer de la tranche à taux fixe à la tranche à taux variable. Au 31 mars 2014, le Musée a choisi de transférer 2 663 \$ de la tranche à taux fixe de la facilité à la tranche à taux variable. La tranche à taux fixe porte intérêt au taux de 5,04 % et les paiements minimaux exigibles sont les suivants :

Les paiements minimaux viennent à échéance comme suit :

2015	2 162 \$
2016	1 004
2017	446
2018	446
2019	446
Par la suite	1 340

La tranche à taux variable, d'un montant de 29 663 \$, porte intérêt au coût de financement de un an de la province d'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 2,54 % pour 2014-2015. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

11. Facilités de crédit (suite)

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde.

La juste valeur de la tranche à taux fixe se rapproche de sa valeur comptable puisque l'entente de crédit porte intérêt au taux actuellement offert au Musée. Au 31 mars 2014, la juste valeur de la dette à taux fixe était de 5 844 \$.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

- c) Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations, dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté tous les paiements provenant de la Fondation au financement du projet ROM.

12. Risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit relativement aux autres débiteurs, mais il s'attend à ce que les contreparties respectent leurs obligations étant donné leur cote de solvabilité élevée. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de crédit par rapport à 2013.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Musée gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Le Musée prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Les échéances contractuelles de la dette à long terme sont indiquées à la note 11. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2013.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2014

12. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, comme les taux de change ou les taux d'intérêt, aient une incidence sur les résultats du Musée ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le Musée est exposé à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change applicables aux obligations contractuelles exigibles en monnaie étrangère et de la volatilité de ces taux de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie. L'exposition du Musée à ce risque découle de sa dette à long terme qui comporte des tranches à taux d'intérêt fixe et variable. Le Musée atténue le risque de taux d'intérêt en concluant à l'occasion des instruments financiers dérivés ou en détenant surtout des titres d'emprunt émis par les institutions financières. Il n'y a eu aucune variation du risque de taux d'intérêt par rapport à 2013.

13. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

2015	266 \$
2016	266
2017	260
2018	254



Rapport de la direction

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers de l'Office de l'électricité de l'Ontario ci-joints relèvent de la direction qui en assume la responsabilité et ils ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les méthodes comptables importantes suivies par l'Office de l'électricité de l'Ontario sont décrites à la Note 2 afférente aux états financiers. La préparation des états financiers comporte des opérations ayant une incidence sur l'exercice considéré qui ne pourront être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience passée et sur la conjoncture actuelle jugées raisonnables.

La direction est responsable de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne que nous avons mis en place est conçu pour fournir un degré raisonnable d'assurance quant à la protection des actifs et à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle assurant de manière appropriée la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables utilisées par la direction. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de l'étendue de leur examen et il contient leur opinion.

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Au nom de la direction,

Handwritten signature of Colin Andersen in black ink.

Colin Andersen
Directeur général

Handwritten signature of Kimberly Marshall in black ink.

Kimberly Marshall
Vice-présidente, Stratégies et solutions commerciales



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone 416-228-7000
Télécopieur 416-228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 25 février 2014

Toronto, Canada

État de la situation financière (en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2013, avec données comparatives de 2012

Actif	2013	2012
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents	76 140 \$	315 631 \$
Débiteurs (note 3)	438 183	546 963
Charges payées d'avance	359	564
	514 682	863 158
Immobilisations (note 4)	4 463	6 628
Total de l'actif	519 145 \$	869 786 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	362 031 \$	474 839 \$
Prêt d'exploitation (note 13)	-	60 000
Acomptes sur contrats (note 6)	23 239	28 996
Autres passifs	593	105
	385 863	563 940
Incitatifs à la location reportés, montant net (note 7)	258	403
Autres passifs financiers (note 8)	99 237	289 918
Actif net :		
Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie (note 9)	9 534	9 939
Investi en immobilisations	4 463	6 628
Surplus d'exploitation cumulé (déficit)	19 790	(1 042)
	33 787	15 525
Engagements (note 7)	-	-
Éventualités et garanties (note 14)	-	-
Total du passif et de l'actif net	519 145 \$	869 786 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des résultats (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec données comparatives de 2012

	2013	2012
Produits :		
Redevances (note 13)	75 934 \$	76 298 \$
Frais d'enregistrement (note 6)	1 720	(1 456)
Intérêts créditeurs	-	666
Autres produits	794	102
	78 448	75 610
Charges :		
Salaires et avantages sociaux	33 544	32 034
Honoraires	12 453	10 852
Charges d'exploitation générales (note 10)	10 943	11 742
Charges du Fonds pour les économies d'énergie (note 9)	405	728
Amortissement des immobilisations	2 841	4 427
	60 186	59 783
Excédent des produits sur les charges	18 262 \$	15 827 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec données comparatives de 2012

	Investi en immobilisations	Affectation d'origine interne (voir note 9)	Surplus d'exploitation cumulé (déficit)	Total de l'actif net 2013	Total de l'actif net 2012
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 628 \$	9 939 \$	(1 042) \$	15 525 \$	(302) \$
Excédent des produits sur les charges	(2 841)	-	21 103	18 262	15 827
Charges du Fonds pour les économies d'énergie	-	(405)	405	-	-
Acquisition d'immobilisations	676	-	(676)	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	4 463 \$	9 534 \$	19 790 \$	33 787 \$	15 525 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec données comparatives de 2012

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Excédent des produits sur les charges	18 262 \$	15 827 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 841	4 427
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(145)	(144)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 12)	(9 580)	(1 413)
	11 378	18 697
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Augmentation d'autres passifs	488	22
Diminution du prêt d'exploitation	(60 000)	(196 368)
Augmentation (diminution) d'autres passifs financiers	(190 681)	264 130
	(250 193)	67 784
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations	(676)	(677)
	(676)	(677)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents	(239 491)	85 804
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	315 631	229 827
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	76 140 \$	315 631 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2013, avec données comparatives de 2012

1) Nature des activités :

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'OPA) a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*. L'OPA est une société indépendante non imposable, sans but lucratif. L'OPA n'est pas un agent de la Couronne et recouvre ses coûts au moyen des redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et des frais imputés au marché de l'électricité au moyen du mécanisme d'ajustement global. En vertu de cette loi, les principaux objectifs de l'OPA sont les suivants :

- établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources électriques appropriées de l'Ontario à moyen et à long terme;
- procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, de la conservation d'énergie et du transport, ainsi qu'élaborer des systèmes intégrés de production d'énergie pour l'Ontario;
- entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement et des ressources en électricité appropriés, fiables et sûrs en Ontario;
- mener toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de sources et de technologies propres, y compris les sources d'énergie de remplacement et d'énergies renouvelables;
- établir des buts, à l'échelle globale, sur la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- aider la CEO en matière de stabilité des tarifs pour certains types de clients;
- rassembler les données portant sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la validité et la fiabilité du système intégré de production d'énergie pour répondre à ces besoins, ainsi que pour mettre ces données à la disposition du public et de la CEO.

La poursuite des activités de l'OPA est conditionnée par l'obtention de fonds pour mener à bien ses activités. La solvabilité de l'OPA est garantie par :

- la capacité de l'OPA de respecter ses obligations est garantie en vertu de dispositions législatives;
- le faible risque de contrepartie de l'OPA, étant donné que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), entité solide créée par la province.

Étant donné ses objectifs clés, l'OPA planifie de sorte que les produits financent les charges. Les variations éventuelles sont prises en compte dans la demande de revenus requis présentée l'année suivante. En date du 31 décembre 2013, le ministre n'avait pas autorisé de façon formelle le plan d'affaires de l'OPA ou les frais d'utilisation proposés de l'OPA pour 2014. Toutefois, le 19 décembre 2013, la CEO a autorisé un tarif provisoire qui sera en vigueur jusqu'à ce que la demande visant à faire approuver les besoins en matière de produits de l'OPA soit déposée et qu'une décision soit prise. Ce tarif est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

La province de l'Ontario a annoncé, en 2012, un plan de fusion de l'OPA et de la SIERE. En décembre 2012, le premier ministre a prorogé le Parlement, mettant ainsi un terme à la législation nécessaire à la fusion. Étant donné que la fusion nécessiterait le dépôt et l'adoption d'un nouveau projet de loi, il est impossible de déterminer actuellement la probabilité et la date d'une telle fusion.

2) Principales conventions comptables :

(a) Mode de présentation :

Les états financiers sont présentés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les normes), notamment les normes du chapitre 4 200 s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

(b) Constatation des produits :

Les redevances perçues par l'OPA sont fondées sur les tarifs approuvés par la CEO pour l'électricité prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont perçus.

Les montants perçus au cours de l'exercice et qui se rapportent à des services et à des programmes devant être autorisés ou fournis au cours d'exercices ultérieurs sont reportés jusqu'à ce qu'ils soient autorisés ou fournis.

(c) Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours.

(d) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, de la façon suivante :

Actif	Durée probable d'utilisation
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	De 3 à 5 ans
Matériel audiovisuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(e) Régime de retraite :

L'OPA verse, au nom de tout son personnel permanent, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Puisque l'OPA ne dispose pas de toutes les données nécessaires à la comptabilisation de ce régime à titre de régime à prestations déterminées, il se comptabilise comme un régime à cotisations déterminées.

L'OPA n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite. Ces coûts relèvent de la Commission du régime de retraite de l'Ontario.

2) Principales conventions comptables (suite) :

(f) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les changements non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains ou pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'ils soient réalisés et ils sont alors reclassés dans l'état des résultats.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation chaque année. Lorsqu'une baisse est déterminée comme étant durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats et les éventuels gains non réalisés sont ajustés dans l'état des gains ou pertes de réévaluation.

Lorsqu'un bien est vendu, les gains et pertes non réalisés qui ont été constatés antérieurement dans l'état des gains ou pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats.

La dette à long terme est comptabilisée au coût.

Les Normes exigent qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux d'information qui permettent de mesurer la juste valeur et qui sont les suivants :

- niveau 1 – prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 – données observables ou données qui peuvent être corroborées par des données observables et qui sont autres que des données de niveau 1, comme les prix cotés pour des actifs ou des passifs sur des marchés inactifs ou des données du marché observables pendant la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs;
- niveau 3 – des données non observables, pour lesquelles il n'existe peu ou pas d'activité sur les marchés, mais qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

(g) Incertitude relative à la mesure :

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est soumise à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand une entité a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure dans l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OPA. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants inscrits dans le bilan, les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les produits et charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3) Débiteurs :

	2013	2012
Contrats du marché :		
Contrats de production	393 848 \$	474 424 \$
Contrats d'économies d'énergie	43 947	54 382
Contrats d'énergie renouvelable	179	12 555
	<u>437 974</u>	<u>541 361</u>
Autres	209	262
TVH/TPS à recevoir	-	5 340
	438 183 \$	546 963 \$

4) Immobilisations :

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	3 384 \$	2 191 \$	1 193 \$	1 502 \$
Matériel informatique	4 807	4 480	327	224
Logiciels	7 892	6 567	1 325	2 458
Matériel audiovisuel	237	173	64	79
Système téléphonique	382	338	44	32
Améliorations locatives	5 190	3 680	1 510	2 333
	21 892 \$	17 429 \$	4 463 \$	6 628 \$

5) Crédoiteurs et charges à payer :

	2013	2012
Règlement des entrepreneurs	310 590 \$	211 522 \$
Autres charges à payer	49 774	263 317
TVH/TPS à payer	1 667	-
	362 031 \$	474 839 \$

6) Acomptes sur contrat :

Acomptes liés au programme :

À titre de garantie d'exécution, l'OPA reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs retenus pour les énergies renouvelables, le Programme de tarifs de rachat garantis et la réponse à la demande. Dans le cas des fournisseurs liés par un contrat impliquant la construction d'une nouvelle installation de production d'électricité, les acomptes sont plus importants pendant la phase de la construction, pour être ensuite réduits lorsque les installations commencent leurs activités commerciales. Les acomptes liés au Programme de TRG sont soumis à l'OPA en même temps que la demande et peuvent être remboursés si l'une des conditions suivantes survient : (a) le fournisseur retire sa demande du Programme; (b) le fournisseur obtient un contrat de l'OPA; ou (c) la demande du fournisseur est rejetée par l'OPA.

Les acomptes sont classés dans le passif à court terme, étant donné qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit du fournisseur.

Le nouveau Programme de TRG lancé en octobre 2013 (TRG 3.0) ne requiert pas la collecte d'acomptes liés au programme.

Frais d'enregistrement aux programmes :

L'OPA exige également des demandeurs des droits d'enregistrement pour certains programmes d'énergie renouvelable. Les modifications apportées en 2012 aux règles du Programme de TRG ont un effet sur les demandeurs actuels de ce programme. Par conséquent, les droits d'enregistrement sont remboursables. Les remboursements ont été enregistrés en tant que débits au compte de revenu des droits d'inscription, ce qui s'est traduit par un solde négatif.

Le programme de TRG 3.0 requiert également des demandeurs des droits d'enregistrement; ces droits ne sont toutefois pas remboursables selon les règles du programme.

7) Engagements découlant des incitatifs à la location reportés et des contrats de location-exploitation :

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OPA a conclu divers contrats de location de longue durée, qui sont assortis d'incitatifs à la location. Les incitatifs à la location reportés constituent des avantages tirés des contrats de location-exploitation et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'OPA a obtenu une indemnité de 1 430 \$ au titre des améliorations locatives. Au 31 décembre 2013, les incitatifs à la location reportés s'élevaient à 258 \$ (403 \$ au 31 décembre 2012).

L'OPA déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les avantages tirés des contrats sur la même période. Au 31 décembre 2013, les charges à payer étaient de 125 \$ (189 \$ au 31 décembre 2012).

Les engagements locatifs prendront fin en octobre 2015. Les coûts de location de matériel informatique sont inclus aux engagements locatifs. Les engagements locatifs du matériel informatique ont pris fin en 2013. Les paiements annuels minimaux résiduels aux termes des contrats de location-exploitation s'établissent approximativement comme suit :

Engagements locatifs	
2014	1 650 \$
2015	1 294
	2 944 \$

8) Autres passifs financiers :

D'autres passifs financiers et reports résultent de la *Loi de 1998 sur l'électricité* ainsi que de la réglementation qui en découle et se traduisent par les soldes de la Grille tarifaire réglementée (GTR), les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants, le compte de report d'approvisionnement du gouvernement et le compte d'ajustement global. En l'absence de normes comptables pour les activités à tarifs réglementés, ces montants ont été comptabilisés dans l'état des résultats lorsqu'encourus.

	2013	2012
Autres passifs financiers	(99 237) \$	(289 918) \$

Comptes de variation de la GTR :

Alors que les prix pour les abonnés relevant de la GTR sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision du coût de l'énergie pour l'exercice à venir, il est possible qu'il y ait une différence entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée à tous les consommateurs relevant de la GTR. Lorsque le prix horaire de l'énergie en Ontario (PHEO) est supérieur au prix de la GTR, l'OPA paie la différence et l'inscrit à l'actif réglementé, étant donné que les fonds déboursés constituent une créance du marché. Lorsque le PHEO est inférieur au prix de la GTR, l'OPA reçoit la différence et l'inscrit aux passifs réglementés, étant donné que les fonds encaissés seront restitués au marché. L'OPA suit de près les fluctuations du compte des variations de la GTR. Le rabais de l'Ontario Power Generation (OPG) correspond à l'écart entre la limite des produits des centrales spécifiques de l'OPG et les produits réels que l'OPG reçoit du marché au comptant de gros de la SIERE pour la production en cause.

	2013	2012
Apport du rabais de l'OPG	(603 351) \$	(602 736) \$
Variation totale de la GTR avant les intérêts	493 581	299 896
Intérêts gagnés	10 533	12 922
	(99 237) \$	(289 918) \$

Compte d'ajustement global :

L'OPA est tenue par la loi d'inscrire les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. L'ajustement global et les comptes de règlement ont été créés à cette fin. De par leur nature, ces opérations sont telles que le solde du compte est ramené à zéro sur une base mensuelle. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les opérations visées par le mécanisme d'ajustement global.

Les comptes d'ajustement global et de règlements sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OPA. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour : la Réponse à la Demande 2, la Réponse à la Demande 3, le compte des contrats de production hors centrales, et de la production réglementée des centrales nucléaires et des centrales hydroélectriques. Ces comptes sont réglés simultanément par la SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OPA (offre standard, production et gestion de la conservation et de la demande), les contrats du Programme de tarifs de rachat garantis et les contrats hydroélectriques) qui sont réglés mensuellement par l'OPA auprès de la SIERE.

8) Autres actifs et passifs financiers (suite) :

Ce compte inclut également les charges liées aux programmes d'économies d'énergie autorisés par la CEO, mais ne relevant pas de l'OPA. Ces programmes sont gérés par les sociétés de distribution d'électricité locales et les charges afférentes circulent directement entre la SIERE et ces sociétés. L'incidence nette des opérations d'ajustement global se traduisent par un solde nul toutes les fins de mois.

	2013	2012
Intervention à la demande 2	14 928 \$	17 782 \$
Intervention à la demande 3	42 806	35 337
Production indépendante	1 132 615	1 090 982
Nucléaire	1 492 901	1 636 129
Hydro	260 051	212 236
Production d'énergie renouvelable		
Contrats avec l'OPA	4 784 048	3 463 341
Montant de l'ajustement global	(7 727 348)	(6 455 807)
	- \$	- \$

9) Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie :

L'OPA a créé le Fonds pour les économies d'énergie pour venir en aide aux projets visant l'économie de l'électricité. Le Fonds de développement des technologies a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et la conservation de l'électricité. À ce jour, 12 fonds ont été mis en place, lesquels sont énumérés ci-dessous. Ces fonds ont été créés avant avril 2010, et depuis, conformément à la directive d'avril 2010, tous les recouvrements se font au moyen du mécanisme d'ajustement global.

	Fonds affectés	Passés en charges en 2013	Passés en charges au cours des exercices précédents	Solde en 2013	Solde en 2012
2005 - 2008 Fonds pour les économies d'énergie	8 600 \$	- \$	8 009 \$	591 \$	591 \$
2009 Fonds pour les économies d'énergie	3 000	-	2 546	454	454
2010 Fonds pour les économies d'énergie	5 000	10	176	4 814	4 824
2005 - 2008 Fonds de développement des technologies	3 500	-	2 916	584	584
2009 Fonds de développement des technologies	1 500	-	1 415	85	85
2010 Fonds de développement des technologies	4 500	395	1 099	3 006	3 401
	26 100 \$	405 \$	16 161 \$	9 534 \$	9 939 \$

10) Charges d'exploitation générales :

	2013	2012
Frais généraux des programmes	4 956 \$	3 744 \$
Locaux	3 742	3 631
Technologies de l'information	1 537	3 253
Frais de bureau et d'administration	686	644
Charge d'intérêt	22	470
	10 943 \$	11 742 \$

11) Régime de retraite :

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux des cotisations patronales est d'environ huit pour cent des salaires. Au 31 décembre 2013, l'OPA a versé ou comptabilisé des cotisations de 2 001 \$ (2 096 \$ au 31 décembre 2012) pour l'exercice.

12) Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :

	2013	2012
Diminution (augmentation) des débiteurs	108 780 \$	(130 861) \$
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	205	(264)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(112 808)	152 844
Diminution des acomptes sur contrat	(5 757)	(23 132)
	(9 580) \$	(1 413) \$

13) Opérations entre apparentés :

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité directrice de l'OPA. La CEO, Hydro One, la SIERE, l'OPG, l'Office ontarien de financement (OOF) et le ministère de l'Énergie sont des apparentés de l'OPA, par le biais du contrôle qu'exerce le gouvernement de l'Ontario sur chacun de ces organismes. L'OPA a effectué les opérations suivantes avec les apparentés :

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'OPA est assujettie à des droits pour les permis et des droits d'enregistrement. De même que les autres organismes inscrits, l'OPA a reçu en 2013 une partie des charges d'exploitation de la CEO. Le montant total des opérations de l'OPA avec la CEO s'est établi à 1 025 \$ en 2013 (1 041 \$ en 2012).

13) Opérations entre apparentés (suite) :

L'OPA obtient de Hydro One des services de conservation et de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements pour la conservation de l'électricité, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2013, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté à l'OPA 30 214 \$ (34 653 \$ en 2012). La somme nette à payer à Hydro One au 31 décembre 2013 était de 2 198 \$ (néant au 31 décembre 2012).

L'OPA reçoit des redevances de la SIERE. Ces produits, approuvés par la CEO, sont perçus tous les mois par la SIERE auprès des usagers au moyen de tarifs appliqués aux consommateurs d'électricité en Ontario. Les redevances pour 2013 étaient de 75 934 \$ (76 298 \$ en 2012). En outre, les accords passés entre l'OPA et la SIERE stipulent le règlement des montants payés à divers intervenants sur le marché ou reçus de ces derniers au titre du compte d'ajustement global et de la GTR (voir la note 8). Au 31 décembre 2013, le montant net de ces débiteurs s'élevait à 393 795 \$ (264 304 \$ au 31 décembre 2012). L'OPA a également versé à la SIERE des honoraires de 123 \$ en 2013 (388 \$ en 2012).

L'OPA dispose d'une marge de crédit renouvelable de 975 000 \$, accordée par l'OOF, afin de financer ses charges d'exploitation et le compte de variation de la GTR. Cette marge de crédit a été renouvelée en 2013 pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2016 à un taux d'intérêt de 1,17 pour cent. Au 31 décembre 2013, le solde impayé de l'OPA était de néant (60 000 \$ au 31 décembre 2012). En 2013, la somme encourue en dépenses d'intérêt pour ce prêt par l'OPA était de néant (470 \$ en 2012), déduction faite des charges d'intérêt affectées au marché.

Ces transactions sont réalisées dans le cours normal des activités et sont évaluées selon la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

14) Éventualités et garanties :

Éventualités :

Dans le cours normal de ses activités, l'OPA est amenée à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement exécutoires. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou non à l'avenir. Dans la mesure où un événement futur a une certaine probabilité de se produire ou non, et que le montant raisonnable des pertes puisse être estimé, un passif estimatif sera pris en compte et les charges correspondantes seront portées dans les états financiers de l'OPA. De l'avis de la direction, il n'existait aucune condition de ce genre au 31 décembre 2013.

Les conditions contractuelles liées à la construction d'une nouvelle unité de production d'énergie propre rendent l'OPA potentiellement responsable du remboursement des coûts de modernisation, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, selon les frais engagés par le fournisseur d'énergie. Bien que ces coûts ne se soient pas présentés à ce jour, l'OPA en est responsable sur une durée de 20 ans, jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2013, la direction ne disposait d'aucune information suggérant que le fournisseur ait engagé des coûts de modernisation.

Garanties :

L'OPA passe des contrats avec les fournisseurs d'électricité dans le cadre de ses activités courantes. Dans certains cas, l'OPA doit assumer certaines obligations face à ces entités à la suite de ces contrats. En 2012, l'OPA a obtenu une lettre de crédit au montant de 1 349 \$ à l'appui d'une obligation contractuelle. Au 31 décembre 2013, aucun montant n'avait été prélevé sur le solde.

15) Juste valeur des actifs et des passifs financiers :

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance rapprochée.

Les valeurs comptables du prêt d'exploitation correspondent approximativement à leur juste valeur, car les conditions de types de prêts semblables sont comparables aux conditions actuelles du marché pour des instruments similaires.

La juste valeur des actifs et des passifs réglementés n'est pas présentée, car elle ne fournirait aucune information utile du fait qu'elle serait compensée ou qu'elle est difficile à déterminer correctement.

16) Gestion des risques financiers :

L'OPA est exposée à des risques financiers dans le déroulement normal de ses activités, y compris les risques du marché, comme le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié à l'intérêt. La nature des risques financiers et la stratégie de l'OPA pour gérer ceux-ci n'ont pas changé de façon importante comparativement à l'année précédente.

(a) Risque de crédit :

Par risque de crédit, on entend une situation où l'une des parties d'un instrument financier peut causer une perte financière à l'autre partie si elle ne respecte pas les obligations définies par l'instrument financier. L'OPA est directement exposée au risque de crédit lié aux débiteurs et aux acomptes déposés à la banque à charte. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ces actifs figurant dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2013, les débiteurs ne contenaient aucun élément important en souffrance.

(b) Risque d'illiquidité :

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que l'OPA ait de la difficulté à respecter ses obligations liées à ses responsabilités financières. L'OPA gère le risque d'illiquidité en anticipant la trésorerie de façon à cerner les besoins de financement. Le risque d'illiquidité est réduit grâce au flux de trésorerie d'exploitation et au maintien des facilités de crédit.

(c) Risque lié à l'intérêt :

Le crédit d'exploitation de l'OPA est soumis à un taux d'intérêt variable fondé sur le coût d'emprunt de la province de l'Ontario, avec une durée semblable telle que déterminée par l'OOF, plus une marge. Par conséquent, l'OPA est exposée à un risque de taux d'intérêt lié aux fluctuations du coût d'emprunt dans la province de l'Ontario pour un emprunt à un taux pour une durée semblable.

17) Données comparatives :

Certaines données pour 2012 ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2013.

Office de la qualité et
de la responsabilité
en éducation



2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables observées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation sont décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables incluses dans la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 17 juin 2014.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçus pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et de la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée des pouvoirs et la répartition des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs externes indépendant désigné par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

Le directeur général,

Bruce Rodrigues

Le directeur des affaires internes et
des relations publiques,

Tony Saini

Toronto, Canada
Le 17 juin 2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG S.R.L. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 17 juin 2014
Toronto, Canada

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

Au 31 mars 2014, avec les informations correspondantes de 2013

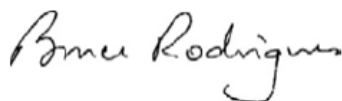
	2014	2013
Actifs financiers		
Actifs à court terme		
Trésorerie	2 465 219 \$	2 728 486 \$
Fonds affecté par le Conseil [note 3 b)]	7 519 706	7 444 020
Débiteurs (note 4)	509 291	1 426 702
	<u>10 494 216</u>	<u>11 599 208</u>
Passifs financiers		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 699 144	1 932 336
Actifs financiers nets	8 795 072	9 666 872
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 5)	779 608	792 311
Immobilisations corporelles (note 6)	856 098	311 524
	<u>1 635 706</u>	<u>1 103 835</u>
Excédent accumulé	<u>10 430 778 \$</u>	<u>10 770 707 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,



Président du conseil



Directeur général

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2014, avec les informations correspondantes de 2013

	2014 Budget (note 11)	2014 Réel	2013 Réel
Revenus			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base	34 197 215 \$	32 077 100 \$	31 855 682 \$
Autres revenus	–	585 322	552 805
	34 197 215	32 662 422	32 408 487
Charges			
Services et frais de location	17 296 125	17 214 265	15 317 704
Salaires	12 421 334	12 033 560	11 801 670
Transport et communication	3 894 492	2 970 677	1 734 925
Fournitures et matériel	585 264	783 849	519 479
	34 197 215	33 002 351	29 373 778
Excédent (déficit) de l'exercice avant les éléments ci-dessous	–	(339 929)	3 034 709
Comptabilisation des revenus reportés (note 2)	–	–	2 175 404
Excédent (déficit) de l'exercice	–	(339 929)	5 210 113
Excédent accumulé, au début de l'exercice	10 770 707	10 770 707	5 560 594
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	10 770 707 \$	10 430 778 \$	10 770 707 \$
L'excédent accumulé comprend :			
Affectation externe		2 911 072 \$	3 326 687 \$
Affectation interne [note 3 b)]		7 519 706	7 444 020
		10 430 778 \$	10 770 707 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2014, avec les informations correspondantes de 2013

	2014 Budget (note 11)	2014 Réel	2013 Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	– \$	(339 929) \$	5 210 113 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(876 795)	(66 735)
Amortissement des immobilisations corporelles	313 149	332 221	242 712
	313 149	(544 574)	175 977
Acquisition de charges payées d'avance	–	(779 608)	(792 311)
Utilisation de charges payées d'avance	–	792 311	709 949
	–	12 703	(82 362)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	313 149	(871 800)	5 303 728
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	9 666 872	9 666 872	4 363 144
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	9 980 021 \$	8 795 072 \$	9 666 872 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2014, avec les informations correspondantes de 2013

	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent (déficit) de l'exercice	(339 929) \$	5 210 113 \$
Amortissement des immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie	332 221	242 712
	(7 708)	5 452 825
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	917 411	(948 684)
Créditeurs et charges à payer	(233 192)	(1 240 361)
Revenus reportés	—	(2 175 404)
Charges payées d'avance	12 703	(82 362)
	689 214	1 006 014
Financement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(876 795)	(66 735)
Investissement		
Variations du fonds affecté par le Conseil	(75 686)	(1 883 426)
Diminution de la trésorerie	(263 267)	(944 147)
Trésorerie au début de l'exercice	2 728 486	3 672 633
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 465 219 \$	2 728 486 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

La province d'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* en juin 1996. Son objectif consiste à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'examens fondés sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun auprès du public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système d'éducation.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, tel qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables Professionnels Agréés du Canada (« CPA Canada ») et, si pertinentes, aux recommandations du Conseil des normes comptables de CPA Canada, reflètent les méthodes comptables détaillées ci-dessous.

a) Constatation des revenus

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers de l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque le transfert donne naissance à un passif.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé, et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	3 années
Logiciels	5 années
Mobilier et agencements	5 années

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

L'Office examine la valeur comptable des immobilisations corporelles lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office constate une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

c) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur la valeur comptable des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Modification de méthode comptable

Au cours de l'exercice 2013, l'Office a adopté la norme révisée SP 3410, *Paiements de transfert* et avec application prospective dès le 1^{er} avril 2012. À la suite de l'adoption de cette norme, l'Office a examiné la composition du solde des revenus reportés et a comptabilisé un montant de 2 175 404 \$ à titre d'augmentation des actifs nets pour l'exercice 2013.

Il n'y avait aucun solde de revenus reportés pour l'exercice 2014.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

3. Excédent accumulé

a) Excédent accumulé grevé d'une affectation externe

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'exercice pourraient différer des montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées fait l'objet d'un suivi distinct à titre d'excédent accumulé grevé d'une affectation externe.

b) L'excédent accumulé grevé d'une affectation interne

Un fonds affecté a été établi par le Conseil d'administration à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant de la Banque Royale du Canada. L'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la *Loi sur l'OQRE*, la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes et la *Loi sur l'administration financière*.

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	7 444 020 \$	5 560 594 \$
Affectation d'autres revenus	458 000	418 264
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	126 064	134 550
Coûts reliés aux services d'administration produisant des honoraires (note 9)	(43 381)	(88 623)
Coûts reliés à la stratégie informatique	(464 997)	—
Constatation des revenus reportés (note 2)	—	1 419 235
Solde à la fin de l'exercice	7 519 706 \$	7 444 020 \$

Au cours de cet exercice, le conseil d'administration a approuvé une motion visant à affecter l'excédent accumulé grevé d'une affectation interne à la stratégie informatique approuvée par le conseil.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

4. Débiteurs

Un paiement de transfert au montant de néant (1 039 031 \$ en 2013) à recevoir du ministère de l'Éducation est inclus dans les débiteurs.

5. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en trésorerie et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées. À la fin de l'exercice, le solde s'établissait comme suit :

	2014	2013
Charges payées d'avance	91 884 \$	156 411 \$
Charges payées d'avance – détachements	687 724	635 900
	779 608 \$	792 311 \$

6. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	2 571 426 \$	2 017 768 \$	553 658 \$	294 615 \$
Logiciels en cours de développement	282 985	—	282 985	—
Mobilier et agencements	271 763	252 308	19 455	16 909
	3 126 174 \$	2 270 076 \$	856 098 \$	311 524 \$

L'amortissement des immobilisations corporelles constaté pour l'exercice à l'étude est de 332 221 \$ (242 712 \$ en 2013).

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

7. Engagements au titre de la location

L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2017. Selon les conditions de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les charges d'exploitation et d'entretien. Les versements annuels minimaux futurs sont répartis ainsi :

2015	1 115 064 \$
2016	1 008 219
2017	989 279
2018	503 519
	3 616 081 \$

8. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont la trésorerie, le fonds affecté par le Conseil, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêts, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

9. Attribution des charges

Les charges différentielles d'administration sont attribuées aux revenus tirés des services d'administration produisant des honoraires. Les charges sont attribuées au pro rata du nombre d'évaluations administrées.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

10. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. L'Office prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2013.

11. Budget

Les informations budgétaires ont été tirées du budget approuvé par le conseil d'administration. La présente note effectue un rapprochement entre le budget approuvé et les informations présentées dans ces états financiers.

Office de la télécommunication éducative de l'Ontario

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les présents états financiers de l'office de la télécommunication éducative de l'Ontario ont été préparés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur du Canada et sous la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations touchant la période comptable en cours ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable en se fondant sur les renseignements disponibles au 26 juin 2014.



La direction entretient un système de contrôles internes conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière digne de foi est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit une délégation des pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue de manière indépendante à intervalles réguliers l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil examine et approuve les états financiers. Le Comité de vérification du Conseil se réunit périodiquement avec la direction, le vérificateur interne et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario en vue de discuter de la vérification, du contrôle interne, de la méthode comptable et de sujets touchant l'information financière.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers conformément aux normes comptables pour les entités du secteur du Canada. Le rapport indépendant du vérificateur, présenté à la page suivante, donne un aperçu des travaux de vérification et de l'opinion du vérificateur général.

Au nom de la direction :

Lisa de Wilde
Présidente-directrice générale



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et à la ministre de l'Éducation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état des résultats, l'état des variations de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation, des variations de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2014

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123
www.auditor.on.ca

États financiers

État de la situation financière

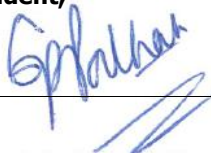
Au 31 mars 2014

(en milliers de dollars)	2014	2013
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	20 482	18 023
Créances (note 3)	2 326	1 111
Charges payées d'avance	671	649
Stocks	143	148
	23 622	19 931
Droits de diffusion et coûts de production (note 7)	19 926	18 236
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 5)	5 271	5 642
Immobilisations nettes (note 6)	12 458	13 808
Total de l'actif	61 277	57 617
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	8 978	10 148
Produits constatés d'avance (note 8)	2 414	2 023
	11 392	12 171
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	10 868	12 794
Avantages sociaux futurs (note 4)	20 520	19 597
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 6)	173	368
	31 561	32 759
Actif net		
Investi dans les droits de diffusion et coûts de production	19 924	18 233
Investi en immobilisations	6 668	6 242
Grevé d'une affectation interne (note 13)	1 821	-
Non affecté	(10 089)	(11 788)
	18 324	12 687
Total du passif et de l'actif net	61 277	57 617

Engagements et éventualités (notes 15 et 17)
Voir les notes complémentaires

Au nom du Conseil d'administration :

Le président,



Un administrateur,



États financiers

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)	2014	2013
Produits		
Subventions de fonctionnement du gouvernement (note 10)	40 046	43 069
Centre d'études indépendantes (note 16)	13 188	12 964
Produits divers gagnés (note 12)	7 476	7 443
Legs (note 13)	1 821	-
Financement de projets par le gouvernement et le secteur privé (note 11)	189	905
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	1 813	2 526
	64 533	66 907
Charges		
Contenu et programmation	18 451	23 634
Services de soutien technique et à la production	12 802	13 762
Centre d'études indépendantes (note 16)	11 319	11 548
Frais de gestion et généraux	6 475	6 905
Coût des produits divers gagnés (note 12)	2 550	3 152
Amortissement des immobilisations et charge de désactualisation (note 6)	3 530	3 482
Avantages sociaux futurs (note 4)	3 769	4 316
	58 896	66 799
Excédent des produits par rapport aux charges	5 637	108

Voir les notes complémentaires

États financiers

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

2014

	Investi dans les droits de diffusion et les coûts de production	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Non affecté	Total
Solde d'ouverture	18 233	6 242	-	(11 788)	12 687
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 543)	(1 720)	-	13 900	5 637
Investi en immobilisation au cours de l'exercice	8 234	2 146	-	(10 380)	-
Virement interfonds (note 13)	-	-	1 821	(1 821)	-
Solde de clôture	19 924	6 668	1 821	(10 089)	18 324

(en milliers de dollars)

2013

	Investi dans les droits de diffusion et les coûts de production	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Solde d'ouverture	16 497	6 081	(9 999)	12 579
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 944)	(1 369)	8 421	108
Investi en immobilisation au cours de l'exercice	8 679	1 530	(10 210)	-
Solde de clôture	18 233	6 242	(11 788)	12 687

Voir les notes complémentaires

États financiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)	2014	2013
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	5 637	108
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	3 725	4 104
Réduction de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	(195)	(622)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 813)	(2 526)
Amortissement des droits de diffusion et coûts de production	6 544	6 994
Avantages sociaux futurs	923	1 530
Perte sur cession d'immobilisations	3	411
Variations nettes du fonds de roulement hors trésorerie		
Créances	(1 215)	(65)
Stocks	5	(5)
Charges payées d'avance	(22)	195
Produits constatés d'avance	391	(619)
Créditeurs et charges à payer	(1 170)	1 194
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	12 813	10 699
Opérations en capital		
Acquisition de droits de diffusion	(8 234)	(8 680)
Produit provenant de la cession d'immobilisations	11	54
Rentrées d'immobilisations	(2 389)	(1 679)
Sorties de fonds liées aux opérations en capital	(10 612)	(10 305)
Opérations d'investissement et de financement		
Apports reportés afférents aux immobilisations de l'exercice en cours	258	159
Rentrées de fonds liées aux activités d'investissement et de financement	258	159
Augmentation nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	2 459	553
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	18 023	17 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	20 482	18 023

Voir les notes complémentaires

États financiers

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2014

1. POUVOIR ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'« Office ») est une société de la Couronne de la province de l'Ontario qui a été créée en juin 1970 en vertu de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Conformément à cette loi, l'Office a pour principal objectif de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer ou d'exposer des émissions et des documents relevant des domaines de la télédiffusion et de la télécommunication éducatives ou d'exercer toute autre activité s'y rapportant. L'Office est détentrice d'une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») pour diffuser des émissions de télévision éducatives en langue anglaise. La licence de radiodiffusion doit être renouvelée par le CRTC et la licence actuelle est en vigueur du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2015.

L'Office est une œuvre de bienfaisance enregistrée qui est autorisée à délivrer des reçus aux fins d'impôt pour les dons qui lui sont versés. À titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario, l'Office est exonéré de l'impôt sur le bénéfice.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public.

b) Stocks destinés à la consommation

Les stocks destinés à la consommation, qui consistent en fournitures d'entretien et en bandes vidéo, sont évalués au coût, qui est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti, net d'une provision pour dépréciation.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'exercice suivant l'achat :

Immobilisations

Immeuble	30 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Matériel technique interne	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans

L'Office examine la valeur comptable de ses immobilisations chaque année. Quand une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme, l'Office comptabilisera une charge (dépréciation) équivalant à l'excédent de sa valeur nette comptable nette sur sa valeur résiduelle.

États financiers

d) Comptabilisation des produits

1. L'Office applique la méthode du report pour la comptabilisation des subventions et des contributions, selon laquelle les subventions, les contributions et les legs affectés sont comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions, les contributions et les legs non affectés sont comptabilisés en produits au moment où le montant est reçu ou à recevoir, s'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.
2. Les produits provenant de subventions et de contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis au cours de la même période d'utilisation que celle des immobilisations connexes.
3. Les produits tirés des licences accordées au matériel d'émissions sont comptabilisés à la livraison du matériel.
4. Les dons individuels sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les apports de commanditaires privés sont comptabilisés en tranches égales sur la période où le programme de commandites est présenté par l'Office.
5. Les produits provenant de commandites sont comptabilisés lorsqu'elles sont diffusées à la télévision ou sur le Web.
6. Les frais de scolarité pour les cours offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) sont comptabilisés en produits au moment de l'inscription. Les frais d'inscription pour les tests GED (tests d'évaluation en éducation générale) sont comptabilisés au moment où les élèves se présentent aux tests.

e) Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées et les frais connexes, au net de l'actif des régimes. Les méthodes suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite selon la méthode de la répartition au prorata des services et les meilleures estimations de la direction.
2. Le coût des services passés et tout actif ou toute obligation transitoire sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes.
3. Les écarts actuariels sont comptabilisés et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes.
4. Le rendement prévu des actifs des régimes de retraite est fondé sur la juste valeur de ces actifs.

f) Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

- Les frais au titre des émissions d'actualité et de promotion de réseau produites par l'Office sont passés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.
- Toutes les autres émissions produites par l'Office et les émissions autorisées par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, d'achat à l'avance ou d'acquisition sont comptabilisées selon leur coût net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :
 - Acquisition de la licence d'une émission : durée du contrat
 - Émission produite par l'Office : quatre ans

g) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont comptabilisés de la manière suivante :

- Trésorerie et placements à court terme, y compris ceux détenus pour le renouvellement des immobilisations, sont évalués au coût après amortissement.

États financiers

- Les créances sont comptabilisées au coût après amortissement.
- Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût.

h) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Un passif est comptabilisé pour les obligations légales, contractuelles ou juridiques, associées au déclassement d'immobilisations corporelles quand ces obligations proviennent de l'acquisition, la construction, le développement ou le fonctionnement normal de l'immobilisation. Les obligations sont évaluées initialement à leur juste valeur, à l'aide d'une méthode d'actualisation et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'actif connexe. Au cours des exercices ultérieurs, le passif est rajusté pour la désactualisation et toute modification du montant ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti selon la même méthode que l'immobilisation visée et la désactualisation est incluse dans la détermination des résultats d'exploitation. L'Office comptabilise un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, la divulgation des éventualités à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations importantes comprennent les obligations au titre des prestations de retraite et la durée prévue d'utilisation des immobilisations et des droits de diffusion. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

j) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les impôts fonciers, les services de nettoyage, l'électricité, le soutien logiciel et d'autres charges payées d'avance, et elles sont passées en charges au cours de la période durant laquelle l'Office envisage d'en profiter.

k) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût des biens consommés et des services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie de l'Office consistent en des placements à court terme de première qualité en dollars canadiens. Ces placements viennent à échéance en deçà de 365 jours et ont affiché un rendement de 1,6 % (2013 – 1,8 %).

Créances

(en milliers de dollars)	2014	2013
Produits du CEI, dons, ventes et licences, location de tours et frais d'entretien des émetteurs	1 492	496
Remboursement de la TVH	784	460
Financement attribué par le secteur privé	-	3
Divers	50	152
	2 326	1 111

États financiers

Marge de crédit d'exploitation

Dans le cadre de ses arrangements financiers, l'Office a négocié une marge de crédit renouvelable à vue avec la CIBC. Le montant maximal de crédit disponible selon la facilité est de 1 million de dollars (2013 – 1 million). La marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel de la banque. Au 31 mars 2014, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (2013 – aucun).

Informations sur les risques

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Office ne puisse pas respecter ses obligations de trésorerie au moment où elles deviennent exigibles. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement et prépare un budget et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations. La direction est d'avis que l'Office n'est pas exposé à un risque important de liquidité.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à son obligation et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. L'Office est exposé à un risque de crédit lié à ses créances. Étant donné le montant des créances et l'expérience concernant les paiements antérieurs, la direction est d'avis que l'Office n'est pas exposé à un risque important de crédit.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En raison de la courte durée des instruments financiers de l'Office, leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur et, par conséquent, la direction est d'avis que l'Office n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de fluctuations des cours de change. L'Office a un compte de banque en dollars américains. Son solde n'a jamais été trop important, à quelque moment que ce soit au cours de l'exercice, pour exposer l'Office à un risque de change important.

La direction est d'avis que l'Office n'est pas exposé à des risques importants de liquidité, de crédit, de taux d'intérêt ou de change.

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi incluent les éléments suivants :

a) Régimes de retraite agréés

- Régime de retraite principal – La plupart des employés de l'Office cotisent à ce régime qui comporte trois éléments – un élément non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et années de service; un élément contributif à cotisations déterminées; et un élément non contributif à contributions déterminées.
- Régime de retraite de la haute direction – Les dirigeants participent à ce régime non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et années de service.

b) Régime de retraite complémentaire

- Certains employés cotisent à ce régime de retraite non agréé et non contributif qui finance la partie des droits à pension qui dépasse le maximum permis pour les régimes de retraite agréés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale.

États financiers

Les avantages sociaux futurs à payer dans le cadre des régimes de retraite agréés sont rajustés en fonction de l'inflation, soit l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 3 % par année.

c) Régime d'avantages postérieurs à l'emploi

- L'Office offre des avantages postérieurs à l'emploi, sur une base de frais partagés, pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie.

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite à prestations déterminées est en date du 1^{er} janvier 2014. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation est prévue, au plus tard, en date du 1^{er} janvier 2017.

Les informations concernant les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux de l'Office sont présentées dans le tableau suivant.

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi		Total	
(en milliers de dollars)	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Déficit du régime au 1^{er} janvier								
Obligation au titre des prestations constituées	95 612	88 666	953	1 066	11 102	11 592	107 667	101 324
Juste valeur des actifs du régime	(93 146)	(83 530)	-	-	-	-	(93 146)	(83 530)
	2 466	5 136	953	1 066	11 102	11 592	14 521	17 794
Solde des écarts actuariels au 1 ^{er} janvier	3 125	(53)	348	76	3 149	2 388	6 622	2 411
Cotisations du 1 ^{er} janvier au 31 mars	(538)	(538)	-	-	(85)	(70)	(623)	(608)
Passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars	5 053	4 545	1 301	1 142	14 166	13 910	20 520	19 597

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi		Total	
(en milliers de dollars)	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Charges de l'exercice								
Régime à prestations déterminées								
Coût des services (part de l'employeur)	2 214	2 089	166	161	345	466	2 725	2 716
Amortissement des écarts actuariels	25	219	(8)	(7)	(184)	(7)	(167)	205
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	5 282	5 149	45	37	435	486	5 762	5 672
Rendement prévu des actifs du régime	(4 905)	(4 679)	-	-	-	-	(4 905)	(4 679)
Total de la charge des prestations déterminées	2 616	2 778	203	191	596	945	3 415	3 914
Régime à cotisations déterminées	354	402	-	-	-	-	354	402
Total des charges	2 970	3 180	203	191	596	945	3 769	4 316
Cotisations versées aux régimes								
Cotisations aux régimes retraite – Office	2 462	2 497	44	6	-	-	2 506	2 503
Cotisations aux régimes retraite – employés	873	918	-	-	-	-	873	918
Paiements effectués par tous les régimes au 1^{er} janvier :								
Prestations de retraite versées	4 693	4 328	-	-	-	-	4 693	4 328
Prestations de cessation d'emploi versées	3 222	3 916	-	-	-	-	3 222	3 916

États financiers

Les principales hypothèses retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations et des charges de retraite sont les suivantes :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,00 %	6,00 %	4,50 %	3,70 %	4,50 %	3,70 %
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des avantages sociaux	6,00 %	6,00 %	3,70 %	3,60 %	3,70 %	3,60 %
Rendement des placements	6,00 %	6,00 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Indexation des rentes	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	S.O.	S.O.
Taux d'augmentation des salaires	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	S.O.	S.O.
Hausse des coûts des soins de santé	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	8,00 %	8,00 %
Hausse des coûts des soins dentaires	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4,50 %	4,50 %
Durée moyenne du reste de la carrière (ans)	11	11-12	10	11	12	13

Le taux de la hausse hypothétique des coûts des soins de santé devrait reculer à 4,5 % d'ici 2023.

À la date d'évaluation du 1^{er} janvier, les actifs du régime à prestations déterminées étaient composés de :

	Pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime	
	2014	2013
Catégorie d'actif		
Titres de capitaux propres	56 %	56 %
Titres de créance	39 %	38 %
Fonds de placements immobiliers	5 %	6 %

Le taux de rendement réel des actifs du régime de retraite a été de 16,1 % en 2014 (2013 – 8,7 %).

5. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE FONDS DE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent les changements technologiques et puissent être entretenues et remplacées au besoin, le Fonds pour le renouvellement des immobilisations a été établi en 1984. Jusqu'à l'exercice 2008-2009, l'Office a mis de côté jusqu'à 2 % des fonds reçus à titre d'apport au Fonds pour le renouvellement des immobilisations. Les fonds disponibles sont investis dans des dépôts à court terme échéant en deçà de 365 jours et leur rendement moyen a été de 1,4 % (2013 – 1,5 %) au cours de l'exercice. Les variations du solde du fonds sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Solde d'ouverture	5 642	6 566
Charges du projet de passage à la télévision numérique	(446)	(1 013)
Intérêts gagnés	75	89
	5 271	5 642

États financiers

6. IMMOBILISATIONS ET OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont les suivantes :

(en milliers de dollars)			2014	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Terrains	186	-	186	186	-	186
Immeubles	2 268	2 136	132	2 276	2 114	162
Émetteurs	11 995	8 778	3 217	13 415	10 333	3 082
Matériel de vérification des émetteurs	3 102	2 432	670	3 046	2 327	719
Matériel technique interne	22 136	18 107	4 029	24 058	18 582	5 476
Améliorations locatives	8 507	8 448	59	8 507	8 290	217
Matériel informatique	5 931	4 290	1 641	5 467	3 909	1 558
Mobilier et agencements	1 937	1 100	837	1 892	987	905
Matériel de bureau	975	923	52	974	910	64
Véhicules	364	309	55	557	463	94
Logiciels	2 884	1 304	1 580	2 227	882	1 345
Total	60 285	47 827	12 458	62 605	48 797	13 808

La charge d'amortissement pour l'exercice s'est élevée à 3 725 000 \$ (2013 - 4 104 000 \$) et est incluse dans l'amortissement des immobilisations et charge de désactualisation dans l'état des résultats.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'Office a comptabilisé un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs et d'émetteurs-relais de faible puissance (« ERFP ») qui était exigé en vertu de leurs baux respectifs. Dans la détermination de la juste valeur de ses obligations liées à la mise hors service de ses immobilisations, l'Office a actualisé la valeur des flux de trésorerie correspondants selon des taux sans risque ajustés en fonction de la qualité de crédit. Le montant total non actualisé des obligations futures estimatives est de 316 000 \$ (2013 - 368 000 \$).

(en milliers de dollars)	2014	2013
Solde d'ouverture	368	990
Charge de désactualisation	7	-
Désaffectation des ERFP	(202)	(622)
Solde de clôture	173	368

7. DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et coûts de production se composent des éléments suivants :

(en milliers de dollars)			2014	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Droits de diffusion et productions réalisées	43 203	26 375	16 828	34 311	19 831	14 480
Productions en cours	3 098	-	3 098	3 756	-	3 756
	46 301	26 375	19 926	38 067	19 831	18 236

La charge d'amortissement pour l'exercice s'est élevée à 6 544 000 \$ (2013 - 6 994 000 \$) et est comprise dans le charge de contenu et programmation.

États financiers

8. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

(en milliers de dollars)	2014	2013
CEI – Subvention du ministère de l'Éducation et financement de projet par le gouvernement provincial (note 16)	1 534	1 534
Legs (note 13)	607	-
Location et entretien des tours de transmission	135	147
Produits de commandites	83	278
Financement de projet par le secteur privé (note 11)	2	3
Divers	53	61
	2 414	2 023

Les charges liées aux produits constatés d'avance ci-dessus, sauf pour le legs, ont été incluses dans le budget de l'exercice 2015.

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports reçus pour l'achat d'immobilisations et sont comptabilisés en produits (amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations) dans l'état des résultats quand les immobilisations en question sont amorties. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Apports reportés afférents aux immobilisations à l'ouverture	12 794	16 086
Immobilisations financées par une subvention du ministère de l'Éducation		
Projet de passage à la télévision numérique	258	159
Financement de projet reporté à l'exercice suivant		
Projet de passage à la télévision numérique (note 11)	75	521
Financement de projet reporté de l'exercice précédent	(521)	(1 535)
Intérêts gagnés	75	89
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 813)	(2 526)
Apports reportés afférents aux immobilisations à la clôture	10 868	12 794

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a demandé aux stations de télévision locales de certaines régions de cesser de diffuser en analogique et de commencer à diffuser en numérique d'ici le 31 août 2011. L'Office a reçu une subvention totale du ministère de l'Éducation en 2011 et en 2012 se chiffrant à 4,5 millions de dollars en vue de convertir ses émetteurs au numérique et de déclasser les sites des émetteurs analogiques à moyenne et à haute puissance dont on n'avait plus besoin dans la poursuite des activités de diffusion.

10. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

(en milliers de dollars)	2014	2013
Ministère de l'Éducation de l'Ontario		
Subvention de base	38 446	40 469
Subvention de préservation du capital	1 600	1 600
Subvention unique d'exploitation de transmission par ondes hertziennes	-	1 000
	40 046	43 069

États financiers

11. FINANCEMENT DE PROJETS PAR LE GOUVERNEMENT ET LE SECTEUR PRIVÉ

(en milliers de dollars)	2014	2013
Financement de projets par le gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Passage à la télévision numérique – financement reporté à l'exercice suivant (note 9)	(75)	(521)
Apports reportés afférents aux immobilisations	263	1 376
	188	855
Financement de projets par le secteur privé		
Financement reporté de l'exercice précédent (note 8)	3	53
Financement reporté à l'exercice suivant (note 8)	(2)	(3)
	1	50
Total du financement de projets par le gouvernement et le secteur privé	189	905

12. PRODUITS DIVERS GAGNÉS ET COÛTS

(en milliers de dollars)	2014			2013		
	Produit	Coût	Produit net	Produit	Coût	Produit net
Dons de particuliers et de sociétés	5 448	2 550	2 898	5 107	3 152	1 955
Produits de l'OTÉLFO (note 18)	-	-	-	61	-	61
Location et entretien des tours de transmission	980	-	980	1 162	-	1 162
Produits d'intérêts et gain ou perte de change	396	-	396	454	-	454
Ventes d'émissions et attributions des droits	332	-	332	322	-	322
Programme de remboursement d'impôt foncier pour les organismes caritatifs	244	-	244	247	-	247
Cessation d'actifs	11	-	11	54	-	54
Divers	65	-	65	36	-	36
	7 476	2 550	4 926	7 443	3 152	4 291

13. LEGS

Au cours de l'exercice, l'Office a reçu un important legs s'élevant à 2 428 000 \$ de la succession d'un téléspectateur de TVO. Le donateur a stipulé dans son testament que 25 % (607 000 \$) du legs est affecté à l'émission *The Agenda*. Cette partie affectée du legs est incluse dans les produits reportés dans l'état de la situation financière. Les produits seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs lorsque des dépenses seront engagées pour de nouveaux projets associés à *The Agenda*.

L'Office a grevé d'une affectation interne le solde de 75 % (1 821 000 \$) du legs pour de nouveaux projets ou l'amélioration de produits ou de services existants approuvés par le Conseil d'administration. Ce montant est comptabilisé comme produit de legs dans l'état des résultats et à titre d'actif net grevé d'une affectation interne dans l'état de la situation financière.

États financiers

14. CHARGES

a) Charges réparties

L'Office répartit certaines charges générales entre des activités principales, compte tenu de ce qui suit :

Frais liés à l'immeuble – selon sur la surface de plancher occupée par l'activité
Frais postaux, d'expédition et d'imprimerie – selon l'utilisation

Les charges générales totales attribuées aux principaux groupes fonctionnels sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Contenu et programmation	1 683	1 639
Services de soutien technique et à la production	1 093	1 068
Centre d'études indépendantes	657	662
Frais de gestion et généraux	601	590
Coût des produits divers gagnés	89	110
	4 123	4 069

b) Charges par type

L'état des résultats présente les charges par activité. Les charges par type au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Salaires et traitements	26 173	27 700
Avantages sociaux	4 473	8 221
Avantages sociaux futurs	3 769	4 316
Licences et charges diverses	5 323	6 052
Installations	4 672	4 873
Transport et communications	1 929	2 172
Autres services	7 897	8 620
Fournitures et matériel	1 130	1 363
Amortissement des immobilisations et charge de désactualisation	3 530	3 482
	58 896	66 799

15. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-exploitation pour des installations émettrices, des bureaux, des entrepôts et du matériel. Les paiements de location futurs sont les suivants :

Exercice clôturant le 31 mars (en milliers de dollars)	Espace du siège social	Autres	Total
2015	1 362	901	2 263
2016	1 307	637	1 944
2017	1 307	336	1 643
2018	1 353	204	1 557
2019	1 385	-	1 385
2020 et au-delà	12 035	-	12 035
	18 749	2 078	20 827

Le bail du siège social prend fin le 31 août 2027.

États financiers

16. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Le CEI fournit une gamme étendue de cours d'éducation à distance, en anglais et en français, qui permet aux adultes d'obtenir des crédits qui mènent au diplôme d'études secondaires, de parfaire leurs connaissances de base ou bien d'étudier pour leur développement personnel. Il offre également un soutien aux enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes réguliers de jour de niveau élémentaire. Les tests GED (tests d'évaluation en éducation générale) sont également disponibles par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités comprend une subvention du ministère de l'Éducation et des produits gagnés par le CEI. La partie de la subvention affectée à des projets précis est reportée jusqu'à ce que les charges connexes aient été engagées.

(en milliers de dollars)	2014	2013
Sources de financement des activités		
Subvention du ministère de l'Éducation pour le CEI	6 421	6 421
Projet Aide pour les devoirs	4 000	2 900
Financement reporté de l'exercice précédent (note 8)	1 534	2 319
Financement reporté à l'exercice suivant (note 8)	(1 534)	(1 534)
Subvention et financement de projets du CEI comptabilisés	10 421	10 106
Produits gagnés par le CEI	2 767	2 858
Total des subventions et du financement de projets du CEI et des produits gagnés par le CEI	13 188	12 964
Charges de l'exercice		
Salaires et avantages sociaux	7 037	7 370
Transport et communications	373	520
Services	2 848	2 555
Charges générales réparties (note 14)	657	662
Licences	249	304
Fournitures, matériel et charges diverses	155	137
Total des charges du CEI	11 319	11 548
Apport du CEI aux coûts indirects	1 869	1 416

Les charges directes liées au financement reporté à l'exercice suivant figurent au budget de l'exercice de 2015.

17. ÉVENTUALITÉS

On entend par éventualités des créances légales ayant pu être faites par ou contre l'Office et dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que les réclamations faites contre l'Office entraînent des répercussions négatives importantes sur ses résultats et elle estime que, pour le moment, aucune provision pour pertes ne soit nécessaire. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes pour des réclamations faites par l'Office. On comptabilisera les règlements au moment où ils auront lieu.

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

L'Office est une société de la Couronne de la province de l'Ontario et est, par conséquent, apparenté à d'autres organismes sur lesquels la province exerce un contrôle ou une influence notable. Plus particulièrement, l'Office a perçu des produits des conseils scolaires de l'Ontario pour des frais de cours et des ventes de matériel didactique du Centre d'études indépendantes (CEI). Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées.

États financiers

Les produits provenant de parties apparentées, autres que les subventions, sont les suivants pour l'exercice :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Conseils scolaires	960	1 026
OTÉLFO (note 12)	-	61
	960	1 087

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer au mode de présentation des états financiers adopté au cours de l'exercice considéré.

**L'Office des télécommunications éducatives
de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)**

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers exposent fidèlement la situation financière de l'OTÉLFO au 31 mars 2014, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'OTÉLFO sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'OTÉLFO s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2014 ont été audités par Marcil Lavallée, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'OTÉLFO. Le rapport de l'auditeur indépendant précise ses responsabilités, l'étendue de l'audit et exprime son opinion professionnelle sur les états financiers.



Glenn O'Farrell
Président et chef de la direction



Lisa Larsen, CPA, CA
Directrice principale – finances et contrôles, interim



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Tél. / Tel. : **613 745-8387**

Télec./Fax: 613 745-9584

400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8

www.marcil-lavallee.ca

info@marcil-lavallee.ca

BHD | Nos partenaires canadiens et internationaux
IAPA | Our Canadian and International Partners

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 13 juin 2014

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

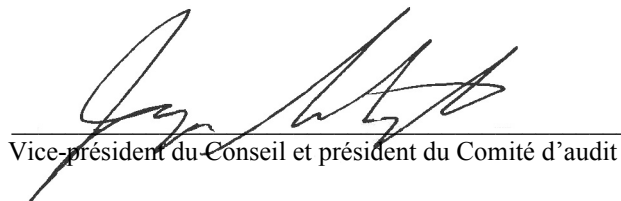
31 MARS 2014

	2014	2013
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 479 071 \$	8 463 660 \$
Débiteurs (note 4)	1 612 603	6 312 176
Frais payés d'avance	1 511 440	595 480
	11 603 114	15 371 316
ENCAISSE AFFECTÉE (note 5)	5 833 750	4 511 415
DROITS DE DIFFUSION (note 6)	15 305 959	15 934 253
PROGRAMMATION MAISON (note 7)	13 347 142	8 502 475
ACTIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	598 100	160 900
IMMOBILISATIONS (note 9)	11 380 979	9 679 981
	46 465 930	38 789 024
	58 069 044 \$	54 160 340 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 10)	4 261 450 \$	4 926 724 \$
Apports reportés (note 11)	4 707 481	3 646 107
	8 968 931	8 572 831
PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	1 617 200	1 344 300
APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION (note 12)	17 718 402	16 632 090
APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON (note 13)	13 347 142	8 502 475
APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS (note 14)	12 482 511	15 173 786
	45 165 255	41 652 651
	54 134 186	50 225 482
ACTIF NET		
Affectation interne		
- Fonds TFO (note 5)	1 519 008	1 519 008
Non affecté	2 415 850	2 415 850
	3 934 858	3 934 858
	58 069 044 \$	54 160 340 \$

Engagements contractuels (note 21) et éventualités (note 22)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Présidente du Conseil


Vice-président du Conseil et président du Comité d'audit

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014	2013
PRODUITS		
Apports		
- Subventions de fonctionnement (note 15)	7 929 456 \$	11 109 247 \$
- Financement de projets spéciaux (note 16)	1 384 637	1 107 926
- Corporatifs et gouvernementaux (note 17)	2 688 479	2 748 568
Autres produits (note 18)	3 324 449	3 324 310
Amortissement des apports reportés		
- Droits de diffusion (note 12)	6 199 978	5 551 486
- Programmation maison (note 13)	4 245 377	2 141 071
- Immobilisations (note 14)	3 237 385	3 212 745
	29 009 761	29 195 353
CHARGES		
Programmation et émissions	7 282 895	7 774 783
Production et technologie	3 521 900	4 926 597
Administration	4 319 646	4 843 275
Amortissement des droits de diffusion (note 12)	6 199 978	5 551 486
Amortissement de la programmation maison (note 13)	4 245 377	2 141 071
Amortissement des immobilisations (note 14)	3 237 385	3 212 745
Avantages sociaux futurs	202 580	745 853
	29 009 761	29 195 810
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	- \$	(457) \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	Affectation interne – Fonds TFO		Non affecté		2014 Total		2013 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 519 008	\$	2 415 850	\$	3 934 858	\$	3 935 315 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-		-		-		(457)
SOLDE À LA FIN	1 519 008	\$	2 415 850	\$	3 934 858	\$	3 934 858 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	- \$	(457) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des droits de diffusion	6 199 978	5 551 486
Amortissement de la programmation maison	4 245 377	2 141 071
Amortissement des immobilisations	3 237 385	3 212 745
Avantages sociaux futurs	(164 300)	316 800
Amortissement des apports reportés – droits de diffusion	(6 199 978)	(5 551 486)
Transferts – apports reportés droits de diffusion	(468 862)	(371 668)
Amortissement des apports reportés – programmation maison	(4 245 377)	(2 141 071)
Amortissement des apports reportés – immobilisations	(3 237 385)	(3 212 745)
Transferts – apports reportés immobilisations	(4 568 204)	(759 458)
	(5 201 366)	(814 783)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	4 179 713	(2 993 603)
Subventions – droits de diffusion	7 755 152	7 043 422
Subventions – programmation maison	9 090 044	7 395 596
Subventions – immobilisations	5 114 314	5 771 124
	20 937 857	16 401 756
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN ACTIFS INCORPORELS		
Acquisition de droits de diffusion	(5 571 684)	(6 613 917)
Acquisition de programmation maison	(9 090 044)	(7 395 596)
Acquisition d'immobilisations	(4 938 383)	(1 277 318)
	(19 600 111)	(15 286 831)
ACTIVITÉ DE PLACEMENT		
Variation de l'encaisse affectée	(1 322 335)	242 518
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	15 411	1 357 443
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	8 463 660	7 106 217
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	8 479 071 \$	8 463 660 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (l'Office) est une société d'État créée le 1 avril 2007 selon un décret. L'Office est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et un organisme de bienfaisance, et à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif du secteur public (NC-OSBLSP). L'Office a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les méthodes comptables utilisées par l'Office sont décrites ci-dessous :

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique.

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les NC-OSBLSP requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations. Les principales estimations utilisées comprennent les périodes d'amortissement des immobilisations et des droits de diffusion ainsi que l'estimation actuarielle des avantages sociaux futurs.

Constatation des produits

Apports

L'Office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à l'acquisition d'immobilisations, de droits de diffusion ou d'émissions de télévision produites à l'interne pour des exercices futurs (programmation maison) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats selon la même méthode d'amortissement et la même période que les actifs connexes.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports affectés explicitement ou implicitement à des charges particulières pour des exercices futurs (programmation maison) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats au cours de la période où les charges connexes sont engagées.

Abonnements

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les intérêts sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Office constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Office aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Office évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Coûts de transaction

L'Office comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse non affectée et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Programmation maison, droits de diffusion et coûts de production

La programmation maison, les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

Programmation maison

La programmation maison comprend les émissions de télévision produites à l'interne. La programmation réalisée et en cours de production, laquelle démontre une valeur future réalisable par le biais des moyens de communication télévisuels et Web-interactifs de TFO, est comptabilisée au coût, sur une base individuelle, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision et des nouveaux médias à l'état des résultats selon la période d'amortissement prévue ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les productions sous contrat de coproduction, de préachat et d'acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les périodes suivantes :

	Périodes
Système technique	7 ans
Système informatique	5 ans
Ameublement et équipement	15 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des immobilisations, des droits de diffusion et de la programmation maison

Quand une immobilisation, un droit de diffusion ou un élément de programmation maison cesse de contribuer à la capacité de l'Office de fournir des services, l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de cet actif, s'il y a lieu, est constaté à l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'Office a adopté les méthodes suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains actuariels (pertes actuarielles) de chaque exercice sont comptabilisés sur une base systématique et sont amortis sur la période moyenne estimative de services futurs des participants actifs ayant droit à des prestations du régime, soit 13 ans. La période moyenne estimative de services futurs des participants actifs des autres régimes complémentaires est de 17 ans.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés sont constatés à l'état des gains et pertes de réévaluation, s'il y a lieu.

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement est comptabilisé dans l'exercice en cours.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2014	2013
Débiteurs	4 699 573 \$	(1 290 266) \$
Frais payés d'avance	(915 960)	(149 255)
Créditeurs et frais courus	(665 274)	(55 179)
Apports reportés	1 061 374	(1 498 903)
	4 179 713 \$	(2 993 603) \$

4. DÉBITEURS

	2014	2013
Ministère de l'Éducation	155 079 \$	4 922 554 \$
Gouvernements et organismes gouvernementaux	357 250	-
Abonnements	2 723	536 586
Taxes à la consommation	718 113	583 569
Autres	379 438	269 467
	1 612 603 \$	6 312 176 \$

5. ENCAISSE AFFECTÉE

	2014	2013
Réserves		
- Renouvellement des immobilisations ^(a)	1 017 074 \$	1 000 000 \$
- Fonds de pension ^(b)	540 000	540 000
- Fonds TFO ^(c)	1 519 008	1 519 008
- Droits de diffusion ^(d)	990 624	304 175
- Services de formation	150 000	150 000
- Transition	110 767	110 767
Engagements		
- Droits de diffusion	1 421 819	393 662
- Immobilisations	84 458	493 803
	5 833 750 \$	4 511 415 \$

^(a) Une portion des apports reçus annuellement peut être attribuée au renouvellement des immobilisations techniques de l'Office pour assurer le suivi et les mises à jour reliées aux changements technologiques.

^(b) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, l'Office a pris la décision d'affecter une partie de l'excédent de l'exercice en cours à titre de contributions additionnelles au régime de retraite.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

5. ENCAISSE AFFECTÉE

- (c) Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la dissolution de la Fondation TVOntario et reçus au cours d'un exercice antérieur. À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.
- (d) Au cours de l'exercice 2013-2014, l'Office a pris la décision d'affecter une somme de 990 624 \$ à l'acquisition de contenu éducatif pour les enfants âgés de 2 à 12 ans.

6. DROITS DE DIFFUSION

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Droits de diffusion et productions complétées	50 298 950 \$	37 183 530 \$	13 115 420 \$
Productions en cours	2 190 539	-	2 190 539
	52 489 489 \$	37 183 530 \$	15 305 959 \$

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Droits de diffusion et productions complétées	43 799 993 \$	30 983 552 \$	12 816 441 \$
Productions en cours	3 117 812	-	3 117 812
	46 917 805 \$	30 983 552 \$	15 934 253 \$

7. PROGRAMMATION MAISON

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Programmation maison	20 816 240 \$	7 469 098 \$	13 347 142 \$

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Programmation maison	11 726 196 \$	3 223 721 \$	8 502 475 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'Office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participent la plupart des employés de l'Office comporte deux volets. Le premier volet est à prestations déterminées entièrement financé par l'Office en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est à cotisations déterminées et les cotisations sont versées par l'Office et les participants. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes non capitalisés et des cotisations aux régimes à cotisations déterminées, totalisent 881 201 \$ (2013 : 918 286 \$).

Régimes à prestations déterminées

L'Office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour fins comptables au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée par Mercer en date du 31 mars 2014 et est une extrapolation des données et de l'évaluation du 31 mars 2013.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs et des montants inscrits dans les états financiers

	2014		
	Régime de retraite capitalisé	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	9 668 000 \$	1 519 300 \$	11 187 300 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(12 063 600)	-	(12 063 600)
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	(2 395 600)	1 519 300	(876 300)
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	1 797 500	97 900	1 895 400
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(598 100) \$	1 617 200 \$	1 019 100 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	2013		
	Régime de retraite capitalisé	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	8 904 200 \$	2 065 300 \$	10 969 500 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(10 674 900)	-	(10 674 900)
Situation de capitalisation – déficit du régime	(1 770 700)	2 065 300	294 600
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	1 609 800	(721 000)	888 800
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(160 900) \$	1 344 300 \$	1 183 400 \$

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2014	2013
	%	%
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	60	60
Titres de créances	35	35
Autres	5	5
	100	100

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2014	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	247 400 \$	285 800 \$
Prestations versées	611 700 \$	12 900 \$

	2013	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	840 600 \$	394 200 \$
Prestations versées	359 500 \$	10 800 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2014	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,35	3,80
Taux de croissance de la rémunération	2,50	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	6,15	3,30
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	6,15	-
Taux de croissance de la rémunération	2,20	-

	2013	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,15	3,30
Taux de croissance de la rémunération	2,20	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	5,15	5,15
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,75	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50	-

Pour les autres régimes, les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2014	2013
	%	%
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	9	8,30
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,5	4,5
Année où le taux devrait se stabiliser	2030	2030

Régime à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 189 728 \$ (2013 : 195 800 \$).

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

9. IMMOBILISATIONS

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Système technique	11 300 522 \$	7 950 699 \$	3 349 823 \$
Système informatique	9 413 395	5 387 793	4 025 602
Ameublement et équipement	1 766 958	437 316	1 329 642
Améliorations locatives	5 638 259	2 962 347	2 675 912
	28 119 134 \$	16 738 155 \$	11 380 979 \$

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Système technique	10 520 010 \$	6 751 700 \$	3 768 310 \$
Système informatique	6 544 230	4 482 142	2 062 088
Ameublement et équipement	1 193 195	351 834	841 361
Améliorations locatives	5 417 398	2 409 176	3 008 222
	23 674 833 \$	13 994 852 \$	9 679 981 \$

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2014	2013
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 473 913 \$	4 231 624 \$
Salaires et avantages sociaux courus	787 537	695 100
	4 261 450 \$	4 926 724 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

11. APPORTS REPORTÉS

	2014		
	MÉO	Autres	Total
<i>Charges reportées</i>			
Solde au début	2 570 824 \$	39 370 \$	2 610 194 \$
Plus : montant reçu	3 608 694	82 518	3 691 212
Moins : montant constaté à titre de produit	(1 609 895)	(28 585)	(1 638 480)
Solde à la fin	4 569 623	93 303	4 662 926
<i>Projets spéciaux</i>			
Solde au début	1 025 256	10 657	1 035 913
Plus : montant reçu	283 159	110 120	393 279
Moins : montant constaté à titre de produit	(1 263 860)	(120 777)	(1 384 637)
Solde à la fin	44 555	-	44 555
Total	4 614 178 \$	93 303 \$	4 707 481 \$

	2013		
	MÉO	Autres	Total
<i>Charges reportées</i>			
Solde au début	3 210 467 \$	73 162 \$	3 283 629 \$
Ajouter : montant reçu	1 670 057	5 405	1 675 462
Moins : montant constaté à titre de produit	(2 309 700)	(39 197)	(2 348 897)
Solde à la fin	2 570 824	39 370	2 610 194
<i>Projets spéciaux</i>			
Solde au début	1 742 246	119 135	1 861 381
Ajouter : montant reçu	268 840	142 644	411 484
Moins :			
Montant constaté à titre de produit	(944 997)	(162 929)	(1 107 926)
Montant de remboursements	(40 833)	(88 193)	(129 026)
Solde à la fin	1 025 256	10 657	1 035 913
Total	3 596 080 \$	50 027 \$	3 646 107 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

12. APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION

	2014	2013
Solde au début	16 632 090 \$	15 511 822 \$
Plus :		
Montant reçu cette année – ministère de l'Éducation	7 580 802	6 595 168
Montant reçu année antérieure – ministère de l'Éducation	100 350	-
Montant reçu – autres fonds	74 000	448 254
Moins :		
Transfert	(468 862)	(371 668)
Amortissement	(6 199 978)	(5 551 486)
Solde à la fin	17 718 402 \$	16 632 090 \$

13. APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON

	2014	2013
Solde au début	8 502 475 \$	3 247 950 \$
Plus :		
Montant reçu – ministère de l'Éducation	7 935 044	7 395 596
Montant reçu – Fonds des médias canadiens	1 155 000	
Moins :		
Amortissement	(4 245 377)	(2 141 071)
Solde à la fin	13 347 142 \$	8 502 475 \$

14. APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS

	2014	2013
Solde au début	15 173 786 \$	13 374 865 \$
Plus :		
Montant reçu – ministère de l'Éducation	5 114 314	5 759 458
Montant reçu – autres fonds	-	11 666
Moins :		
Transfert	(4 568 204)	(759 458)
Amortissement	(3 237 385)	(3 212 745)
Solde à la fin	12 482 511 \$	15 173 786 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

15. APPORTS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2014	2013
<i>Reçu dans l'année en cours</i>		
Subvention de base	9 580 216 \$	11 034 604 \$
Subvention de capital	1 000 000	1 000 000
Subvention – droits de diffusion	6 969 440	5 658 500
Subvention – transfert à la programmation maison	7 935 044	7 395 596
<i>À recevoir dans l'année en cours</i>		
Subvention dédiée	137 000	-
Subvention de capital	-	4 000 000
<i>Reçu dans une année antérieure</i>		
Capital	4 568 204	759 458
Droits de diffusion	611 362	371 668
Sous-titrage	-	34 700
Subvention dédiée	-	1 975 000
Projets dédiés	1 229 544	300 000
<i>Transfert aux apports reportés</i>		
Droits de diffusion	(7 580 802)	(6 595 168)
Programmation maison	(7 935 044)	(7 395 596)
Immobilisations	(5 114 314)	(5 759 458)
Subvention dédiée	(137 000)	-
Projets dédiés	(3 334 194)	(1 670 057)
	7 929 456 \$	11 109 247 \$

16. APPORTS – FINANCEMENT DE PROJETS SPÉCIAUX

	2014		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	283 159 \$	110 120 \$	393 279 \$
Financement des années antérieures constaté	991 885	34 323	1 026 208
Moins : apports reportés	(11 184)	(23 666)	(34 850)
	1 263 860 \$	120 777 \$	1 384 637 \$

	2013		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	268 840 \$	142 644 \$	411 484 \$
Financement des années antérieures constaté	921 153	126 269	1 047 422
Moins : apports reportés	(244 996)	(105 984)	(350 980)
	944 997 \$	162 929 \$	1 107 926 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

17. APPORTS – CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	2014	2013
<i>Ministère de l'Éducation</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	2 605 000 \$	2 605 000 \$
<i>Fédéral</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	1 155 000	101 000
Moins : apports reportés de l'exercice	(1 155 000)	
<i>Autres organismes de l'Ontario</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	76 970	334 136
Financement des années antérieures constaté	-	24 090
Moins : apports reportés de l'exercice	(40 745)	-
<i>Autres provinces</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	134 442	104 094
Financement des années antérieures constaté	-	6 982
Moins : apports reportés de l'exercice	(28 188)	(5 405)
<i>Corporatif</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	-	18 800
Financement des années antérieures constaté	15 000	8 125
Moins : apports reportés à l'exercice suivant – droits de diffusion	(74 000)	(448 254)
	2 688 479 \$	2 748 568 \$

18. AUTRES PRODUITS

	2014	2013
Abonnements de distribution du signal	2 815 731 \$	2 982 402 \$
Vente de produits, dons et autres	192 930	34 506
Sous-location	105 258	124 687
Revenus d'intérêts	210 530	194 381
Apports reportés à l'exercice suivant - immobilisations	-	(11 666)
	3 324 449 \$	3 324 310 \$

19. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES ORGANISMES APPARENTÉS

À titre de promoteur du Régime de retraite de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, l'Office s'est engagé à payer certains coûts du régime de retraite, dont la rémunération des employés y travaillant, les honoraires professionnels ainsi que les coûts rattachés à l'utilisation des locaux incluant certains coûts connexes.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Office est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

L'Office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposé et les principales politiques de gestion des risques financiers qu'elle applique sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que l'Office subirait si un client ou une partie à un instrument financier manquait à ses obligations. Ce type de risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'Office, incluant notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs.

L'Office est exposé à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. Le risque de crédit auquel elle fait face est jugé faible en raison de la nature des débiteurs, qui proviennent principalement de gouvernements. L'Office n'a pas de débiteurs qui sont en retard de paiement.

L'Office est exposé à un risque de concentration, puisque sa trésorerie et équivalents de trésorerie et son encaisse affectée sont détenus auprès d'une seule institution financière. Il gère son risque de crédit en faisant affaire avec une banque réputée.

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change en raison de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des débiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2014, la trésorerie et équivalents de trésorerie libellée en dollars américains totalise 64 108 \$ USD (70 872 \$ CAD) (2013 : 5 994 \$ USD et 6 090 \$ CAD).

L'Office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé et est d'avis que le risque de change auquel ses instruments financiers sont exposés est minime.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Office ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

Au 31 mars 2014, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie et d'encaisse affectée de l'Office s'élève à 14 312 821 \$ (2013 : 12 975 075 \$). Toutes les obligations financières de l'Office, qui totalisent 4 261 450 \$ (2013 : 4 926 724 \$), ont des échéances contractuelles de moins de 365 jours.

21. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation, à verser une somme totale de 4 776 425 \$ pour la location d'espaces de bureau. Les loyers minimaux exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 1 532 419 \$ en 2015, à 1 385 770 \$ en 2016, à 1 311 697 \$ en 2017, et à 546 540 \$ en 2018.

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant en 2015, à verser une somme mensuelle de 104 167 \$ pour des services de communication. Les paiements minimaux pour le prochain exercice s'élèvent à 1 250 000 \$.

Au 31 mars 2014, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition de droits de diffusion d'un montant de 2 413 743 \$ en 2015.

22. ÉVENTUALITÉS

La nature de ses activités fait en sorte que l'Office peut faire l'objet de poursuites à tout moment. Concernant les plaintes reçues en date du 31 mars 2014, la direction est d'avis que l'Office dispose de mécanismes de défense suffisants et d'une protection d'assurance adéquate. Même si certaines des allégations à l'encontre de l'Office étaient fondées, la direction estime que cela n'aura aucune incidence importante sur sa situation financière. Aucun montant n'a conséquemment été comptabilisé aux états financiers.

Le financement reçu des ministères gouvernementaux peut faire l'objet d'un remboursement suite à une vérification si le financement reçu est jugé excédentaire en fonction des ententes de financement convenues entre les parties. Au 31 mars 2014, la direction n'a pas été informée d'un quelconque remboursement éventuel.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 13 juin 2014.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Chef de la direction



Ken Kandeepan
Directeur général des finances

Rapport du vérificateur



**Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario**

Rapport du vérificateur

**À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances**

J'ai vérifié les états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2014, ainsi que l'état des résultats, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme étant nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification. J'ai effectué ma vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comprend la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants concernant les montants et l'information fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, en ce qui a trait notamment à l'évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. La vérification comprend également l'évaluation du caractère approprié des méthodes comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que j'ai obtenu des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2014 ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 13 juin 2014

Bonnie Lysyk, M.B.A., CPA, CA, LPA
Vérificateur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de la situation financière

Au 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014	2013
ACTIF FINANCIER		
Espèces	12 083 \$	11 272 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6)	2 604	2 400
Montant dû par la province de l'Ontario	1 780	1 706
	<u>16 467</u>	<u>15 378</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs	1 780	4 090
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 329	1 272
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 747	1 924
	<u>4 856</u>	<u>7 286</u>
Actif financier net	11 611	8 092
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	1 487	1 674
Charges payées d'avance	260	250
	<u>1 747</u>	<u>1 924</u>
Excédent accumulé	13 358 \$	10 016 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :


Steve Orsini
Président

Gadi Mayman
Chef de la direction

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014 Budget	2014 Réels	2013 Réels
PRODUITS			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	19 925 \$	18 280 \$	18 298 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6)	4 697	4 747	4 623
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	886	832	944
Produit d'intérêts (note 5)	2 665	3 342	4 011
	28 173	27 201	27 876
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	20 025	18 626	18 846
Intérêt sur la dette	—	—	1 043
Frais administratifs et généraux	4 597	4 401	4 075
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	886	832	944
	25 508	23 859	24 908
Excédent de fonctionnement	2 665	3 342	2 968
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice	10 016	10 016	7 048
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice	12 681 \$	13 358 \$	10 016 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

<i>(en milliers de dollars)</i>	2014 Budget	2014 Réels	2013 Réels
Excédent de fonctionnement	2 665 \$	3 342 \$	2 968 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(800)	(645)	(617)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	886	832	944
Charges payées d'avance	—	(10)	(250)
Fluctuation de l'actif financier net	2 751	3 519	3 045
Actif financier net au début de l'exercice	8 092	8 092	5 047
Actif net à la fin de l'exercice	10 843 \$	11 611 \$	8 092 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

<i>(en milliers de dollars)</i>	2014	2013
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	3 342 \$	2 968 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	832	944
Diminution du montant dû par les organismes et les apparentés	(204)	(251)
(Augmentation) / diminution du montant dû par la province	(74)	140
Diminution des comptes créditeurs	(2 310)	(377)
Augmentation des charges payées d'avance	(10)	(250)
Augmentation de la somme payable à la province au titre du recouvrement des coûts	57	125
Diminution du produit comptabilisé d'avance	(177)	(82)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	1 456	3 217
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(645)	(617)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(645)	(617)
Augmentation de l'encaisse	811	2 600
Encaisse au début de l'exercice	11 272	8 672
Encaisse à la fin de l'exercice	12 083 \$	11 272 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014****CONTEXTE**

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement).

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2014	VCN 31 mars 2013
Meubles et matériel	1 065 \$	1 039 \$	26 \$	115 \$
Matériel informatique	12 824	11 919	905	884
Améliorations locatives	1 808	1 252	556	675
Total	15 697 \$	14 210 \$	1 487 \$	1 674 \$

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations corporelles	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	1 674 \$	250 \$	1 924 \$
Acquisitions	645	433	1 078
Amortissement	(832)	—	(832)
Charges de l'année en cours	—	(423)	(423)
Solde à la fin de l'exercice	1 487 \$	260 \$	1 747 \$

L'amortissement de 832 000 \$ représente le montant amorti des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 423 000 \$ représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère, au nom de la province, une dette qui s'élevait à 295,8 milliards de dollars au 31 mars 2014 (281,1 milliards de dollars en mars 2013) et des placements qui s'élevaient à 40,9 milliards de dollars au 31 mars 2014 (44,8 milliards de dollars en mars 2013), y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2014 se chiffrait à 18,3 millions de dollars (18,3 millions de dollars en mars 2013).

5. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 14,5 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2040. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt

demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart de taux d'intérêt commercial de référence. L'inclusion de l'écart commercial de référence donne un taux d'intérêt équivalent à celui que demanderait un prêteur commercial et tient compte du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2014, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,3 millions de dollars ont été comptabilisés (3,0 millions de dollars en 2013), dont 1,3 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice.

Au 31 mars 2014, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débentures et des prêts à court terme. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élevaient à 95,0 millions de dollars (89,5 millions de dollars en mars 2013), dont 93,7 millions de dollars (88,4 millions de dollars en 2013) seront versés à la province.

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario.

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Centre Centennial des sciences et de la technologie	1 500 \$	2 000 \$
Collèges d'arts appliqués et de technologie	218 934	156 575
Corporation de la Ville de Windsor	13 097	15 906
Commission des parcs du Niagara	5 476	5 754
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	25 000	73 000
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	32 279	92 466
Commission de transport Ontario Northland	5 572	8 877
Société du Centre des congrès d'Ottawa	41 869	40 000
Musée royal de l'Ontario	35 507	37 843
Conseils scolaires	5 575 202	5 039 272
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	19 922	24 158
Total	5 974 358 \$	5 495 851 \$

Prêts accordés à des organismes publics par la province

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a emprunté 1,5 million de dollars (2,0 millions de dollars en mars 2013) pour financer la construction de son projet d'agents du changement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,35 pour cent, arrive à échéance en mars 2017.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 218,9 millions de dollars (156,6 millions de dollars en mars 2013) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations éconergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,81 et 5,49 pour cent, arrivent à échéance entre 2015 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 13,1 millions de dollars (15,9 millions de dollars en mars 2013).

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi sur les parcs du Niagara*, a emprunté 5,5 millions de dollars (5,8 millions de dollars en mars 2013) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 200 millions de dollars arrivant à échéance en juin 2019. La société a emprunté 25,0 millions de dollars (73,0 millions de dollars en mars 2013) à des taux d'intérêt variant de 1,59 à 2,59 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 32,3 millions de dollars (92,5 millions de dollars en mars 2013) pour financer plusieurs projets; ces prêts portent intérêt à des taux se situant entre 2,32 et 2,93 pour cent et arrivent à échéance entre mai 2016 et janvier 2018.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 5,6 millions de dollars (8,9 millions de dollars en mars 2013) de la CTON arrive à échéance entre 2014 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 4,90 et 6,29 pour cent.

La Société du Centre des congrès d'Ottawa, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, a obtenu un prêt de 41,9 millions de dollars (40,0 millions de dollars en mars 2013) visant à fournir un emprunt à terme fixe pour financer une partie de la construction du Centre des congrès d'Ottawa. Il s'agit d'un prêt amorti sur 25 ans portant intérêt au taux de 4,67 pour cent et arrivant à échéance en septembre 2036. À la suite d'une directive signée le 2 novembre 2012 par le ministre des Finances, la province a offert au Centre des congrès d'Ottawa un report de remboursement de capital et d'intérêts pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les intérêts continuent de s'accumuler au cours de la période de report de cinq ans. L'encours comprend l'intérêt capitalisé d'un montant de 1,9 million de dollars.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario, a emprunté 35,5 millions de dollars (37,8 millions de dollars en mars 2013) comprenant 5,8 millions de dollars à un taux fixe de 5,04 pour cent et 29,7 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 2,54 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2014, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 5 575,2 millions de dollars (5 039,2 millions de dollars en mars 2013). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,42 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2039.

L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) est une société constituée aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario*. La province a accordé un prêt de 19,9 millions de dollars sur cinq ans (24,2 millions de dollars en mars 2013), portant intérêt au taux de 2,77 pour cent et venant à échéance en octobre 2017.

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
Société ontarienne de financement de la croissance	Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite	

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 3 154 millions de dollars au 31 mars 2014 (2 900 millions de dollars en mars 2013).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 26,1 milliards de dollars (27,3 milliards de dollars en mars 2013).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette d'environ 5,8 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en mars 2013), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2014, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2014	31 mars 2013
Coûts recouverts :		
SFIEO	3 541 \$	3 471 \$
Société ontarienne des	946	936
Gestion des placements	260	216
Total	4 747 \$	4 623 \$
Comptes débiteurs :		
SFIEO	1 000 \$	980 \$
Société ontarienne des	236	234
infrastructures et de l'immobilier		
Gestion des placements	105	59
Écart des taux d'intérêt (note 6)	1 263	1 127
Total	2 604 \$	2 400 \$

7. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'Office sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la note 6 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. L'Office est exposé au risque de crédit en ce qui a trait au recouvrement des comptes créditeurs de la province de l'Ontario. Ce risque est minime, puisque la majeure partie des comptes débiteurs provient de la province de l'Ontario.

Le risque de ne pas recouvrer les comptes créditeurs associés à la SFIEO, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à d'autres organismes est également considéré comme étant minime.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'Office au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations sont des coûts récupérés auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix du marché ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'Office. L'Office n'est pas exposé au risque lié au marché.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**Engagements relatifs à la location**

Les futurs paiements annuels minimaux de location de locaux en vertu de contrats de location-exploitation sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2014
2015	1 947
2016	1 947
2017	1 947
2018	487
Total	6 328 \$

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 400 millions de dollars pour lui permettre de faire face à des difficultés systématiques au sein du réseau des credit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 169,5 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2029. Au 31 mars 2014, la SOAD n'avait pas utilisé ces facilités de crédit.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars, principalement pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Ces facilités de crédit arriveront à échéance le 31 décembre 2016. Au 31 mars 2014, l'OEO n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités.

Éventualités

Au 31 mars 2014, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)